




HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION

ET DE

L'EMPIRE

PAR M. AMÉDÉE GABOURD

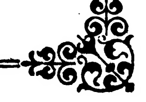
NOUVELLE ÉDITION

CONSULAT

TOME PREMIER



PARIS
LIBRAIRIE VICTOR LECOFFRE
90, RUE BONAPARTE, 90

HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION

ET DE

L'EMPIRE

VI

ANGERS, IMP. COSNIER ET LACHÈSE, CHAUSSÉE SAINT-PIERRE, 13.

HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION

ET DE

L'EMPIRE

PAR M. AMÉDÉE GABOURD

DEUXIÈME ÉDITION

CONSULAT

TOME PREMIER



PARIS

JACQUES LECOFFRE ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

29, RUE DU VIEUX-COLOMBIER, 29

1863

Voilà ce que dit le Seigneur, le Dieu d'Israël :
« Je vais visiter, dans ma colère, le roi de
« Babylone et son pays... »

(Jérémie, chap. L.)

« ... J'étendrai ma main sur vous, je vous pu-
« rifierai de toute votre écume par le feu... »

(Isaïe, chap. II.)



AVANT-PROPOS

DE LA PREMIÈRE ÉDITION

Au moment où nous retracions les annales d'une république éteinte depuis un demi-siècle, une révolution nouvelle changeait la face de la France, et nous replaçait sous le régime républicain.

Comme le voyageur suspend un moment sa marche lorsque la foudre éclate, nous avons interrompu notre labeur. Et que vouliez-vous que fît l'historien au milieu de tant de ruines? Quand le doigt de Dieu écrivait lui-même, notre rôle était de garder le silence, et d'attendre en adorant, sans les comprendre, les jugements du Seigneur.

En peu de mois il nous a été donné de voir repasser sous nos yeux, comme dans un vaste panorama, l'image des hommes, des idées, des

événements dont nous avions écrit l'histoire, et qui semblaient devoir ne se reproduire jamais. On croyait la France engourdie dans la contemplation des intérêts matériels; on disait que la vie politique avait cessé de faire battre les artères de ce grand corps; on riait du spectre que nous faisions apparaître pour servir aux générations présentes de leçon ou d'épouvantail; et soudain le fleuve révolutionnaire est sorti de son lit, emportant, de son premier effort, tout ce qui restait du vieux régime monarchique, et de ce gouvernement constitutionnel en qui nous avions foi, et qui nous semblait en possession de l'avenir. Il a suffi d'une nuit de colère pour rejeter sur la terre de l'exil la dynastie de Juillet. La royauté a été, pour la seconde fois, effacée du sol de la France. Nous avons vu reparaître, l'une après l'autre, l'assemblée constituante et l'assemblée législative; nous avons eu la parodie du comité de salut public et du directoire; on a recommencé, sous nos yeux, le 31 mai, le 1[er] prairial et le 10 août; la guerre civile a passé dans nos rues, laissant après elle une grande traînée de sang, et le fait inouï des transportations en masse subies par les vaincus. Nous avons eu des fêtes, dont le programme était emprunté aux ordonnateurs de la convention; le suffrage universel,

qu'on déclarait impossible, a rendu trois fois, dans l'espace d'un an, des oracles contradictoires, et qui laissent l'avenir incertain. Vienne et Berlin ont eu leurs barricades; on a imaginé de restaurer, coup sur coup, l'empire d'Allemagne, la république de Venise et la république romaine; le pape a été chassé du Vatican, et l'Italie est devenue un champ de bataille; les héritiers de Babeuf et les héritiers de Robespierre ont pris place dans notre sénat, en face des soldats de la Vendée et des hommes de Juillet; le socialisme a reçu droit de cité; on a mis en question la propriété et la famille; la religion est demeurée libre, mais elle a eu ses martyrs; enfin, au milieu de tant de faits inattendus, on a vu reparaître, à son heure, ce nom de Bonaparte qu'on disait écrit pour la dernière fois, dans l'église des franciscains de Vienne, sur la tombe d'un jeune homme de vingt-deux ans, et peut-être aussi dans une citadelle obscure de l'ancien Vermandois, dans les corridors du château de Ham.

Tout cela c'est l'histoire d'hier. Aujourd'hui, nous assistons à une expérience politique qui rappelle plus ou moins fidèlement le consulat. Demain... c'est encore le secret de Dieu, mais nous le connaîtrons vite.

On nous a dit : Attendez des heures plus calmes

pour reprendre votre récit ; il faut à l'écrivain le recueillement des jours pacifiques : aux heures d'orage, sa voix se perd, et ses avertissements restent stériles. Nous avons obéi durant quelques mois, mais ce repos nous a paru long ; et il nous semble que c'est un devoir pour nous de reprendre notre tâche commencée.

Aussi bien, si nous attendions une époque sereine et des temps exempts de dangers, notre patience se lasserait dans une espérance chimérique. L'homme est fait pour le travail et pour la lutte : c'est dans les épreuves sociales que la pensée mûrit, et que les œuvres d'intelligence éclosent. Les grands modèles se sont produits dans des conditions pareilles : Thucydide vécut dans les camps ou dans l'exil ; Salluste fut mêlé aux passions d'un siècle orageux ; Cicéron prit une part active aux agitations de son pays, et périt victime d'une réaction ; Sénèque écrivit et pensa lorsque régnaient Caligula, Claude, Messaline et Néron, par les ordres duquel il mourut ; Tacite, avant de vivre sous Trajan, avait assisté comme témoin aux proscriptions de Domitien et aux querelles d'Othon, de Galba et de Vitellius ; saint Augustin et saint Jérôme, ces deux flambeaux de la science, resplendirent au milieu d'une société en proie aux horreurs de l'invasion des barbares ;

Dante et Pétrarque furent mêlés aux convulsions violentes des républiques italiennes, et ils n'attendirent pas, pour chanter, que le dernier guelfe eût suivi dans la tombe le dernier gibelin. Que d'exemples contemporains nous aurions à citer encore, s'il en était besoin, et si nous n'avions à juste titre peur que cette énumération, déjà trop longue, ne parût ambitieuse dans notre bouche! Nous ne sommes rien auprès des hommes illustres dont nous avons rappelé les noms; nous ne serions pas même digne d'être appelé l'un de leurs disciples; et nous oserions, pour excuser notre faiblesse ou notre inertie, prétendre que nous attendons des temps meilleurs, des heures de repos! Sur cette terre où l'homme est condamné à la sueur ou à la souffrance, il doit y avoir peu de repos pour le corps et pour la pensée.

Et, dût notre livre demeurer inaperçu et ignoré au milieu des préoccupations plus sérieuses de ce siècle, ne sera-ce pas pour nous une satisfaction déjà bien grande que d'avoir pu nous isoler dans le sanctuaire de la justice et de l'histoire, et nous dérober, par le travail, aux querelles des partis? Voilà le vrai repos réservé à l'écrivain et à l'homme qui pense.

Commencé sous la monarchie, continué sous la république, notre livre demeurera semblable

à lui-même, de la première page jusqu'à la dernière. Nous ne renierons aucun de nos principes; nous ne modifierons point nos jugements essentiels : c'est la récompense que nous obtenons déjà pour avoir voulu, alors comme aujourd'hui, prendre uniquement la vérité pour règle et pour guide. La vérité ne change pas , les passions humaines se transforment; la vérité demeure.

Est-ce à dire que les événements qui se passent ne contribuent ni à nous éclairer, ni à nous instruire? A Dieu ne plaise que nous nous renfermions dans cette opiniâtre immobilité, et que nous ayons l'orgueil de ne rien apprendre quand nous sommes forcé de lire au grand livre des révolutions! Que nos lecteurs se rassurent. Nous mettrons à profit pour eux et pour nous les leçons que la Providence envoie à notre patrie et à l'Europe. Mais par cela même que nous répudions, aujourd'hui plus que jamais, les traditions de l'école fataliste, pour nous abandonner avec une pleine confiance à la volonté de Dieu, soit qu'il nous console, soit qu'il nous châtie, nous dirons à ceux de nos amis qui se livrent à l'inquiétude ou au désespoir, parce que le secret de l'avenir nous échappe : Hommes de peu de foi, pourquoi craignez-vous? La miséricorde de Dieu s'est-elle affaiblie, et la France n'est-elle plus la

nation qu'il a choisie entre toutes? Laissez gronder la tempête, et soyez fermes, fussiez-vous vaincus et en petit nombre! *Hi in curribus, et hi in equis ; nos autem in nomine Domini.* « Ceux-là « se confient dans le nombre de leurs chevaux « ou de leurs chariots de guerre ; mais nous, nous « plaçons notre force dans le nom du Seigneur. »

A. G.

Paris, juin 1849.

HISTOIRE

DE

LA RÉVOLUTION

FRANÇAISE.

CONSULAT.

LIVRE PREMIER.

Nov. 1799.

Situation de la France, le lendemain du 18 brumaire.

La France entrait dans une voie nouvelle; la révolution se faisait homme. Depuis 1789, le principe de l'autorité n'avait cessé d'être amoindri ou méconnu, et, jusque dans les convulsions du régime de la terreur, le pouvoir, au lieu de gouverner, s'était vu réduit à combattre : sous le directoire, enchaînée et garrottée par mille entraves constitutionnelles, l'administration avait regimbé contre ses tuteurs, et mené à terme deux ou trois misérables coups d'État sans portée sérieuse; l'événement du 18 brumaire venait de faire justice de ce système corrupteur et incapable. Désormais ce ne sera plus au pouvoir, mais à la liberté, d'être en péril; les rôles changeront : la main

Nov. 1799. hardie d'un soldat dénouera les faisceaux de la république, son épée déchirera la loi; l'ordre renaîtra dans l'unité, et avec lui l'arbitraire, jusqu'au moment où, par une juste expiation, la dictature succombera à son tour sous le fardeau de son œuvre.

Une nation folle de gloire, qui de liberté ne se soucie guère, à moins que ce ne soit pour s'en faire une arme, et qui se passionne pour l'égalité parce que l'égalité absolue flatte l'orgueil du plus grand nombre, la France, enfin, était dans l'une de ces conditions si fréquentes de son histoire où elle sacrifie tout à la paix, au repos, aux intérêts. Une mère (et c'est à ce signe qu'on la reconnaît surtout) s'attache à celui de ses fils qui lui a coûté le plus de peines; mais la France, fatiguée de ses laborieux enfantements, commençait à ne plus vouloir de cette liberté politique pour laquelle nous avions versé tant de sang. Elle maudissait la fille dont les écarts faisaient sa honte : toujours dominée par des émotions exclusives, elle se réfugiait sous la garantie de l'arbitraire, en haine des excès de l'anarchie. Elle s'inquiétait peu de l'audace des moyens dont Bonaparte s'était servi; elle lui pardonnait une révolution prétorienne déjà consommée, et la représentation nationale jetée par les fenêtres : elle aurait pardonné davantage au prix du rétablissement du crédit, de la protection donnée à l'industrie, du retour de la sécurité intérieure. Le directoire, d'ailleurs, avait fait peser sur elle le joug dont elle a le plus horreur, celui de l'immoralité et de l'ineptie : la chute d'un pareil gouvernement devait-elle entraîner des regrets? Et de quoi pouvait-on se plaindre? La république ne

subsistait-elle pas toujours, au moins de nom? On datait de l'an VIII; on conservait les formes civiques; la souveraineté du peuple ne cessait d'être invoquée. Pour un peuple qui aime à se contenter des mots, ceux-là suffisaient, et la révolution n'avait ni le droit de bouder, ni celui de craindre. Nov. 1799.

Les difficultés de la situation n'en étaient pas moins grandes pour le nouveau pouvoir. L'avilissement de l'autorité, le mépris de la hiérarchie, l'oubli de la probité et des mœurs, tout ce qui constitue la pourriture d'une société, rendait pour ainsi dire impossible l'intervention du médecin chargé de remédier au mal. L'anarchie régnait au dedans, la guerre au dehors : les coffres étant vides, il fallait administrer, gouverner, combattre. Bonaparte ne se laissa point effrayer : les ressources de son génie le rassurèrent; et, d'ailleurs, ne savait-il pas qu'un peuple, si déchu ou si près de sa ruine qu'on le suppose, peut toujours rencontrer son salut quand il se rattache à ces deux ancres nécessaires, la vérité et la force?

Mesûres de sûreté générale adoptées à l'égard des chefs révolutionnaires.

La force fut invoquée la première; elle avait fait le coup d'État de Saint-Cloud, elle devait le compléter. Les trois consuls, sur la proposition de Fouché, et après avoir tenu conseil, dressèrent deux listes de suspects, contre lesquels des mesures révolutionnaires furent prises. Comme au 18 fructidor, on renonçait à tuer; on déportait. On voit que déjà se perdaient les traditions de ce Barrère qui opinait toujours pour la guillotine, « parce que les morts seuls ne reviennent pas. » Or, en politique, il n'y a que les morts qui reviennent; et Bonaparte le pressentait. D'ailleurs il ne fallait pas



Nov. 1799. abuser de la faveur de l'opinion, et trop demander à la popularité. Un acte des consuls condamna, sans jugement et sans enquête, à la peine de la déportation, Destrem, Aréna, Marquézi, Truck, Félix Lepelletier, Charles Hesse (le prince de Hesse-Rothembourg), Scipion Duroure, Fournier l'Américain, Brutus Maignet, Boyer, Henriot, Xavier, Audoin, et quelques autres chefs du parti jacobin, en tout trente-six terroristes bien connus. Une décision analogue, rendue sous le prétexte commode de sûreté générale, enjoignit à vingt-six individus, renommés par leur patriotisme ou par l'exaltation de leurs sentiments républicains, de se rendre à la Rochelle, et d'y demeurer sous la surveillance de la haute police. Cette liste comprenait plusieurs anciens conventionnels et quelques membres du conseil des cinq-cents : Santhonax, Julien (de Toulouse), l'ex-marquis Antonelle, Grandmaison, Delbrel, y figuraient, et parmi eux (on regrette de le dire) le général Jourdan, le vainqueur de Wattignies et de Fleurus. L'opinion publique s'émut un peu en faveur de Jourdan ; mais, quoi qu'on dise, elle vit sans trop d'indignation la mesure de proscription qui atteignait les autres montagnards. La France voulait en finir avec le terrorisme, et chaque coup porté sur ce parti était approuvé. Au fond, les consuls usaient d'une rigueur plus apparente que réelle. Ils avaient hâte d'enlever au jacobinisme ses chefs naturels, de répandre dans les esprits une salutaire inquiétude, et de décourager dès le premier jour toute résistance : ce but atteint, ils se réservaient d'être indulgents, et de ne pas pousser les choses à l'extrême. Aussi, quand lès individus désignés

dans les listes eurent quitté Paris, et se furent rendus soit au port d'embarquement, soit dans le lieu affecté pour leur résidence, les déportés obtinrent la permission de rester en France; les autres se virent peu à peu affranchis de la mesure de police prise à leur égard. Nov. 1799.

Commencements du régime consulaire.

Le 20 brumaire, à cinq heures du matin, les trois consuls provisoires quittèrent Saint-Cloud, et vinrent s'établir à Paris, dans ce même palais du Luxembourg d'où le directoire était à peine chassé. Peu d'instants après, ils tinrent conseil. Sieyes, toujours plein de morgue, se croyait encore le véritable héritier du gouvernement : *Qui de nous présidera?* dit-il à ses deux collègues. — *Vous voyez bien*, répondit Roger-Ducos en lui montrant Bonaparte, *que le général préside déjà.* Alors seulement Sieyes commença à comprendre. Bonaparte procédait, d'ailleurs, avec autant d'intelligence que d'autorité. Aucune question ne lui paraissait étrangère: administration, politique, finances, diplomatie, il embrassait tout d'un coup d'œil. L'expérience des détails et la connaissance des individus lui manquaient sans doute; mais l'habitude de conduire la bureaucratie militaire et d'organiser les pays conquis l'avait familiarisé de longue main avec les affaires de cabinet. Sieyes en était témoin avec un dépit concentré, Roger-Ducos était déjà fasciné, et tous deux suivaient l'impulsion, et quand cette première séance de la commission consulaire fut levée, l'épreuve était faite, la voie ouverte: *Citoyens*, dit Sieyes à MM. de Talleyrand, Boulay (de la Meurthe), et Rœderer, qui s'empressaient autour de lui, *citoyens, à présent nous*



Nov. 1799. *avons un maître : il sait tout, il fait tout, et il peut tout.* Il y avait, dans cet hommage exagéré rendu au génie de Bonaparte, autant de rancune et de jalousie que d'admiration sincère.

Organisation du ministère. Il fallait organiser le ministère : les nouveaux choix ne se firent pas attendre. On maintint le régicide Cambacérès au département de la justice; Fouché conserva le portefeuille de la police générale : ce fut là une des plus fâcheuses inspirations de la commission consulaire. Le général Berthier, habitué à servir d'instrument à Bonaparte, fut nommé ministre de la guerre. Un chef de division du ministère des finances, M. Gaudin, eut pour sa part la difficile mission d'administrer le trésor public; l'ingénieur Forfait eut le portefeuille de la marine; Laplace, savant célèbre, mais organisateur sans expérience, fut placé à l'intérieur. On ne crut pas pouvoir confier immédiatement les affaires étrangères à M. de Talleyrand; mais ce ne fut qu'un retard de courte durée, durant lequel la direction des relations extérieures fut remise à M. Reinhard. Entre les ministres et les consuls, on établit un fonctionnaire intermédiaire, chargé de présenter le travail, et de transmettre à qui de droit les instructions convenables : le choix de Bonaparte se porta sur M. Maret, qui plus tard, toujours investi des mêmes fonctions, prit le titre de secrétaire d'État. Le poste confié à M. Maret exigeait beaucoup de flexibilité dans l'esprit, des connaissances très-variées, et une grande facilité de travail : ces qualités, que le nouveau titulaire possédait à un degré assez remarquable, lui assurèrent une influence considérable sur les affaires de l'administration. Les

M. Maret.

arrangements ministériels furent complétés par un arrêté qui maintint au général Lefebvre le commandement de l'armée de Paris et de la dix-septième division militaire. Nov. 1799.

On abolit l'emprunt forcé et la loi des otages.

Tout gouvernement, alors même qu'il est malintentionné ou faible, se voit forcé d'inaugurer sa marche par des actes destinés à lui concilier la faveur publique. Les consuls se hâtèrent d'abolir, par un simple arrêté des commissions législatives, la loi impopulaire qui prescrivait l'emprunt forcé, et la mesure plus odieuse encore qu'on appelait *loi des otages*.

En vertu de la première de ces lois, idée malheureuse du directoire, un impôt déguisé de cent millions de francs pesait sur le pays, sous le titre d'emprunt forcé. C'était là une de ces mesures révolutionnaires prises contre les capitalistes, et destinées à mettre tous les frais de la guerre à la charge des riches : en principe, une pareille loi trouvait ses motifs d'excuse dans la nécessité du salut public ; en pratique, elle était la source des vexations les plus odieuses: et cela se conçoit sans peine lorsqu'on réfléchit que l'évaluation de la richesse ou de la pauvreté était remise au caprice d'un comité ignorant ou passionné, dont la justice n'était acceptée de personne. Les consuls firent disparaître cet impôt désastreux; ils le remplacèrent par une subvention extraordinaire fixée à vingt-cinq centimes additionnels, imputables sur la contribution foncière et mobilière de l'an VII. L'autre satisfaction donnée à l'opinion publique ne fut pas accueillie avec moins de faveur. La loi des otages plaçait sous la surveillance de la police, et soumettait, au besoin,

Nov. 1799. à un emprisonnement arbitraire, les anciennes familles nobles, les parents d'émigrés, et toute la partie de la population qu'on pouvait soupçonner de regretter l'ancien régime. En vertu de ce décret inique, les parents des émigrés ou des royalistes de province répondaient des attentats contre-révolutionnaires de leurs parents, les familles garantissaient la conduite de chacun de leurs membres. Les consuls firent abolir cette précaution sauvage; et Bonaparte se rendit lui-même à la prison du Temple, pour mettre en liberté les malheureuses victimes que la loi des otages avait faites.

Mesures financières. Toutes les branches du revenu public étaient desséchées; il fallait se procurer à la hâte quelques ressources, et aviser à un système financier plus rationnel que les expédients révolutionnaires des dernières années. Les consuls eurent la sagesse de ne recourir à aucune mesure violente et oppressive. La peur force les écus de se cacher; la confiance est la base essentielle de la richesse nationale. Les consuls réunirent les banquiers de Paris, et obtinrent d'eux un prêt de douze millions de francs, à des conditions modérées. Déjà M. Collot avait fait à Bonaparte des avances considérables, qui avaient, en grande partie, été absorbées par les frais de la journée du 18 brumaire. Quand on vit que les capitalistes avaient foi dans la durée du gouvernement, l'opinion se rassura, et les transactions du commerce devinrent plus faciles. Cependant le budget des dépenses annuelles s'élevait au chiffre de sept cents millions, et les recettes ordinaires étaient loin d'atteindre à une faible partie de cette

somme. Le dernier gouvernement pourvoyait à l'excédant au moyen de valeurs fictives, espèce de papier-monnaie portant divers titres, qui n'avait point un cours forcé, mais qui donnait lieu aux spéculations effrénées de l'agiotage. Les consuls ne comptèrent pas en vain sur le retour du crédit : ils ménagèrent avec sagesse les premières ressources qu'ils s'étaient procurées, et ils fournirent des subsides à l'armée, quelques fonds aux créanciers de l'État. Après avoir contraint les comptables à souscrire des traites au trésor, ils négocièrent ces bons à neuf pour cent, et réussirent à solder le semestre courant de la dette publique, à payer l'arriéré de la solde militaire et des pensions viagères. Du jour où, chose rare depuis douze ans, on vit le pouvoir tenir ses engagements, la confiance, qui ne demandait qu'à renaître, reparut presque soudainement, et l'accomplissement des obligations de la dette releva promptement le crédit. Les fonds publics montèrent : la veille du 18 brumaire, le cinq pour cent avait été coté à 7 francs sans acheteurs; quelques jours après, il s'élevait au chiffre inattendu et alors fort rassurant de 21 francs. Les consuls prirent des mesures pour assurer la rentrée des contributions publiques. Le cadastre n'existait pas, on ne possédait aucun état des propriétés, sinon de vieux livres terriers qui remontaient à une époque antérieure à 1789, et ne pouvaient être utilement consultés, depuis que la plupart des immeubles avaient changé de maîtres et de limites. La perception des finances était adjugée au rabais, sans garantie sérieuse, sans règles fixes. Les consuls créèrent l'agence des contributions

Nov. 1799.

Nov. 1799. directes, sur des bases à peu près semblables à celles que nous lui connaissons encore aujourd'hui. Les administrations locales ne demeurèrent plus juges de la quotité ou de la répartition de l'impôt. Tout le système fut placé dans la main du ministre des finances, et les rentrées au trésor durent se faire désormais sans conflit, sans retard, avec équité. L'administration des contributions indirectes fut également établie; l'impôt de cette classe frappa les marchandises introduites à la frontière, et un grand nombre d'objets de consommation, tels que le sel, les vins, les spiritueux, les huiles, la viande, le tabac. Cette institution des contributions indirectes, très-facile à justifier en principe, conserva le caractère d'impopularité qui, sous tous les noms et sous toutes les formes, s'est attaché à elle, parce que, à chiffre égal, elle greva plus l'ouvrier et le petit consommateur que l'homme riche. Quoi qu'il en soit, comme à toute époque la propriété mobilière et certains objets de consommation n'ont cessé d'être affectés de taxe, de droits de mutation, de prélèvements plus ou moins considérables, personne en France ne vit avec déplaisir les mesures prises pour régulariser le système de l'impôt et assurer les rentrées.

Réparations dans l'ordre moral. — Mesures prises pour adoucir le sort des prêtres.

L'opinion se préoccupait surtout des réparations à accomplir dans l'ordre moral; elle épiait les actes de Bonaparte et de ses collègues pour y chercher une tendance, pour y rencontrer la condamnation de l'anarchie. Le directoire, à la suite de l'odieux coup d'État du 18 fructidor, avait fait revivre les lois rendues par la convention et l'assemblée législative contre les prêtres demeurés fidèles à l'Église : ces infortunés

languissaient dans la déportation ou dans l'exil ; un petit nombre, plus heureux, mais toujours menacés et opprimés, erraient dans les communes, et portaient clandestinement aux fidèles, au prix de beaucoup de périls, les consolations religieuses et le secours des sacrements. Bonaparte, qui, en Italie, avait mis à profit ses victoires pour adoucir la misère de ces pieux confesseurs, ne tarda pas à justifier les espérances que son avénement au pouvoir avait fait naître dans les rangs du clergé proscrit. Un arrêté consulaire rendit à leurs départements, à leurs communes, à leurs familles, les prêtres détenus dans les prisons ou relégués dans l'île de Ré. Cette première satisfaction donnée à la justice fit espérer, avec raison, que les prêtres déportés dans les déserts de la Guyane ou sur d'autres bords inhospitaliers allaient promptement être rappelés dans la patrie. Une semblable décision ne se fit point attendre. Le gouvernement consulaire cessa d'exiger des prêtres catholiques le serment schismatique prescrit par la constituante, et qui avait fait tant de martyrs : il se borna à leur imposer un serment de fidélité qui ne les liait qu'à l'égard de l'ordre politique, et ne froissait en rien leurs consciences chrétiennes. Quelques jours après, une décision du gouvernement fit disparaître, au moins en partie, les entraves que l'exercice du culte rencontrait encore dans beaucoup de communes. La religion ne fut point encore proclamée affranchie ; les rapports avec Rome ne furent point renoués ; les temples confisqués demeurèrent dans les mains du pouvoir civil ; et toutefois il fut enfin permis de se proclamer catholique, et d'exer-

Nov. 1799.

Abolition du serment schismatique.



Nov. 1799. cer le culte d'une manière privée, sans s'exposer à des persécutions ou à des peines.

Mesure de clémence à l'égard de quelques émigrés.

Les lois sanglantes précédemment rendues contre les émigrés subsistaient encore. Un certain nombre de ces proscrits, jetés sur les côtes de France par un naufrage, gémissaient depuis cinq ans dans les cachots. Avaient-ils encouru la peine de mort? Ce cruel problème agitait les jurisconsultes révolutionnaires, et Merlin de Douai, digne de ses antécédents, n'hésitait pas à conclure dans le sens le plus rigoureux. Les consuls provisoires en décidèrent autrement ; ils se conformèrent à cette maxime du droit des gens, qui ne permet pas à l'homme d'être aussi dur que la tempête : en conséquence, ils décidèrent que les émigrés naufragés seraient renvoyés de France, et conduits à l'étranger. Plusieurs de ces derniers obtinrent même la permission de rentrer sur le territoire de la république; et parmi eux figuraient MM. de Choiseul, de Valence, de la Rochefoucauld-Liancourt. Le droit d'épave était enlevé au bourreau. Cette mesure de haute politique plut à la Vendée, et ne fut pas inutile à la pacification de l'Ouest.

Le gouvernement et le pays s'entendent. — Heureuses dispositions de l'esprit public.

Les consuls s'étaient réparti la tâche que la révolution du 18 brumaire leur avait confiée : l'administration civile et militaire avait été placée dans les attributions de Bonaparte; Sieyes, toujours avide de faire des lois, avait été chargé de rédiger la future constitution : comme il avait en réserve beaucoup de plans, en général fort inapplicables, il se trouvait heureux de pouvoir enfin imposer au pays l'une des conceptions philosophiques écloses dans son cerveau.

Il est vrai que Bonaparte se réservait de discuter un peu plus tard les théories de Sieyes, et d'y substituer ses idées. Quant à Roger-Ducos, oublié entre les deux autres consuls, il ne servait qu'à donner un appui silencieux aux volontés de Bonaparte, dont, malgré lui, et à contre-cœur, il subissait l'influence. Le pays, attentif à la marche du nouveau pouvoir, paraissait disposé à accepter tout ce que lui imposeraient des dictateurs qui travaillaient en vue de la paix et de l'ordre. Au lieu de s'indigner des concessions que faisait Bonaparte aux idées de l'ancien gouvernement, il n'y voyait qu'une preuve de plus de force, qu'un gage nouveau de sécurité. La police de Fouché, elle-même, avait ses coudées franches. L'immense majorité des citoyens éprouvait un besoin d'union, de confiance et de repos qui faisait taire tous les esprits chagrins, toutes les oppositions méticuleuses. Les deux commissions législatives, qui tenaient encore lieu de représentation nationale, délibéraient à huis clos, fort obscurément, et ne servaient qu'à donner un caractère plus grave aux volontés consulaires, qu'elles enregistraient docilement. Chaque jour on apprenait que les clubs et les sociétés populaires étaient fermés, par ordre des autorités locales; et le peuple s'applaudissait de voir disparaître l'une après l'autre toutes les traces du jacobinisme. Un comité d'hommes notables, choisis dans toutes les branches des services publics, et signalés par leur expérience de l'administration ou de la jurisprudence, se réunissait sous la présidence de Bonaparte, et préparait la solution des affaires de détail. Ce comité fut l'origine du conseil d'État, insti-

Déc. 1799.

Création d'un comité précurseur du conseil d'Etat.

Déc. 1799. tution justement célèbre. Bonaparte y fit entrer d'anciens conventionnels et des membres de l'Assemblée constituante, longtemps proscrits. Les vieux feuillants, les girondins, les thermidoriens, quelques montagnards, délibérèrent et travaillèrent en commun : Tronchet, qui avait défendu l'infortuné Louis XVI, siégeait à côté de Merlin, l'un des juges régicides. Tous ensemble étaient chargés de fondre et de modifier le vaste ensemble de nos lois civiles, et de faire prévaloir, en les accommodant aux besoins nouveaux des temps, les vieilles maximes du droit romain, les usages jadis consacrés du droit coutumier, les arrêts et la jurisprudence des parlements. Peu de révolutions, parmi celles dont l'histoire a gardé le souvenir, s'accomplirent aussi facilement que celle du 18 brumaire.

Comment la révolution du 18 brumaire s'accomplit dans les provinces.

Comme on avait lieu de craindre des résistances dans les départements, les consuls provisoires envoyèrent sur plusieurs points de la république des représentants du peuple ou des généraux entièrement à leur dévotion, et qui eurent pour mission de disposer les esprits aux changements opérés dans l'orangerie de Saint-Cloud. A Toulouse, la présence du général Lannes, l'un des séides de Bonaparte, comprima tous les semblants d'opposition du parti révolutionnaire. Un seul homme, en France, eut le courage de résister à haute voix. Ce fut Barnabé, président du tribunal criminel de l'Yonne, qui refusa d'enregistrer les lois rendues à Saint-Cloud sous la menace des baïonnettes, et par une poignée de législateurs sans mandat. En punition de cette fidélité inattendue qu'il gardait à ses serments, Barnabé fut déclaré coupable de

forfaiture, suspendu et destitué. L'exemple de son dévouement ne séduisit personne. Le peuple français se trouvait partagé en deux camps : celui des hommes qui avaient peur et qui se résignaient; celui, bien autrement considérable, des hommes qui, par enthousiasme ou par calcul, allaient au-devant des volontés de Bonaparte. Déc. 1799.

Commissions législatives.

Les deux commissions législatives, investies du droit de remplacer le conseil des anciens et celui des cinq-cents, comptaient dans leurs rangs quelques républicains sincères; toutefois, en grande majorité, elles étaient composées des courtisans ou des affidés de l'homme du 18 brumaire. Elles affectaient de singer les allures des assemblées nationales, nommant des commissions, désignant un président et un bureau, entendant les discours des rapporteurs ou les harangues des habitués de tribune. Ceux qui n'auraient su entre quel petit nombre d'acteurs étaient distribués les rôles de cette comédie auraient pu la prendre au sérieux, et croire à une discussion libre : il n'en était rien. Les deux commissions délibéraient pour la forme, et tenaient séance au Luxembourg, dans les appartements des consuls. L'histoire a donc raison de ne point tenir compte de ce rouage inutile, qui n'offrait aucune garantie à la liberté.

Presse politique. — Pamphlets. — Progrès des symptômes de réaction contre-révolutionnaire.

La presse politique participait de l'abaissement de la représentation nationale; les journaux et les écrivains révolutionnaires se taisaient. La parole n'appartenait guère qu'aux agents du pouvoir et aux hommes de lettres dont Fouché dirigeait les inspirations. Il était de bon goût de livrer au ridicule le directoire et

Déc. 1799. la constitution de l'an III. Les murs de Paris étaient couverts de placards et d'affiches à la plus grande gloire de Bonaparte. On vantait adroitement ses sentiments républicains, ses services, ses victoires ; on s'attachait à établir la loyauté de ses intentions, à discréditer les hommes défiants, les dévouements douteux ou timides. Cependant chaque jour ajoutait aux consolations des partisans d'une liberté modérée. Les vieux amis de la révolution de 1789, la Fayette, Latour-Maubourg, Bureau de Pusy, les Lameth, rentraient en France. Bonaparte était peu disposé à se laisser guider par des hommes dont, à l'en croire, les rêveuses théories avaient perdu Louis XVI; mais il avait besoin de rassurer la bourgeoisie et les débris du vieux parti constitutionnel. Par des prévenances rendues aux coryphées de cette opinion, il se conciliait les sympathies des démocrates européens et de l'opposition parlementaire de la chambre des lords et de celle des communes. Avide d'être populaire à Paris, il attachait un prix considérable à l'estime de la nation anglaise, à l'admiration de Fox et de ses fidèles.

On élabore la constitution nouvelle. — Plans de Sieyes.

Cependant personne ne pouvait et ne voulait oublier que la situation créée par le coup d'État du 18 brumaire était nécessairement provisoire, et qu'il importait d'y substituer, dans un délai de courte durée, un ordre de chose régulier et définitif. Il était temps que Sieyes mît au jour la constitution dont, à entendre ses partisans et ses admirateurs, il nourrissait depuis bientôt dix ans la pensée et le rêve. Le nébuleux métaphysicien, habile à dissimuler la tyrannie

sous des formes démagogiques, avait imaginé un code politique assez semblable à l'ancienne constitution de Venise: c'était ce qu'il appelait, dans son langage prétentieux, une pyramide terminée en pointe, et carrée à sa base. Au rebours de ce qu'il annonçait, les esprits sagaces auraient pu deviner que, dans l'économie de cet étrange édifice, le pouvoir exécutif pouvait servir de fondement à la pyramide de Sieyes, tandis que les grands principes de liberté et de souveraineté populaire, assez adroitement éludés, devaient se perdre en pointe, et disparaître peu à peu. Sieyes avait imaginé un gouvernement placé entre les mains d'un magistrat suprême, appelé *grand électeur,* logé à Versailles, et magnifiquement doté d'une liste civile de six millions. Ce grand électeur nommait aux principaux emplois civils et militaires, et il désignait lui-même le *consul de la paix* et le *consul de la guerre*, deux assesseurs placés dans sa main et subordonnés à son initiative. Le gouvernement ainsi constitué proposait les lois; les lois étaient discutées par un tribunat de cent membres; elles étaient ensuite soumises à la sanction d'un corps législatif de trois cents députés qui n'avaient ni le droit de délibérer ni celui de faire des amendements, et dont la fonction se bornait à une approbation ou à un refus pur et simple. Le principal corps politique imaginé par Sieyes était un sénat, nommé par le grand électeur, et qui avait pour mission de maintenir intacte la constitution de la république, en cassant les lois qui pouvaient être contraires à ce code fondamental, ou en complétant les institutions du pays par des sénatus-consultes. Le grand électeur investi

Déc. 1799.

Le grand électeur.

Déc. 1799. d'une autorité presque sans contrôle, pouvait être tenté d'aspirer à la tyrannie. Le projet de loi élaboré par Sieyes prévoyait ce cas, et il attribuait au sénat le singulier droit d'*absorber* le grand électeur, c'est-à-dire de le destituer, en lui décernant le titre de sénateur, et en le faisant descendre de son espèce de trône pour le faire asseoir sur une chaise curule. En vertu de ce même système, le droit d'élection directe était enlevé au peuple. Les assemblées électorales devaient se borner à dresser des listes de candidats; et le sénat, en consultant ces listes, désignait lui-même les citoyens qui composeraient le corps législatif et le tribunat. Le sénat nommait le grand électeur, sauf à l'*absorber*, comme nous venons de le dire. Tel était, en substance, le plan inventé par Sieyes. Comme il était de mode d'ajouter foi aux idées de cet homme, chacun se prit à admirer sa constitution. Cependant personne ne se trompait sur le véritable but du philosophe régicide. On devinait qu'il se réservait le rôle de grand électeur; qu'il allait désigner Bonaparte au consulat de la guerre, Roger-Ducos au consulat de la paix, et que, pour un avenir encore incertain, il se réservait la possibilité de faire *absorber* ses deux assesseurs, et d'usurper pour son propre compte le gouvernement de la république. Bonaparte était le dernier à s'y tromper; aussi ne tarda-t-il pas à se placer comme au travers des espérances ambitieuses de son collègue.

Lutte sourde entre Sieyes et Bonaparte.

La lutte ne pouvait être longue. Sieyes n'était point un esprit sans portée et sans puissance. Rêveur de l'école de Rousseau, il se rattachait à Condorcet par

les déductions, à Condillac par la sécheresse de la forme. Écrivain géométrique, il avait foi dans ses principes plus que dans les faits, et en son génie plus que dans les principes. On parvenait sans peine à l'intimider et à le réduire au silence; car, sur la parole un peu hasardée de Mirabeau, parole qu'il avait prise au sérieux, il croyait punir ses contemporains et se venger de ses ennemis par son silence. Il craignait les hommes, mais il les dédaignait: aussi gardait-il ordinairement pour lui seul le secret des panacées sociales dont il se disait dépositaire. Ses pamphlets avaient considérablement hâté la marche du mouvement de 1789. Sans introduire dans le monde une seule vérité nouvelle, ils avaient donné à la révolution des formules et des aphorismes dont elle avait besoin. Dur contre Louis XVI, il s'était senti terrassé par l'ascendant de Robespierre, et il avait attendu six mois après le 9 thermidor pour relever le front. Comme tous les utopistes, en qui l'orgueil domine, il croyait que les peuples sont des troupeaux trop heureux d'être mis sous la tutelle des philosophes, sous la conduite des penseurs, et il ne se faisait guère scrupule de montrer à ces multitudes les vains hochets de la liberté et de l'égalité, se réservant de les pousser au bonheur par le seul emploi de l'autorité et de la force. Un tel homme était fait pour pressentir Bonaparte; mais l'excès de sa vanité ne lui laissait pas pour cette étude le libre usage de son intuition. Dans tous les cas, il était consul, il avait place au pouvoir; tout l'engageait à agrandir cette place, au risque de la perdre. Ce dernier effort ne pouvait le

Déc. 1799. compromettre beaucoup, et il y aurait eu abdication prématurée à ne le point tenter. C'est ce qui explique ses vues constitutionnelles, et l'insistance qu'il mit à les faire prévaloir.

Sieyes donne lecture de son projet de constitution. — Ce plan est discuté en présence des consuls et des commissions.

Le jour où pour la première fois, en présence de ses deux collègues et des deux commissions législatives, Sieyes donna lecture de son système et de ses idées, l'auditoire presque tout entier fut séduit par le développement de cette théorie; on affecta d'en admirer l'habile harmonie. « Cela est beau, dit Bonaparte; « mais il y a des objections à présenter, et il est né- « cessaire de réfléchir. A demain! » Le signal de l'hésitation une fois donné, la plupart des législateurs attendirent que le général-consul eût formulé sa pensée et motivé ses critiques. Le lendemain, la discussion fut ouverte, et Bonaparte invita Daunou, naguère l'un des rédacteurs de la constitution de l'an III, à prendre la plume, et à écrire en quelque sorte sous sa dictée. Daunou hésita; mais bientôt il dut céder, et la discussion s'ouvrit immédiatement sur le projet de Sieyes.

Deux opinions étaient en présence : celle des républicains, tels que Daunou, Chénier, Matthieu Dumas et Chazal; et le parti de la réaction, que dirigeaient Lebrun, Lemercier, Regnier, Rœderer, Lucien Bonaparte, Regnaud de Saint-Jean-d'Angely, et, au besoin, Talleyrand et Fouché. Une ombre de liberté subsistait encore, et Bonaparte se résignait à la subir, bien que parfois l'opposition qu'il rencontrait soulevât son indignation ou sa colère. Un orateur ayant invoqué le principe de la souveraineté du peuple, le général-consul lui

reprocha de faire un « discours de club, » et les autres comprirent la portée de cette leçon. Dans le système de Sieyes, l'élection directe était enlevée au peuple. Les colléges électoraux ne devaient plus avoir d'autre prérogative que celle de dresser des listes de notabilités, de nommer des candidats, parmi lesquels le sénat choisirait lui-même les membres du tribunat et du corps législatif, et le gouvernement, la plupart des fonctionnaires administratifs et judiciaires; et, comme si ce n'eût pas été assez de cet excès de précaution, pendant les dix premières années les listes, dont la formation était réservée aux assemblées électorales, devaient nécessairement comprendre les citoyens qui auraient exercé des fonctions ou qui auraient rendu des services sous le régime républicain : le surplus de la liste devait être composé, au choix des fonctionnaires publics, de toutes les notabilités scientifiques, industrielles, artistiques, et de tous les hommes qui paraîtraient présenter le plus de garanties. Au bout de dix ans, l'effet de cette disposition transitoire cessait de plein droit. Quelque favorable que fût Bonaparte à tout projet qui amoindrirait ou réduirait à rien l'intervention du peuple dans le gouvernement, il n'osa accepter la mesure exceptionnelle que proposait Sieyes. Par suite de ses observations, on se borna à accepter le système des listes de notabilités et l'élection indirecte. La précaution ne fut pas poussée plus loin contre la liberté. Déc. 1799.

Bonaparte et les commissions législatives accueillirent les idées de Sieyes en ce qui concernait l'établissement d'un sénat conservateur, chargé d'élire, On accueille en partie les idées de Sieyes.



Déc. 1799. sur des listes de candidats, les membres des premiers corps de l'État, et les hommes qui, dans cet étrange système, devaient constituer la représentation nationale. Pour garder quelques traditions affaiblies du régime constitutionnel, on accepta l'établissement simultané d'un tribunat de cent membres, chargé de discuter publiquement les lois, et de dénoncer au sénat les atteintes portées aux institutions du pays. En outre, on admit l'existence d'un corps législatif sans orateurs et sans tribune, mais investi du droit d'approuver ou de rejeter les lois par un vote silencieux. Sieyes demandait que le conseil d'État et le tribunat eussent le droit de porter leurs doléances au sénat lui-même, et de le prendre pour juge. Bonaparte, qui voulait un législateur sans popularité, sans yeux, sans oreilles, se prononça contre cette théorie, et la fit repousser. Les membres des commissions législatives, secrètement bercés par l'espoir d'être les premiers admis au sénat, se montrèrent généralement disposés à n'opposer aucune résistance sérieuse aux volontés du général-consul. La petite minorité, qui agit avec le plus de patriotisme et de courage, fut impuissante dans son opposition. D'ailleurs, à son tour, elle était subjuguée et fascinée par l'ascendant de cet homme impérieux, qui, sorti des camps, habitué aux soucis de la guerre, et étranger par son éducation et ses antécédents à tous les mystères de la vie politique, se montrait, dès le premier jour, aussi ferme, aussi éclairé, aussi intelligent qu'aurait pu l'être un homme d'État vieilli dans la pratique des affaires et dans l'étude des problèmes sociaux.

Déc. 1799.

Bonaparte repousse avec énergie l'idée d'instituer un grand électeur.

Mais c'était à la conception malheureuse du *grand électeur* chargé de gouverner et de vaincre, à l'aide du *consul de la paix* et du *consul de la guerre*, espèce de roi irresponsable que le sénat pouvait détrôner en l'*absorbant;* c'était à l'organisation du gouvernement, ainsi entrevu par Sieyes, que l'impatient Bonaparte attendait son collègue pour lui faire subir un échec. Il combattit donc avec énergie le plan de Sieyes : « Le grand électeur, dit-il, tel que vous le concevez, « ne sera que l'ombre, mais l'ombre décharnée d'un « roi fainéant. Connaissez-vous un homme d'un ca« ractère assez vil pour se complaire dans une pareille « singerie ? » Puis, entrant dans l'examen détaillé de l'idée de Sieyes, il ne lui fut pas difficile d'exposer ce qu'elle présentait de puéril ou de dangereux. Il montra le grand électeur ne choisissant pour consul de la paix ou de la guerre que des commis à sa dévotion et sans initiative ; il ajouta que, à la vérité, le sénat pouvait absorber ce chef du gouvernement et le faire disparaître; mais il établit que, dans ce cas même, le remède serait pire que le mal, puisque personne, ni le gouvernement ni les gouvernés, n'aurait désormais de garantie; que si les deux consuls prenaient leur pouvoir au sérieux, des conflits naîtraient, de telle sorte que le consul de la paix refuserait au consul de la guerre l'argent et les hommes dont il aurait besoin pour les armées : « Un pareil gouvernement, s'écria« t-il, est une création monstrueuse, composée d'idées « hétérogènes, et qui n'offre rien de raisonnable. C'est « une grande erreur de croire que l'ombre d'une « chose puisse tenir lieu de la réalité. » Et comme

Déc. 1799. Sieyes, à demi terrassé par cette opposition, semblait encore hésiter à s'avouer vaincu, Bonaparte, esprit méridional et incisif, acheva de lui porter le coup de grâce en l'accablant de sarcasmes. Dans un style que le bon goût aurait désavoué, mais qui participait des allures des camps, il tourna en ridicule le grand électeur, logé magnifiquement à Versailles, et occupé à manger une liste civile de six millions : « Ce serait « là, dit-il, un véritable porc à l'engrais. » L'auditoire, inquiet ou subjugué, n'en demanda pas davantage, et la malencontreuse idée de Sieyes fut repoussée. L'idéologue ne dissimula plus son dépit et son découragement; il laissa percer la sourde mésintelligence qui le séparait de Bonaparte, et, à l'exemple de tous les cœurs timides, qui permettent à leurs convictions de fléchir devant un obstacle, il parla tout haut de ses projets de retraite, de son désir d'aller goûter le repos des champs. Bonaparte ne fut nullement effrayé de cette menace : « Il veut partir? dit-il; eh bien! qu'il s'en aille. Je vais faire rédiger une constitution par Rœderer, la proposer aux deux sections législatives, et satisfaire l'opinion publique, qui demande qu'on en finisse. » C'était se faire une idée un peu exagérée de son influence. La dictature militaire, pour s'établir et marcher tête levée, avait encore besoin de dissimuler son but, et de jouer au républicanisme. On était las de l'anarchie, mais on tenait encore à l'apparence de la liberté; et beaucoup d'échelons séparaient encore du trône le pied du consul à peine posé sur l'escabeau.

Découragement et dépit de Sieyes.

On se remit à l'œuvre, et Bonaparte fit rejeter la

théorie de Sieyes, qui attribuait au sénat le droit d'absorption ou d'ostracisme à l'égard des gouvernants, et de tous ceux d'entre les citoyens dont la renommée porterait ombrage. « Je ne veux pas être absorbé, » dit-il ; et personne n'osa insister. Déc. 1799.

Combinaison adoptée. — Premier consul.

Au système de Sieyes on substitua la création d'un président temporaire de la république, qu'on désigna sous le titre de premier consul ; et, comme l'opinion pouvait s'effaroucher de cette réhabilitation indirecte du gouvernement royal, on décida qu'il y aurait un deuxième et un troisième consul, l'un et l'autre nommés pour cinq ans. Le premier consul exerçait la plupart des droits qui appartiennent au roi dans les monarchies constitutionnelles : il nommait aux emplois publics, mais il ne commandait pas les armées ; il traitait avec les puissances étrangères, et concentrait en ses mains l'action principale du gouvernement. Ses fonctions devaient durer dix ans. Quant aux deux autres consuls, ses modestes assesseurs, ils n'avaient que voix consultative, et n'existaient que pour sauver les apparences. Une disposition plus en harmonie avec les principes républicains ne permit pas au premier consul d'être réélu. On stipula, au contraire, qu'à l'expiration de sa magistrature décennale il deviendrait sénateur de plein droit, et serait exclu de toute participation aux fonctions publiques. Bonaparte ne s'opposa point à l'adoption de cette garantie. Comme il avait dix ans devant lui, il comptait bien la rendre illusoire.

La liste civile du premier consul fut fixée à 500,000 fr. ; celle de chacun des deux autres consuls

Déc. 1799. à 150,000. Pour le gouvernement d'une nation de trente millions d'hommes, c'étaient là des honoraires peu fastueux et assez dignes des temps antiques. En revanche, on assigna aux trois consuls le palais des Tuileries pour résidence.

Voici, en résumé, quelle fut la nouvelle constitution :

Analyse de la nouvelle constitution.

Elle ne portait à son frontispice aucune déclaration de droits ou de devoirs. Comme s'il eût été impatient de n'avoir égard qu'aux faits positifs, et de rejeter toutes les formules vagues, tous les exposés de principes, le législateur de l'an VIII commençait par régler l'exercice des droits de cité, et les conditions qui faisaient acquérir ou perdre le titre de citoyen français. Ce point réglé, les citoyens de chaque arrondissement communal désignaient par leurs suffrages ceux d'entre eux qu'ils croyaient les plus propres à gérer les affaires publiques : de ces premiers choix il résultait une *liste de confiance*, contenant un nombre de noms égal au dixième du chiffre des électeurs. C'était dans cette première liste communale que devaient être pris les fonctionnaires publics de l'arrondissement. De leur côté, les citoyens portés sur la liste de confiance, et que, eu égard à la population de la république, on pouvait évaluer à cinq cent mille, désignaient, chacun dans son arrondissement et dans des assemblées spéciales, un dixième d'entre eux. Ces élus du second degré formaient à leur tour une catégorie de notables, ou, pour employer les expressions constitutionnelles, une *liste départementale*, dans laquelle devaient être choisis les fonctionnaires publics du département.

Liste de confiance.

Liste départementale et liste nationale.

Enfin, par un procédé analogue, les citoyens portés sur la liste départementale désignaient à leur tour un dixième d'entre eux; et il résultait de ce nouveau scrutin, une troisième liste, appelée *liste nationale*, et qui comprenait, dans chaque département, les citoyens éligibles aux fonctions publiques. Ces listes devaient être complétées et revisées de trois ans en trois ans. Déc. 1799.

Sénat conservateur.

Le sénat conservateur était composé de quatre-vingts membres, inamovibles, nommés à vie, et âgés de quarante ans au moins. Pour le moment on allait se borner à désigner soixante de ces pères conscrits, nombre qui devait être augmenté de deux chaque année, à partir de l'an VIII, et pendant dix ans. La nomination à une place de sénateur se ferait par le sénat, qui choisirait entre trois candidats présentés, le premier par le corps législatif, le second par le tribunat, le troisième par le premier consul. Le sénat était tenu d'admettre le candidat qui serait proposé à la fois par les trois autorités. Un sénateur était déclaré à jamais inéligible à toute autre fonction publique. Le sénat se faisait représenter la *liste nationale* de chaque département, et, sur cette liste, il élisait lui-même les législateurs, les tribuns, les consuls, les juges de cassation, et les commissaires à la comptabilité. Il maintenait ou annulait tous les actes qui lui étaient déférés comme inconstitutionnels par le tribunat ou le gouvernement. Des revenus étaient affectés aux dépenses du sénat, et chaque membre de cette suprême magistrature devait jouir d'un traitement dont le chiffre ne pouvait être moindre de 25,000 fr. Les séances

I éc. 17. du sénat n'étaient pas publiques. Pour la première organisation de ce corps, les citoyens Sieyes et Roger-Ducos, consuls sortants (ils résignaient leurs fonctions), devaient se réunir au deuxième et au troisième consul, que la constitution allait nommer; et tous quatre auraient à élire la majorité du sénat. Celle-ci se compléterait ensuite elle-même.

Tribunat. La constitution organisait le pouvoir législatif : elle statuait que le gouvernement seul proposait les lois, et que ces lois, communiquées d'abord au tribunat, ne devaient être promulguées qu'après avoir reçu la sanction du corps législatif. Le tribunat était composé de cent membres, âgés de vingt-cinq ans au moins, renouvelés chaque année par cinquième, mais indéfiniment rééligibles tant que leurs noms figureraient sur la *liste nationale*. Le tribunat discutait les projets de loi; il en votait l'adoption ou le rejet. Après ce vote, il chargeait trois orateurs pris dans son sein d'aller soumettre au corps législatif les motifs de son acceptation ou de son refus; il déférait au sénat, mais seulement pour cause d'inconstitutionalité, les listes d'éligibles, les actes du corps législatif et ceux du gouvernement; il exprimait son vœu sur les lois faites ou à faire, sur les abus à corriger, sur les améliorations à entreprendre dans toutes les parties de l'administration publique. Les vœux ainsi exprimés par le tribunat n'avaient aucune suite nécessaire, et n'obligeaient aucune autorité constituée à une délibération. Le corps législatif était composé de trois cents membres, âgés de trente ans au moins, et qui devaient être renouvelés chaque année par cinquième. Cette assemblée, aux

Corps législatif.

termes de la loi qui l'instituait, devait renfermer dans son sein un citoyen au moins de chaque département de la république : un législateur sortant ne pouvait être réélu qu'après un an d'intervalle, mais il était apte à remplir les fonctions de tribun. La session du corps législatif commençait de plein droit le 1er frimaire, mais ne devait pas se prolonger au delà de quatre mois. Comme dans le projet de Sieyes, qui, sous ce rapport, avait plu à Bonaparte, le corps législatif statuait sur les projets de loi au scrutin secret, et sans permettre à ses membres de discuter. Les séances du corps législatif et du tribunat étaient publiques; mais le nombre des assistants, à l'une ou à l'autre de ces assemblées, ne pouvait excéder celui de deux cents personnes. Les fonctions de tribun et celles de législateur étaient salariées par le trésor national. Déc. 1799.

Prérogatives du premier consul.

Nous avons parlé des trois consuls et de leurs attributions respectives; on a déjà vu que le premier consul devait exercer la plupart des prérogatives réservées aux rois dans les monarchies tempérées, tandis que ses deux assesseurs ne devaient avoir que voix consultative. La nomination des membres du conseil d'État appartenait de droit au premier consul.

Le gouvernement recevait de l'acte constitutionnel la prérogative d'administrer au dedans, et de conduire au dehors les négociations diplomatiques. Les déclarations de guerre et les traités de paix, d'alliance ou de commerce, étaient proposés, discutés, décrétés et promulgués comme des lois. Sous la direction des consuls, le conseil d'État était chargé de rédiger les

Conseil d'État.

Déc. 1799. projets de loi et les règlements d'administration publique, et de résoudre les difficultés qui s'élevaient en matière administrative; c'est parmi les membres du conseil d'Etat qu'étaient toujours choisis les orateurs chargés de porter la parole au nom du gouvernement devant le corps législatif. Aucun acte du gouvernement ne pouvait avoir d'effet qu'après avoir été contre-signé par un ministre; les comptes étaient rendus publics; les administrations locales, dans les départements et dans les communes, étaient subordonnées aux ministres. En matière judiciaire, il y avait dans chaque arrondissement communal (ou canton) un juge de paix élu pour trois ans; la loi instituait aussi les tribunaux de première instance et les tribunaux d'appel : en matière criminelle, elle admettait un jury d'accusation et un jury de jugement, et pour les simples délits, un tribunal de police correctionnelle jugeant sans jurés. La loi maintenait un tribunal de cassation pour toute la république, et ce tribunal, comme par le passé, ne devait pas connaître du fond des affaires, mais de la forme et de la procédure. Les juges, autres que les juges de paix, étaient déclarés inamovibles.

Organisation judiciaire et administrative.

Responsabilité des agents du pouvoir.

Les sénateurs, les législateurs, les tribuns, les consuls, les conseillers d'État, n'étaient point responsables du fait de leurs fonctions : la loi se montrait plus sévère à l'égard des ministres; ceux-ci pouvaient être traduits, par le corps législatif, devant une haute cour criminelle jugeant sans appel. Les agents du gouvernement, autres que les ministres, ne pouvaient être poursuivis pour des faits relatifs à leurs fonctions,

qu'en vertu de l'autorisation du conseil d'État. La loi entourait la liberté individuelle de quelques garanties; elle déclarait la force publique essentiellement obéissante; elle maintenait la garde nationale et l'Institut; elle soumettait les colonies à une législation exceptionnelle; elle prenait quelques mesures de précaution ombrageuse contre les émigrés; elle déclarait les biens de ceux-ci irrévocablement acquis à la république; enfin elle stipulait expressément, par un dernier article, que la constitution de l'an VIII ne serait déclarée valable qu'après avoir été offerte, dans le plus bref délai, à l'acceptation du peuple français. Déc. 1799.

La constitution nommait les trois consuls : selon le vœu de la France, et pour obéir à une nécessité qu'il n'était du devoir de personne de méconnaître, la dignité et les droits du premier consul étaient conférés à Bonaparte. Le citoyen Cambacérès, ex-ministre de la justice, recevait le titre de second consul; le citoyen Lebrun, membre du conseil des anciens, était nommé troisième consul. Choix des consuls.

Dans la nuit du 22 au 23 frimaire, Bonaparte manda auprès de lui, un à un, tous les membres des commissions législatives, et il obtint que chacun d'eux apposerait, au bas de l'acte constitutionnel, une signature que la séduction ou la crainte ne permit à personne de refuser. Le jour suivant, les consuls décidèrent que des registres destinés à recevoir les acceptations ou les refus des citoyens français seraient déposés au secrétariat de chaque administration, au greffe de chaque tribunal, entre les mains des agents communaux, des juges de paix et des notaires : le La constitution, acceptée par les commissions, est soumise à la sanction des citoyens.

Déc. 1799. délai accordé pour voter était seulement de quinze jours à partir de celui où l'acte constitutionnel serait parvenu dans le chef-lieu du département, et de trois jours dans chaque canton. Les consuls étaient chargés de recueillir et de proclamer le résultat des votes. Le 4 nivôse, c'est-à-dire huit jours après, la majorité connue des suffrages paraissant désormais certaine, le sénat conservateur et les consuls entrèrent en fonctions, et l'ancienne garde des conseils législatifs fut donnée au gouvernement. Des lois d'urgence, rendues par les commissions législatives qui fonctionnaient encore comme un rouage utile, assignèrent aux consuls les Tuileries pour résidence; le Luxembourg fut donné au sénat, le Palais-Égalité au tribunat, et le palais des cinq-cents (le palais Bourbon), au corps législatif. Enfin, en vertu d'une dernière résolution dictée par une adroite politique, toutes les fêtes républicaines furent supprimées, à l'exception de celle du 10 août. Ainsi disparut de nos codes et de nos mœurs l'horrible fête commémorative du 21 janvier. « *Les cannibales*, osa dire un journal officiel, *ne danseront plus sur les tombeaux.* » Il y avait loin de cette déclaration généreuse à la glorification encore récente du régicide.

Loi d'urgence. — On abolit la fête du 21 janvier instituée sous la terreur.

Le 24 frimaire, la proclamation suivante avait été adressée au peuple par les consuls :

Proclamation des consuls.

« Français, une constitution vous est présentée.

« Elle fait cesser les incertitudes que le gouverne-« ment provisoire mettait dans les relations exté-« rieures, dans la situation intérieure et militaire de « la république.

« Elle place dans les institutions qu'elle établit les « premiers magistrats dont le dévouement a paru né- « cessaire à son activité. Déc. 1799.

« La constitution est fondée sur les vrais principes « du gouvernement représentatif, sur les droits sacrés « de la propriété, de l'égalité, de la liberté.

« Les pouvoirs qu'elle institue seront forts et sta- « bles, tels qu'ils doivent être pour garantir les droits « des citoyens et les intérêts de l'État.

« Citoyens, la révolution est fixée aux principes qui « l'ont commencée : ELLE EST FINIE. »

Le 18 pluviôse (18 février 1800), le gouvernement fit publier le résultat du dépouillement des registres ouverts pour recevoir l'acceptation ou le refus des citoyens.

Résultat du dépouillement des votes.

Le nombre de ceux qui acceptaient la constitution s'élevait à 3,011,007 votants; le nombre de ceux qui la rejetaient ne dépassait pas 1,562. Une majorité aussi éclatante témoignait, il faut le dire, de l'assentiment presque unanime des Français au nouvel ordre de choses : il est vrai que le gouvernement n'avait rien négligé pour arriver à ce résultat, et pour peser de toute son influence sur les votes. On recueillit les suffrages des armées, et là, moins que partout ailleurs, on n'osa refuser d'adhérer à la constitution issue du 18 brumaire. Les armées, cependant, comptaient beaucoup de généraux, d'officiers et de soldats attachés de cœur aux souvenirs du jacobinisme. Par esprit de discipline militaire, autant que par conviction, elles se conformèrent à l'enthousiasme du peuple. D'ailleurs le nom de Bonaparte était cher aux soldats,



Déc. 1799. et la plupart se seraient jugés rebelles, s'ils avaient hésité un seul moment à sacrifier la liberté à leur général.

Organisation des grands corps de l'État.

En attendant le jour où avaient dû être proclamés les votes de la nation française, le nouveau gouvernement avait organisé tous ses rouages. Sieyes et Roger-Ducos, usant du droit que la constitution leur attribuait, s'étaient concertés avec Cambacérès et Lebrun, et avaient procédé à l'élection de la moitié plus un des membres du sénat conservateur. Cette première liste formée, ceux qui en faisaient partie se réunirent à leur tour, et s'adjoignirent autant de collègues qu'il en fallait pour porter le nombre des sénateurs à soixante. Le 3 nivôse, le sénat élut les cent tribuns ; quand cette opération fut terminée, il procéda à la nomination des trois cents membres du corps législatif; et les deux commissions, qui jusque-là avaient représenté le conseil des anciens et celui des cinq-cents, se déclarèrent dissoutes. Ces enfantements durèrent trois jours et trois nuits.

Spectacle que la France donne au monde.

Ce ne fut pas pour le monde un spectacle indigne d'intérêt, que celui d'une nation depuis dix ans déchaînée et frémissante de liberté, laquelle passait, en quelque sorte, sans transition, sous le régime du pouvoir sans contrôle et du sabre. Comme une femme aux mœurs capricieuses, qui change d'idole et d'enthousiasme, la France se souciait peu de liberté; elle adorait maintenant l'unité et l'ordre; elle se courbait avec amour sous le soldat qui allait lui faire sentir l'éperon. Ces droits de l'homme que ses robustes mains avaient exhumés; ces principes régénérateurs qu'elle

avait écrits avec son propre sang; la souveraineté et l'égalité, ces glorieuses prérogatives qu'elle se vantait d'avoir reconquises sur la monarchie et les classes nobles, désormais elle en faisait bon marché; elle les rejetait comme des hochets dangereux ou frivoles, elle en avait honte comme des restes d'une orgie. Bonaparte, en vérité, était venu à son heure. Déc. 1799.

La constitution de l'an VIII, si l'on a bien compris son mécanisme, organisait un despotisme tempéré, sous le fard plus ou moins trompeur des appellations républicaines. Le premier consul était, sauf l'hérédité du pouvoir, un roi au petit pied et à liste civile modeste : les deux autres consuls ne constituaient qu'un conseil intime, rouage sans résistance et sans ressorts; et ils ne pouvaient guère que venir en aide, par une adhésion complaisante, aux volontés du chef de l'État. Le sénat, se renouvelant lui-même et pouvant perpétuer sa pensée, aurait pu devenir le foyer d'une oligarchie dangereuse; mais le petit nombre de ses membres donnait à cet égard des garanties, et livrait les plus grandes facilités à un gouvernement disposé à séduire et à corrompre. Le pouvoir se mettait donc fort peu en peine de l'opposition éventuelle d'une assemblée, d'abord composée de ses complaisants et de ses complices, et qui ne pouvait être modifiée en aucune manière par l'intervention de l'opinion publique. Or, c'était ce même sénat qui devenait l'origine de tous les droits et de tous les pouvoirs, et dont la prérogative se substituait constitutionnellement à celle du peuple. Le sénat, chargé de nommer les consuls, les législateurs, les tribuns, pouvait choisir

Observations sur la constitution de l'an VIII.



Déc. 1799. librement parmi plusieurs milliers de noms inscrits sur la prétendue liste nationale; et ce droit d'élection, excessif autant qu'inouï, accordé à une assemblée délibérante, transportait aux mains de cette dernière la réalité et les apparences de la souveraineté populaire. Les codes oligarchiques de Venise et de Gênes n'avaient jamais renfermé une si dure menace contre la liberté. Quel remède voulait-on qu'apportassent à cette situation les droits dérisoires de cent tribuns, qui ne représentaient le peuple qu'en vertu de l'élection du sénat? Quelle énergie et quelle indépendance pouvait-on attendre d'un corps législatif issu de la même origine, et condamné à un silence éternel? Il suffisait d'avoir placé en face de ces assemblées sans force et sans initiative un gouvernement jeune, impatient d'agir, revêtu de gloire, influent par le droit dont il était investi de nommer à tous les emplois civils et militaires, chef suprême des armées de terre et de mer, dispensateur des grâces, administrateur de la fortune publique, régulateur des intérêts et des besoins, servi par des agents presque irresponsables, capable d'user et d'abuser, et élevé par le délire national au-dessus de toute contradiction sérieuse. Tel était pourtant l'ordre de choses que venait d'instituer la constitution de l'an VIII, et qu'avait sanctionné de ses votes l'immense majorité des citoyens. Ainsi se réalisait cette observation profonde de Montesquieu, lorsque son génie pressentit d'avance combien l'anarchie frayait les voies au despotisme : « Il « n'y a pas d'autorité plus absolue que celle du prince « qui succède à la république; car il se trouve avoir

« toute la puissance du peuple, qui n'a pas su se li- « miter lui-même. » Déc. 1799.

Commencement du pouvoir de Bonaparte.

Appelé au pouvoir (du moins il aimait à le dire) par le double sentiment de la nécessité et de la gloire, Bonaparte n'entendait pas que l'autorité publique, placée en ses mains, demeurât un seul jour stérile et inféconde. Comme il était l'homme de la situation, il se fit le centre de tout; il ne douta point qu'en travaillant pour sa propre grandeur, il ne fît en même temps les affaires de la France et ne servît sérieusement l'honneur du peuple. Dans sa pensée, son avénement au consulat terminait à juste titre la révolution française; et parce que cette révolution appartenait désormais au passé, il crut qu'avant toute chose c'était de l'avenir qu'il fallait se préoccuper. Dans ce but, il se dit que la société, dont la transformation commençait, ne pouvait durer qu'autant qu'il s'opérerait une fusion entre les hommes de tous les partis, entre les vainqueurs et les vaincus des dix dernières années; il se proposa d'imposer silence aux ressentiments et aux haines, de plonger dans un éternel oubli les fautes commises, et d'amnistier quiconque, abjurant les préjugés de la veille, viendrait à lui, et se mettrait sans arrière-pensée à sa discrétion. C'était se promettre beaucoup des factions et de leurs meneurs : mais Bonaparte connaissait la faiblesse de l'homme; et, depuis qu'il disposait de toutes les ressources d'un gouvernement fort, emplois, fonctions, crédit, richesse, il se disait que la résistance des principes ne serait pas de longue durée. De pareils calculs ne sont que trop justes en tout temps, mais surtout à l'issue



Déc. 1799. d'une époque de transition et de corruption pareille à celle du directoire. Bonaparte ne se trompait pas.

Sa pensée de fusion et d'absorption s'était manifestée dès le premier jour, par le choix du second et du troisième consul, Cambacérès et Lebrun.

Cambacérès, second consul.

Ancien membre des comités de salut public et de sûreté générale, naguère collègue de Barrère, de Robespierre et de Couthon, régicide comme eux (1), et avec eux proscripteur des modérés et de la clémence, Cambacérès, cédant à la peur, avait fini par s'effacer, par rentrer dans l'ombre, et se résigner à une complicité taciturne. On ne se rappelait pas qu'il eût pris part à la révolution du 9 thermidor; mais il avait su l'exploiter. On l'avait vu se montrer encore dès le jour où, les grands acteurs ayant péri, les subalternes avaient pu sans péril rentrer en scène; dès le jour où, l'échafaud étant presque détruit, l'honneur de paraître aux affaires publiques était devenu moins dangereux. Cambacérès avait quelques antécédents sous l'ancienne monarchie: légiste habile et expérimenté, il s'était autrefois enrôlé sous la bannière des parlements; il s'était fait remarquer par son opposition ouverte au chancelier Maupeou et à ses cours de justice. Sous le gouvernement conventionnel, il avait pris une part active au travail préparatoire du code civil, de concert avec Merlin de Douai, son digne émule, comme lui lâche et savant, aussi bien que lui

(1) Il vota la mort, mais avec une restriction dont le bénéfice fut acquis à Louis XVI. Comme si c'eût été trop de courage, Cambacérès rejeta l'appel au peuple, et demanda que l'exécution du roi eût lieu sur-le-champ.

instruit dans la science de la justice, et capable de la fouler aux pieds par passion ou par peur. Doué d'une grande facilité d'élocution, il savait présenter à l'esprit, sous des termes pleins de clarté, des systèmes confus et des propositions dont l'aridité légale aurait effrayé sans le secours de sa faconde et de son talent. Sous le directoire, tour à tour repoussé et rappelé, il avait quitté la tribune des cinq-cents pour les soins du cabinet de jurisconsulte, et renoncé ensuite aux avantages de sa profession pour la possession précaire du portefeuille de la justice. C'était un homme de vanité et de gouvernement, disposé avant tout à craindre et à se soumettre, et qui, sans les événements qui le rendirent cruel, aurait eu une existence pacifique et honorée, comme savant et praticien. Un tel homme, par la science du droit et l'habitude des questions administratives, par son penchant à l'obéissance surtout, pouvait servir en même temps d'instrument et de guide, et il y eut beaucoup d'adresse dans un pareil choix. Déc. 1799.

Charles Lebrun, nommé troisième consul, n'avait de point de contact avec Cambacérès que la docilité de son caractère et la facilité de son esprit. Dans le commencement de sa carrière et sous le règne de Louis XV, il avait été nommé censeur royal; secrétaire intime et confident du chancelier Maupeou, sa plume correcte et élégante avait rédigé la plupart des édits que ce faiseur de coups d'État avait provoqués pour mettre fin à l'indépendance des parlements. Peu d'années après, Lebrun s'était fait remarquer par l'éloge de l'abbé Terray, de cet aventurier exacteur, Lebrun troisième consul.

Déc. 1799. que son jeune panégyriste élevait au rang de Colbert et de Sully. Traducteur estimé du Tasse et de l'Iliade, Lebrun s'était retiré des affaires à l'avénement de Maurepas, et il avait passé quinze ans de sa vie dans les loisirs d'une retraite littéraire. Député à l'assemblée constituante, il ne s'était signalé que par sa modération et sa capacité administrative; deux titres qui, aux époques de perturbation sociale, conduisent rarement aux honneurs de la popularité. Plus tard, il avait présidé le directoire de Seine-et-Oise; et il était venu demander à la barre de l'assemblée législative justice prompte et ferme contre les assassins du maire d'Étampes. Au 10 août, il était rentré dans le silence; un an après, et pendant le régime de la terreur, il avait été emprisonné comme suspect. Député au conseil des anciens, on le citait pour sa capacité en matières de finances et de législation industrielle. Homme doux et paisible, il plaisait au parti du passé, et il contrebalançait dans les conseils du gouvernement, plus encore devant l'opinion publique, l'influence et la présence de Cambacérès.

Nouveaux ministres. — Abrial.

Les consuls réorganisèrent le ministère. Cambacérès fut remplacé au ministère de la justice par Abrial, membre du tribunal de cassation, et jurisconsulte honorable. En lui confiant le portefeuille, Bonaparte lui dit : « Ce n'est pas moi, c'est la voix publique qui » vous nomme. » Parole flatteuse, qu'Abrial prit au sérieux (chose bien naturelle), mais qui était une de ces excitations dont Bonaparte avait le secret, et à l'aide desquelles il savait doubler le dévouement. La tâche du nouveau ministre était d'ailleurs difficile : il s'agis-

Déc. 1799.

sait de réorganiser tous les corps judiciaires, et de répondre à toutes les consultations des tribunaux, que l'absence des codes jetait dans de continuelles perplexités. Abrial sut s'élever au niveau de cette mission. On lui donna pour collègue, au ministère de l'intérieur, Lucien Bonaparte, le principal auteur de la révolution du 18 brumaire.

Lucien Bonaparte.

Sans le secours du nom qu'il s'enorgueillissait de porter, Lucien eût été un homme de parti, remuant et ambitieux, assez hors d'état de monter au delà des échelons sur lesquels se posent les pieds faibles. On ne pouvait lui contester des talents personnels, une faconde dont il abusait, des vertus domestiques et beaucoup de courage; mais il avait reçu ces dons dans la mesure qui est suffisante pour les époques normales, et, quoi qu'on ait pu dire, le génie de son illustre frère n'avait pas illuminé celui de Lucien. Bien qu'il eût présidé le conseil des cinq-cents, dans l'orangerie de Saint-Cloud, et dirigé lui-même les baïonnettes contre la poitrine de ses collègues, on se plaisait à lui prêter des sentiments républicains, que beaucoup de patriotes croyaient sincères. Ce qui est vrai au fond, c'est que l'ambition n'avait point étouffé en lui tous les instincts du républicanisme; et que, s'il n'eût été l'artisan nécessaire de la grandeur de sa famille, il eût été volontiers un tribun mécontent. Il était jeune, d'ailleurs; il aimait les arts, la gloire lui souriait; et, comme l'impossible ne l'effrayait guère, il avait en administration beaucoup de pensées encore confuses et incohérentes, mais souvent neuves et hardies, dont l'application lui semblait un bonheur ou un

Déc. 1799. devoir. Sous ce rapport, et malgré la courte durée du passage de Lucien aux affaires, le pouvoir qui fut confié à ses mains sans expérience ne demeura point inerte et sans fruit.

Les autres ministres furent maintenus à leur poste: Talleyrand de Périgord, parce qu'il plaisait à la fois au premier consul et à l'Europe ; l'odieux Fouché, parce que Bonaparte, qui le craignait et le haïssait, était dupe de la renommée de cet homme, et ne croyait pas pouvoir se passer de lui.

M. de Talleyrand. Talleyrand n'avait rien perdu de la finesse de son esprit, et il avait peu gagné du côté du cœur. Il était toujours, en apparence, l'évêque renégat qui, au début de la tempête suscitée contre l'unité catholique, avait ouvert les voies à la révolution, et montré à l'impiété la place où les coups devaient porter pour mieux atteindre l'Église. Cependant, victime à son tour de l'orage, et contraint de demander un refuge à l'exil, il n'avait pas entendu sans frémissement, ni peut-être sans remords, le bruit du couteau qui faisait tomber dans la même fosse le clergé, la monarchie, la noblesse, la bourgeoisie elle-même. Homme poli, démolisseur aux belles manières, la brutale proscription et le cynisme de la mort avaient révolté la délicatesse de son goût et l'élégance de ses manières. Il aimait par égoïsme la révolution, parce que, seule encore, elle acceptait son passé, son apostasie, ses mœurs; parce que, seule, elle le fortifiait contre le repentir; mais, quand il cessait d'être intéressé à la question politique, il avait, pour son propre compte, horreur de la liberté et des jacobins. Comme les derniers instincts

de la foi vivaient encore en lui, sans qu'il eût pu les déraciner entièrement, il aurait voulu régulariser sa position, et obtenir des dispenses canoniques assez larges pour lui procurer une pleine paix ; il jugeait même que l'incrédulité commençait à devenir d'assez mauvais ton, et que ses antécédents d'évêque traître et marié devaient être une fort triste recommandation auprès des cours. Aussi cette situation le chagrinait-elle; mais il se consolait en espérant que le temps arrangerait bien des choses, et il avait le secret de savoir attendre. Adroit, rusé, perspicace, il avait compris, bien avant même les préliminaires de Léoben, tout ce que recélait l'ambition démesurée de Bonaparte, et il s'était arrangé pour être l'un des instruments naturels de l'homme à qui l'avenir semblait réservé. Comme il n'avait aucun intérêt à trahir le premier consul, il le servait très-volontiers, et il savait mettre à la disposition de ce soldat parvenu les ressources captieuses de son expérience et de son habileté. Ajoutons même que, par un singulier oubli de ses propres habitudes, il lui disait la vérité et lui donnait d'utiles conseils. Il faisait plus encore; et, comme il avait soif d'être pardonné au delà du Rhin et par la noblesse émigrée, il poussait tout naturellement Bonaparte aux actes de réparation et de clémence qui pouvaient concilier au gouvernement les espérances et les sympathies des Français que la tempête avait chassés de leur patrie. Déc. 1799.

Fouché, l'ancien mitrailleur de Lyon, aurait dû plaire à tout ce qui restait de jacobins et de vieux terroristes; mais plus cet homme se rattachait aux complices de Collot-d'Herbois et d'Hébert par les Fouché.

Déc. 1799. affreux gages qu'il avait donnés à l'athéisme et au meurtre, plus il s'en épouvantait lui-même, et cherchait à recommencer son avenir avec d'autres actes et d'autres principes. Ancien membre de la congrégation de l'Oratoire, il n'avait point reçu le caractère de prêtre; et, quand la révolution éclata, elle le surprit simple préfet des classes du collége de Nantes. Volontairement entraîné par la tempête, il ne lui demanda que de le jeter sur un rivage où il pût s'enrichir du naufrage des autres, et recueillir, comme un pirate, les dépouilles de la féodalité, de l'Église et de la cour. Il était de la race des oiseaux de proie, qui suivent les armées pour se repaître de la chair des morts. Habile et rusé, il devinait, avant la bataille, le vaincu du lendemain, et il s'arrangeait pour le trahir en temps utile. Rien n'avait égalé le délire de son impiété dans la Nièvre, sinon l'atrocité de ses vengeances sur les bords du Rhône; mais, quand Robespierre succomba, Fouché l'avait déjà renié depuis plusieurs mois. Impliqué dans la conspiration de Babeuf, sans doute parce qu'en y entrant il se réservait d'en tirer parti, ne fût-ce qu'en la désertant avec opportunité, il s'était vu rejeter avec horreur du sein de la convention nationale, et il avait été contraint de chercher un refuge dans l'oubli. Trois ans après, sous le directoire, il reparut au jour, et se trouva investi des fonctions d'ambassadeur auprès de la république cisalpine. (Barras était digne d'amnistier Fouché, parce qu'il savait le comprendre.) Révoqué pour avoir dépassé les limites de sa mission, il n'avait pas tardé à rentrer aux affaires par le ministère de la police;

et comme il connaissait beaucoup les hommes et les méprisait encore davantage, il avait en peu de jours donné la preuve de sa triste habileté. Ministre du directoire, et chargé d'un poste de haute confiance, il eut le honteux empressement de favoriser les complots et les tentatives qu'il avait reçu mandat de déjouer; et, jusqu'au dernier moment, il s'était arrangé de manière à être du parti du plus fort. La faveur de Bonaparte avait été le salaire de cette duplicité; et comme, pour le moment, le vent tournait à l'ordre et à la monarchie, Fouché travaillait, tantôt clandestinement, tantôt à ciel ouvert, à se créer des titres à la confiance des hommes du passé et à la reconnaissance des anciens proscrits. Il épiait la force ou la faiblesse de Bonaparte, pour bien savoir dans quelle mesure et jusqu'à quelle heure il aurait avantage à servir la fortune de cet homme, à quel moment une défection de plus pourrait être hasardée à propos. Telle devait être l'histoire de sa vie, et les pages de ce livre n'en contiendront que trop la preuve : ajoutons, pour être juste, qu'elle ne fut pas toujours pleine de calcul personnel et de taches de sang. Parce qu'il méprisait beaucoup les hommes, Fouché ne savait ni les aimer ni les haïr; et plus d'une fois, quand son ambition était en repos, ou quand il poursuivait l'occasion de se faire pardonner ses crimes, on le vit disposé à la douceur, au pardon, à l'indulgente pitié : on dit même qu'il n'était point sans vertus de famille, sans quelqu'une de ces qualités domestiques qui contrastent si souvent avec les excès de l'homme de parti. Le crime politique n'était point pour lui un besoin,

Déc. 1799.

Déc. 1799. mais une chance; et il se serait reproché amèrement un crime inutile, parce que c'eût été une faute. Chose étrange, profond mystère des révolutions! un jour devait venir où cet homme allait être, à son tour, ministre des héritiers de Henri IV et du frère de Louis XVI !

Sieyes n'aimait point Fouché, car il le connaissait bien : il crut devoir faire à Bonaparte quelques observations sur le maintien de ce personnage au ministère de la police. « Nous créons une ère nouvelle, ré-« pondit le premier consul. De tout ce qui s'est passé, « nous ne devons nous souvenir que de ce qui fut bon, « et oublier ce qui fut mal. Le temps, l'habitude, l'ex-« périence ont rendu quelques hommes fort habiles, « et ont modifié le caractère d'un plus grand nombre. » Telle était sa pensée, en prenant en main le pouvoir : peu lui importait qu'on eût appartenu à la vertu ou au crime, pourvu qu'on fît un pacte avec sa fortune, et qu'on s'y dévouât corps et âme. Cet oubli du passé érigé en théorie, et cette préoccupation exclusive des services qu'on pouvait rendre dans l'avenir, constituèrent un système adroit, dont le succès était infaillible à l'issue d'une longue révolution. Tant d'hommes avaient à faire perdre le souvenir de leur jacobinisme encore récent! tant d'autres rêvaient une fortune à maintenir ou à commencer! C'était à qui se courberait devant le gouvernement consulaire, et lui donnerait des gages. Les vieux patriotes, les généraux les plus illustres, les orateurs renommés, les anciens serviteurs de la monarchie, ceux qui, d'entre les montagnards, les girondins, les feuillants, les royalistes, les

thermidoriens et les victimes de fructidor, survivaient encore et gardaient leurs principes, se sentaient soudainement éblouis et fascinés par l'homme fort et merveilleux qui gouvernait le pays et disposait de toutes les grâces; et celui-ci ne semblait pas en vain leur dire en face ces paroles du tentateur : *Je vous donnerai toutes ces choses, si, fléchissant le genou, vous m'adorez.* Déc. 1799.

Bonaparte, qui mesurait de l'œil avec impatience la distance qui le séparait encore du trône, avait horreur depuis longtemps des principes jacobins : par le même motif, il haïssait les régicides, et, s'il jugeait nécessaire de leur laisser ignorer son aversion, du moins manifestait-il quelquefois sa pensée secrète par des sarcasmes amers. Ainsi, lorsqu'il travaillait avec le consul Cambacérès, il aimait à lui dire en souriant : « Vous avez beau faire, quand les Bourbons reviendront, vous serez le premier pendu. » Et Cambacérès affectait à son tour de prendre en plaisanterie cette menace déguisée. Un jour que Sieyes, n'ayant point encore renoncé au jargon de la Montagne, s'était laissé aller à qualifier Louis XVI de *tyran,* le premier consul lui dit : « Ce n'était pas un tyran : s'il eût mérité ce nom, je serais encore un simple officier d'artillerie, et vous, monsieur l'abbé, vous diriez la messe. »

Dispositions de Bonaparte à l'égard des jacobins et des régicides.

Il fallait en finir avec ce même Sieyes, dont la renommée n'était point détruite, et qui, au besoin, pouvait rallier les faiseurs de constitutions et leurs dupes. Soit orgueil, soit conviction, Sieyes était sincèrement attaché aux idées que Bonaparte travaillait

Ce qu'il advint de Sieyes.

Déc. 1799. à détruire; mais il aimait l'argent et il manquait d'énergie, et il était possible de l'intimider, ou de lui créer un fastueux repos. Bonaparte y parvint sans beaucoup de peine en lui faisant décerner, à titre de récompense nationale, le magnifique domaine de Crosne (1), situé non loin de Paris. Sieyes accepta, en dissimulant avec peine sa joie; il conserva d'ailleurs au sénat (dont le premier il fut président) la chaire curule sur laquelle il venait s'asseoir, boudeur, silencieux, et mécontent politique autant que la prudence permettait de le paraître. Roger-Ducos siégea à côté de lui, et sut davantage encore se faire oublier. Pendant le reste de la carrière politique de cet homme, son opposition chagrine ne se manifesta guère que par le silence, et cette résignation de Roger-Ducos ne déplut ni à ses amis ni au pouvoir.

Avis aux courtisans. Il fut un moment où Bonaparte se trouva comme embarrassé d'avoir à récompenser les trop nombreux courtisans de sa puissance; il aurait bien voulu que le pays tout entier se ralliât à son épée : mais, du premier jour, il commençait à trouver beaucoup de difficultés et d'amertume dans la nécessité de faire un choix parmi ces dévouements de la veille, au milieu de ces ambitions avides. Il eut soin de manifester sa pensée à cet égard, en insinuant au *Moniteur* de don-

(1) L'épigramme suivante, attribuée au poëte Lebrun, eut beaucoup de succès dans les salons :

Sieyes à Bonaparte a fait présent du trône;
Sous un débris pompeux il crut l'ensevelir :
Bonaparte à Sieyes a fait présent de Crosne,
Pour le payer et l'avilir.

ner une publicité officielle aux réflexions suivantes : « Depuis que la constitution a créé une quantité de « places richement dotées, que de gens en mouvement! Que de visages peu connus qui s'empressent « de se montrer! Que de noms oubliés qui s'agitent « de nouveau sous la poussière de la révolution! Que « de fiers républicains de l'an VII se font petits pour « arriver jusqu'à l'homme qui peut les placer! Que de « Brutus qui sollicitent! Que de petits talents on exalte! « Que de minces services on exagère! Que de taches « sanglantes on déguise! Ce prodigieux changement « de scène s'est opéré en un moment. Espérons que « le héros de la liberté, celui qui n'a encore marqué « dans la révolution que par des bienfaits, verra ces « manœuvres avec le dégoût qu'elles inspirent à toute « âme élevée, et qu'il ne souffrira pas qu'une foule « de noms obscurs ou flétris cherchent à s'envelopper « des rayons de sa gloire. » (*Moniteur* du 3 nivôse.) Déc. 1799.

Situation du parti républicain. — La Fayette.

Il y avait encore des citoyens qui, pour l'honneur de la France, ne méritaient pas que retombât sur eux l'affront de ces sévérités. En première ligne, l'histoire ne s'étonnera point d'avoir à mentionner le général la Fayette. Si, depuis le jour où il prit si glorieusement part à l'affranchissement de l'Amérique, cet homme n'avait pas marché; s'il avait trop naïvement rêvé une liberté exempte de souillures et un peuple toujours bon; s'il avait eu une foi étroite dans la vertu des chiffres et dans la souveraineté du nombre, c'est au moins un devoir de constater qu'il était fortement convaincu, et qu'il savait se dévouer à une idée, à des principes. Notre pays le trouva presque

Déc. 1799. toujours en avant ou en arrière des nécessités de la situation, mais toujours au même point et sous le même drapeau; et un jour vint où la popularité lui tint compte de sa fidélité, sinon de son intelligence et de ses services. La Fayette devait beaucoup à Bonaparte, dont les victoires et la volonté avaient brisé les chaînes d'Olmütz; mais il devait plus encore à sa propre conscience et à ces théories de 1789, dont le culte n'avait cessé de vivre et de trouver un autel en son cœur. Quand le premier consul, étonné de ce qu'il se tenait à l'écart, lui écrivit pour lui offrir une place au sénat, la Fayette refusa de remplir un rôle politique sous l'empire d'une constitution malveillante pour la liberté. Carnot fut également un de ceux qui ne se courbèrent pas devant l'idole consulaire. Proscrit de fructidor, la révolution du 18 brumaire venait de lui rendre des droits et une patrie. Il ne se tint pas à l'écart, mais il garda ses convictions, et il trouva le moyen de servir la révolution française sans subir un maître. Bonaparte avait rouvert les portes de la France à Necker, à l'ancien ministre de Louis XVI, quoiqu'il se sentît peu de penchant pour ce financier à courtes vues, que la popularité avait élevé et détrôné, qui avait eu foi en soi-même, et qui était resté le seul pontife de ce culte. Bonaparte ne voyait en lui qu'un esprit borné et faible, et il apprit sans déplaisir que le vaniteux Genevois persistait à se tenir à l'écart. Madame de Staël, fille de Necker, continuait de résider à Paris, et d'y ouvrir ses salons. C'était là que se rendaient des patriotes mécontents ou chagrins, dont beaucoup avaient à se faire pardonner leur coopération à la

Carnot.

Necker.

Salon de madame de Staël.

constitution de l'an VIII. Au milieu de ces hommes, déjà clair-semés ou diminués par des défections, on distinguait encore Daunou et Chénier, deux anciens conventionnels; Riouffe, qui avait été proscrit avec la Gironde; Andrieux, littérateur facile et cœur modeste; et le jeune Benjamin Constant de Rebecque, ancien membre du conseil des cinq-cents, qui affectait de chercher, dans l'amitié et dans la rêverie philosophique, la compensation de la liberté éteinte et de la tribune silencieuse. A la suite de ces opposants, plus sincères que dangereux, on pouvait ranger Volney, Monge, Ducis, Ginguené, de Tracy, et quelques autres écrivains ou hommes d'État, appartenant à des opinions diverses. La plupart d'entre eux furent appelés au sénat ou au tribunat, sans avoir sollicité cette faveur, et sans croire beaucoup à l'indépendance de leurs fonctions nouvelles. B. Constant fit exception, et ne craignit pas de solliciter avec empressement l'impuissante magistrature de tribun. Il était vaniteux, il avait des besoins d'argent; et il servait volontiers sa cause politique, quand ce dévouement pouvait s'accommoder avec les exigences de sa renommée et de sa situation personnelle. Déc. 1799.

Premier corps de l'État par le rang et les prérogatives, le sénat fut composé de l'élite du conseil des anciens (les hommes d'élite étaient rares dans cette assemblée), et d'un petit nombre d'hommes à qui leurs services scientifiques, politiques ou militaires avaient obtenu une certaine célébrité. Parmi eux figuraient Lacépède, Laplace, Lagrange, Darcet, Daubenton, Vien, Berthollet et Cabanis, de l'Institut national; l'ex- Le sénat.



Déc. 1799. législateur Cornet, l'un des auteurs de la révolution de brumaire; Dailly, Sers et Destutt-Tracy, ex-constituants; Monge et Garran-Coulon, ex-conventionnels; Garat, Lambrechts et François de Neufchâteau, anciens ministres; le banquier Perregaux, les généraux Casabianca, Lespinasse, Hatry, Serrurier et Kellermann; les amiraux de Bougainville et Morard de Galles; et enfin M. Choiseul de Praslin, émigré amnistié, et appartenant par son origine à l'ancienne noblesse de France. Ces choix parurent bons, et offrirent des garanties à tous les partis.

Le tribunat. Le sénat, ainsi constitué, avait lui-même élu les tribuns, et il avait fait entrer dans cette assemblée tout ce qui restait des débris de la démocratie de l'an VII. Sur cette liste de cent membres, on remarquait l'ex-marquis de Chauvelin, le professeur Boisjolin, le poëte Chénier, Jean Debry, Eschassériaux, Fabre de l'Aude, Stanislas de Girardin, Goupil de Préfeln, Guinard, Jard-Panvilliers, Laloy, Laromiguière, Mallarmé, Parent-Réal, Riouffe, Roujoux, Savoie-Rollin, Say, Thiessé, Trouvé, de Fermon, Ginguené et Jaucourt, la plupart ex-membres du conseil des cinq-cents, les autres ayant figuré à divers titres dans les rangs de la constituante, de la législative et de la convention nationale.

Le corps législatif. — Le conseil d'Etat. Parmi les trois cents noms du corps législatif, on rassembla comme à dessein une foule d'hommes obscurs, sans antécédents significatifs et qui furent naturellement disposés à se contenter d'un rôle muet, d'une représentation nationale sans initiative et sans énergie. On leur adjoignit, peut-être par hasard, quel-

ques personnages connus, tels que Ramond, Grégoire, et le brave grenadier la Tour-d'Auvergne. Le conseil d'État fut composé d'éléments mieux assortis. Bonaparte, qui avait le droit d'en désigner les membres, fit entrer dans ce corps les hommes que leur longue expérience des affaires avait façonnés à l'art d'administrer le pays, ou de diriger la marche des services publics. Les principaux conseillers d'État furent les généraux Brune, Dejean et Marmont, le vice-amiral Ganthaume, l'ex-législateur Boulay (de la Meurthe), deux savants illustres, Chaptal et Fourcroy; les anciens constituants Rœderer, Moreau de Saint-Méry et Regnaud de Saint-Jean d'Angely; l'ex-ministre Benezech; et avec eux des hommes d'élite, tels que MM. de Champagny, Fleurieu, Cretet, Duchâtel et Dufresne. Celui d'entre leurs collègues qui, par son passé, représentait davantage l'élément montagnard, était le jurisconsulte Réal, qui, sous la terreur, avait fait partie du tribunal révolutionnaire. Il est vrai qu'il se gardait bien de se faire un titre d'un pareil souvenir. Déc. 1799.

Il fallait pourvoir au commandement des armées. Bonaparte avait à la fois à se prémunir contre les rivalités des généraux jaloux de sa fortune, et à utiliser, au profit de la France, leur génie et leur courage. Il se montra profondément habile dans ses choix. L'opinion publique exaltait les talents et la modestie de Moreau, et, à tort ou à raison, c'était lui qu'on aimait à égaler au général-consul. Tacticien habile, mais citoyen timide, Moreau n'avait guère justifié sa renommée dans la journée du 18 brumaire. Alors Bonaparte pourvoit aux commandements militaires.

Déc. 1799. qu'il aurait pu, au nom d'un parti, se mettre à la tête du gouvernement, et se déclarer, au besoin, le protecteur de la constitution, il avait consenti à se faire le geôlier du directoire, et à remplir au Luxembourg une mission de police militaire. Bonaparte, qui avait ainsi abaissé son rival, regarda comme une nécessité de récompenser ce dévouement exagéré et inattendu. Il confia à Moreau le commandement réuni des armées du Rhin et d'Helvétie; et Moreau se rendit en toute hâte dans les camps pour remplacer Masséna, tout récemment victorieux à Zurich. Masséna, fier de sa victoire et de sa renommée, avait vu avec un secret déplaisir le jeune Bonaparte saisir les rênes du gouvernement. Si la France devait être le partage d'un homme de guerre, Masséna, qui venait de la sauver par un merveilleux fait d'armes, se croyait le plus digne de jouir d'une proie si belle. Ses compagnons d'armes de Zurich partageaient cette illusion. Bonaparte mit fin à une situation aussi dangereuse, en chargeant Masséna de la mission d'aller prendre le commandement de l'armée d'Italie; et l'instinct de la discipline fut si impérieux, que Masséna obéit sans murmurer. Dès ce moment, on pouvait tirer parti de son épée sans avoir jamais à la craindre. Brune fut maintenu dans le commandement de l'armée de l'Ouest, dont la mission n'était point encore finie, et qui devait, l'épée d'une main, la justice de l'autre, pacifier l'héroïque population de la Vendée. Pour l'armée d'Orient, elle demeurait placée sous les ordres de Kléber. Vainement ce hardi général, dans les dépêches qu'il adressait au directoire (il

ignorait encore les événements de brumaire), se plaignait-il avec amertume de la fuite et de l'incurie de Bonaparte; le premier consul, qui lisait cette correspondance officielle, ne s'en laissait point émouvoir; il pardonnait à Kléber la vérité et souvent l'injustice de ses récriminations, et il ne lui demandait aucun désaveu. La situation assez difficile de l'armée d'Égypte faisait au premier consul une loi de cette modération. Déc. 1799.

Bonaparte continuait de parler aux armées de la république ce langage qui allait droit à leur cœur. L'un de ses premiers soins fut de leur adresser les proclamations suivantes :

« *Bonaparte, premier consul de la république, à l'armée d'Italie.*

Proclamation de Bonaparte aux armées.

« Soldats! les circonstances qui me retiennent à la tête du gouvernement m'empêchent de me trouver au milieu de vous.

« Vos besoins sont grands; toutes les mesures sont prises pour y pourvoir.

« Les premières qualités du soldat sont la constance et la discipline : la valeur n'est que la seconde.

« Soldats! plusieurs ont quitté leurs positions; ils ont été sourds à la voix de leurs officiers : la 17e légère est de ce nombre.

« Sont-ils tous morts, les braves de Castiglione, de Rivoli, de Newmark? Ils eussent péri plutôt que de quitter leurs drapeaux, et ils eussent ramené leurs jeunes camarades à l'honneur et au devoir.

Déc. 1799. « Soldats! vos distributions ne vous sont pas régulièrement faites, dites-vous : qu'eussiez-vous fait, si, comme les 4e et 22e légères, les 18e et 32e de ligne, vous vous fussiez trouvés au milieu du désert, sans pain ni eau, mangeant du cheval et des mulets? *La victoire nous donnera du pain*, disaient-elles. Et vous! — vous quittez vos drapeaux!...

« Soldats d'Italie! un nouveau général vous commande; il fut toujours à l'avant-garde dans les plus beaux jours de votre gloire. Entourez-le de votre confiance : il ramènera la victoire dans vos rangs.

« Je me ferai rendre un compte journalier de la conduite de tous les corps, et spécialement de la 17e légère et de la 63e de ligne : elles se ressouviendront de la confiance que j'avais en elles. »

« *Bonaparte, premier consul de la république, aux soldats français.*

« Soldats! en promettant la paix au peuple français, j'ai été votre organe; je connais votre valeur.

« Vous êtes les mêmes hommes qui conquirent la Hollande, le Rhin, l'Italie, et donnèrent la paix sous les murs de Vienne étonnée.

« Soldats! ce ne sont plus vos frontières qu'il faut défendre; ce sont les États ennemis qu'il faut envahir.

« Il n'est aucun de vous qui n'ait fait plusieurs campagnes, qui ne sache que la qualité la plus essentielle d'un soldat est de savoir supporter les privations avec constance. Plusieurs années d'une mauvaise

administration ne peuvent être réparées dans un jour. Déc. 1799.

« Premier magistrat de la république, il me sera doux de faire connaître à la nation entière les corps qui mériteront, par leur discipline et leur valeur, d'être proclamés les soutiens de la patrie.

« Soldats! lorsqu'il en sera temps, je serai au milieu de vous, et l'Europe se souviendra que vous êtes de la race des braves. »

Le même jour, 5 nivôse, une proclamation de Bonaparte annonça de prochains secours aux habitants de Saint-Domingue, demeurés fidèles à la cause de la France. En même temps un arrêté des consuls institua, à l'imitation des républiques de l'antiquité, un mode de récompenses pour les grands services militaires. Selon le grade du combattant qu'il s'agissait d'illustrer par une marque de gloire, on décernait des sabres, des fusils, des carabines, des grenades ou des baguettes d'honneur. Le nombre de ces récompenses était limité; elles donnaient droit à une plus haute paye. Ainsi Bonaparte préludait timidement à la résurrection des ordres de chevalerie, à l'institution de cette Légion d'honneur qui devait exalter l'orgueil et le courage du soldat, et servir de salaire à de si sanglants sacrifices. La république, qui se mourait, s'était contentée de la *Marseillaise* et de la touchante image de la patrie; mais Bonaparte ne perdait point de vue ce qu'a dit Montesquieu du sentiment de l'honneur, en alléguant que c'est là le principe nécessaire des monarchies. A l'idole de la liberté, encensée par l'armée française, le premier consul en substituait une autre plus favorable aux soldats de fortune.

Récompenses militaires.



Déc. 1799.

Nouvelles mesures de réparation adoptées en faveur des victimes de la révolution.

Les mesures de réparation étaient à l'ordre du jour. Le gouvernement consulaire avait hâte de donner satisfaction à l'opinion publique. Bonaparte, autorisé par un avis du conseil d'État qu'il avait habilement provoqué, décida que, sous l'empire de la nouvelle constitution, on devait tenir pour nulles et abrogées toutes les lois révolutionnaires dont les dispositions interdisaient l'exercice des droits politiques et des fonctions civiles aux ci-devant nobles et aux parents d'émigrés. Le même jour (6 nivôse), les consuls firent disparaître une autre classe de proscrits, en rappelant en France quarante-trois déportés politiques, et particulièrement les victimes de la réaction du 18 fructidor. Parmi les personnes qui furent exceptées de cette mesure d'amnistie, on remarqua sans étonnement le général Pichegru. Barrère et Vadier furent du nombre des graciés, et beaucoup de gens honnêtes s'en indignèrent. L'opinion se montra unanime pour remercier le gouvernement d'avoir rouvert les portes de la France à Carnot, à Barthélemy, à Boissy-d'Anglas, à Pastoret, à Matthieu Dumas, à Portalis, à Villaret-Joyeuse, à Barbé-Marbois, et à plusieurs autres citoyens honorables que le directoire avait proscrits.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, un arrêté consulaire avait statué qu'à l'avenir les fonctionnaires publics et les ministres des cultes ne seraient assujettis à aucun des serments établis par les lois antérieures, et qu'on se bornerait à exiger d'eux la promesse d'être *fidèles à la constitution*. Ainsi fut abrogé le serment schismatique prescrit par l'assemblée constituante, et qui

avait multiplié, selon les temps et les hommes, la gloire du martyre ou la honte des apostasies. Quelques églises ou chapelles étaient encore affectées aux cérémonies décadaires et au culte dérisoire de la théophilanthropie. Nonobstant les réclamations pressantes des prêtres catholiques, le gouvernement ne se crut point encore assez fort pour supprimer ces ridicules parades, et pour faire droit à de justes exigences. Déc. 1799.

Deux jours après, le 9 nivôse (30 décembre), les consuls décrétèrent de pompeuses obsèques pour honorer les restes du vénérable Pie VI, mort l'année précédente à Valence en Dauphiné, à l'âge de quatre-vingt-deux ans. L'archevêque de Paris, M. de Juigné, vieillard nonagénaire, osa reparaître dans son diocèse, après une longue et douloureuse proscription. Enfin, la statue de Vincent de Paul fut publiquement inaugurée à l'hospice de la Maternité, en mémoire des bienfaits que ce saint illustre avait rendus au genre humain. Chaque jour témoignait d'une nouvelle conquête de la justice et de la pitié.

La liberté de la presse est abolie, ou subordonnée à la censure de la police.

Un arrêté consulaire mit fin à la liberté de la presse en supprimant une partie des journaux politiques, et en plaçant les autres sous la censure du ministre de la police. Aucune réclamation ne se fit entendre, aucun écrivain ne protesta; et la France vit sans murmure, oserions-nous dire, elle vit avec joie disparaître le droit d'écrire, la plus puissante garantie de tous les autres droits publics. Bonaparte connaissait bien la nation à laquelle il imposait ses lois. Il la savait tour à tour, selon ses besoins ou ses répugnances, passionnément éprise pour la liberté ou pour le repos; et,

Déc. 1799. pourvu qu'il lui donnât la gloire, il n'ignorait pas qu'il pouvait tout oser avec elle. Ses prévisions ne furent pas trompées, et la presse subit le joug. La mesure oppressive que Bonaparte avait provoquée ne devait durer que jusqu'à la paix; elle était, en outre, officiellement motivée sur ce prétexte commode que les journaux n'étaient désormais que des instruments de trahison au service des ennemis de la France. L'opinion se mit peu en peine de contrôler cette allégation du premier consul.

Mesures prises pour terminer les résistances de la Vendée.

La situation de la Vendée était grave. La tyrannie odieuse et mesquine du directoire avait soulevé cette contrée, pacifiée avec tant de peine par le génie de Hoche. L'Anjou, le Poitou, la Bretagne, avaient repris les armes : mais cette fois l'élan national manquait, le mouvement était loin d'être général; la royauté comptait plutôt dans l'Ouest des partisans et des bandes qu'une armée. Quelques mois de plus, et l'incendie allait étendre ses ravages. Déjà de grandes villes, des chefs-lieux de département, des positions importantes, étaient tombés au pouvoir des Vendéens; et, si l'on se rappelle l'état des partis vers la fin de l'an VII, on ne peut avoir perdu de vue que la recrudescence de l'insurrection de l'Ouest entrait pour beaucoup dans les griefs du parti démocratique contre le directoire. Bonaparte ne se fit point illusion sur les difficultés de cette situation. Son intelligence était assez grande pour comprendre la pensée et le dévouement des Vendéens, pour entrevoir les vrais moyens de désarmer de nouveau ce pays. Pendant que les grossiers démagogues parlaient encore de la

nécessité d'en finir avec *les brigands*, il n'hésitait pas à proclamer qu'à ses yeux la guerre civile de la Vendée constituait une *lutte de géants*, et il se promettait bien de tout mettre en œuvre pour en éviter le retour. Les actes de réparation et de justice qui venaient de signaler son avénement contribuaient à lui rendre cette tâche facile. Déc. 1799.

Comme d'habitude, il voulut se montrer fort, afin de rendre la conciliation plus prompte et plus facile. En peu de jours il concentra, dans les départements de l'Ouest, une armée de soixante mille hommes, formée, en majeure partie, des divisions de cette armée de Hollande que Brune avait conduite à la victoire. En même temps il gagna adroitement l'abbé Bernier, ce prêtre ambitieux qui depuis plusieurs années épiait l'occasion de faire triompher la Vendée, ou de la trahir. Bernier lui servit d'émissaire auprès des chefs; et l'on vit le moment où l'or achèverait ce que la terreur avait déjà commencé. Qu'un prince de l'ancienne famille des Bourbons se fût montré sur les côtes de l'Ouest, un drapeau blanc d'une main, une épée dans l'autre; et la politique hardie et machiavélique du premier consul échouait sur cette terre royaliste, et l'insurrection vendéenne reparaissait vivace et forte. Mais ce secours manqua au pays et à ses chefs, et leurs ressentiments fléchirent devant la nécessité. Bientôt, dans les villes et dans les paroisses, le peuple de l'Ouest lut et commenta en secret, dans le sens de ses espérances ou de ses craintes, la proclamation suivante :

Déc. 1799.

« *Les consuls de la république aux habitants de l'Ouest. — 8 nivôse an VIII.*

« Une guerre impie menace d'embraser une seconde fois les départements de l'Ouest. Le devoir des premiers magistrats de la république est d'en arrêter les progrès et de l'éteindre dans son foyer; mais ils ne veulent déployer la force qu'après avoir épuisé les voies de la persuasion et de la justice.

« Les artisans de ces troubles sont des partisans insensés de deux hommes qui n'ont su honorer ni leur rang par des vertus, ni leur malheur par des exploits; méprisés de l'étranger, dont ils ont armé la haine, sans avoir pu lui inspirer d'intérêt.

« Ce sont encore des traîtres vendus à l'Angleterre et instruments de ses fureurs, ou des brigands qui ne cherchent dans les discordes civiles que l'aliment et l'impunité de leurs forfaits.

« A de tels hommes le gouvernement ne doit ni ménagement, ni déclaration de ses principes.

« Mais il est des citoyens chers à la patrie, qui ont été séduits par leurs artifices : c'est à ces citoyens que sont dues les lumières de la vérité.

« Des lois injustes ont été promulguées et exécutées; des actes arbitraires ont alarmé la sécurité des citoyens et la liberté des consciences; partout des inscriptions hasardées sur des listes d'émigrés ont frappé des citoyens qui n'avaient jamais abandonné ni leur patrie ni même leurs foyers; enfin, de grands principes d'ordre social ont été violés.

« C'est pour réparer ces injustices et ces erreurs qu'un gouvernement fondé sur les bases sacrées de la liberté, de l'égalité, du système représentatif, a été proclamé et reconnu par la nation. La volonté constante, comme l'intérêt et la gloire des premiers magistrats qu'elle s'est donnés, sera de fermer toutes les plaies de la France ; et déjà cette volonté est garantie par tous les actes qui sont émanés d'eux.... Chaque jour est marqué par des actes de justice... Déc. 1799.

« Les consuls déclarent que la liberté des cultes est garantie par la constitution ; qu'aucun magistrat ne peut y porter atteinte ; qu'aucun homme ne peut dire à un autre homme : *Tu exerceras un tel culte ; tu ne l'exerceras qu'un tel jour !* La loi qui laisse aux citoyens l'usage des édifices destinés aux cultes religieux sera exécutée.

« Tous les départements doivent être soumis à l'empire des lois générales ; mais les consuls accorderont toujours et des soins et un intérêt plus marqués à l'agriculture, aux fabriques et au commerce, dans ceux qui ont éprouvé de plus grandes calamités.

« Le gouvernement pardonnera ; il fera grâce au repentir ; l'indulgence sera entière et absolue : mais il frappera quiconque, après cette déclaration, oserait encore résister à la souveraineté nationale.

« Français, habitants des départements de l'Ouest, ralliez-vous autour d'une constitution qui donne aux magistrats qu'elle a créés la force comme le devoir de protéger les citoyens, qui les garantit également et de l'instabilité et de l'intolérance des lois.

« Que ceux qui veulent le bonheur de la France se

Déc. 1799. séparent des hommes qui persisteraient à vouloir les égarer pour les livrer au fer de la tyrannie, ou à la domination des étrangers.

« Que les bons habitants des campagnes rentrent dans leurs foyers, et reprennent leurs utiles travaux; qu'ils se défendent des insinuations de ceux qui voudraient les ramener à la servitude féodale.

« Si, malgré toutes les mesures que vient de prendre le gouvernement, il était encore des hommes qui osassent provoquer la guerre civile, il ne resterait aux premiers magistrats qu'un devoir triste, mais nécessaire à remplir, celui de les subjuguer par la force.

« Mais non; tous ne connaîtront plus qu'un sentiment, l'amour de la patrie. Les ministres d'un Dieu de paix seront les premiers moteurs de la réconciliation et de la concorde : *qu'ils parlent au cœur le langage qu'ils apprirent à l'école de leur maître;* qu'ils aillent dans les temples, qui se rouvrent pour eux, offrir avec leurs concitoyens le sacrifice qui expiera les crimes de la guerre et le sang qu'elle a fait verser. »

Pacification de la Vendée.

Ces dernières lignes devaient profondément émouvoir les cœurs religieux : pour la première fois, depuis tant d'années, le gouvernement de la république en appelait à Dieu de la fureur des hommes; en évoquant les principes de l'Évangile, il ne craignait plus de convier les prêtres et les peuples au sacrifice de la messe, si longtemps interdit ou condamné par la révolution. Ce cri des consuls fut entendu et il devait l'être. Quelques chefs de la chouannerie publièrent une procla-

mation pour maintenir leurs compagnons sous le drapeau de la guerre civile; mais ils ne tardèrent pas à voir au découragement des uns, au refus des autres, que, du jour où l'exercice du culte serait vraiment libre en France, les éléments d'une résistance royaliste manqueraient. Pendant que Brune, sous les ordres duquel commandaient Hédouville, Gardanne, d'Houdetot, Travot et Lamorillière, prenait toutes les dispositions nécessaires pour mener à terme une compression vigoureuse, les paroisses insurgées prêtaient l'oreille aux propositions pacifiques des consuls; et l'organisation militaire de l'Anjou, du Poitou et de la Bretagne était activement dissoute par la double action de la peur et de la police. Bonaparte accorda un sauf-conduit à Georges Cadoudal, l'un des chefs les plus opiniâtres de la chouannerie; et ces deux hommes eurent une entrevue aux Tuileries. Contre l'attente du premier consul, Georges se montra intraitable; mais le sauf-conduit dont il était porteur n'en fut pas moins respecté. Vers le même temps, Bonaparte fit faire des ouvertures aux autres chefs royalistes; il leur laissa hypocritement espérer que son but était d'imiter la conduite de Monk, et de relever le trône au premier moment propice, pour y faire asseoir les Bourbons. Les uns crurent qu'il nourrissait cette pensée; les autres, par lassitude de combattre ou par calcul personnel, affectèrent de partager cette conviction. Des pourparlers eurent lieu entre le général-consul et MM. Hyde de Neuville et d'Andigné; mais cette fois le consul, sommé de s'expliquer nettement sur ses projets ultérieurs, crut de sa dignité et

Janv. 1800.

Janv. 1800. de sa gloire de ne point tromper ses adversaires. Cette entrevue demeura donc sans résultats; mais, sur le théâtre même de la guerre civile, des démarches semblables obtinrent plus de succès. Plusieurs fois vaincus et réduits à l'impuissance, les chefs royalistes s'abouchèrent avec le général qui commandait l'armée républicaine chargée de contenir le pays. Bonaparte, à qui il fut rendu compte de ces communications, prescrivit à Hédouville d'y donner suite et de pactiser avec les Vendéens. Une suspension d'armes fut signée: MM. d'Autichamp, de Suzannet, d'Andigné, de Bourmont, y adhérèrent successivement. On stipula, pour condition première, que le libre exercice du culte serait rétabli dans les départements vendéens, et cette promesse du gouvernement, loyalement consentie et fidèlement observée, suffit pour désarmer les vieux compagnons de Cathelineau, de Charette et de Lescure. Dans la Bretagne et dans certaines régions de la basse Normandie, les royalistes se montrèrent plus exigeants ou plus tenaces. Georges Cadoudal refusa d'accéder à la capitulation; mais, dans les premiers jours de nivôse, il se détermina à traiter, près de Theix, avec le général Brune, à licencier ses troupes, et à jurer la paix. A ses yeux, cette convention n'était qu'une sorte de trêve; car il ne tarda pas à se retirer à Londres, et à organiser dans cette ville, de concert avec les princes exilés, les moyens de relever la cause monarchique en France. M. de Frotté, l'un des chefs royalistes, refusa de se soumettre, et continua une guerre de partisans qui fut de courte durée. Ce noble Vendéen, en effet, ne tarda pas à tomber entre les

Janv. 1800.

mains des républicains, et fut puni de mort. Son sang fut, pour ainsi dire, le dernier qui coula dans cette guerre pour longtemps éteinte; et la pacification de la Vendée, obtenue à des conditions honorables, contribua à affermir la renommée et la puissance du premier consul. « J'oublie le passé, » dit Bonaparte aux anciens chefs royalistes; et il ajouta : « J'ouvre « un vaste champ à l'avenir : quiconque marchera « droit devant lui sera protégé sans distinction; qui-« conque s'écartera à droite ou à gauche sera frappé « de la foudre. »

Propositions pacifiques faites aux puissances de l'Europe.

Le premier consul n'avait point attendu jusque-là pour faire aux puissances de l'Europe des ouvertures de pacification. Bonaparte aimait la guerre, comme l'élément naturel de sa force et de son prestige; mais il savait que la France, fatiguée d'efforts et de sacrifices, envisageait la paix comme un bienfait précieux. D'ailleurs, le premier consul, selon la coutume des illustres anciens dont il étudiait l'histoire, ne voulait avoir affaire qu'à un seul ennemi, afin de ne résoudre les difficultés que l'une après l'autre. Les circonstances paraissaient favorables. L'Europe continentale avait applaudi à la révolution du 18 brumaire; elle y avait vu, pour la France, la garantie d'un gouvernement stable et régulier, et c'était pour le monde un gage de tranquillité. Les ambassadeurs et les envoyés des puissances amies, les agents secrets des puissances belligérantes, s'étaient accordés à représenter le nouveau pouvoir comme s'affermissant tous les jours, grâce au génie du chef et à la lassitude des partis contraires. Les cabinets de l'Europe redoutaient

Janv. 1800. Bonaparte, et, faut-il le dire? ils avaient une grande admiration pour la capacité de Sieyes. Sous l'empire de ces préoccupations, la plupart d'entre eux se montrèrent assez disposés à renouer avec la France des relations diplomatiques plus ou moins sincères, mais dont la durée et la bonne foi devaient dépendre de la fortune. Le nom de Bonaparte avait conquis une étrange popularité en Allemagne, pays où les cœurs se passionnent volontiers pour ce qui est beau et grand. Depuis plus de deux ans, les écrivains et les poëtes de la Germanie, dans les contrées où leur pensée était libre, avaient signalé cet homme à la France comme son chef nécessaire; et le célèbre Wieland, dans ses pamphlets, n'avait pas craint de le désigner comme le prochain libérateur de notre patrie et du monde. La campagne d'Égypte avait ajouté à la gloire du héros je ne sais quel reflet de haute poésie qui séduisait les imaginations au delà du Rhin, et les peuples allemands se trouvaient poussés, par l'enthousiasme, vers ce même Bonaparte à qui, trop promptement, il était réservé de détruire ces illusions généreuses.

Dispositions de l'Allemagne.

Premiers essais de négociations avec l'Angleterre.

Des agents secrets furent envoyés à Londres, sous prétexte de traiter de l'échange des prisonniers; et le gouvernement français sonda les dispositions du cabinet de Saint-James. L'Angleterre usa du même moyen pour s'enquérir des projets de la France; mais cette première épreuve ne servit qu'à mettre au jour les difficultés presque insurmontables que les prétentions des deux peuples amassaient contre la paix. L'Angleterre exigeait le rétablissement du stathoudérat

en Hollande; elle demandait que la Belgique cessât d'être française; elle voulait que la maison de Savoie fût rétablie dans la souveraineté du Piémont; elle revendiquait, pour son propre compte, Malte, le cap de Bonne-Espérance, et, en quelque sorte, la possession de l'Égypte. La France, victorieuse à Zurich et sur le Texel, ne pouvait accepter des conditions qu'on aurait à peine osé infliger à une nation vaincue. Toutefois, ces essais de négociations ne transpirèrent pas dans le public. Janv. 1800.

La Russie et Bonaparte.

Du côté de la Russie, l'œuvre de la pacification, quoique difficile, semblait moins reculée. Les griefs de la république étaient nombreux à l'égard d'une puissance, qui, seule avec l'Angleterre, osait reconnaître la légitimité des droits de Louis XVIII à la couronne de France et de Navarre; et, de son côté, la Russie avait peine à pardonner l'opprobre de ses armes dans les montagnes de la Suisse. Cependant le czar Paul Ier, prince d'une imagination capricieuse, à la fois chevaleresque et boudeur, capable de choses grandes et puériles, offrait, par son caractère indécis et mobile, beaucoup de chances à une politique de réconciliation et de désarmement. Tout en déplorant les revers de ses armées à Zurich et à Bergen, il éprouvait les plus vifs ressentiments contre l'Angleterre, dont il suspectait la bonne foi; contre l'Autriche, à la trahison de laquelle il imputait les désastres de Korsakoff et de Suwarow. Ardemment épris de la gloire de Frédéric II, qu'il appelait son maître, il éprouvait une admiration non moins exaltée pour Bonaparte; et il ne fallait à ce dernier qu'une occasion pour mettre à profit les sym-

Janv. 1800. pathies du czar aussi bien que ses rancunes. Pendant que l'empereur Paul hésitait entre la poursuite de ses plans contre la France et l'envie de rompre avec des alliés douteux, le premier consul réussit à gagner son cœur par une adroite flatterie. Il existait en France un grand nombre de Russes faits prisonniers dans les campagnes de Suisse et de Hollande : Bonaparte les fit habiller à neuf, chacun avec l'uniforme de son régiment; puis il les renvoya à leur souverain, sans proposition d'échange, et en poussant la générosité jusqu'à payer toutes les dépenses nécessaires au voyage de ces malheureux. Un trait aussi habile devait profondément toucher le cœur de Paul : et le czar, retirant aux Bourbons son alliance, voulut que le buste du premier consul fût placé en grande pompe au palais impérial de Michaïlowitsch. Peu de mois après, la Russie se détacha ouvertement de la coalition contre la France. Ces incidents diplomatiques, que nous avons dû grouper en quelques lignes, se succédèrent alors assez lentement, et demeurèrent longtemps cachés au public.

Bonaparte cherche à resserrer la paix entre la Prusse et la France.

Bonaparte se disait que le nœud de la situation était à Berlin, et tous ses efforts tendaient à maintenir la Prusse dans un état de neutralité bienveillante. Pour en venir là, il avait à contre-balancer les démarches actives de l'Angleterre et de l'Autriche, toutes deux empressées à replacer le gouvernement prussien dans les voies de la guerre. La Russie elle-même, du moins dans les premiers mois, et avant la politique d'isolement adoptée plus tard par l'empereur Paul, n'épargnait aucune sollicitation, aucune menée pour

faire entrer le cabinet de Berlin dans la coalition. Janv. 1800.

En Prusse comme dans la plupart des États allemands, il y avait alors le parti de la paix et le parti de la guerre : le premier, épris des idées françaises et des doctrines philosophiques; l'autre, impatient de rendre sa gloire à l'aigle humiliée de Frédéric. M. de Haugwitz, à Berlin, était l'âme du parti de la paix, et il entretenait des relations secrètes avec Bonaparte bien longtemps avant le 18 brumaire. Quand cette révolution eut substitué au gouvernement dictatorial le gouvernement militaire du premier consul, ces bons rapports ne furent pas négligés, et la France mit tout en œuvre pour se concilier la Prusse. Le jeune prince qui gouvernait ce royaume était, par la tendance naturelle de ses goûts et de ses mœurs, disposé à la politique de la paix. Il ne s'agissait plus que d'éblouir la Prusse, et de subjuguer les sympathies de la noblesse et de l'armée. Bonaparte, peu de jours après son avénement au pouvoir, chargea son aide-de-camp, le jeune Duroc, de se rendre à Berlin, et d'y complimenter leurs Majestés prussiennes au nom du gouvernement consulaire. Sous ce prétexte d'étiquette diplomatique, la mission confiée à Duroc avait un but sérieux, celui d'expliquer la portée des événements de brumaire, et les changements qu'ils devaient introduire dans la politique intérieure et extérieure de la France, à la grande satisfaction de tous les amis de l'ordre européen. Duroc était pour cette mission un instrument choisi avec habileté. A peine âgé de vingt-sept ans, ce jeune officier, élégant et brave, avait fait les campagnes homériques d'Égypte et d'Italie; il avait combattu

Mission de Duroc à Berlin.



Janv. 1800. sur l'Adige, devant les Pyramides et au pied du Thabor; il était comme le frère d'armes du consul, et la gloire de cet illustre capitaine se reflétait sur la personne de son ami. Duroc fut accueilli à Berlin avec un empressement qui tenait plus encore de l'enthousiasme que de la curiosité, et cette réception lui rendit plus facile encore l'accomplissement de sa tâche. Le succès de ce voyage étonna l'Europe, et causa beaucoup d'inquiétudes à l'Angleterre. Vers le même temps, M. Otto, diplomate habile, qui remplissait à Berlin les fonctions de chargé d'affaires, eut ordre de s'aboucher avec les affidés du cabinet de Londres, et de poursuivre, de ce côté, les difficiles négociations qu'on avait clandestinement ouvertes. Il fut remplacé à Berlin, en qualité d'ambassadeur de la république française, par le général Beurnonville, ancien ministre de la guerre, militaire franc et loyal, dont le titre principal, aux yeux de la Prusse, était de haïr cordialement l'Autriche, dans les prisons de laquelle il avait langui trois ans.

Dispositions de la Prusse. La cour de Berlin ne se sentait aucune sympathie pour la république française : elle n'avait oublié aucune des humiliations de la dernière guerre, et plus la France s'était agrandie vers le Rhin, moins la Prusse se trouvait disposée à se rallier à sa fortune. Mais le comte d'Haugwiz, parfaitement d'accord avec les secrètes inspirations du roi Frédéric-Guillaume II, jugeait avec raison que le temps de la gloire militaire était passé pour la Prusse, et que ce serait vainement qu'on chercherait à faire renaître les jours du grand Frédéric. Au milieu du mouvement qui agite tous les peuples d'Allemagne et les entraîne vers l'unité, la

Prusse, pourvu qu'on la respecte et qu'on la sache forte, a tout à gagner à la paix et aux intérêts que la paix protége. Aussi, malgré les excitations flatteuses de l'Angleterre et les menaces de la Russie, le cabinet de Berlin persistait-il à demeurer dans le système de neutralité armée. La France, en vertu d'un article secret du traité de Bâle, s'était engagée à accorder à la Prusse une indemnité territoriale, en compensation des provinces de Gueldres et de Clèves, réunies à la république. Bonaparte, par l'entremise de Duroc, faisait offrir à Frédéric-Guillaume II la possession du Hanovre, royaume allemand, fief de la maison régnante d'Angleterre. La Prusse n'avait garde assurément d'accepter une proposition aussi dangereuse, qui entraînait à sa suite une rupture inévitable avec la Grande-Bretagne; mais elle manifestait au jeune Duroc, par l'organe de son roi, un désir sincère de rester neutre, malgré les éventualités du conflit qui se préparait; et c'était déjà beaucoup pour la France que toute appréhension de guerre fût écartée sur cette ligne de ses frontières. La question d'indemnité fut ajournée, et réservée aux discussions diplomatiques. — Janv. 1800.

L'Espagne et les puissances secondaires.

L'Espagne, la Hollande et la Suisse étaient traînées à la remorque par la république française. La Hollande et la Suisse s'accommodaient d'une vassalité qui n'était pas dénuée de garanties pour leur indépendance vis-à-vis de l'Europe; mais l'Espagne ne subissait le joug qu'à regret. Ce qui la maintenait dans notre dure amitié, c'est qu'elle avait eu beaucoup à souffrir de la part de l'Angleterre, et qu'entre deux calamités elle acceptait la moindre : l'Espagne n'avait



Janv. 1800. d'ailleurs, en diplomatie, d'autre volonté et d'autre politique que celles du favori de la reine; et Godoï, pour le moment, trouvait son compte à s'unir à Bonaparte. Quant au Danemark et à la Suède, ces deux puissances restaient neutres; mais la première avait eu beaucoup à se plaindre des procédés de la république française à son égard. Sous le prétexte que les navires du commerce danois se laissaient visiter par les agents de l'Angleterre, au lieu de se défendre contre cette exigence de la marine insulaire, le directoire avait fait arrêter dans les ports de France un grand nombre de vaisseaux appartenant au Danemark. Bonaparte jugea qu'il serait habile de réparer cette faute brutale; et l'un de ses premiers soins fut de lever l'embargo qui pesait sur le pavillon danois. Cette décision, qui n'était que juste, fut très-favorablement accueillie par l'opinion en Danemark, et la cour de Copenhague y vit une réparation suffisante. La Suède et le Danemark continuèrent d'ailleurs à suivre les glorieux errements que le cabinet de M. de Vergennes avait légués aux neutres; et ces deux puissances, humiliées par les exorbitantes prétentions de l'amirauté anglaise, invoquaient la protection de la France, et soutenaient, d'accord avec nous, ce principe de la charte des mers, en vertu duquel le pavillon couvre la marchandise.

Le Danemark et la Suède.

Restaient donc les deux ennemis les plus dangereux, les plus redoutables que la France eut à combattre à l'avénement de Bonaparte, l'Angleterre d'un côté, l'Autriche de l'autre. L'Autriche, on pouvait la saisir corps à corps, et la terrasser en quelques

Dispositions de l'Angleterre.

batailles : Bonaparte avait récemment accompli cette œuvre, et il se préparait à la recommencer. Mais l'Angleterre, associée à la haine de Pitt, ne devait suspendre qu'un instant les coups qu'elle nous réservait. Nous ne pouvions conclure avec elle qu'une trêve sans sincérité et sans durée : il est dans la destinée des deux peuples de se combattre et de se haïr, même dans la paix. Janv. 1800.

Pendant que la révolution française, selon la fatale prophétie de Vergniaud, avait dévoré ses fils l'un après l'autre, et laissé tomber le pouvoir en des mains encore neuves, quoique fortement armées, un mouvement d'une tout autre nature s'était opéré en Angleterre. Là, du moins, les hommes avaient vécu; ils s'étaient maintenus aux affaires, ils avaient grandi. Le fils et l'héritier de lord Chatham, l'opiniâtre ennemi de la France, s'était bien souvent trompé dans ses calculs : après avoir tenté d'armer le monde contre nous, il avait dû subir, en frémissant, la réalité de nos victoires. Paris était toujours libre du joug étranger, et le drapeau tricolore accomplissait sa destinée, qui est de se réfléchir dans le Rhin. Mais Pitt, s'il avait perdu quelques parties engagées contre la France, n'en avait pas moins pris, à son tour et à son heure, d'éclatantes revanches. L'Angleterre, expulsée à demi de l'Amérique du Nord, avait envahi le vaste empire des Indes, et son pavillon flottait victorieux sur toutes les mers, depuis le cap de Bonne-Espérance jusqu'à Bornéo et à Sumatra. Le commerce de la moitié du monde lui était livré comme une proie; elle avait humilié les marines de la Hollande et de l'Espagne,

Janv. 1800.

mal couvertes par notre amitié; et, après nous avoir chassés de Syrie, elle nous tenait en échec en Égypte. Elle aussi se vantait de sa victoire d'Aboukir, et déjà son pavillon régnait presque sans partage dans les eaux de la Méditerranée. Sur le continent européen, elle menaçait nos amis, elle inquiétait les neutres, elle poussait les deux grandes puissances dans la voie des armements et des sacrifices; et tout cela résultait de la politique et des efforts d'un homme.

Attitude de Pitt et des hommes d'Etat de l'Angleterre vis-à-vis de la France.

Ce Pitt, détesté de la France, et dont le génie nous fit tant de mal, était fortifié dans sa lutte contre notre patrie, en retrouvant derrière lui la majorité du parlement et du peuple anglais. Froid, hautain, ministre à la parole brève et saccadée, il ralliait à sa politique des orateurs dignes d'un semblable chef. C'était Dundas, vicomte Melville, son plus fidèle compagnon; c'était Canning, à peine âgé de trente ans, et qui, depuis six ans membre de la Chambre des communes, essayait alors ses forces dans le parti du gouvernement; c'étaient Windham, ancien rival de Pitt, et aujourd'hui le plus dévoué de ses amis; lord Grenville, ministre des affaires étrangères, et le vicomte de Castlereagh, marquis de Londonderry, homme ferme, âme dure, et plus que tout autre disposé à sacrifier la pitié, la générosité, son nom même, aux intérêts positifs et matériels de son pays. A ce caractère sans éclat, à cet esprit hautain, le parti de la paix opposait avec orgueil son illustre orateur, Charles Fox, qui, séduit par une noble exaltation, continuait de préférer au triomphe de l'Angleterre celui des principes chevaleresques dont son cœur était épris. L'amour de l'humanité

comprimait en lui le patriotisme; mais le goût des plaisirs grossiers, du jeu et du vin, qui le dominait au sortir du parlement, diminuait la considération et le respect qu'aurait dû lui concilier son génie. A la suite de Fox se rangeaient des orateurs illustres et chers au peuple, Wilberforce, Erskine, et ce même Sheridan que la poésie et le théâtre avaient rendu célèbre, et qui portait à la tribune les habitudes d'un esprit incisif et railleur, plus encore que les convictions ardentes d'un homme de parti. Janv. 1800.

Entre Pitt et Bonaparte, ces deux hommes qui ne savaient pas se comprendre, mais qui pouvaient se haïr de toute leur âme, il était impossible qu'un rapprochement fût sérieux et durable. L'un représentait l'Angleterre, avec son orgueil insatiable et sa colossale ambition; l'autre, la France, avec ce besoin d'expansion et de gloire qui la tourmente. Mais Pitt, aussi bien que Bonaparte, avait à se faire pardonner par le peuple la durée indéfinie de la guerre, et tous deux devaient feindre de proposer une paix devenue impossible. Bonaparte le premier céda à cette nécessité de sa situation, et il le fit à sa manière, comme un roi dont Plutarque aurait écrit l'histoire. Du jour même où il se vit investi par la constitution de l'an VIII du titre de premier consul, il écrivit ce qui suit à Georges III, roi d'Angleterre :

« *République française. — Souveraineté du peuple.*
— Liberté, égalité.

« Paris, 5 nivôse an VIII (26 décembre 1799).

Lettre de Bonaparte au roi Georges III.

« Appelé, sire, par le vœu de la nation française, à

Janv. 1800. occuper la première magistrature de la république, je crois convenable, en entrant en charge, d'en faire directement part à Votre Majesté.

« La guerre, qui depuis huit ans ravage les quatre parties du monde, doit-elle être éternelle? N'y a-t-il donc aucun moyen de s'entendre?

« Comment les deux nations les plus éclairées de l'Europe, puissantes et fortes plus que ne l'exigent leur sûreté et leur indépendance, peuvent-elles sacrifier à des idées de vaine grandeur le bien du commerce, la prospérité intérieure, le bonheur des familles? Comment ne sentent-elles pas que la paix est le premier des besoins comme la première des gloires?

« Ces sentiments ne peuvent pas être étrangers à Votre Majesté, qui gouverne une nation libre, et dans le seul but de la rendre heureuse.

« Votre Majesté ne verra dans cette ouverture que mon désir sincère de contribuer efficacement, pour la seconde fois, à la pacification générale, par une démarche prompte, toute de confiance, et dégagée de ces formes qui, nécessaires peut-être pour déguiser la dépendance des États faibles, ne décèlent, dans les États forts, que le désir mutuel de se tromper.

« La France, l'Angleterre, par l'abus de leurs forces, peuvent longtemps encore, pour le malheur de tous les peuples, en retarder l'épuisement; mais, j'ose le dire, le sort de toutes les nations civilisées est attaché à la fin d'une guerre qui embrasse le monde entier. »

Réponse du gouvernement anglais.

Bonaparte avait omis à dessein de se conformer à cette règle des gouvernements représentatifs, qui ne

permet pas au roi d'agir en dehors de la responsabilité ministérielle. Le cabinet anglais se montra plus scrupuleux observateur des formes : le roi Georges ne répondit point au premier consul; mais lord Grenville, ministre des affaires étrangères de S. M. B., adressa à M. de Talleyrand une longue note officielle qui résumait les griefs et les intentions du gouvernement de la Grande-Bretagne. Il y était dit : « Le roi a donné de fréquentes preuves de son désir sincère pour le rétablissement d'une tranquillité sûre et permanente en Europe. Il n'a été engagé dans aucune contestation par une vaine et fausse gloire; il n'a eu d'autres vues que celles de maintenir, contre toute agression, les droits et le bonheur de ses sujets. » Le cabinet anglais remontait ensuite à l'origine des hostilités; il en attribuait l'initiative à la France, il renvoyait à la république, et à elle seule, la responsabilité de tous les maux de la guerre : « Et ces calamités, disait-il, n'ont point été bornées à l'Europe; elles se sont étendues aux parties du monde les plus reculées, et même à des contrées qui, par leur situation et leurs intérêts, ont si peu de rapport avec cette situation, que l'existence de cette guerre a peut-être été inconnue à ceux qui se sont soudainement trouvés enveloppés dans ces horreurs. » C'était protester, au nom d'une doucereuse philanthropie, contre nos campagnes d'Égypte et de Syrie; comme si le monde civilisé pouvait ignorer que frapper l'Angleterre sur les bords du Nil et de la mer Rouge, c'était porter le coup le plus sûr à sa prospérité et à sa puissance. Lord Grenville ajoutait : « Tant qu'un tel système continuera

Janv. 1800.

Janv. 1800. à dominer, que le sang et les trésors d'une nation puissante et nombreuse pourront être prodigués pour l'appuyer, l'expérience a prouvé qu'un état d'hostilité franche et vigoureuse était la seule défense efficace. Les traités les plus solennels n'ont fait que préparer la voie à de nouvelles agressions, et ce n'est qu'à une résistance déterminée qu'est dû ce qui reste en Europe de stabilité pour la propriété, pour la liberté personnelle, pour l'ordre social, et pour le libre exercice de la religion. » Tels étaient les motifs qui déterminaient le cabinet de Georges III à repousser les ouvertures de la France, ouvertures qui, d'ailleurs, lui paraissaient plus chimériques que sérieuses. Le gouvernement anglais ne s'en tenait pas à cette fin de non-recevoir; il entrait plus avant dans la question, et faisait connaître sur quelles bases il pouvait consentir à accueillir des négociations pacifiques. Ces bases, on aura peine à le croire, étaient les mêmes que celles qu'avait autrefois proposées lord Malmesbury, et, à peu de différence, celles que l'Angleterre avait pu poser au début de la guerre de 1792 : il s'agissait toujours pour la France de renoncer à ses conquêtes, et de revenir au régime monarchique, en consentant « à la restauration de cette ligne de princes qui, pendant tant de siècles, avaient conservé à la nation française la prospérité du dedans, la considération et le respect au dehors. » Certes, si un coup funeste pouvait être porté, par un maladroit ami, à la cause des Bourbons, c'était cette déclaration, qui mettait au prix de leur retour l'abandon des provinces rattachées à la république par tant de victoires et de

sang. La France, fière de ses nouvelles limites, pouvait-elle accueillir avec amour la pensée d'une restauration qui lui en imposerait le douloureux sacrifice, en même temps qu'elle relèverait le trône des héritiers de Louis XV et les priviléges détruits? On ne demande pas tant de choses à un peuple en un même jour. L'Angleterre semblait d'ailleurs le comprendre; car le cabinet du roi Georges se hâtait d'ajouter qu'au surplus, « il ne limitait pas au retour des anciens rois la possibilité d'une pacification solide et sûre. » Cette restriction était destinée au parlement, qui n'aurait pu voir sans indignation les conseillers de la couronne insister sur une prétention entièrement opposée au principe de la révolution de 1688. Quoi qu'il en soit, la lettre tout entière aboutissait à cette conclusion, que, ne trouvant point dans l'état de la France la sécurité et les garanties désirables pour l'établissement de la paix, l'Angleterre était résolue à ne point encore poser les armes. Janv. 1800.

La réponse de la France était facile. La France n'avait point attaqué l'Europe; et, si ses principes avaient mis en péril l'ordre politique dans les divers pays du continent, les cabinets auraient dû se borner à prescrire contre ces idées une sorte de cordon sanitaire ou de blocus; et tant pis pour eux s'ils n'avaient point su faire leur police intérieure. La France, au contraire, avait été mise en péril par les armements commencés sur le Rhin, par le manifeste de Pilnitz: elle s'était bornée à se défendre. « Assaillie de tous côtés, mandait en son nom M. de Talleyrand, la république avait dû développer avec la plus grande vigueur tous ses

Janv. 1800. moyens de résistance, pour se couvrir elle-même; pour conserver sa propre indépendance, elle avait employé ceux qu'elle possédait dans sa force particulière et dans le courage de ses citoyens. » La dépêche du ministre, qui renfermait cette déclaration, se terminait par l'expression nouvelle d'un vœu pacifique, et par la proposition formelle de voir des négociations s'ouvrir, soit à Dunkerque, soit dans toute autre ville du littoral. La réponse de lord Grenville fut dédaigneuse et froide, et se termina par un nouveau refus, plus ou moins déguisé sous l'hypocrisie des mots.

La question de la guerre est posée devant le parlement.

Il était nécessaire d'obtenir l'assentiment du parlement à ces prétentions si dures du cabinet britannique, et ici devait commencer pour Pitt l'une des épreuves les plus difficiles de sa carrière comme orateur et homme d'État. Pour résister à Bonaparte, le ministre orgueilleux avait besoin de soldats, de vaisseaux, de subsides; et il fallait les obtenir en dépit de la colère de l'opposition. Peu de jours après cette correspondance, un message du roi soumit aux deux chambres les pièces diplomatiques échangées avec la France. Le cabinet réclamait ensuite des lords et des fidèles communes les ressources pécuniaires indispensables « pour mener à une heureuse fin la grande contestation dans laquelle Sa Majesté se trouvait engagée. » C'était poser nettement la question de la guerre.

Discours de lord Grenville.

Lord Grenville prit la parole pour justifier la demande du gouvernement anglais devant la chambre haute. Il retraça l'histoire des agressions de la France, qu'elles fussent vraies ou imaginaires; et il s'attacha à représenter la république comme l'ennemie naturelle

et nécessaire de tous les peuples du monde. Interpellé vivement par le duc de Bedfort et lord Grey, le ministre cita les faits qu'il pouvait évoquer à l'appui de sa thèse; et cette partie de son discours fut comme une dénonciation des entreprises de la France contre la Suède, le Danemark, les Etâts-Unis d'Amérique, la Prusse et les villes anséantiques, enfin contre les États dont la neutralité ou l'alliance nous était acquise. « Ah! s'écria lord Grenville après cette énumération « qui ne trompa personne, vous voulez des faits! Eh « bien, en voici! L'armistice conclu par l'archiduc avec « le général de la république fut suivi du traité de « Campo-Formio. Ce traité a-t-il été mieux observé « qu'aucun de ceux qui l'avaient précédé? Non; car il « a donné naissance à la guerre qui, pour la seconde « fois, déchire l'Europe. Les républiques italiennes, « qui espéraient être traitées avec quelque indulgence « par les républicains français, ont été outragées et « renversées ensuite par les mêmes manœuvres que « nous avons vues réussir contre des princes. La répu- « blique de Venise fut la première contre laquelle la « France tourna ses armes, aussitôt après la suspen- « sion d'hostilités signée à Léoben. La république de « Gênes avait également fait un traité avec les Fran- « çais; elle les reçut comme amis; et, afin que la dette « de la reconnaissance fût acquittée avec les principes « de la nouvelle école, le gouvernement y fut révolu- « tionné par le seul acte du vainqueur. » Janv. 1800.

L'opposition trouva que ces faits étaient peu concluants; elle allégua qu'en l'état actuel de la question, il fallait moins se préoccuper des anciens actes de la

Janv. 1800. république française que des dispositions du consul Bonaparte, et des garanties qu'offrait ce grand homme. Mais lord Grenville imputa à Bonaparte, et à lui seul, le système de perfidies que la France avait adopté depuis quelques années envers les républiques et les couronnes. Nonobstant les énergiques louanges que lord Grey décerna au consul, le système de défiance proclamé par lord Grenville prévalut à la chambre des lords, et une majorité imposante se prononça dans cette assemblée en faveur du ministère.

Résolution de la chambre des lords.

Discussion aux communes. — MM. Dundas et Whitbread.

Aux communes, la lutte fut plus longue et plus vive. L'ami de Pitt, Dundas, prit le premier la parole, et présenta une motion d'adresse favorable aux projets du cabinet. Il n'y eut rien de remarquable dans sa harangue, sinon le dédain affecté avec lequel Dundas se moqua du *citoyen* Bonaparte, dont les intentions pacifiques n'avaient pour toute caution que la signature du *citoyen* Talleyrand. Whitbread, au nom de l'opposition, répliqua avec une chaleur entraînante. « Hé « quoi! s'écria-t-il, vous ne voulez pas traiter avec la « France, et on vous le dit à la face! C'est pourtant « par cette déplorable persévérance qu'on a jeté la ré- « volution française dans ses excès. Savez-vous bien « que, sans l'intervention de l'Europe, la folie, les « crimes et l'ambition des autres puissances, la révo- « lution française aurait eu un caractère tout différent? « Savez-vous bien qu'il est survenu un mal plus grand « que celui qu'on redoutait? Je veux parler de l'extinc- « tion de la liberté dans presque toutes les parties de « l'Europe, sous prétexte de s'opposer aux principes « licencieux de la France. »

Janv. 1800.

Discours de Canning.

Canning ne laissa point cette parole sans réponse. Il fit entendre que la France, en se jetant dans les bras de Bonaparte, avait à son tour abdiqué la liberté ; et il imputa à l'opposition de ne défendre qu'un tyran ombrageux et jaloux, armé du pouvoir absolu, et qui, nouvel usurpateur, moins le nom, portait déjà sur sa tête quelque chose qui ressemblait à une couronne. « Puissent les Français, ajouta l'orateur, après le pre- « mier engouement qui les aveugle, vouloir enfin « examiner le gouvernement auquel ils obéissent ! « puissent-ils agir ainsi, après avoir laissé se calmer les « premiers transports de joie qu'ils ont éprouvés d'être « débarrassés de plus grands brigands ! Alors ils s'a- « percevront qu'ils n'ont pas même une monarchie, « mais une usurpation détestable, qui n'a ni limites, « ni stabilité, ni légitimité. Et alors aussi n'est-il pas « vraisemblable, pour tout homme qui pense, qu'ils « s'arracheront enfin un jour à ce système horrible, « oppressif, destructeur, qui les menace des plus « grandes misères? La première idée qui se présente « naturellement à l'aspect de la dernière révolution qui « a élevé Bonaparte, c'est la tendance de la France « vers la forme monarchique... Nous devons quelque « chose à la situation malheureuse du peuple français, « j'en conviens ; mais nous devons tout à nous-mêmes. « Et si les Français doivent être engloutis par la « tempête qui les agite, nous ne devons pas pour cela « périr à cause d'eux. »

Discours de Pitt.

Après un discours d'Erskine, qui parla en homme de barreau plus encore qu'en homme politique, le ministre Pitt crut devoir prendre la parole. Au milieu de

Janv. 1800. l'émotion qui s'emparait de l'assemblée, il fit entendre l'une de ses plus remarquables harangues; et pourtant, selon sa coutume, il n'eut recours ni à la pompe des mots, ni à l'éclat des images. « Je regarde, dit-il, la « révolution française comme l'épreuve la plus sévère « que la main de la Providence ait jamais fait subir « jusqu'à présent aux nations de la terre; mais je ne « puis m'empêcher de penser avec satisfaction que ce « pays-ci, même pendant une semblable épreuve, a « non-seulement été exempt des calamités qui « ont inondé presque toutes les autres parties de « l'Europe, mais encore qu'il semble avoir été ré- « servé pour être le refuge et l'asile de ceux qui ont « fui la persécution; pour être la digue qui devait « s'opposer à ses progrès, et peut-être, en dernier lieu, « l'instrument qui doit délivrer le monde des crimes « et des malheurs qui l'ont accompagnée. » Le ministre, après ce début, aborda la question en litige; toute son argumentation tendit à prouver qu'aucune paix avec la France n'était encore possible, parce qu'il y avait de fortes raisons pour suspecter la bonne foi de Bonaparte; parce que, même en supposant qu'il fût sincère, il y avait lieu de douter de la stabilité d'un pouvoir si précipitamment reconnu, et qui paraissait renfermer en lui-même le principe de sa destruction. Le ministre entreprit ensuite de justifier la politique du cabinet anglais, et ce qu'elle présentait de favorable à l'idée d'une restauration de la maison de Bourbon en France; il mit en avant l'intérêt de la politique anglaise: « Peut-on supposer, dit-il, qu'il soit indifférent, et « pour nous et pour le monde, que le trône de France

« soit occupé par un prince de la maison de Bourbon, Janv. 1800.
« ou par l'homme dont j'ai essayé de développer la
« conduite et les principes? N'est-ce rien, sous le point
« de vue de l'exemple et de l'influence, que la fortune
« de ce dernier aventurier dans la loterie des révolu-
« tions paraisse devoir être permanente? Dans l'état
« d'épuisement et d'appauvrissement de la France, il
« semble, pour un temps, impossible qu'aucun au-
« tre système que celui du vol et des confiscations,
« aucun autre moyen que des cruautés continuelles
« que l'on ne pourra exercer qu'avec les instruments
« de la révolution, puissent arracher à ses habitants
« ruinés plus que ce qu'il faudra pour défrayer les
« dépenses annuelles de son gouvernement en temps de
« paix. Supposez alors l'héritier de la maison de Bour-
« bon remis sur le trône : il aura assez d'occupation
« s'il travaille à guérir les plaies et à réparer les per-
« tes en tout genre produites par une convulsion ré-
« volutionnaire de dix années; s'il entreprend de
« ranimer le commerce, de rallumer l'industrie, de
« rappeler les capitaux, et de faire revivre les manu-
« factures du pays. Dans cette hypothèse, il se passera
« un temps considérable avant qu'un tel monarque
« puisse devenir dangereux pour l'Europe; tandis que
« si le système de la révolution continue, nos chances
« seront bien différentes... Supposons, en effet, la paix
« faite, la coalition dissoute, et nos armées licenciées :
« pouvons-nous penser que les moyens extraordinaires
« que le système de la révolution laisse à la France ne
« seront pas toujours au pouvoir du despotisme mili-
« taire? que ce pouvoir ne peut pas de nouveau faire

Janv. 1800. « trembler l'Europe? Pouvons-nous oublier qu'en dix « années ce pouvoir nous a fait plus de mal que toutes « les guerres que nous présente l'histoire depuis l'éta- « blissement de la monarchie en France? qu'il a causé « plus de maux, qu'il a produit plus d'actes d'agres- « sion, de cruauté, de perfidie et d'ambition démesu- « rée, qu'il n'est possible d'en découvrir depuis deux « siècles ?... Et si nous gardons un tel souvenir, hési- « terons-nous un seul moment à décider que la res- « tauration de l'ancienne monarchie française nous of- « fre, à nous peuple anglais, les plus sûres espérances « de stabilité et de paix, alors qu'il faut renoncer à de « tels avantages, si l'exercice de la puissance révolu- « tionnaire vient à se consolider entre les mains de « Bonaparte? » Ces paroles offraient un sens presque prophétique, que l'assemblée et le ministre lui-même ne comprenaient pas; mais elles déterminèrent la chambre des communes à mettre à néant les réclamations du parti de la paix. L'adresse pour la continuation de la guerre fut votée, séance tenante (17 février), à une majorité considérable.

Le premier consul offre la paix à l'empereur d'Allemagne.

Le jour même où Bonaparte avait écrit au roi Georges pour lui demander la paix, il avait cru convenable de faire une démarche pareille auprès du chef de l'Empire. En conséquence, il avait adressé à François II la lettre que nous allons transcrire :

« *Bonaparte, premier consul de la république française, à S. M. l'empereur d'Allemagne.*

« De retour en Europe après dix-huit mois d'ab-

sence, je retrouve la guerre allumée entre la république française et Votre Majesté. Janv. 1800.

« La nation française m'appelle à occuper la première magistrature.

« Étranger à tout sentiment de vaine gloire, le premier de mes vœux est d'arrêter l'effusion du sang qui va couler. Tout fait prévoir que, dans la campagne prochaine, des armées nombreuses et habilement dirigées tripleront le nombre des victimes que la reprise des hostilités a déjà faites. Le caractère connu de Votre Majesté ne me laisse aucun doute sur le vœu de son cœur. Si ce vœu est seul écouté, je prévois la possibilité de concilier les intérêts des deux nations.

« Dans les relations que j'ai eues précédemment avec Votre Majesté, elle m'a toujours témoigné personnellement quelque égard. Je la prie de voir dans la démarche que je fais le désir d'y répondre, et de la convaincre de plus en plus de la considération toute particulière que j'ai pour elle.

« *Signé :* BONAPARTE. »

Échange de notes diplomatiques.

Ces propositions pacifiques, plus sincères sans doute que celles que Bonaparte avait adressées à l'Angleterre, furent accueillies sans empressement et sans dédain. La diplomatie autrichienne est froide, mais polie; elle est tenace, mais elle respecte les convenances; et l'Autriche connaissait d'ailleurs trop bien Bonaparte depuis quatre ans, pour écouter avec mépris un adversaire qui pouvait faire tant de mal. Cependant l'Autriche avait pris sa revanche des humiliations de Léoben et de Campo-Formio. A son tour, elle



Janv. 1800. avait conquis l'Italie; elle campait à peu de distance de nos frontières des Alpes, du Var et du Rhin, et elle ne se croyait pas assez faible pour poser les armes, sans avoir demandé à la guerre son dernier mot. Des notes diplomatiques furent échangées, au nom du cabinet de Vienne et de la république, entre le baron de Thugut et M. de Talleyrand : la France proposa de prendre le traité de Campo-Formio pour base des négociations nouvelles; mais l'Autriche refusa nettement de porter la discussion sur ce terrain, et, de son côté, elle fit à la république des ouvertures peu acceptables. En attendant, on consentit de part et d'autre à établir un armistice sur le Rhin, et la France s'en félicita prématurément comme d'une garantie certaine de la paix.

Armistice.

Premiers travaux de la session.

Ces négociations diplomatiques avaient dû être menées de front par le premier consul avec les soins du gouvernement intérieur. Le 11 nivôse an VIII (1er janvier 1800), la session législative fut ouverte: ce jour-là, le sénat, le corps législatif et le tribunat commencèrent leurs travaux; et, il faut le dire, la liberté n'était point encore tellement éteinte, que ces assemblées ne dussent être prises au sérieux par l'opinion. Le sénat déféra l'honneur de la présidence à ce même Sieyes, qui avait hâte de se réfugier dans un opulent oubli. Le citoyen Perrin (des Vosges) fût élu président du corps législatif; le tribunat appela au fauteuil l'ancien conventionnel Daunou, l'un des membres de cette opposition timide, mais obscurément opiniâtre, qui devait, durant quelques mois, surveiller ou contenir la marche du gouvernement consulaire. L'opinion publique

se montrait fort peu empressée de suivre les opérations parlementaires de ces assemblées : tous les regards se tournaient vers un seul homme, et le spectacle de réorganisation sociale auquel on assistait préoccupait mieux les esprits que l'éventualité des luttes parlementaires. On se montrait néanmoins animé d'une certaine curiosité à l'égard du tribunat, le seul foyer de résistance qu'eût laissé subsister la constitution.

Janv. 1800.

Incident au tribunat.

Un incident donna promptement la mesure de ce qu'on pouvait attendre de cette liberté laissée aux tribuns. Le 13 nivôse, deux jours après l'ouverture de la session, une réclamation fut adressée au tribunat par quelques marchands du Palais-Royal (le Palais-Égalité), dont quelques intérêts paraissaient compromis. Un orateur, nommé Duveyrier, prit la parole pour appuyer cette pétition, et il osa dire : « Je rends « hommage à la conscience libre et populaire de ceux « qui ont voulu que les tribuns du peuple fussent as- « sis au milieu du peuple, que les soldats de la liberté « fussent placés au lieu témoin de son premier triom- « phe. Je les remercie de nous avoir donné les moyens « d'apercevoir de cette tribune l'endroit où le géné- « reux Camille, donnant le signal d'un mouvement « glorieux, arbora cette cocarde nationale, notre plus « beau trophée et notre plus bel ornement; cette co- « carde, qui vit naître tant de prodiges, à laquelle tant « de héros doivent la célébrité de leurs armes, et que « nous ne quitterons qu'avec la vie. Je les remercie de « nous avoir fait apercevoir ce lieu où, si l'ambition « monarchique faisait reparaître des soldats armés

Janv. 1800. « contre la liberté, on pourrait rappeler que la liberté « rangea sous ses drapeaux, jeunes encore, les vieux « soldats de la monarchie; ces lieux où, si *l'on osait* « *parler d'une idole de quinze jours, nous rappellerions* « *qu'on vit abattre une idole de quinze siècles!* » Cette protestation était déjà devenue factieuse, et nul ne pouvait, sans paraître séditieux, rappeler les combats et les triomphes de la liberté. On eut peur de l'audace du tribun Duveyrier, et Bonaparte ne dissimula point à son entourage sa profonde indignation. Le lendemain une plume amie du pouvoir traçait, dans les colonnes du *Moniteur*, et sous l'inspiration du premier consul, une sorte de parallèle entre les tribuns de Rome et les tribuns de France; et ces derniers étaient à dessein amoindris, en même temps qu'on leur indiquait la ligne étroite de leurs devoirs. L'écrivain officiel, en parlant des dernières années, de celles où avaient régné la convention et la commune, ne craignait pas de dire que *ces jours de malheur et de délire étaient passés;* il invitait la France à ne point emprunter aux siècles antiques des *institutions désorganisatrices*, qui ramèneraient le deuil dans l'État; il avertissait les tribuns français qu'ils n'avaient pas besoin d'*entretenir l'agitation* pour faire sentir la nécessité de leur existence, et de *parler au peuple de sa grandeur, pour cacher leur ambition;* il ajoutait : « Chez nous, les tribuns n'ont pas la moindre influence sur le peuple... Tout le monde désire, tout le monde sent le besoin que les fautes, que les monstruosités de la législature révolutionnaire soient réparées... Un seul de nos tribuns pourrait-il, comme à Rome, paralyser

Article inséré au *Moniteur*.

la loi ? Le tribunat tout entier n'a pas ce pouvoir. Il n'a qu'un droit de discussion, de réclamation, et non un droit d'opposition et d'empêchement. Que si, pour la conservation de la liberté des citoyens, la constitution a cru devoir lui donner quelquefois un véto, et il n'est que suspensif, elle a clairement précisé les cas où ce véto peut être appliqué; et, soigneuse jusqu'à l'excès d'éviter tout ce qui pourrait prêter au désordre, ce n'est point à une tourbe, qui serait dévouée à un tribunat factieux, qu'elle réfère l'examen de ce véto; c'est par des hommes que leur âge, leur expérience et leurs intérêts rendent essentiellement ennemis de tout ce qui peut exciter des dissensions et troubler l'État, qu'elle le fait juger... Tout le monde sent le besoin de terminer la révolution : ne craignons plus d'entendre invoquer ces mots magiques, levier puissant avec lequel on ébranlait l'État jusque dans sa base... Nos tribuns ont appris, par de trop funestes leçons, qu'il n'y a plus d'égalité, comme dit Montesquieu, lorsqu'on prend un esprit d'égalité extrême. Que si l'ardeur du zèle faisait quelquefois prendre la voix des passions pour celle de la vérité, le corps législatif saurait bien réprimer ces égarements, et faire justice des désirs inquiets, turbulents, d'une célébrité dangereuse pour la république... » La leçon était dure, mais elle fut comprise; et, au besoin, le tribun Girardin, dans la séance du 15 nivôse, eut soin de porter à la tribune l'expression des mêmes principes et des mêmes devoirs. Ce fut comme une amende honorable, et, tant que dura le pouvoir de Bonaparte, la liberté ne s'exposa plus à de pareilles humiliations.

Janv. 1800.

Fév. 1800.

Quelques lois d'intérêt transitoire furent proposées par le gouvernement, élaborées au conseil d'État, discutées par le tribunat, et silencieusement votées par le corps législatif. Dans ces premières épreuves, qui d'ailleurs n'avaient rien de politique, on vit apparaître les symptômes d'une minorité opposante par système, mais réduite à l'impuissance par le petit nombre et la timidité de ses adhérents. Le 24 pluviôse (17 février), fut rendue la loi qui constitua définitivement les bases de l'organisation administrative de la France : à ce titre, l'histoire ne sortira pas de son domaine en consacrant quelques pages à l'analyse de cette puissante institution.

Une loi organise l'administration de la France.

En face des difficultés et des obstacles sans cesse renaissants qu'enfantait la diversité des lois, des coutumes, des nationalités locales et provinciales, des capitulations et des origines, l'assemblée constituante avait osé la première constituer l'unité française, et soumettre toutes les portions du territoire à une division uniforme. La pensée était grande, son application pouvait soulever des embarras et des résistances; enfin, il devait nécessairement arriver que, du premier coup, le législateur n'atteindrait pas le but proposé, la limite exacte, le juste équilibre. L'expérience ferait seule reconnaître les modifications et les corrections qu'il serait plus tard nécessaire d'introduire dans le plan primitif, et ce moment paraissait venu au début de l'administration consulaire.

L'assemblée constituante avait multiplié trop facilement les districts, centres administratifs de deuxième ordre, chaînons presque superflus entre la commune

et le département. Il en résultait que, les rouages étant plus nombreux que les besoins ne paraissaient l'exiger, le service général réclamait trop d'argent et trop de fonctionnaires. Fév. 1800.

D'autre part, chaque département était administré par des citoyens élus, et indépendants de l'autorité centrale. Le gouvernement se faisait bien représenter auprès de ces conseils ou directoires locaux par des agents; mais ces derniers, n'étant revêtus d'aucune autorité réelle, et n'ayant que voix consultative, n'avaient et ne pouvaient avoir qu'une influence bornée et médiocre : de là cette anomalie étrange dont les théoriciens de la constituante ne s'étaient nullement effrayés, qu'un ministre responsable eût sous ses ordres un nombre considérable d'agents qui ne relevaient pas de lui par l'origine de leurs pouvoirs, et qu'il se vît contraint d'administrer par leur intermédiaire, de répondre, au besoin, de leurs actes, lorsqu'il ne pouvait ni les diriger, ni les contrôler en liberté. Il est assez évident qu'un gouvernement devenait impossible dans de telles conditions. A coup sûr, l'unité d'action qu'on avait tant recherchée (et à juste titre) disparaissait devant l'indépendance des administrations locales, préoccupées de leurs intérêts individuels, de leurs vœux ou de leurs répugnances, et fort peu disposées à tenir compte des vues du pouvoir central. Il y avait donc là une source d'abus ou d'obstacles qu'il importait de tarir.

Le nombre des communes s'élevait à cinquante mille, à raison des départements réunis. Dans les dernières années, on avait porté atteinte aux droits de la

Fév. 1800. commune pour leur substituer ceux du canton, agglomération de diverses communes ; et le chiffre des cantons avait dépassé six mille. Chaque canton étant administré par une assemblée élective, le gouvernement rencontrait à chaque pas, et pour l'acte le plus simple de son pouvoir, plus de six mille foyers de discussion qui l'entravaient, tandis que, selon l'esprit de la loi, ils auraient dû le seconder. Les administrations collectives agissaient sans unité, sans vigueur; et sur tous les points l'expédition des affaires était entravée, au grand détriment des citoyens et de la chose publique. Ajoutons qu'à la faveur du relâchement des mœurs et des principes, cet état de choses, assez regrettable, s'était promptement transformé en une vaste anarchie, de telle sorte qu'il y avait partout conflit ou confusion de pouvoirs.

Bonaparte comprit bientôt que les législateurs de 1789 et de l'an III avaient dépassé le but. Tout n'était point à dédaigner dans le système administratif de l'ancien régime monarchique; et ce système était préférable à tous, si, en profitant des résultats obtenus par l'assemblée constituante, on parvenait à l'asseoir sur l'unité, la moralité, la discipline. Avant la révolution, les provinces étaient soumises à la haute surveillance d'un intendant, fonctionnaire amovible, nommé par le roi, et dépositaire d'une portion de l'autorité souveraine. C'était là le résultat de la pensée de Louis XIV, de Richelieu, de Henri IV; Colbert y avait mis la dernière main : les uns et les autres n'avaient fait d'ailleurs que se conformer à l'une des formes administratives jadis adoptées par Charlemagne et par

Constantin. L'ordre et la hiérarchie, sous des noms différents, sont les mêmes de siècle en siècle. Les nouveaux venus ne font qu'améliorer et perfectionner, quand ils ont le don de la force et du génie. Ce rôle appartenait au premier consul. Fév. 1800.

Le système qu'il proposa, et qui avait été élaboré en conseil d'État, était fort simple ; il reposait sur des principes depuis longtemps consacrés par l'expérience, et qui aboutissent à cette vérité, que la direction sociale et pratique des affaires d'un pays comprend trois services distincts : 1° l'administration proprement dite ; 2° les décisions en matière de répartition des impôts ou des charges publiques ; 3° le jugement du contentieux. Le projet de loi séparait ces trois fonctions. La première était confiée, sous la surveillance constante du gouvernement, à un seul magistrat, dans chaque degré du pouvoir administratif, savoir, au préfet, au sous-préfet et au maire ; la seconde était dévolue à des conseils généraux de département, à des conseils d'arrondissement et aux répartiteurs municipaux ; la troisième était mise dans les attributions d'un tribunal administratif, désigné sous le titre de conseil de préfecture. Ainsi était maintenu cet autre principe, qu'administrer doit être le fait d'un seul homme, et juger le fait de plusieurs. Le préfet, sous le régime de la centralisation consulaire, était substitué aux commissions directoriales créées par l'assemblée constituante, et aux intendants provinciaux de l'ancien régime. C'était un proconsul dépositaire de la pensée du pouvoir et de sa force, et que le gouvernement révoquait à volonté. L'ensemble de tous les services

Institution des préfets et des sous-préfets.

Fév. 1800. publics était soumis à sa surveillance; la puissance politique, pour une part, était remise en ses mains : et comme chaque préfet n'était, si haute que fût sa position, qu'un agent passif de l'autorité ministérielle, le gouvernement, par leur intermédiaire, et par la transmission de ses ordres du préfet au sous-préfet, du sous-préfet au maire, tenait en même temps dans sa main le département, l'arrondissement, la commune, et faisait sentir en un clin d'œil son action et son impulsion à tous les citoyens de la république, en commençant par le plus illustre, et en finissant par le plus obscur. Les préfets étaient des consuls *au petit pied;* et « comme ils n'avaient de force que par l'impulsion première dont ils n'étaient que les organes, que toute leur influence ne dérivait que de leur emploi; du moment qu'ils n'en avaient point de personnelle, qu'ils ne tenaient nullement au sol par eux administré, ils avaient tous les avantages des anciens grands agents absolus, sans en avoir les inconvénients (1). » Instruction des affaires, impulsion, direction, inspection, surveillance, sanction des propositions utiles, contrôle des actes suspects, censure, réformation, redressement, punition, chacune de ces idées étant entendue dans le sens administratif, telles étaient, en substance, les attributions des préfets, et, par proportion, des sous-préfets et des maires. C'est par leurs mains que se resserraient les mailles étroites du réseau administratif qui enveloppait la France entière, et ils étaient comme les fils permanents et toujours tendus d'une

(1) Paroles de Napoléon, relatées au *Mémorial de Sainte-Hélène*.

centralisation que rien ne pouvait affaiblir ou détendre. Combinaison formidable pour le bien et pour le mal, et ressource toujours puissante pour la tyrannie : *instrumentum regni.* Fév. 1800.

Conseils généraux.

Au-dessous des préfets, et comme intermédiaire entre le pouvoir et le peuple, était placée l'institution des conseils généraux de département; institution qui, de nos jours, présente quelque utilité, parce qu'elle repose sur l'élection, et qui, sous le consulat, était tout à fait illusoire, parce que les conseillers généraux étaient élus, non par les citoyens, mais par le gouvernement lui-même. Nonobstant cette précaution ombrageuse, la loi avait restreint dans de fort étroites limités les fonctions et les droits des assemblées départementales : on voit que le législateur de l'an VIII avait redouté de ressusciter le fantôme des états provinciaux, et il était parvenu, outre mesure, à s'abriter contre un tel danger. Le conseil général de chaque département ne devait s'assembler qu'une fois par an, et la durée de sa session ne pouvait excéder quinze jours. Ce conseil était chargé de faire la répartition des contributions directes entre les arrondissements; il statuait sur les demandes en réduction faites par les arrondissements et les communes; il déterminait, dans les limites fixées par la loi, le nombre des centimes additionnels dont l'imposition serait demandée pour les dépenses départementales; il entendait le compte annuel que le préfet rendait de l'emploi de ces centimes; enfin, il exprimait son opinion sur l'état et les besoins du département, et l'adressait directement au ministre de l'intérieur. Les attributions des

Fév. 1800.

Conseils d'arrondissement.

Conseils municipaux.

conseils d'arrondissement étaient d'une importance moindre, et ne pouvaient ni effaroucher le pouvoir, ni rassurer la liberté. Dans chaque commune un conseil municipal, toujours désigné par le gouvernement ou par le préfet, était institué pour faire connaître les intérêts des habitants, pour assurer leurs droits, pour régler les taxes municipales, enfin pour conduire à terme toutes les affaires domestiques de la communauté. Ils s'assemblaient, à des époques fixes, sous la présidence des maires.

Conseils de préfecture.

Les tribunaux administratifs, ainsi que nous venons de le dire, étaient des commissions désignées par le pouvoir, présidées par le préfet, et appelées conseils de préfecture. Ces conseils prononçaient : 1° sur les demandes de particuliers tendantes à obtenir la décharge ou la réduction de leur cote de contributions directes; 2° sur les difficultés qui pouvaient s'élever entre les entrepreneurs de travaux publics et l'administration, concernant le sens ou l'exécution des clauses de leurs marchés; 3° sur les réclamations des particuliers contre ces mêmes entrepreneurs; 4° sur les demandes et contestations concernant les indemnités dues aux propriétaires, à raison des ouvrages entrepris dans un but d'intérêt public; 5° sur les difficultés en matière de grande voirie; 6° sur les demandes présentées par les communes pour être autorisées à plaider; 7° enfin, sur le contentieux des domaines nationaux.

Les assemblées législatives sanctionnent ce

Quand ce système administratif, si favorable à l'ordre, mais qui ne laissait aucune part sérieuse à la liberté ou à la résistance, fut soumis aux délibérations

Système administratif.

du tribunat, une opposition assez vive se manifesta dans les rangs de cette assemblée, et l'on entrevit tout d'un coup l'immense action que le pouvoir allait exercer, à l'aide d'une machine dont tous les ressorts émanaient de lui seul. Au fond, malgré la diversité des mots, c'était le gouvernement qui devait administrer et répartir l'impôt, qui allait se juger et se contrôler lui-même, puisque préfets, sous-préfets, conseillers de préfecture et conseillers municipaux, maires, officiers de police, gardes champêtres, tout devait être sa création et son instrument. L'opposition ne s'y laissait pas tromper, mais elle n'osait exprimer toutes ses craintes : son désespoir eût paru séditieux, et elle se bornait à des récriminations vagues, à des critiques de détail, surtout elle s'indignait de ce que les préfets conservassent le droit de dresser eux-mêmes la liste du jury au criminel, et de ce que la justice elle-même fût placée sous la main de l'autorité politique. Nonobstant ces doléances, le projet de loi subit la double épreuve du vote du tribunat et du corps législatif, et, partout adopté, prit rang dans nos codes à la date du 28 pluviôse an VIII.

Ordre judiciaire. — Institution du système qui est encore en vigueur.

Une réforme dans l'ordre judiciaire devait suivre de près la nouvelle organisation administrative. Ici encore le gouvernement consulaire allait faire rétrograder les idées de la révolution, et prendre un milieu entre les institutions du régime monarchique et les vastes innovations de la constituante. Cette trop fameuse assemblée avait dépassé les bornes, et livré le pays, en fait de justice comme en toute autre chose, au danger des nouveautés et de l'inexpérience. Dominée

Fév. 1800. par la crainte de voir surgir de nouveau la puissance des parlements, elle avait créé des tribunaux électifs, des juges nommés pour cinq ans, et elle avait perdu de vue que ces magistrats se verraient dépouiller de leurs mandats au moment même où, grâce à leurs travaux et à la pratique des affaires, ils commenceraient seulement à en être dignes. Un tribunal par département, point de tribunaux souverains qui connaîtraient des appels, mais seulement la faculté laissée au plaideur condamné de faire reviser son procès par le tribunal d'appel du département voisin. La compétence des justices de paix avait été démesurément étendue, et par malheur les connaissances spéciales manquaient aux magistrats chargés de cette juridiction. Quant aux tribunaux criminels, il n'en existait qu'un par département; mais, en revanche, on avait établi près de cinq cents tribunaux de police correctionnelle pour toute la république. Cette organisation était donc vicieuse. D'une part, il était contraire au bon sens de soumettre le jugement rendu par un tribunal, en matière civile, à la révision d'un tribunal de même degré; de l'autre, l'instabilité des juges et la multiplicité des tribunaux formaient autant d'obstacles pour obtenir une bonne et prompte justice. L'organisation des tribunaux, qui fut déterminée par la loi du 27 ventôse an VIII, fut un retour vers les principes de centralisation et d'unité. La loi maintint les juges de paix, mais elle restreignit considérablement leurs attributions, et ne leur accorda que la connaissance des affaires subalternes. Elle institua par chaque arrondissement un tribunal civil, et elle groupa

plusieurs départements en divisions judiciaires, au centre desquelles elle établit un tribunal d'appel, qui devait tenir lieu des anciens parlements; ce fut l'origine des cours actuelles. En l'an VIII, le nombre des tribunaux d'appel s'élevait à neuf. On conserva dans chaque département le tribunal criminel (la cour d'assises), mais on réduisit le nombre des tribunaux correctionnels à celui des arrondissements, et on attribua la juridiction en matière correctionnelle aux tribunaux civils institués par la loi. Le tribunal de cassation fut consolidé sur des bases plus larges, et plus dignes de la première magistrature. Aux termes de la loi, le premier consul nommait aux emplois judiciaires; mais les juges étaient inamovibles. Les magistrats chargés des fonctions du ministère public n'avaient point ce privilége. Les avoués et les huissiers étaient institués; on rétablit leurs charges, et ce fut un pas très-important fait en arrière vers le régime que l'assemblée constituante avait cru détruire pour jamais. Fév. 1800.

Une loi spéciale maintint l'institution du jury; elle consacra, en principe, l'idée empruntée aux lois anglaises, d'un jury d'accusation et d'un jury de jugement : elle stipula que le verdict rendu par les jurés ne pourrait être cassé par le pouvoir en dehors des formes prescrites, et autrement que dans l'intérêt de la loi; mais elle altéra l'indépendance de la justice criminelle, en faisant intervenir l'autorité administrative dans la formation des listes générales du jury (loi du 6 germinal).

Garantie accordée aux

Un article de la constitution ne permettait à aucun citoyen ni à aucun magistrat de poursuivre judiciai-

Fév. 1800.

fonctionnaires publics.

rement un fonctionnaire public, sans la permission du conseil d'État. Cette garantie, peut-être excessive, donnée aux agents du pouvoir, fut encore accrue par une disposition légale qui autorisa les préfets à élever des conflits, chaque fois que les tribunaux ordinaires leur paraîtraient disposés à empiéter sur les attributions de la juridiction administrative. En cas de conflit, le conseil d'État était de droit saisi de l'affaire, et l'administration se jugeait elle-même. Ainsi le gouvernement prenait sous sa protection directe ses agents et leurs décisions; et tout le monde sentait que, sous prétexte de donner à l'autorité liberté d'action et force morale, on relevait quelques débris du temple de la tyrannie. Peu de gens s'en inquiétaient : le besoin de l'ordre et la peur de l'anarchie dominaient la société et la poussaient d'une extrémité à l'autre. L'histoire de notre pays ne présente que trop souvent l'exemple de ces réactions irréfléchies que, selon les temps, l'exaltation ou l'égoïsme des intérêts consacrent.

Le premier consul pourvoit aux choix administratifs et judiciaires.

Investi du droit de nommer aux charges civiles et judiciaires, le premier consul se hâta d'en user, et d'organiser le personnel de l'administration et des tribunaux. Ici encore la république fut grandement scandalisée, ou, pour mieux dire, elle admira. Les coryphées de tous les partis, les hommes qui, depuis dix ans, sous toutes les bannières, avaient pris l'habitude de se haïr, de se craindre ou de se proscrire, se virent désignés au même titre pour devenir les agents directs et dociles du nouveau pouvoir. D'anciens serviteurs de Louis XVI, d'anciens ministres de la royauté ou de la convention, des constituants, des

membres de l'assemblée législative, des montagnards, des jacobins, des girondins, des royalistes proscrits au 18 fructidor, acceptèrent, avec un bonheur égal et une soumission pareille, les fonctions de préfets, de sous-préfets ou de juges. On vit figurer sur la même liste des régicides et des feuillants, d'anciens nobles et des gens dont la renommée datait de la guillotine. Aucun ne se compromit par son hésitation ou ses refus; tous jetèrent au rebut le froc du vieux cordelier ou le culte des droits de l'homme. Le chef de la cour d'appel de Paris, habilement choisi parmi les anciennes gloires parlementaires, fut le *citoyen* d'Aguesseau. Un autre citoyen influent, Béthune-Charost, prit rang parmi les douze maires de Paris. Le gouvernement, assez fort pour ne point se mettre en peine du passé de ses agents et de ses fonctionnaires, ne s'attachait qu'à rechercher les conditions de l'énergie, des talents et du zèle.



La liste des émigrés est close.

Les lois odieuses précédemment rendues contre les émigrés subsistaient encore, et aucun personnage de marque n'osait voyager hors du territoire de la république, de peur d'être porté d'office sur la liste fatale, et d'être frappé de confiscation. Il était temps de mettre un terme à cette situation intolérable. Bonaparte avait trop à cœur de clore la révolution pour ne pas songer à éteindre les derniers brandons de l'incendie révolutionnaire. Les consuls proposèrent et firent adopter une loi destinée à clore la liste des émigrés. En vertu de ses dispositions protectrices, dont on fit remonter l'effet rétroactif au 4 nivôse, jour de la promulgation de l'acte constitutionnel, quiconque s'ab-

Fév. 1800. senterait désormais de France cesserait d'être soumis aux lois sur l'émigration : ceux qui auraient quitté la république avant le 4 nivôse devaient être jugés par les tribunaux ordinaires, et les jurés avaient à examiner si les circonstances auxquelles était dû l'exil de ces hommes constituaient réellement le délit d'émigration. C'était ouvrir une large porte à la clémence et à l'oubli. (12 ventôse—3 mars.)

Mesures financières. — Institution de la banque de France. — Le budget normal est réglé.

L'ordre renaissait, et l'on pouvait remarquer, à des signes certains, jusqu'à quel point le pouvoir consulaire inspirait sympathie et confiance. La résurrection du crédit n'était plus un mot vide de sens : chaque jour le taux des rentes sur l'État s'élevait à la Bourse, et, dès le mois de ventôse, le tiers consolidé était monté de 6 fr. à 23 fr. Bientôt se forma la *banque de France*, institution que des lois successivement rendues ne tardèrent pas à perfectionner et à étendre. Le budget normal fut réglé à 600 millions par an : il est vrai que les revenus ordinaires ne s'élevaient encore qu'à 450, mais une différence de 150 millions pouvait être facilement compensée par une entente économique et judicieuse de l'impôt, et le retour de l'ordre allait donner, à cet égard, toutes les facilités désirables au gouvernement consulaire. Pour assurer la prompte perception du revenu public, on organisa sur des bases nouvelles le service des contributions directes : il y eut un receveur général dans chaque département et un receveur particulier dans chaque arrondissement, à l'exception de celui où résidait déjà le receveur général. Les communes furent, selon leur importance, partagées ou groupées en un nombre

Institution des receveurs généraux et particuliers.

déterminé de perceptions, et la plus grande régularité fut introduite dans le recouvrement de l'impôt. Les recettes générales devinrent d'ailleurs autant de banques destinées à faire face aux besoins du gouvernement, à mettre en quelques jours à sa disposition les avances nécessaires. Il est presque superflu de remarquer que le crédit des receveurs d'arrondissement et des agents subalternes du trésor venait en aide aux receveurs généraux, et leur facilitait les moyens de répondre sur-le-champ aux demandes du ministre des finances. Ajoutons enfin que, par la création d'un système d'inspecteurs et de contrôleurs toujours occupés à vérifier ou à surveiller les opérations des comptables, l'autorité supérieure parvenait à prévenir ou à réprimer toutes les dilapidations qui, jusque-là, avaient si fortement grevé la fortune publique. Mars 1800.

Les hommes de la génération présente ont peine à comprendre les résultats imprévus et vraiment prodigieux qui surgirent de ce vaste ensemble d'innovations dont nous venons de parler, et de beaucoup d'améliorations de détail que les exigences de l'histoire nous contraignent de passer sous silence. Nous sommes trop accoutumés aux bienfaits de l'ordre pour nous faire l'idée d'une époque où notre patrie n'en jouissait point encore; bien plus, nous sommes parfois assez ingrats pour n'apercevoir, dans la puissante centralisation administrative créée par le premier consul, que le côté fâcheux et tyrannique de ce moyen de gouvernement. Mais, en l'an VIII de la république, on s'étonnait de passer si promptement de l'anarchie

Résultat produit par ces innovations utiles.



Mars 1800. à la régularité; on entrevoyait tout ce que le pays allait gagner de force et de moralité à la répression des abus; on était las des scandales et des conflits dont l'éparpillement des pouvoirs avait été trop longtemps la cause, et on se confiait sincèrement dans les bonnes intentions du gouvernement pour y remédier le plus promptement possible. C'est pourquoi le nom de Bonaparte, déjà si grand par la gloire militaire, devenait encore plus populaire et plus magique par les effets du rétablissement de l'ordre et du crédit, par la sécurité donnée à la moralité, à l'économie, au travail, aux intérêts. Là surtout devait résider le principal secret de la puissance de cet homme, et de l'adhésion du pays à ses idées et à sa fortune.

Cérémonie en l'honneur de Washington. — Fête aux Invalides.

Le moment approchait où Bonaparte allait prendre possession des Tuileries; mais, avant de s'endormir dans l'alcôve des rois, il jugeait nécessaire d'assoupir, par de vains hommages rendus à la liberté, les regrets et les inquiétudes du parti républicain. La nouvelle de la mort de Washington étant arrivée à Paris, le premier consul ne voulut point laisser échapper cette occasion de donner le change à l'opinion publique, et de convier le peuple aux pompes de théâtre dont il aime à se contenter. Un deuil national fut ordonné, par imitation de celui qu'avait autrefois provoqué Mirabeau en l'honneur de Francklin; et Bonaparte mit la proclamation suivante à l'ordre du jour de la garde consulaire et de l'armée :

« Washington est mort. Ce grand homme s'est battu contre la tyrannie; il a consolidé la liberté de sa patrie. Sa mémoire sera toujours chère au peuple fran-

çais comme à tous les hommes libres des deux mondes, et spécialement aux soldats français, qui, comme lui et les soldats américains, se battent pour la liberté et l'égalité. En conséquence, le premier consul ordonne que, pendant dix jours, des crêpes noirs seront suspendus à tous les drapeaux et guidons de la république. » Fév. 1800.

Le décadi 20 pluviôse, une cérémonie funèbre eut lieu aux Invalides, en mémoire du libérateur américain. Ce jour-là, pour associer les gloires de la France aux cyprès du nouveau monde, Bonaparte fit déposer, sous le superbe dôme du monument bâti par Louis XIV en l'honneur des vieux soldats, les drapeaux et les trophées militaires conquis par l'armée d'Égypte dans la journée d'Aboukir. Après une allocution du général Lannes, empreinte du plus brûlant enthousiasme, le ministre de la guerre prit la parole et s'écria : « Que du haut de ces voûtes ces enseignes « proclament aux ennemis du peuple français la valeur « des héros qui les conquirent, et leur présagent aussi « tous les malheurs de la guerre, s'ils restent sourds « à la voix qui leur parle de paix! Oui, s'ils veulent la « guerre, nous la ferons, et nous la ferons terrible! » Ces mots avaient quelque chose de prophétique; ils émurent vivement l'assemblée. Mais bientôt ce fut à M. de Fontanes de se faire entendre, et cet élégant orateur prononça l'éloge funèbre de Washington. Son discours était plus qu'un panégyrique ordinaire; il avait pour but secret de faire ressortir, aux yeux de la France, la gloire et le génie du premier consul, l'homme du monde qui ressemblait le moins au héros

Discours de M. de Fontanes.



Fév. 1800. américain dont on célébrait le souvenir. « Tel est, « disait M. de Fontanes, tel est le privilége des grands « caractères! Ils semblent si peu appartenir aux âges « modernes, qu'ils impriment, dès leur vivant même, « je ne sais quoi d'auguste et d'antique à tout ce qu'ils « osent exécuter. Leur ouvrage, à peine achevé, s'at- « tire déjà cette vénération qu'on n'accorde volontiers « qu'aux ouvrages du temps. » M de Fontanes se montra d'ailleurs plein de dignité et de convenance lorsqu'il ne craignit pas de prononcer les paroles suivantes, qui pouvaient passer pour une leçon..... leçon trop promptement oubliée et méconnue : « Je loue « avec honneur, devant des guerriers, un guerrier « ferme dans les revers, modeste dans la victoire, et « toujours humain dans l'une et l'autre fortune. Je « loue, devant les ministres de la république française, « un homme qui ne céda jamais aux mouvements de « l'ambition, et qui se prodigua toujours aux besoins « de sa patrie; un homme qui, par une destinée peu « commune à ceux qui changent les empires, mourut « en paix, et comme un simple particulier, dans sa « terre natale, où il avait occupé le premier rang, et « que ses mains avaient affranchie. » L'orateur ajouta, en désignant à la nation française, dans un langage magnifique, l'idole qu'elle devait maintenant encenser : « Il est des hommes prodigieux qui apparaissent, « d'intervalle en intervalle, sur la scène du monde « avec le caractère de la grandeur et de la domina- « tion. Une cause inconnue et supérieure les envoie, « quand il est temps, pour fonder le berceau ou pour « réparer les ruines des empires. C'est en vain que

« ces hommes, désignés d'avance, se tiennent à l'é- Fév. 1800.
« cart, ou se confondent dans la foule : la main de la « fortune les soulève tout à coup, et les porte rapi- « dement, d'obstacle en obstacle, de triomphe en « triomphe, jusqu'au sommet de la puissance. Une « sorte d'inspiration surnaturelle anime toutes leurs « pensées, un mouvement irrésistible est donné à « toutes leurs entreprises. La multitude les cherche « encore au milieu d'elle, et ne les trouve plus; elle « lève les yeux en haut, et voit, dans une sphère « éclatante de lumière et de gloire, celui qui ne sem- « blait qu'un téméraire aux yeux de l'ignorance et de « l'envie. » Tous les yeux cherchaient Bonaparte; mais bientôt M. de Fontanes éveilla de nouveau, par la pompe des images et l'orgueil des souvenirs, l'attention de l'illustre assemblée. Lui qui revenait de l'exil, et dont la seule présence sur le territoire français attestait le retour de la justice et de l'ordre; lui, du moins, ne craignit pas d'évoquer, en face de la France républicaine, les ombres monarchiques du siècle de Louis le Grand; de rendre hommage à Turenne, à Catinat, à Condé; et le peuple, qui la veille encore profanait le cimetière des rois, et souillait d'une main obscène l'ossuaire de Saint-Denis, applaudissait à ces réparations et à ces louanges. En terminant, M. de Fontanes parla ainsi : « O Washington! ô « guerrier! ô législateur! ô citoyen sans reproche! « celui qui, jeune encore, te surpassa dans les batail- « les, fermera comme toi, de ses mains triomphantes, « les blessures de la patrie. Bientôt (nous en avons « pour gages sa volonté et son génie guerrier, s'il

Fév. 1800. « était malheureusement nécessaire), bientôt l'hymne « de la paix retentira dans ce temple de la guerre : « alors le sentiment universel de la joie effacera le « souvenir de toutes les injustices et de toutes les op« pressions... Déjà même les opprimés oublient leurs « maux, en se confiant à l'avenir! Les acclamations « de tous les siècles accompagneront le héros qui « donnera ce bienfait à la France et au monde, qu'elle « ébranle depuis longtemps. »

Quelques évolutions militaires, l'offrande de quelques branches de cyprès, l'inauguration du buste de Washington dans le temple de Mars, terminèrent ce deuil de théâtre; et Bonaparte put s'applaudir d'avoir augmenté l'aveuglement ou le sommeil de la république.

Le premier consul s'installe aux Tuileries.

Dix jours après (30 pluviôse — 19 février), le premier consul sortit en grande pompe du palais du Luxembourg, pour aller s'installer aux Tuileries. Depuis plusieurs mois, beaucoup d'ouvriers avaient été employés à faire à cet édifice les réparations nécessaires, à effacer les stigmates de la lutte du 10 août, à passer le pinceau et l'éponge sur les faisceaux, les piques et les bonnets rouges que les décorateurs conventionnels avaient peints à profusion dans les appartements et dans les galeries. « Faites-moi disparaître « toutes ces vilenies, » avait dit le premier consul; et sa volonté n'avait rencontré aucun obstacle. Parti à une heure précise du Luxembourg, Bonaparte s'était fait précéder de trois mille hommes d'élite, parmi lesquels on remarquait le régiment des guides, aux splendides uniformes. Les généraux et leurs états-

majors étaient à cheval, les ministres dans leurs voitures, les seules peut-être qu'on trouvât alors à Paris; car, pour transporter le conseil d'État, on avait eu besoin de louer des fiacres. La voiture du premier consul était attelée de six chevaux blancs : Bonaparte, vêtu avec une orgueilleuse simplicité, portait le sabre dont l'empereur d'Allemagne lui avait fait présent, après le traité de Campo-Formio. Le cortége traversa la rue de Thionville (rue Dauphine), et suivit le quai Voltaire jusqu'au pont National. Partout éclataient des cris de joie. Depuis le guichet du Carrousel jusqu'à la porte des Tuileries, la garde consulaire formait la haie. Sur la façade du palais, on lisait cette inscription, vieille de huit ans : « Le 10 août 1792, la royauté a été « abolie en France; elle ne se relèvera jamais. » — Elle était à moitié relevée, et Bonaparte fit effacer ces mots importuns. Quand la voiture du consul eut atteint le perron, Bonaparte monta à cheval, et passa une brillante revue, au bruit des acclamations du peuple et de l'armée. Entré au château, il se fit présenter les ministres et les corps constitués : c'était une sorte de petit lever monarchique. De son côté, madame Bonaparte reçut d'une façon presque royale les hommages d'un grand nombre de dames élégamment parées à la grecque, et qui s'empressaient de reconstituer la vieille compagnie, le beau monde des salons. Les troupes défilèrent ensuite devant le premier consul, qui se tenait, debout, à la fenêtre principale du pavillon de l'Horloge. Quand passèrent la quatre-vingt-seizième, la quarante-troisième et la trentième demi-brigade, on vit avec admiration que

Fév. 1800.

Fév. 1800. leurs drapeaux, troués et déchirés par la guerre, ne consistaient plus qu'en bâtons noircis, le long desquels pendaient à peine quelques lambeaux. Bonaparte se découvrit devant ces enseignes de la république victorieuse, et la multitude battit des mains. La journée fut terminée par des banquets officiels, et, le soir même, Bonaparte se reposa sur l'oreiller de Louis XVI. L'histoire ignore si la nuit fut tranquille, et si les spectres de soixante-sept rois ne se présentèrent pas aux yeux de l'homme, la veille encore, pauvre lieutenant, aujourd'hui l'héritier de trois dynasties, et de cette même république qui avait jeté leur cendre au vent.

Quoi qu'il en soit, le service intérieur des Tuileries fut immédiatement organisé. L'ancien ministre de l'intérieur, le citoyen Bénezech, fut nommé préfet du palais, et chargé de l'administration générale de la maison consulaire. Le premier consul habitait toute la partie comprise entre le pavillon de l'Horloge et celui de Flore; madame Bonaparte occupait les appartements du rez-de-chaussée, du côté du jardin; à côté de son cabinet de toilette était l'appartement, fort modeste, de sa fille, mademoiselle Hortense de Beauharnais. Les salons de madame Bonaparte étaient meublés avec goût, mais sans luxe; les bois étaient en acajou; il n'y avait de dorure nulle part, mais tout était frais et élégant. Les salons du premier consul offraient surtout la présence un peu tumultueuse des jeunes officiers qui avaient suivi Bonaparte sur les champs de bataille; et qui, au grand déplaisir du général, conservaient des allures presque soldatesques,

et tout à fait étrangères à la tenue des cours. Les aides de camp faisaient les honneurs de ces appartements. Il y avait une grande réception par décade, et une revue tous les quintidis, sur la place du Carrousel, espace encore rétréci et mal déblayé. Le troisième consul Lebrun occupait un appartement aux Tuileries : mais Cambacérès, courtisan plus habile, s'était bien gardé de profiter à cet égard du droit qu'il tenait de la loi. Il pressentait que, sous peu de jours peut-être, l'enceinte des Tuileries commencerait à paraître trop étroite au premier consul, et il ne voulait point s'en faire chasser. Bonaparte lui sut gré de cette réserve pleine de finesse. Fév. 1800.

Le 2 ventôse, le corps diplomatique fut présenté officiellement au premier consul : c'était là encore une coutume des jours de la monarchie que Bonaparte ne craignait pas de faire revivre. Les mœurs s'y prêtaient, et la nation, en assistant à la reconstruction si rapide de l'antique royauté, ne se rappelait la formidable époque de la terreur que comme on se souvient d'un pénible rêve.

LIVRE DEUXIÈME.

Mars 1800.

Élection d'un nouveau pape.

Depuis bientôt sept mois, l'Église portait le deuil du vénérable Pie VI, mort dans l'exil, après avoir rendu témoignage par sa captivité et ses souffrances. L'école philosophique triomphait de voir Rome orpheline; les débris conjurés des sectes d'Hébert et de Voltaire, et ils étaient nombreux, s'applaudissaient de ce qu'enfin la perpétuité de l'Église avait cessé d'étonner le monde de son miracle. La république française croyait la papauté pour jamais endormie dans le sépulcre de Pie VI, et elle semblait demander à Dieu où en étaient ses promesses. Mais voilà qu'au mois de brumaire, de tous les points demeurés libres du monde chrétien, les cardinaux se rendirent à Venise, et s'y assemblèrent en conclave. Parmi ceux qui y accoururent des premiers, figurait un pauvre vieillard, autrefois bénédictin, et élevé dans les dernières années au siége épiscopal d'Imola. C'était le cardinal Grégoire-Barnabé Chiaramonte. On se racontait que, faute d'argent, il avait failli ne pouvoir faire le voyage de Venise, et qu'il s'était vu réduit à emprunter quelques fonds nécessaires. Beaucoup aimaient à se souvenir d'une célèbre homélie que ce pieux et timide

Mars 1800. évêque avait adressée à son troupeau, lors de l'invasion des révolutionnaires français dans l'évêché d'Imola. Le pontife, surpris par l'orage, et tremblant d'apprendre que le peuple soumis à sa juridiction épiscopale s'était engagé contre les républicains dans les hasards dangereux d'une lutte inégale, avait cru de son devoir de parler un langage de paix, et de donner l'exemple de la résignation. Aussi avait-il hautement proclamé que la religion catholique, d'institution éternelle, peut exister et développer ses bienfaits sous tous les gouvernements humains, sans en excepter la forme républicaine : *Soyez bons chrétiens*, leur avait-il dit, *et vous serez bons démocrates.* En l'an V de la république, ce langage passait pour une hardiesse. Or le 14 mars 1800, l'humble Chiaramonte fut élu pape par le conclave, à la majorité de trente-deux voix sur trente-cinq. Surpris de cet honneur inattendu et redoutable, il consentit à obéir au choix dicté par l'Esprit-Saint, et à commencer un règne mêlé de grandeur et d'amertumes. Le nouveau pape prit le nom de Pie VII, et se rendit immédiatement à Rome.

Préparatifs de guerre.

Mais déjà la pensée de la guerre éveillait la France. Les ouvertures pacifiques du premier consul ayant été repoussées par l'Autriche et par l'Angleterre, il était indispensable de prendre des mesures pour tenir tête à ces deux puissances. Le 17 ventôse (10 mars), une loi mit à la disposition du gouvernement tous les Français de la première classe de la conscription, ceux dont la vingtième année avait été accomplie depuis le 1er vendémiaire de l'an VIII (23 septembre 1799). Le même jour, un arrêté des consuls ordonna la forma-

tion d'une armée de réserve, forte de soixante mille hommes, et dont le quartier général serait à Dijon. Les moments étaient comptés, et Bonaparte n'avait pas pour coutume de se laisser surprendre. Mars 1800.

Neutralité de la Russie.

Épris d'une vive admiration pour le premier consul, et profondément aigri contre l'Autriche, l'empereur Paul Ier s'était séparé de la coalition; l'un de ses premiers soins avait été d'éloigner de sa capitale les agents de l'Angleterre, et d'imposer silence aux obsessions de lord Withworth, l'une des créatures de Pitt. Suwarow, vaincu par Masséna, avait quitté le théâtre de la guerre, pour venir à Saint-Pétersbourg exposer ses griefs contre ce qu'il appelait les trahisons du cabinet de Vienne. Il avait facilement démontré au czar que l'Autriche, en portant ses armes en Italie, n'avait d'autre but que de s'agrandir, tandis que, dans la pensée toute chevaleresque de Paul, le seul but de la guerre aurait dû être la restauration des hommes et des principes dépossédés par la révolution française. Soldat grossier et logicien tout d'une pièce, Suwarow accusait la cour de Vienne de vouloir garder pour son propre compte les trois légations de Bologne, de Ferrare et de Ravenne, en même temps que la ville d'Ancône, sous le prétexte commode que, ces possessions ayant cessé d'appartenir au pape pour être incorporées à la république cispadane, le droit du souverain pontife à leur égard avait cessé. Le reproche était juste; mais Suwarow était peut-être moins fondé à attribuer la mauvaise issue de la campagne de Suisse à la défection calculée du prince Charles. Aussi le contingent de la Russie, envoyé dans l'Europe occi-

Mars 1800. dentale, sous les ordres de Korsakoff, s'était-il séparé de la cause commune pour se tenir sur la défensive, en dehors des atteintes des Français. Il était donc heureux pour la république que la Russie se déterminât à demeurer étrangère aux coups dont la France se trouvait menacée vers le Rhin et sur les Alpes, et la neutralité de Paul permettait au premier consul de maintenir dans l'attitude de la paix la monarchie prussienne et son chef.

Plan de guerre concerté entre l'Angleterre et l'Autriche.

L'Angleterre soldant en grande partie les frais de la guerre, les Autrichiens restaient en ligne, entraînant à leur suite les Bavarois, les Wurtembergeois, et plusieurs contingents fournis par les cercles de l'Empire et par les États germaniques de la Souabe et du bas Rhin. L'Autriche avait en outre rangé sous ses drapeaux les régiments suisses et le corps d'émigrés aux ordres du prince de Condé, qui venait de quitter le service de la Russie. Le plan d'opération, concerté entre l'Angleterre et le conseil aulique, était fort vaste. Il consistait à tenir les armées françaises en échec sur la frontière du Rhin et vers la Suisse, tandis que le principal effort de la guerre porterait en Italie. Les hommes, les armes et l'argent ne manquaient pas; et la France ne pouvait opposer à la puissante armée autrichienne, vers la frontière du Var et des Alpes, que les troupes indisciplinées ou découragées dont se composait le corps d'observation de Masséna. L'Italie septentrionale, presque tout entière, avait été enlevée aux Français, vers la fin de la dernière campagne. Nous occupions à peine Gênes, quelques points de la Ligurie, et le département des Alpes-Maritimes (

comté de Nice). Les Autrichiens attendaient le retour du printemps pour déboucher en masse, par les montagnes, du côté de Gênes, et pour marcher sur Nice par la route de la Corniche, sous la protection des croisières anglaises qui tenaient la mer. Une fois Nice tombée au pouvoir de l'ennemi, l'armée d'invasion pénétrait en Provence et en Dauphiné, et prêtait la main à une formidable insurrection royaliste organisée (on le croyait du moins) dans ces contrées et dans les autres provinces du Midi, par delà le Rhône. Vers le même temps, l'Angleterre devait débarquer des troupes et jeter des cargaisons de fusils sur les côtes de la Vendée et de la Bretagne, tandis qu'un mouvement analogue serait tenté vers la haute et la basse Normandie. A mesure que se développerait ce plan redoutable, qui obligerait la France à concentrer une partie de ses forces à l'intérieur ou dans l'Ouest, la forte armée autrichienne, cantonnée en Souabe ou vers le Rhin, devait agir vigoureusement contre Moreau, et inonder l'Alsace, la Franche-Comté, la Lorraine. On comptait, en outre, s'appuyer sur une insurrection royaliste dans le Piémont; et ce soin était réservé au prince de Condé et à l'émigration ralliée autour de sa personne. Il paraissait évident à l'Autriche que la principale force de l'armée française était sur le Rhin; que vers cette frontière la république allait tenter un mouvement d'invasion, tandis que, du côté de l'Italie, elle se bornerait à garder une attitude défensive. Ce fut là ce qui dicta au conseil aulique son plan de guerre, ce qui le détermina à prescrire vers le Rhin des concentrations de troupes, et des ma- Mars 1800.

Mars 1800. nœuvres destinées à contenir l'armée de Moreau, et à lui disputer pied à pied le territoire allemand, tandis que vers la frontière du Var et des Alpes maritimes une armée puissante et nombreuse serait chargée d'en finir avec la poignée d'aventuriers que commandait Masséna, et d'envahir ensuite la France sur deux points, par la vallée de l'Isère et par la Provence. Quant à ce qu'on disait de la formation d'une armée de réserve à Dijon, sous le commandement de Berthier, l'Autriche s'en inquiétait fort peu. A ses yeux, cette armée de réserve, adossée à la Suisse, ne pouvait avoir d'autre but que de mettre la France à portée d'envoyer des renforts à l'armée de Moreau ou à celle de Masséna; et, comme on ne pouvait faire suivre à ces corps auxiliaires d'autre route que celle des montagnes, il serait facile de leur barrer le chemin en gardant les défilés et en couvrant un pays accidenté, facile à défendre. D'ailleurs, on croyait que Bonaparte, en faisant un grand étalage de cette armée de réserve, ne cherchait qu'à opérer une diversion et à dégager en partie l'armée de Masséna. Le conseil aulique allait même plus loin : sur la foi de ses agents, il considérait comme peu sérieuse l'existence du camp de Dijon; il n'y voyait qu'une ruse de guerre, tout au plus qu'un rassemblement de conscrits étrangers au maniement des armes et au joug de la discipline; et l'on faisait circuler à Vienne de fort spirituelles caricatures qui représentaient le premier consul passant en revue des enfants en bas âge, des grenadiers coiffés d'un bourrelet ou soutenus par des lisières.

L'opinion publique décernait au prince Charles

l'honneur de diriger la guerre en qualité de généralissime; mais une intrigue de cour enleva cette occasion de gloire au jeune archiduc. L'armée autrichienne rassemblée du côté du Rhin était forte de cent sept mille hommes. Le commandement en fut donné au général Kray, qui s'était distingué dans la campagne d'Italie, mais qui n'avait ni l'énergie ni les talents nécessaires pour balancer le génie d'un adversaire tel que Moreau. Quant à l'armée d'Italie, on se hâta d'en grossir les cadres en concentrant sur ce point les meilleures troupes de l'Empire, qui, au nombre de cent dix-sept mille combattants, furent mises sous les ordres du baron de Mélas. C'était un de ces généraux à cheveux blancs, comme Bonaparte en avait vaincu dans sa glorieuse campagne de l'an IV, et qui, enchaînés par l'âge, ne pouvaient trop souvent opposer à l'ardeur fougueuse de leur ennemi qu'une science méthodique déjà arriérée, et un courage sans illumination. Les deux armées comprenaient une imposante masse de trente mille hommes de cavalerie ; elles étaient abondamment pourvues en vivres, en artillerie et en munitions de guerre.

Force numérique des armées ennemies prêtes à entrer en ligne.

L'armée française d'Italie, peu de temps après la révolution du 18 brumaire, ne dépassait guère un effectif de quarante mille hommes, décimés par la fatigue, la misère et les maladies contagieuses. L'austère Championnet venait de succomber aux atteintes de l'épidémie qui exerçait d'affreux ravages dans les rangs de la troupe, et la mort avait privé la république d'un soldat fidèle et aventureux. Les magasins étaient vides, les caisses dépourvues de numéraire ;

Situation de notre armée d'Italie.

Mars 1800. tout manquait, vivres, secours, vêtements, tout, hormis la poudre et les armes. Pâles, languissants, affamés, en proie à la dyssenterie ou à la fièvre, les soldats et les officiers erraient dans un pays ruiné, et ne cherchaient de refuge que dans la désertion. Cependant l'arrivée de Masséna, et le zèle que mit le gouvernement consulaire à venir en aide à cette pauvre armée, lui rendirent peu à peu quelque énergie et quelque espérance. Masséna, fameux par la victoire de Zurich, savait organiser aussi bien que vaincre. Il passa des marchés pour l'habillement et les vivres; il prit des mesures pour hâter le rassemblement des chevaux destinés aux remontes; il acheta douze mille quintaux de blé appartenant à des négociants génois; il prit des mesures vigoureuses pour réprimer le fléau de la désertion, et faire refluer vers l'armée les hommes qui l'avaient abandonnée. Grâce à ces efforts et à ce zèle actif, le général en chef parvint à réorganiser les cadres, et à maintenir sous les drapeaux de l'armée d'Italie environ vingt-cinq mille combattants : la misère, la fuite ou la mort avaient enlevé les autres à la France. Vers le milieu de germinal, l'armée, partagée en deux grandes divisions, occupait un espace de quarante-cinq milles sur la Corniche, depuis Albenga jusqu'à Gênes, indépendamment des positions dans la montagne, qui couvraient tous les postes établis sur la côte. La droite était commandée par le général Soult, la gauche par le général Suchet. Le général Oudinot était chef de l'état-major. C'était, pour une armée aussi faible, un développement beaucoup trop considérable, mais il s'agissait de garder à la fois les

débouchés de la Toscane, de la Lombardie, du Piémont, et les frontières de la France. On avait distribué du monde sur tous les points, mais il n'y avait de force réelle nulle part; et le baron de Mélas, dont la puissante armée débordait les positions de Masséna, manœuvrait sans difficultés pour rompre la ligne des Français, pour attaquer en même temps tous leurs postes, depuis les confins de la Toscane jusqu'aux Alpes, et pour couper la ligne française en avant de Gênes. Le 16 germinal (5 avril), le quartier général autrichien fut établi à Cairo.

L'armée d'Allemagne.

Vers le même temps, l'armée destinée à envahir l'Allemagne, sous la conduite de Moreau, formait un effectif de plus de cent trente mille hommes, l'élite des vieilles troupes républicaines : considérablement accrue et augmentée depuis plusieurs mois, cette armée se trouvait encore retenue dans ses cantonnements d'hiver, moitié sur la rive gauche du Rhin, moitié le long des lacs et des chaînes montagneuses de la Suisse.

L'armée de réserve.

Enfin, l'armée de réserve, officiellement rassemblée à Dijon, cette armée contre laquelle se dirigeaient les railleries impuissantes de l'Autriche, n'était encore organisée, s'il est permis de le dire, que dans la pensée du premier consul. Bonaparte, qui lui destinait une brillante part dans les prochains événements de la guerre, se plaisait à dérober à l'étranger le secret de son existence. Pendant que les agents secrets de la coalition se rendaient à Dijon, et n'y rencontraient que quelques états-majors et quelques divisions peu considérables, le premier consul concentrait habile-

Avril 1800. ment, du côté de la Suisse et du Rhône, des corps de troupes qui n'attendaient qu'un signal pour aller grossir inopinément ce commencement d'armée dont parlaient les journaux, et que nos ennemis ne savaient point apercevoir. Bonaparte se réservait le commandement de cette grande entreprise. La constitution, il est vrai, lui interdisait ce rôle; mais, pour sortir des embarras créés par cette disposition inepte, le premier consul avait nommé Berthier, alors ministre de la guerre, général en chef de l'armée de réserve; et, ce prétexte légal trouvé, Bonaparte se promit bien d'aller, en personne, surveiller les opérations de la troupe, et prendre la direction suprême de la guerre. C'était le lieu, pour le tribunat, de dénoncer au sénat conservateur une violation de l'acte constitutionnel; mais les circonstances dominent les hommes et font taire les lois. Le jour même où Bonaparte fit part aux grands corps de l'État de sa résolution, le tribunat, comme pour l'absoudre d'avance, émit le vœu que Bonaparte revînt *vainqueur et pacificateur*. Ainsi tout concourait à placer l'autorité souveraine aux mains de cet homme.

Carnot est appelé au ministère de la guerre.

Bonaparte n'envisageait point sans inquiétude les ennemis qu'il laissait derrière lui; et, s'il ne suspectait pas encore la fidélité de Fouché ou le zèle de Talleyrand, du moins se disait-il que quatre à cinq mois d'un pouvoir encore mal affermi n'avaient pu suffire pour imposer silence aux inquiétudes du parti républicain, aux ressentiments du jacobinisme. Mais il savait que la victoire augmenterait sa renommée, et que le salut de la France, conquis sur le champ de

bataille, ne trouverait pas la nation ingrate. Pour captiver les patriotes, il appela au ministère de la guerre, en remplacement de Berthier, ce même Carnot que protégeaient les souvenirs du comité de salut public et de la gigantesque lutte de 1793. Carnot avait été l'une des victimes du 18 fructidor; la domination du directoire lui était devenue odieuse, et c'était de bonne foi qu'il acceptait l'autorité du premier consul. Ce choix fut habile, et l'opinion publique se montra rassurée et satisfaite.

Plan de campagne du premier consul.

Bonaparte fit communiquer aux chefs des trois armées le plan de la prochaine campagne, tel qu'il l'avait secrètement médité. Aux termes de ces instructions, l'armée du Rhin devait entrer la première en campagne; elle serait partagée en deux corps, dont l'un, sous les ordres immédiats du général Moreau, franchirait le Rhin, entrerait en Souabe, et s'avancerait du côté de la Bavière jusqu'à ce qu'il pût intercepter, par sa position, la communication de l'Allemagne avec Milan par la route de Feldirch, par Coire et le bailliage italien de la Suisse. L'autre corps, formant la droite de l'armée du Rhin, persisterait à occuper, sous les ordres de Lecourbe, la Suisse orientale et septentrionale. De cette façon, elle assurerait le flanc droit de Moreau, elle faciliterait l'invasion de la Souabe: enfin, elle contiendrait l'ennemi hors de la Suisse, en l'empêchant de pénétrer par Rheineck, le Saint-Gothard et le Simplon. Ce premier objet rempli, et le général Moreau étant parvenu à douze ou quinze marches du Rhin, le général Lecourbe passerait sous les ordres du général Berthier, se join-

Avril 1800. drait à l'armée de réserve, traverserait le Saint-Gothard, et pénétrerait en Italie par les montagnes.

En même temps une partie de l'armée de réserve se porterait, de son côté, en Italie, soit par le Simplon, soit par le Saint-Gothard, tandis que le reste prendrait en Suisse les positions abandonnées par l'armée de Lecourbe.

A cette époque précise où l'armée de réserve entrerait en Italie, le général Masséna avait ordre de concerter ses mouvements avec les siens, d'attirer sur lui le baron de Mélas, de l'obliger à diviser ses forces, et de manœuvrer de manière à opérer sa jonction avec l'armée de réserve. Jusqu'alors Masséna devait se tenir sur la défensive et se maintenir dans ses positions couvertes par les montagnes, et à l'abri de la cavalerie et de l'artillerie autrichiennes. Il lui était enjoint de rentrer dans les plaines, jusqu'au moment désigné pour la jonction des armées de réserve et d'Italie. Ce mouvement opéré, les places du Piémont devaient être enlevées ou bloquées, et l'on reprendrait l'offensive avec avantage.

Dans ces instructions, le premier consul avait à dessein évité de préciser le point de passage de l'armée de réserve à travers les Alpes ; il se réservait de diriger lui-même les troupes dans les défilés du mont Saint-Bernard ; mais, jusqu'au moment opportun, il gardait le silence.

Dispositions de Moreau.

Ces arrangements, communiqués aux trois généraux, n'obtinrent pas également leur adhésion. Moreau se plaignit de ce qu'on allait si promptement le priver de la coopération très-importante de Lecourbe :

il obtint que des modifications, d'ailleurs assez graves, fussent introduites dans le plan du premier consul. Bonaparte n'y mit point obstacle, parce qu'il les jugea utiles à l'ensemble des opérations de la campagne. Il était indispensable qu'avant de commencer toute opération du côté des Alpes, Bonaparte laissât à Moreau le soin de prendre, sur la rive droite du Rhin, l'initiative des hostilités. Dans le plan de guerre général adopté par le premier consul, le rôle assigné à Moreau était de la plus haute importance. L'armée du Rhin avait mission de contenir la Prusse et les petits États neutres du corps germanique dans cette situation pacifique, sinon amicale, où les précédentes victoires de la France les avaient réduits; surtout, elle devait attirer à elle une portion considérable des forces de l'Empire, et permettre ainsi à Bonaparte de se jeter en Italie et d'aller secourir Masséna. Moreau ne se pliait pas spontanément à cette combinaison. Bien qu'il eût sous ses ordres l'élite de la vieille armée républicaine, il redoutait encore de s'exposer à des chances inégales, d'entrer en campagne sans avoir pris toutes ses précautions, et donné à chaque corps, en cavalerie, en artillerie, en munitions et magasins, toute la force et toutes les ressources que le gouvernement pouvait mettre à sa disposition. De là des lenteurs fâcheuses, et qui compromettaient de plus en plus le sort de Masséna et de ses compagnons d'armes. Avril 1800.

L'armée de Moreau, pompeusement désignée sous le titre d'armée du Danube, était répartie en quatre corps inégaux en nombre, mais considérables, et à Positions de l'armée du Danube.

Avril 1800. l'organisation desquels, comme on l'a vu plus haut, on avait utilement consacré les ressources et les loisirs de l'hiver. Le premier de ces corps, l'aile droite, comprenait un effectif d'environ quarante mille hommes, aux ordres du général Lecourbe : c'était l'ancienne armée du Danube, qui se partageait, en ce moment, en trois divisions et une réserve. Cette aile droite couvrait la frontière occidentale et septentrionale de la Suisse, depuis la source du Rhin jusqu'au confluent de ce fleuve avec l'Aar. Le centre, commandé par le général Gouvion Saint-Cyr, digne lieutenant de Moreau, était campé sur la rive gauche du Rhin, en Alsace, dans les environs de Neuf-Brisach : ce corps pouvait être évalué à vingt-quatre mille hommes. Seize mille hommes, placés sous la conduite du général Bruneteau Sainte-Suzanne, et cantonnés sous le canon de Strasbourg, formaient l'aile gauche de l'armée. Un quatrième corps, composé de trois divisions, et rassemblé dans les environs de Bâle, était désigné sous le nom de *réserve*. Moreau lui-même, contrairement à l'avis de Gouvion Saint-Cyr, en avait pris le commandement, et établi son quartier-général à Bâle. Les hommes de guerre virent avec déplaisir la persistance de Moreau à garder sous ses ordres directs le quatrième corps. Ils prévirent, non sans raison, que le général en chef, cédant aux tendances ordinaires du cœur humain, ne manquerait pas de suivre, avec une prédilection toute particulière, les opérations de la réserve, et d'y subordonner en quelque sorte celles des autres corps. C'est ce qui arriva, même à l'insu de Moreau; et cette circonstance influa sur le sort de

la campagne. Quoi qu'il en soit, l'ensemble de ces forces dépassait le chiffre de cent trente mille hommes.

L'armée impériale du Rhin, chargée de contenir ces troupes et de leur disputer l'Allemagne, avait été naturellement partagée en quatre corps destinés à agir sous le commandement suprême du général Kray, dont nous avons déjà parlé. L'aile droite, aux ordres du général Starray, bordait la rive droite du Rhin dans le Brisgaw; elle occupait Freybourg et Offenbourg; elle gardait la chaîne de montagnes du Kniebis et les défilés de la Kintzig. Le centre, commandé par le feld-maréchal Nauendorf, sous la direction du général en chef, était cantonné le long du Rhin, vis-à-vis de Bâle. Le quartier général de Kray était à Donau-Eschingen. L'aile gauche, mise sous les ordres du feld-maréchal lieutenant Kollowrath, se composait d'une division autrichienne et du corps particulier du prince de Reuss. Cette aile occupait le pays des Grisons et le Woralberg; elle avait de fortes réserves à Singen et à Stokach, sous la conduite du général Sporck. Quant à la réserve, elle était cantonnée à Stuttgard, et non loin de cette ville, sous le commandement du général Guilay, ayant sous ses ordres le prince Joseph de Lorraine. Cette armée communiquait avec l'armée impériale d'Italie par des corps de troupes intermédiaires qui occupaient Bellinzona et Chiavenna. Du côté de la France, la droite de sa ligne était couverte par les contingents mayençais, et par les levées du cercle commandées par le baron d'Albini.

Après avoir fait connaître les positions respectives

Avril 1800. qu'occupaient les différents corps subordonnés à Moreau, et les divisions de l'armée impériale du Rhin, commandée par le général Kray, nous nous bornerons à remarquer qu'au moment où les hostilités allaient de nouveau être ouvertes, notre armée du Danube comptait vingt mille combattants de plus que l'armée impériale, tandis que celle-ci l'emportait de beaucoup par ses ressources en cavalerie et en artillerie. Cet avantage établissait donc une sorte de compensation en faveur de l'Autriche. D'ailleurs, Moreau ne devait pas tarder à être privé du concours d'une portion considérable de son aile droite (l'armée d'Helvétie) : nous voulons parler d'un corps d'armée auxiliaire de dix-huit mille hommes que le général Moncey allait prochainement conduire en Italie, par les routes du Saint-Gothard.

Bonaparte et Moreau adoptent chacun des combinaisons différentes.

Bonaparte et Moreau s'entendaient mal : le caractère froid, indécis et méthodique du général de l'armée du Rhin ne pouvait s'associer aux conceptions hardies et aventureuses du premier consul.

Bonaparte voulait que Moreau opérât sur la rive gauche du Rhin un mouvement de concentration; que, s'abritant derrière ce fleuve, il réunît les principales divisions de son armée entre Strasbourg et Huningue; et qu'en jetant quatre ponts de bateaux dans une matinée, il fît franchir le Rhin à ses troupes, de manière à surprendre l'ennemi. A la suite de ce mouvement hardi, et à la faveur de la surprise, les masses françaises auraient débouché à travers le Brisgaw et la forêt Noire, dans la direction du lac de Constance et de la vallée du Danube. Sur la route, elles auraient

rencontré une partie des divisions autrichiennes, mais elles les auraient facilement vaincues et dispersées, et la Bavière se serait vue entraînée avant d'avoir pu organiser sa résistance. Cette combinaison était loin d'obtenir l'adhésion de Moreau. Ce général appréhendait avec quelque raison que le chef de l'armée impériale ne se trouvât facilement en mesure de l'attaquer de front au moment où il tenterait de passer le Rhin; et, dès lors, il avait à craindre d'engager une bataille dans des conditions mauvaises. Faire entrer en ligne de compte la possibilité de donner le change à son adversaire, et de lui dérober sa propre marche, c'était là ce qui troublait le génie prudent de Moreau; aussi ne voulait-il rien donner à la fortune, sinon ce que la prudence ne peut lui ôter. Son plan consistait donc à profiter des ponts de Bâle, de Brisach et de Strasbourg, pour tenter sur plusieurs points différents de franchir le fleuve, et pour pénétrer par plusieurs colonnes sur le territoire ennemi. Il espérait qu'en procédant avec cette circonspection méthodique, il parviendrait à attirer sur Brisach et Strasbourg le principal effort de l'armée autrichienne, tandis que lui-même, concentrant subitement vers Bâle une troisième colonne, il longerait le Rhin sur la rive droite, et remonterait ce fleuve jusqu'à Schaffouse, où le gros de l'armée française aurait ordre de le traverser à son tour. Avril 1800.

Les hommes de guerre se sont partagés dans l'appréciation de ces deux plans de campagne; et, s'il nous est permis d'émettre une opinion, nous dirons que, comme il ne suffit pas à une opération stratégique

Opinion émise sur ces deux plans de campagne.

Avril 1800. d'être bien conçue en théorie, et que c'est surtout à l'exécution qu'on la juge, de même il est tel plan habilement combiné qui, pour réussir, doit avant tout être adapté à l'esprit ou au génie particulier du général en chef. Bonaparte (et il sut bien le prouver dans les campagnes de l'empire) connaissait le secret d'attaquer à coup sûr l'Allemagne du côté du Rhin, et de faire réussir les conceptions les plus audacieuses; mais Moreau, n'étant point initié à ces hardiesses heureuses, ne pouvait peut-être se charger de les mener à bonne fin. Les plans de Bonaparte et de Moreau n'étaient donc acceptables que d'une manière relative, et eu égard à celui qui devait en surveiller l'exécution. C'est ce qu'on ne tarda pas à faire entrevoir au premier consul, en le dissuadant de contrarier Moreau, et de lui imposer d'autorité un système d'opérations auquel il n'aurait point spontanément adhéré. Mieux valait un plan médiocre, suivi avec une entente sérieuse de la guerre et avec quelque confiance dans le succès, qu'une idée plus brillante, plus féconde en grands résultats, mais que les instruments chargés de la réaliser n'auraient point su mettre en œuvre. Bonaparte abandonna donc à Moreau le soin de mener la guerre d'Allemagne selon ses propres inspirations : il lui permit d'agir lentement, mais sûrement; et il se borna à insister pour que l'aile droite fût, aussi promptement que possible, détachée de l'armée du Rhin et envoyée en Italie. C'était un point convenu. Enfin Moreau se détermina à ouvrir la campagne de l'an VIII.

Le 5 floréal (25 avril) était le jour assigné pour le

Avril 1800.

Passage du Rhin. — Premières opérations de l'armée de Moreau.

passage du Rhin par l'aile gauche, le centre et la réserve de l'armée du Rhin; l'aile droite, cantonnée sur les confins de la Suisse orientale et septentrionale, ne devait effectuer son mouvement que lorsque les trois autres corps d'armée seraient réunis à sa hauteur, vers la droite du fleuve. En conséquence, l'aile gauche, aux ordres du général Sainte-Suzanne, se porta, sans rencontrer d'obstacles, en avant de Kehl. Pour mieux diviser l'attention de l'ennemi, elle manœuvra à la fois dans la direction de Benchen et d'Offenbourg; en avant de cette ville, et dans la vallée de la Kintzig, la colonne française, commandée par Sainte-Suzanne, rencontra une division autrichienne, et la contraignit de se replier, après lui avoir fait subir une perte de douze à quinze cents hommes. Le général Sainte-Suzanne prit ensuite position entre Wilftett et Appenweir, d'où il couvrait la route de Fribourg (6 floréal). Sur ces entrefaites, le centre, aux ordres de Gouvion Saint-Gyr, avait passé le Rhin à Brisach, s'était emparé de Fribourg, et avait étendu sa gauche jusque vers la vallée de Kintzig, pour relier ses mouvements à ceux de l'aile gauche.

Le général Kray, averti par ces premières opérations, se hâta de concentrer une partie de ses forces entre Fribourg et Offenbourg, et de porter son centre vers Hasslach, à l'entrée des défilés du Hornberg. De ce point, il se trouvait en mesure de faire face, sur sa droite, à Sainte-Suzanne, sur sa gauche, à Gouvion Saint-Cyr; mais une disposition prise par Moreau fit échouer ce mouvement. Dès le 7 floréal, le corps de Sainte-Suzanne repassa le Rhin, et vint,



Avril 1800. par la rive gauche d'abord, ensuite par la route de Brisach, rejoindre à Fribourg le centre de l'armée française. A l'arrivée de Sainte-Suzanne, le général Gouvion Saint-Cyr confia à l'aile gauche le soin d'occuper Fribourg, puis il se porta en avant, dans la direction du sud-est, vers Todnau et Saint-Blaise. En suivant cette route, il se proposait de tourner les positions de l'ennemi, et particulièrement le Val-d'Enfer, l'une des plus hautes sommités de la forêt Noire.

Cependant le corps de réserve, dont Moreau avait retenu le commandement, venait de franchir le Rhin à Bâle. L'une des trois divisions que comprenait cette réserve, la division Richepanse, s'engagea sur la gauche, dans la vallée de la Wiesen : les deux autres, aux ordres des généraux Delmas et Leclerc, remontèrent la rive droite, dans la direction de Seckingen.

Ainsi, de ces mouvements combinés, il résultait que les trois premiers corps de l'armée française du Rhin (le quatrième gardant la Suisse) opéraient autour de Fribourg une vaste manœuvre stratégique, dont le but était de dégager le Brisgaw, et de tourner l'armée ennemie dans la forêt Noire. L'abbaye de Saint-Blaise étant tombée au pouvoir de nos troupes à la suite d'un combat, le général Saint-Cyr, se trouvant appuyé, en arrière, par le corps de réserve, se porta sur Stuhlingen; de son côté, le général Sainte-Suzanne, laissant derrière lui Fribourg, déboucha par le Val-d'Enfer et Loffingen, et prit position à Neustadt. Le 10 floréal, le centre, l'aile gauche et la réserve avaient franchi la Vutach, et se trouvaient en

ligne en avant de cette rivière, prêts à donner la main à l'aile droite, la partie principale de l'armée, tandis que celle-ci n'attendait que le succès de ce mouvement pour commencer le sien, et déplacer le théâtre de la guerre, de la vallée du Rhin dans celle du Danube. Mai 1800.

Mouvement de l'ennemi. — Opérations de l'aile droite de l'armée française.

Le général Kray, qui s'était laissé tromper par les opérations des trois premiers corps, s'aperçut enfin du véritable but que Moreau cherchait à atteindre; et il ordonna à une partie de ses divisions de se replier jusqu'à Donau-Eschingen, vers les sources du Danube, à vingt lieues au nord-ouest de Constance. Il était trop tard; et le 11 floréal (1er mai), à la suite d'un combat qui avait été très-vif, l'aile droite de l'armée française, commandée par Lecourbe, avait franchi le Rhin près de Reichlingen : le même jour, une division de ce corps entrait à Schaffouse, une autre s'emparait du fort de Hohentviel, sur la route de Schaffouse à Stockach, et le général Kray essayait en vain de couvrir cette dernière ville.

Les combinaisons de Moreau étaient au moment de réussir. L'aile gauche, marchant isolément, débouchait par le Val-d'Enfer, et assurait les derrières de l'armée. Le centre, la cavalerie et le corps de réserve se portèrent sur Engen, entre Schaffouse et Stockach. L'aile droite, à laquelle le reste de l'armée pouvait enfin donner la main, se dirigea sur Stockach, et prit position en avant de cette ville, ayant l'une de ses extrémités appuyée sur Aach, à peu de distance d'Engen, l'autre adossée à la pointe du lac de Bodman, baie profonde qui s'avance dans les terres, et fait partie, en réalité, du lac de Constance.

Mai 1800.

Batailles de Stockach et d'Engen.

Un corps autrichien de douze mille hommes, aux ordres du prince de Vaudemont, était chargé de défendre Stockach; il était appuyé par des forces nombreuses, artillerie et cavalerie, que le général Kray avait portées sur ce point. Deux divisions françaises, l'une commandée par Vandamme, l'autre par Montrichard, attaquèrent vigoureusement les Autrichiens, et la bataille s'engagea sur toute la ligne ennemie. Après une résistance opiniâtre, le prince de Vaudemont prit le parti de battre en retraite du côté d'Aach et d'Engen, où se trouvait le gros de l'armée autrichienne; mais il fut contraint de se replier avec sa troupe dans une direction opposée, vers Pfullendorf et Moerskirch, laissant au pouvoir de Lecourbe trois à quatre mille prisonniers, ses magasins, et neuf pièces de canon.

A Engen, où se trouvait Moreau, avec la réserve et une moitié de la division Lorges, détachée du corps de Lecourbe, le combat était plus sérieux, et la position des nôtres semblait compromise : trente-deux mille Français avaient affaire à quarante-cinq mille Autrichiens, réunis à la hâte par le général Kray.

Le bourg d'Engen est situé dans la vallée de l'Aach, bassin resserré, par où s'écoulent jusque dans le lac de Constance les rivières qui, arrosant par mille canaux ce pays tourmenté et accidenté, ne se dirigent ni vers le Rhin, à l'ouest, ni vers le Danube, du côté de l'est. Engen est entouré de hauteurs boisées qui en rendent l'abord difficile. La plaine qui s'étend en avant du village, vers le sud, était occupée par la cavalerie autrichienne; l'infanterie garnissait les hau-

teurs : les positions importantes étaient protégées par des redoutes et par une puissante artillerie. L'armée française avait à accomplir la rude tâche d'emporter les hauteurs l'une après l'autre, avant de descendre dans la plaine et d'assurer son triomphe. Inférieure en nombre, elle avait en outre à lutter contre les désavantages du terrain. Mai 1800.

Le combat s'engagea d'abord à Wolterdingen, entre l'avant-garde ennemie et la division Delmas. A la suite de plusieurs attaques vigoureuses, durant lesquelles une partie des troupes donnèrent de part et d'autre, et essuyèrent de nombreuses pertes, les positions avancées des ennemis furent emportées. Cependant les Autrichiens occupaient la montagne de Hohenhowen, et, de cette position formidable, ils dominaient le champ de bataille. C'est là que l'avant-garde vaincue vint se rallier. Quinze mille hommes de cavalerie se déployant dans la plaine, en avant de la montagne, en protégeaient les approches. On se battit jusqu'à six heures du soir pour se disputer la hauteur de Hohenhowen ; et déjà la division Richepanse, qui luttait sur ce point avec une rare intrépidité, se trouvait débordée par l'ennemi, et dans une situation très-difficile. Vers le même temps, le général Kray essayait de percer notre ligne du côté de Welschingen, tandis que Moreau faisait attaquer le village d'Elringen, afin d'opérer une diversion utile. Soudain un puissant renfort vint en aide à l'armée française, et changea la face des choses. Le centre, aux ordres du général Saint-Cyr, était demeuré en arrière toute la journée, occupé à lutter contre le général ennemi

Mai 1800. Nauendorf, et sa marche avait été retardée par des combats partiels : enfin, ce corps d'armée se présenta à son tour sur le champ de bataille, culbutant devant lui l'arrière-garde ennemie, et cherchant à dégager la division Richepanse. C'était le moment décisif : de part et d'autre on se battit avec une opiniâtreté sans égale ; mais enfin, la division Delmas ayant pu donner à son tour, le Hohenhowen tomba en notre pouvoir, et les ennemis furent contraints de se replier. Il était dix heures du soir. Le général Kray, protégé par l'avantage du terrain et par une forte artillerie, se retira en bon ordre dans la direction de Pfullendorf et de Moerskirch, pour rallier à lui, le plus promptement possible, les débris du corps du prince de Vaudemont, vaincu le même jour par le général Lecourbe, en avant de Stockach. Des deux côtés, les pertes avaient été considérables, chaque armée ayant eu huit ou neuf mille hommes tués, blessés ou faits prisonniers. Durant la bataille, Moreau fit preuve de sang-froid et d'énergie ; il se montra digne de ses lieutenants et de ses soldats : mais les dispositions qu'il avait prises avant le combat ne furent point heureuses, et on dut s'étonner qu'un chef aussi renommé n'eût pas su tirer un meilleur parti des forces dont il disposait. Vainqueur à Stockach d'un ennemi bien inférieur en nombre, Lecourbe pouvait offrir à Moreau, pour la bataille d'Engen, une coopération utile et précieuse : mais le général en chef ne mit point à profit cet élément de succès, et le quatrième corps, à l'exception de la division Lorges, ne fut pas appelé à concourir à la victoire. D'un autre côté, le corps

commandé par Gouvion Saint-Cyr se trouva paralysé, une grande partie de la journée, par l'excès de prudence du général en chef, qui occupa Gouvion à prêter la main aux dispositions de Sainte-Suzanne, tandis qu'avant tout il était nécessaire d'opérer un mouvement de concentration sur Engen. Aussi le corps d'armée du général Gouvion ne put-il intervenir que bien tard pour assurer le succès de la journée (13 floréal — 3 mai). Mai 1800.

Le lendemain, les Français, vainqueurs à Stockach et à Engen, eurent de nouveau à combattre l'armée autrichienne : l'aile droite marchant en tête, les autres corps la suivirent en s'échelonnant. La lenteur des mouvements de Moreau avait permis au général Kray de prendre une position très-forte en arrière de la petite ville de Moesskirch, que dominent des hauteurs, et en avant de laquelle s'étend le vaste plateau de Krumbach, auquel on arrive par la route d'Engen à Stockach. Moreau ne s'attendait point à une bataille; il n'avait pris aucune disposition stratégique dans ce sens, et ses divisions se trouvaient échelonnées à distance. Cependant l'ennemi occupait un défilé étroit, couvert de bois, défendu par un ravin profond et par une artillerie avantageusement établie en face de la chaussée de Krumbach, qu'avant tout il fallait emporter. Les Français attaquèrent bravement; mais ils furent bientôt contenus par les batteries autrichiennes, et par une fusillade des plus meurtrières. La journée se passa à se disputer un terrain accidenté, facile à garder, où toutes les chances de ruine étaient réunies contre l'agresseur. Pour comble d'embarras, Bataille de Moesskirch.

Mai 1800. le corps du général Gouvion Saint-Cyr, posté à Neuhausen-Ob-Eke, à quelques lieues du champ de bataille, se maintint dans l'inaction, et laissa tout le poids de la journée retomber sur Moreau et sur Lecourbe. Sur la gauche, la division Lorges, qui gardait les abords du village de Hendorf; sur la droite, à Moesskirch, la division Vandamme, et, dans ses rangs, la brigade Molitor, multiplièrent les efforts et les sacrifices pour contenir les efforts de l'ennemi. La lutte fut meurtrière et opiniâtre : la division Montrichard, qui combattit sur un terrain couvert de bois, rivalisait d'ardeur et de dévouement avec les autres colonnes de l'armée; mais, entre toutes, la division Richepanse se signalait par un courage intrépide, que ne rebutaient ni les difficultés du terrain, ni les dangers, ni le nombre. Pendant une partie de la journée, les généraux en chef appelèrent à eux des renforts, et firent constamment soutenir les troupes épuisées par des troupes fraîches. Moreau courait d'un poste à l'autre, stimulant le zèle des uns, éclairant le dévouement des autres. La cinquante-septième demi-brigade justifiait le surnom de *Terrible*, qu'elle avait mérité en Italie. A la fin, la valeur française prévalut; et, après avoir enlevé l'une après l'autre toutes les positions de l'armée autrichienne, nos soldats bivouaquèrent jusqu'au jour sur le champ de bataille. L'ennemi en se repliant, vaincu mais non découragé, s'arrêta sur les bords du Danube, et s'y retrancha pour une nuit. Cette bataille de Moesskirch, l'une des plus chaudement disputées de la campagne de l'an VIII, nous coûta plus de trois mille hommes. La

perte de l'ennemi fut évaluée au double; mais tous les gens de guerre reprochèrent à Moreau, trop sévèrement peut-être, d'avoir accepté une lutte sur un terrain non exploré, et avant d'avoir dirigé sur le point d'attaque toutes les forces suffisantes (15 floréal — 5 mai).

L'ennemi se replie sur la rive gauche du Danube.

Le lendemain, l'ennemi, manœuvrant pour passer sur l'autre rive du Danube, continua son mouvement de retraite sur Sigmaringen, position déjà occupée par l'arrière-garde de l'archiduc Ferdinand et le corps du prince de Vaudemont. Le corps d'armée du général Gouvion Saint-Cyr campait à une portée de canon de ce lieu : voyant l'ennemi acculé sur les bords du fleuve, dans un renfoncement que forme une sinuosité du Danube, il essaya d'inquiéter le passage. Un combat d'artillerie s'engagea; mais les Autrichiens avaient mis en ligne soixante pièces de canon, et Gouvion Saint-Cyr se trouvait hors d'état de faire taire cette formidable artillerie. Cependant il sollicita la permission d'attaquer, en demandant à Moreau de se porter en avant et de le soutenir. Moreau refusa de se prêter à cette requête de son lieutenant. L'espèce de mésintelligence qui avait failli compromettre le succès de l'attaque de Moesskirch donna encore à l'ennemi, au grand détriment de l'armée française, le temps nécessaire pour achever son mouvement, et se replier sur la rive gauche du fleuve. Ce fut là que Kray réussit à rallier à lui divers corps assez considérables qui arrivaient des bords du Rhin.

L'armée française

Les jours suivants, le gros de l'armée française continua sa marche offensive sur la rive droite, selon

Mai 1800.

poursuit sa marche offensive.

que le permettaient les difficultés du terrain et les marécages. De son côté, l'aile gauche, toujours aux ordres du général Sainte-Suzanne, descendait l'autre rive du fleuve, et manœuvrait, autant que possible, de concert avec le centre et la réserve. Quant à l'aile droite, au lieu d'être employée avec le reste de l'armée à poursuivre l'ennemi, elle fut détachée vers le Tyrol, pour observer les mouvements du corps autrichien aux ordres du prince de Reuss.

L'ennemi repasse le Danube.

Bataille de Biberach.

Cependant le général Kray, qui ne renonçait pas à l'espoir de prendre sa revanche, et qui d'ailleurs voulait préserver de l'atteinte des Français des magasins militaires très-considérables établis à grands frais, le général Kray repassa le Danube dans la nuit du 17 au 18 floréal, un peu au-dessous de Riedlingen, et vint prendre position en avant et en arrière de Biberach. Cette ville est située dans un vallon marécageux, sur la rive gauche de la Riess, rivière profondément encaissée. A droite et à gauche de la Riess, s'élèvent des hauteurs qui la protégent, et couvrent la seule route par où pouvait passer l'armée française : d'un côté, le général Kray avait avantageusement posté dix bataillons; de l'autre, il avait établi le gros de son armée, la droite sur le plateau de Mettenberg, le centre vis-à-vis Biberach, la gauche vers Umendorf. Le général Gouvion Saint-Cyr, noblement envieux de la gloire que s'était acquise Lecourbe au combat de Moesskirch, résolut de s'illustrer à son tour par un triomphe. Dans la journée du 19 floréal, il partit de Buchan avec ses deux divisions, força un poste autrichien placé à Obernsdorf, culbuta les dix bataillons

ennemis cantonnés sur les hauteurs de Biberach, à gauche de la Riess, traversa la ville, et, renforcé par la division Richepanse, gravit le plateau de Mettenberg, sous un feu plongeant d'artillerie et de mousqueterie. Dans le même temps, la division Delmas, arrivant par la route de Pfullendorf, contenait la gauche de l'armée autrichienne, et secondait les efforts du général Saint-Cyr. Surpris de cette double attaque, et convaincu que pour montrer tant d'audace, malgré l'infériorité du nombre, les Français devaient se sentir soutenus par le reste de l'armée, le général Kray abandonna le champ de bataille, et opéra sa retraite sur Memmingen, pour prendre la ligne de l'Iller. Mai 1800.

Mais là encore il allait avoir affaire à des ennemis intrépidement acharnés à sa perte. Le 10 floréal, le général Lecourbe passa l'Iller, et marcha sur Memmingen : les Autrichiens s'étaient retranchés dans une forte position, défendue par trente pièces de canon. Quoique Lecourbe n'eût avec lui que deux régiments de cavalerie, dont il s'était fait escorter pour aller en avant reconnaître le terrain, il n'hésita pas à charger l'ennemi, et à le chasser du plateau sur lequel il s'était retranché. Ce combat meurtrier, de peu de durée, mais très-glorieux pour nos armes, permit aux Français d'occuper une ligne d'opérations qui s'étendait depuis Kempten jusqu'à la jonction de l'Iller et du Danube. Combat de Memmingen.

Le général Kray concentra la plus grande partie de ses forces dans un camp retranché, sous le canon d'Ulm, que protégeait une double tête de pont sur le Danube : ses communications avec le corps Situation respective des deux armées.

Mai 1800.

d'armée qui gardait le Tyrol étaient coupées, et Moreau se trouvait maître de tout le pays compris entre la Suisse, le Tyrol, le cours du Danube et celui de l'Iller, contrée riche et fertile, où l'ennemi avait laissé des magasins immenses. Ce fut alors que, conformément aux ordres du premier consul, et voyant ses opérations favorisées par la victoire, Moreau consentit enfin à détacher de l'aile droite un corps d'armée de quinze à seize mille hommes, qui, sous la conduite de Moncey, traversa la Suisse, et vint se joindre à l'armée d'Italie. Depuis le commencement de la campagne, les Français et les Autrichiens avaient laissé en arrière des champs couverts de morts; cinquante mille hommes tués ou blessés affaiblissaient, dans des proportions inégales, le camp de Moreau et celui des ennemis : ajoutons que les fatigues des marches forcées à travers un pays sinueux, coupé de ravins, sillonné en tous sens par des torrents ou des rivières, hérissé de bois ou de rochers, avaient à la longue épuisé les soldats qui se maintenaient encore sous les armes : de part et d'autre, la troupe aspirait à quelques jours de repos.

Moncey à la tête d'un corps d'armée, va rejoindre l'armée d'Italie.

Il importait à Moreau de déterminer le général en chef de l'armée autrichienne à abandonner ses retranchements : dans ce but, il manœuvra de façon à faire croire qu'il allait envahir l'électorat de Bavière. Mais le général Kray ne prit point le change, et il n'eut garde de quitter la position qu'il occupait à Ulm, pour descendre le long du Danube et parer à des dangers imaginaires. D'ailleurs, par l'effet des combinaisons hasardées de Moreau, l'aile gauche de

Suite des opérations militaires.

Mai 1800.

l'armée française, toujours aux ordres de Sainte-Suzanne, s'était rapprochée d'Ulm, et se trouvait hors d'état d'être secourue par la droite et le centre. Le général Kray résolut de profiter de cette circonstance favorable pour ses armes, et il fit cerner le corps de Sainte-Suzanne par des forces supérieures. Les divisions de l'aile gauche de l'armée française furent attaquées séparément, culbutées jusqu'à Erbach, dépostées de la vallée de la Blau et du village d'Asch, rejetées sur Sonderbuch, et contraintes de se replier sur Blaubeuren. Dans cette position critique, et livré à ses seules ressources, le général Sainte-Suzanne prit le parti d'abandonner momentanément la rive gauche du Danube, et de concentrer ses divisions vers Dischingen. Dans cette position il fit face à l'ennemi, et engagea le combat : le succès de la journée était encore douteux, lorsque le général Saint-Cyr, à la tête des divisions du centre, prit sur lui de se porter au secours de l'aile gauche. Placé inopinément entre un double ennemi, l'archiduc Ferdinand, qui commandait les Autrichiens, craignit de se voir coupé, et se détermina à regagner promptement le camp retranché d'Ulm, après un engagement de douze heures. Le général Sainte-Suzanne le suivit de près, et reprit les positions qu'il avait momentanément perdues.

L'armée envahit l'électorat de Bavière.

Le 30 floréal, Moreau se détermina à faire manœuvrer le général Lecourbe sur le Lech, espérant par là forcer le général Kray à venir au secours de la Bavière. Les jours suivants, l'armée française continua de s'avancer par sa droite vers les frontières de l'é-



Mai 1800. lectorat, sans cesser toutefois d'observer les Autrichiens devant Ulm. Le général Kray, qui ne voyait pas ce mouvement sans inquiétude, fit de nouveau attaquer le corps d'armée de Sainte-Suzanne, qui s'appuyait alors sur l'Iller et sur le Danube, et il espéra que Moreau rétrograderait pour secourir son aile gauche. Les divisions du corps de Sainte-Suzanne, séparément attaquées, opposèrent à l'ennemi une résistance opiniâtre; mais Moreau ne jugea point nécessaire de ralentir son mouvement. Le général Lecourbe se rendit maître de Mindelheim, passa le Lech, marcha sur Augsbourg, et s'empara de cette ville dans la nuit du 7 au 8 prairial (27-28 mai). Ainsi la gauche de l'armée française s'appuyait sur l'Iller, et la droite sur le Lech, à Augsbourg et à Landsberg. Ce fut à cette époque que les généraux Gouvion Saint-Cyr et Sainte-Suzanne quittèrent l'armée du Danube: le premier, en alléguant un prétexte de santé, l'autre pour remplir une mission du gouvernement; et tous deux, en réalité, parce qu'ils étaient en état de mésintelligence avec le général en chef, dont les manœuvres souvent fausses, ordinairement conçues en vue d'assigner le plus beau rôle au corps de réserve, excitaient la critique ou la jalousie de ses lieutenants. Le général Grenier prit le commandement du centre, en remplacement de Saint-Cyr; Richepanse succéda à Sainte-Suzanne, et eut sous ses ordres l'aile gauche.

Suite des opérations. — Combats livrés vers la

Cependant le général Kray, bien qu'il vît les Français maîtres de la ligne du Lech, de Landsberg et d'Augsbourg, persistait à croire que Moreau n'avait

Juin 1800.

Roth et l'Iller.

point l'intention sérieuse d'envahir la Bavière. Il se borna à renforcer, par l'envoi de quelques détachements, les troupes qui occupaient les points menacés, et il garda sa position d'Ulm. Cette tactique patiente réussit. Moreau, qui ne pouvait s'aventurer le long du Danube, en laissant sur ses derrières une puissante armée ennemie, prit le parti d'opérer un mouvement de concentration autour de la ville d'Ulm, et d'évacuer Augsbourg et Landsberg. Tandis que ce nouveau mouvement s'exécutait, le général Kray fit attaquer inopinément l'armée française sur son flanc gauche et sur ses derrières. L'archiduc Ferdinand, à la tête de vingt-cinq mille Autrichiens, répartis en cinq colonnes, chargea le corps d'armée de Richepanse, alors établi sur les hauteurs qui s'étendent entre la Roth et l'Iller. L'aile gauche fit bonne contenance; et le général Grenier, qui commandait le centre, la fit soutenir par la division de Ney. Grâce au concours de cet intrépide général, qui culbuta à la baïonnette une colonne ennemie et lui enleva douze cents hommes, Richepanse se vit en mesure de prendre l'offensive, et l'attaque de l'archiduc échoua complétement. Cet avantage, glorieux pour nos troupes, fut compensé par un échec que l'aile droite subit dans la même journée (16 prairial — 5 juin), l'arrière-garde du général Lecourbe ayant été surprise et taillée en pièces près du village de Schnabmünchen, sur la route de Mindelheim, à trois lieues d'Augsbourg.

Moreau prend position et concentre ses forces autour d'Ulm.

Ces divers événements militaires déterminèrent Moreau à la résolution qu'il avait prise de se reporter au-dessus d'Ulm, sur la rive gauche du Danube. In-

Juin 1800. dépendamment des difficultés qui ne lui permettaient pas d'attaquer de front l'armée autrichienne, retranchée autour de cette ville, dans une situation inexpugnable, Moreau commençait à voir ses propres soldats dénués de vivres et de ressources, tandis que l'ennemi se trouvait abondamment pourvu par les arrivages du haut Palatinat, de la Souabe, de la Bohême et de la Bavière. Il importait donc à la fois de faire subsister l'armée française, d'isoler l'ennemi de ses principaux magasins, et de couper sa ligne d'opérations du côté du Tyrol, où campait encore (on ne doit point l'oublier) un corps d'armée de vingt mille hommes, aux ordres du prince de Reuss. Les divers mouvements que nécessitait l'exécution de ce plan furent successivement opérés vers le milieu de prairial et dans les derniers jours de ce mois. Plusieurs combats meurtriers furent livrés : sur tous les points où agissait Lecourbe, les Français obtinrent l'avantage; ce brave général reprit à l'ennemi la ville d'Augsbourg. Cependant, sur la rive gauche de l'Iller, Richepanse emporta, après une lutte opiniâtre, le village de Burgrieden, que défendait l'archiduc Ferdinand. Cette affaire coûta un millier d'hommes à l'ennemi. Les divisions du centre obtinrent des résultats moins décisifs. Sur ces entrefaites, Moreau se porta du côté d'Ulm. Par ses soins, l'aile gauche, le centre et la réserve se rapprochèrent du Danube, pour masquer les mouvements de Lecourbe. Bientôt le général en chef se trouva en mesure de masser ses troupes, d'appuyer l'aile droite, et de tenter, en avant d'Augsbourg, un mouvement d'une haute importance, qui consistait à

jeter la principale partie de ses forces sur la rive droite du Danube. Par l'effet de ces dispositions il allait atteindre le but qu'il poursuivait, et qui consistait à tenir l'armée ennemie bloquée dans ses retranchements, et isolée, en même temps, du Tyrol et de la Bavière. Juin 1800.

Le 27 prairial (16 juin), l'armée française menaçait Dillingen par sa droite, et Guntzburg par sa gauche. La plus grande partie de l'armée autrichienne gardait la rive gauche du Danube, le corps principal occupant toujours la ville d'Ulm. Quelques troupes allemandes s'étaient maintenues sur la rive droite du fleuve : elles en furent chassées.

Nouveaux combats sur les bords du Danube. — Affaires de Dillingen et de Hochstedt.

Le lendemain, Moreau fit reconnaître les bords du Danube, et disposa tout pour tenter le passage : l'ennemi avait détruit les ponts jusqu'à Donauwerth, mais les Français reconnurent qu'on pouvait réparer ceux de Blindheim et de Gremheim. Ce fut sur ces deux points qu'ils se déterminèrent à franchir le fleuve. Pendant deux jours, pour faciliter cette opération, on essaya d'opérer une diversion, on tenta de fausses attaques; enfin quelques détachements de l'aile droite, malgré la résistance de l'ennemi, parvinrent à effectuer le passage. Les Autrichiens ne se découragèrent pas, et ils attaquèrent avec résolution les différents corps de notre armée, à mesure que, parvenus sur la rive opposée, ils cherchaient à se déployer ou à continuer leur marche. Ainsi on se battit à Schowningen; mais l'ennemi, vaincu sur ce point, fut réduit à se rejeter en désordre sur Donauwerth; un autre engagement fort sérieux eut lieu vers Dillingen. Les di-



Juin 1800. visions Montrichard et Gudin, aux prises avec des forces considérables près du village de Brindheim, furent d'abord ébranlées; mais bientôt elles reprirent l'offensive, et l'ennemi fut repoussé dans la direction de Dillingen ou poursuivi jusqu'à Gundelfingen. Nos troupes eurent ordre de s'avancer entre Hochstedt et Dillingen, pour couper la ligne autrichienne; et ce mouvement fut exécuté avec autant d'audace que de bonheur. Cependant le général Kray, surpris par la marche rapide des colonnes françaises, fit appuyer, par sa cavalerie et son artillerie légère, les débris des corps autrichiens vaincus à Hochstedt et à Dillingen. L'ennemi se rangea de nouveau en bataille dans une plaine qui s'étend entre la Breuz et le Danube. Il était cinq heures du soir. Le combat fut long, et les Autrichiens eurent d'abord l'avantage. Mais les régiments français, qui avaient plié, furent ramenés sous le feu, et ne tardèrent pas à culbuter l'ennemi. Pendant cette lutte opiniâtre, le rétablissement des ponts du Danube s'achevait, et d'autres divisions françaises continuaient à franchir le fleuve. Moreau, qui s'était porté sur la rive droite, jugea convenable d'en finir avec les différents corps autrichiens qui étaient engagés contre lui, avant que le général ennemi les fît soutenir par le gros de son armée. A huit heures du soir, toutes les dispositions étant prises, les Français recommencèrent l'attaque avec une vigueur nouvelle. Les Autrichiens, menacés par Moreau et Lecourbe, resserrèrent leur ligne pour résister au choc, et la bataille se prolongea fort avant dans la nuit. A onze heures, l'infanterie autrichienne, aux prises avec la division Decaen, lâcha

pied, et laissa sans appui la droite de la cavalerie; le village de Gundelfingen fut emporté à la baïonnette par la trente-septième demi-brigade; la cavalerie ennemie repassa la Brenz en désordre, et la victoire des troupes françaises fut consommée (30 prairial — 19 juin).

Ainsi l'armée de la république, combattant sur le terrain d'Hochstedt et sur les deux bords du Danube, effaça la tache qu'avait imprimée aux armes de la France la défaite subie autrefois, dans les mêmes lieux, par Tallard et Marsin, les deux lieutenants de Louis XIV. Les temps étaient changés. Moreau et Lecourbe, ces jeunes chefs qui ne devaient leur fortune qu'à leurs services, remplaçaient, à la tête de nos soldats, les courtisans de Versailles : et, pour faciliter leur tâche, le prince Eugène et Marlborough, son digne émule, ne pouvaient plus travailler à détruire la fortune de la France.

L'armée française franchit le Danube.

Dans la nuit du 30 prairial au 1er messidor, l'armée française acheva de passer sur la rive droite du Danube; l'aile gauche, aux ordres de Richepanse, resta sur l'autre rive, du côté de l'Iller, pour tenir en échec la ville d'Ulm. Elle eut ordre de se rapprocher du camp retranché, et d'observer tous les mouvements du général Kray, soit qu'il voulût se maintenir dans la place, soit qu'il cherchât à opérer sa retraite.

Mais déjà, à la faveur de la résistance de ses troupes, et pendant les combats de la veille, le général Kray avait quitté sa position, et s'était porté, sans être inquiété par l'armée française, à laquelle il avait dérobé sa marche, entre Albech et l'abbaye d'Elchingen,

Avril 1800. à trois lieues d'Ulm. Marchant ensuite par son flanc gauche, il avait précipitamment franchi le Danube au-dessous de l'embouchure du Lech, pour rallier à lui le corps du général Meerfeld à Augsbourg, et pour couvrir l'électorat de Bavière. Le 4 messidor, la principale force de l'armée ennemie prit position à Nordlingen, après avoir été faiblement inquiétée dans ses mouvements: la pluie tombait par torrents, et rendait les chemins impraticables à l'artillerie française. Le 5 messidor, le général Kray fit suivre à son infanterie la direction de Monheim : il était parvenu à gagner une marche sur l'armée de Moreau. Il en était là, lorsque les événements dont l'Italie venait d'être le théâtre ayant été portés à sa connaissance, il jugea nécessaire de demander à Moreau une suspension d'armes. Le général français, ignorant ce qui s'était passé par delà les Alpes, refusa d'accéder aux propositions d'un ennemi vaincu et découragé, et il continua, par un double mouvement, de menacer la Bavière et de poursuivre l'armée autrichienne.

Campagne d'Italie.

Nous allons maintenant reporter nos regards sur une lutte non moins digne de l'attention de la postérité, et à l'issue de laquelle étaient attachées la fortune de Bonaparte et l'indépendance du pays.

On a vu plus haut que le premier consul, pour éluder une disposition textuelle de la constitution de l'an VIII, qui ne lui permettait pas de se mettre à la tête des troupes, avait donné au ministre de la guerre le commandement officiel de l'armée de réserve, mais en même temps il s'était promis de se rendre au quartier général et de tout diriger par lui-même.

Avril 1800.

Formation de l'armée de réserve.

Le 28 germinal (18 avril), Berthier prit à Dijon le commandement de l'armée de réserve : celle-ci comptait alors trente-deux mille hommes sous les armes, et déjà cantonnés dans les départements de la Côte-d'Or, de Saône-et-Loire, de la Haute-Marne et du Rhône. Près de vingt mille hommes étaient en marche de différents points de l'intérieur, et devaient se trouver réunis au reste de l'armée dès les premiers jours de floréal (la fin d'avril). Ces contingents se composaient en partie des troupes que l'on retirait de la Vendée pacifiée. La moitié de l'armée de réserve se composait de conscrits; mais ces jeunes gens, pleins d'ardeur et d'enthousiasme, étaient de ceux qui devaient faire repentir l'Autriche de son imprudente confiance. Les fonds manquaient d'ailleurs : on n'avait réussi qu'à grand'peine à rassembler quelques approvisionnements; on n'avait point de moyens de transport, l'artillerie n'était pas attelée; les objets d'habillement et d'équipement, les armes et les munitions, étaient loin d'être en quantité suffisante. C'est ce qui excitait à un haut degré les plaintes de Berthier; et, dans son injustice, ce général s'en prenait à Carnot. Bonaparte avait trop à cœur le succès de la campagne pour ne pas faire droit, autant que possible, aux réclamations de Berthier; et la fin de germinal, aussi bien que le commencement de floréal, furent consacrés à ce soin important. Par ordre du premier consul, le général Murat, son beau-frère, vint prendre, sous les ordres de Berthier, le commandement de la cavalerie; et le général Marmont, officier de grande espérance, déjà connu par la campagne d'Égypte, se

Avril 1800.

Bonaparte quitte Paris, et vient prendre le commandement de l'armée de réserve.

rendit également à Dijon pour diriger et organiser l'artillerie. Enfin, ce qui contribua plus encore à rassurer Berthier et la France, c'est que Bonaparte lui-même se mit en route pour venir présider aux prochains événements de la guerre. Pendant son absence, la présidence du conseil d'État fut attribuée au consul Cambacérès; l'administration des finances fut remise au consul Lebrun. Ces deux hommes d'État furent d'ailleurs prévenus qu'en aucun moment ils ne devaient perdre courage; et que si les circonstances paraissaient difficiles à l'intérieur, Bonaparte reviendrait à Paris comme la foudre, et conjurerait les dangers. Les frères du premier consul eurent confidentiellement mission de surveiller l'administration générale, et de donner secrètement avis au quartier général de toutes les complications qui pourraient se manifester.

Opérations dans la haute Italie.

Les moments ne permettaient aucun retard. L'ennemi, n'étant point entré de moitié dans les combinaisons de Bonaparte, ne s'était nullement soucié d'y concourir; et le baron de Mélas avait, dès le 17 germinal (6 avril), attaqué vigoureusement et avec succès les avant-postes de l'armée d'Italie. Débordé sur la droite et vers le centre par des forces beaucoup supérieures aux siennes, Masséna n'avait pu tenir jusqu'au bout dans ses positions. Après avoir opposé aux Autrichiens, pendant plusieurs jours, une défensive habile et souvent victorieuse, il n'avait pu empêcher Mélas de séparer la droite de son centre, et son centre de sa gauche. Enfin il s'était vu contraint, en dépit de ses efforts courageux, de se jeter dans Gênes avec les

Masséna est contraint de se renfermer dans Gênes.

douze mille hommes, aux ordres du général Soult, qui formaient l'aile droite de l'armée. Sept ou huit mille combattants, encore rassemblés sous la conduite de Suchet, avaient été rejetés du côté du Var, et disputaient pied à pied les montagnes du comté de Nice, tandis qu'une division de six mille hommes, commandée par le général Turreau, était chargée de défendre les vallées des hautes Alpes du côté de la France. Avril 1800.

Le 3 floréal (23 avril), Masséna mandait à Bonaparte que, fidèle à ses ordres, il se ferait un point d'honneur de tenir dans Gênes jusqu'à la dernière extrémité, s'obstinant à lutter contre la puissante armée de Mélas, et à refuser toute espèce de capitulation; il ajoutait : « Ma position est une des plus malheureuses et des plus critiques dont on puisse se faire une idée : l'ennemi s'est emparé de tous les moulins des environs de la place; il a coupé l'aqueduc qui faisait tourner ceux de la ville.... Je pourrais ici, en continuant la réduction des rations et en faisant manger des légumes, tenir encore dix ou douze jours, et peut-être quinze. Mais je vous en conjure, citoyen consul, venez à notre secours! La poignée de braves que je commande mérite bien, par sa constance et son dévouement, toute votre sollicitude. »

Le départ du premier consul pour l'armée de réserve n'avait point suffi pour faire comprendre à l'Autriche toute l'importance de cette armée; elle ne s'inquiéta pas davantage lorsque, le 12 floréal, le quartier général fut transféré de Dijon à Genève. Cependant l'avenir de la campagne était là.

Avril 1800.

Situation respective des deux puissances belligérantes.

Si l'on jette un regard sur la carte depuis Strasbourg jusqu'aux Apennins, en passant par les vallées du Rhin et du Danube et par la chaîne des Alpes, on se rend compte, du premier coup d'œil, de la situation respective de la France et de l'Autriche à l'ouverture des hostilités et au mois de floréal an VIII. L'Autriche était prépondérante, par ses récentes victoires, en Allemagne et en Italie; mais la France, après avoir pris sa revanche à Zurich, gardait la Suisse, et c'était là pour elle une position stratégique d'une valeur immense, un avantage que l'ennemi parviendrait difficilement à balancer, eût-il déjà franchi le Var. Entre les armées de Kray et de Mélas, séparées par le vaste plateau de la Suisse, aucune communication n'était possible qu'au moyen de détours et de circuits très-prolongés par les vallées du Tyrol et les forêts de la Bavière. Dès lors tout concert était presque impossible, et chaque armée impériale devait agir isolément, obligée de vaincre à tout prix, et ne pouvant, en cas de défaite, s'appuyer sur une armée plus heureuse. Pour Bonaparte, la situation était tout autre : la Suisse formait naturellement le nœud de ses opérations; de cette position avancée, qui coupait en deux les forces de l'Autriche, il pouvait donner une main à Moreau, l'autre à Masséna, et garder encore l'avantage inappréciable d'avoir les frontières de la France couvertes du côté de l'est. Moreau victorieux, l'armée d'Italie devait être facilement aidée ou appuyée. La réserve de Genève, d'ailleurs, fournissait au premier consul les moyens de secourir ses deux lieutenants, et de porter lui-même, à volonté, la guerre

sur l'un des points de l'Italie et de l'Allemagne que l'ennemi ne pouvait garantir à temps. C'est là ce qui échappait à l'Autriche : le conseil aulique comptait sur l'impossibilité de franchir les Alpes, couvertes de glaces et de neige : il ne voyait dans la réserve qu'un corps d'observation dont il ne fallait pas s'inquiéter; il ne pouvait admettre que Bonaparte, retenu sur le territoire français par les nécessités du gouvernement, consentît à s'aventurer dans les montagnes, et à laisser derrière lui le champ libre à la Vendée, à l'Angleterre, aux partis. Or, le 18 floréal (8 mai), le premier consul entra à Genève, au bruit des acclamations de la population et de l'armée. Un singulier enthousiasme avait saisi le pays; il s'y mêlait quelque chose du patriotisme de 1792, et aussi de l'ancien esprit chevaleresque des jours monarchiques : on partait pour la frontière, on s'armait, en invoquant l'honneur. Les jeunes gens se paraient de brillants uniformes comme pour un tournoi; les femmes du monde, déjà reines de l'opinion, dans la société à demi restaurée, encourageaient leurs époux, leurs fils à se rendre dans les camps pour y chercher des occasions de gloire. Il était peu question de la patrie menacée, mais beaucoup de lauriers à conquérir, de victoires à remporter : de jeunes gentilshommes, les Ségur, les Beaufremont, les Noailles, les Caulaincourt, prenaient les armes, et se préparaient à verser leur sang sous les yeux du premier consul. L'heure des combats et des sacrifices était venue.

Mai 1800.

Bonaparte à Genève.

Les Alpes séparent la France de l'Italie; entre la Suisse et le Piémont, elles forment un vaste plateau

Ouverture de la campagne de

Mai 1800.

l'armée de réserve. — Préliminaires du passage des Alpes.

couronné de glaciers éternels, coupé de vallées profondes, tout parsemé de torrents, de précipices, de roches ardues et inaccessibles, et que des armées ne sauraient franchir sans être animées d'une généreuse persévérance. Annibal le premier se fraya un chemin à travers ces sommets couverts de forêts et de neige; guidé par les montagnards allobroges, il accomplit la merveilleuse tentative d'un passage que rien n'empêcha, ni la nécessité de transporter des bagages, ni le pas lourd des éléphants, ni les obstacles de la maladie, du froid et des armes. Les siècles avaient transmis aux siècles le souvenir de cette campagne; et François Ier, à son tour, en avait gardé la mémoire, le jour où il entreprit avec succès de passer par les mêmes routes, et de braver des dangers devenus moins sérieux. Par quelle détermination hardie Bonaparte se jetterait-il sur les traces de ses devanciers, et oserait-il tenter les mêmes travaux? L'Autriche n'osait croire à tant d'audace. Victorieuse en Italie, elle tenait en ses mains la clef de ces passages que le voyageur lui-même ne peut suivre en sécurité, et elle attendait, sur les revers des montagnes, les insensés qui se hasarderaient à les franchir.

Trois routes s'ouvraient à Bonaparte, au milieu des Alpes. L'armée pouvait se frayer un chemin à travers le Simplon, en remontant la vallée du Rhône, et en descendant les pentes escarpées qui se terminent au lac Majeur; à l'extrémité opposée de la grande chaîne, elle pouvait pénétrer en Piémont par le mont Cenis. Enfin, entre ces deux points éloignés, s'offraient à elle les passages ardus et périlleux du mont

Mai 1800.

Saint-Bernard. Par cette voie, on entrait dans la vallée d'Aoste. De ce côté aussi, l'entreprise semblait présenter des difficultés moindres. Il ne fallait, à des hommes exercés ou rompus à la fatigue, que sept heures pour atteindre le point culminant de la route, et trois heures pour en redescendre. Bonaparte, dont la détermination était prise depuis longtemps, mais qui avait eu soin d'en garder le secret, fit connaître à l'armée qu'elle devait se préparer à entrer en Italie par la route du Saint-Bernard.

Passage du St-Bernard. — L'armée de réserve franchit les Alpes.

Le quartier général du premier consul ayant été établi à Lausanne, le général Marescot eut ordre d'explorer la montagne et de s'assurer s'il était possible de la franchir. Quant cet officier vint faire son rapport, il énuméra les obstacles du chemin, les dangers de l'entreprise : « Peut-on passer? lui dit Bonaparte. — Oui, général. — Eh bien! partons. » Et l'ordre du départ fut immédiatement donné.

La division Lannes, formant l'avant-garde, ouvrit la marche le 24 floréal (14 mai); la division Berthier, placée au centre, la suivit de très-près. Le premier consul ne quitta Lausanne que le 27 floréal, se tenant à l'arrière-garde, et surveillant par lui-même tous les détails de l'opération. La réunion des trois corps constituait une masse d'environ soixante mille hommes, la plupart conscrits et à peine endurcis aux premières épreuves de la vie militaire. La force de l'armée impériale, alors occupée à faire la guerre en Italie, s'élevait à plus de cent mille hommes, dont quatorze mille de cavalerie. Trente-quatre mille étaient disséminés dans les places de l'Istrie, de la Romagne,

Mai 1800. de la Toscane, de la Lombardie, du Piémont et de la Ligurie. Le général Ott, l'un des principaux lieutenants du baron de Mélas, bloquait, avec une division de vingt-cinq mille hommes, les remparts de Gênes, à l'abri desquels se tenaient renfermés les douze mille hommes de Masséna, déjà épuisés par la faim. M. de Mélas, à la tête d'une division de seize mille combattants, manœuvrait pour enlever à Suchet les villes et les vallées du comté de Nice. Le reste de l'armée, sous le commandement des généraux Wukassowich, de Kains et de Haddick, était réparti, en détachements plus ou moins nombreux, depuis le lac Majeur jusqu'à Coni. Ainsi, la moitié de la division Wukassowich, forte de sept à huit mille hommes, gardait le Saint-Gothard, sous Bellinzona; l'autre moitié, le Simplon, sous Domo-Dossola. Trois mille hommes, aux ordres du général de Briey, étaient établis près d'Ivrée; leurs avant-postes se tenaient au pied du grand Saint-Bernard, et deux ou trois compagnies garnissaient le fort de Bard qui ferme la vallée de la Dora-Baltea, par laquelle Bonaparte allait descendre. Le général Lamarseille avec quatre mille hommes, et le général Nimptsh avec un corps de force à peu près égale, étaient chargés de contenir la division Turreau du côté de Pignerol et de Suze, et, en outre, de défendre les vallées de la Dora-Reparia et du Clusone; les Piémontais et un gros corps de cavalerie gardaient les vallées du Pô, de la Vraita, de la Maira, de la Stura et du Gesso. Quelques bataillons tenaient garnison à Turin; enfin, une division piémontaise, forte de dix mille hommes, servait comme auxiliaire sous les

drapeaux de l'Autriche, mais ne prêtait contre nous à l'ennemi qu'un concours douteux et dépourvu de sympathies (1). Mai 1800.

L'armée française, engagée dans les sentiers de la montagne, au milieu des rochers et des glaces, se montrait animée d'un dévouement admirable. La température était froide. La neige et la grêle tombaient comme dans les mauvais jours de l'hiver. De Lausanne à Saint-Pierre, village situé au pied du Saint-Bernard, la route avait été praticable. A Saint-Pierre commencèrent les difficultés. La plus sérieuse, celle qui devait paraître insurmontable, était, sans contredit, la nécessité de transporter l'artillerie. La prévoyance des généraux Marmont et Gassendi, chargés des détails de cette arme, avait imaginé des moyens ingénieux : on avait construit à Auxonne des affûts-traîneaux; en même temps on s'était pourvu d'un nombre considérable de petites caisses de peu de poids, remplies de munitions et de cartouches, et qui étaient portées à dos de mulet. On démonta les affûts, les caissons, les voitures, pour les traîner pièce à pièce : chaque bouche à feu, détachée de son attirail, fut placée dans des troncs d'arbres creusés, et les soldats, s'attelant par centaines à ces lourdes masses, les faisaient avancer à force de bras. On a dit que l'orgueil de vaincre les difficultés de la nature soutenait leur patience, aiguillonnait leur zèle : il serait plus exact de constater que d'abord il fallut employer la menace. Mais bientôt l'honneur fut seul invoqué : le

(1) Mémoires de M. le duc de Bellune; Paris, 1846.

Mai 1800. premier consul ayant promis une gratification de cinq cents francs par bouche à feu, cette offre affligea nos divisions, qui la refusèrent : « Tout passera, disaient « les soldats; mais point d'argent! L'argent diminue« rait l'honneur, et il nous faut l'honneur tout en« tier! » Au milieu des labeurs de la marche, pendant que les éléments agrandissaient par leur résistance la puissance de l'homme, lorsque, de temps à autre, quelques symptômes de découragement se manifestaient, la musique jouait des marches guerrières, les soldats entonnaient la *Marseillaise*, les tambours battaient la charge, et l'armée s'élançait en avant comme pour vaincre. Sur le flanc des montagnes elle suivait un chemin longtemps frayé par les pâtres, large de deux pieds à peine, et serpentant le long des rochers ou des abîmes. Partout s'offrait le gigantesque spectacle d'un paysage d'hiver au cœur des Alpes : la terre apparaissait nue ou désolée; les torrents roulaient avec fracas des rochers et des arbres déracinés; on entendait au loin le bruit des avalanches et de l'ouragan. Mais rien ne rebutait le soldat français, ni les obstacles de la route, ni la neige, ni la faim : la grandeur de la scène augmentait son enthousiasme, et il s'enorgueillissait de triompher de la nature comme d'une ennemie.

A douze cents toises au-dessus du niveau de la mer, sur un plateau borné de tous côtés par des montagnes, s'élève le célèbre hospice que fonda, vers le xe siècle, Bernard de Menthon, archidiacre d'Aoste. Les pieux cénobites qui habitent cette retraite, si rarement visitée par le soleil, ont consacré leurs jours et

leurs veilles à secourir les voyageurs, et à veiller à la sûreté du pèlerin. Sur ces hauteurs, couvertes de frimas éternels, aucune plante ne fleurit, aucun animal sauvage ne cherche un refuge : la religion chrétienne y est seule debout, la charité y étend ses racines vivaces; les moines, que décime promptement la dureté du climat, sont heureux, en attendant la mort, de parcourir les sentiers ou de fouiller les neiges pour leur soustraire quelques victimes. Ce jour-là, 25 floréal (15 mai), ils eurent pour hôtes les lieutenants et les compagnons d'armes de Bonaparte, et les jours suivants ils accueillirent tour à tour les divisions de l'armée qui se succédèrent. Par les soins du premier consul, des vivres avaient été d'avance emmagasinés dans le couvent, et les soldats purent se reposer durant quelques heures, et reprendre les forces dont ils avaient besoin. Mai 1800.

Au rappel du tambour, les bataillons se formèrent de nouveau, et les soldats se préparèrent à endurer d'autres fatigues : ils saluèrent en passant l'église de l'hospice, ils étreignirent dans leurs rudes mains celles des moines catholiques, et l'action bienfaisante de la charité sembla les avoir réconciliés avec la croix...... cette croix que la république française avait arrachée et profanée. Bientôt ils atteignirent les débris d'un temple que les Romains superstitieux avaient élevé à la divinité protectrice des montagnes, à Jupiter Paninus; enfin ils longèrent un petit lac aux eaux glacées, et ils se trouvèrent hors des limites du Valais, sur le versant italien du mont Saint-Bernard.

La descente était pénible et dangereuse, le sentier

Mai 1800. glissant; les hommes et les chevaux ne pouvaient se tenir sur leurs pieds; le poids des lourds canons entraînait les soldats chargés de les retenir sur la pente, mais par bonheur le chemin commençait à être plus uni et plus large : une partie de l'armée se laissa glisser le long de la route, couverte d'une neige durcie; et, par ce moyen hardi, elle parvint plus promptement aux pieds des escarpements. Ainsi s'opéra la descente, et ce fut à travers ces dangers d'une espèce nouvelle que nos soldats mirent enfin le pied en Italie. Le passage du Saint-Bernard, commencé le 24 floréal, était entièrement terminé, au bout de huit jours, par les différents corps de l'armée française. Dans ce conflit d'ardeur et de dévouement, les bulletins mentionnaient avec éloge la division Loison, la 19e légère de la division Monnier, la 24e légère, les 43e et 96e de ligne de la division Chambarlhac. La division Chabran, de son côté, avait effectué son passage par le petit Saint-Bernard, et n'avait pas tardé à se mettre en communication avec l'avant-garde dans la vallée d'Aoste.

Prise d'Aoste.

Le 25 floréal, Lannes culbuta devant lui quelques postes avancés de l'ennemi; le 26, il se porta sur la ville d'Aoste, défendue par un bataillon hongrois : cette troupe essaya de résister, mais elle fut vigoureusement chassée de ses positions. Les jours suivants, l'avant-garde continua sa marche sur Ivrée, rendez-vous général assigné aux différents corps. L'armée suivit la vallée de la Dora, et soudain s'offrit à elle un obstacle imprévu. Entre deux montagnes, séparées par le lit du torrent, s'élève la petite ville de Bard, et, sur

Mai 1800.

Le fort de Bard est investi. — L'armée poursuit sa route.

un rocher de forme pyramidale qui la domine, on distingue une citadelle qui protége la route et ferme la vallée. L'ennemi occupait cette importante position; il l'avait fortifiée, et les batteries autrichiennes, habilement croisées, ne permettaient pas de tenter le passage. Cependant il était impossible de s'écarter de la route, la seule qui fût tracée; et l'armée française s'arrêta. Les Autrichiens étaient maîtres de la ville : ils en furent chassés, mais ils se replièrent dans la citadelle, et nos soldats ne pouvaient les suivre sans être immédiatement écrasés par le canon. Le génie de la France ne recula pas devant cette difficulté imprévue. A l'exemple d'Annibal, nos généraux firent tailler le roc; on ouvrit dans la montagne d'Albaredo une sorte d'escalier, par lequel on fit filer les hommes et les chevaux : mais cette voie était impraticable pour l'artillerie, et celle-ci devait nécessairement traverser la ville de Bard. On attendit la nuit; on entoura de paille les roues des voitures et des caissons; le chemin fut couvert de fumier, de matelas, de tout ce qui pouvait amortir le bruit du transport; et l'artillerie s'aventura par cette route. L'ennemi, que le silence trompait, était loin de s'endormir dans une fausse sécurité. Il éclairait la route au moyen de pots à feu et de fusées, puis il faisait, presque au hasard, pleuvoir les boulets et la mitraille dans la direction de la ville. Les Français perdirent quelques hommes, mais ils passèrent, et le commandant autrichien s'en aperçut à peine. Cette opération fut décisive, et notre avant-garde arriva sous les murs d'Ivrée. Un détachement continua d'assiéger le fort de Bard.

Mai 1800.

Prise d'Ivrée.

Ivrée était défendu par le général autrichien de Briey. La division Lannes, sans artillerie, sans cavalerie, ne pouvait entreprendre une attaque régulière; mais le chef intrépide qui la commandait prescrivit de tenter l'escalade. A un signal donné, la ville et la citadelle furent attaquées; on arracha, on brisa, on franchit fraises, palissades, barrières; et la citadelle fut emportée à la baïonnette par un bataillon de la 22e demi-brigade: bientôt les portes de la ville furent enfoncées ou détruites à coups de hache, et nos troupes se précipitèrent par tous les passages ouverts devant elles. Ainsi la ville d'Ivrée tomba au pouvoir des républicains avec trois cents prisonniers et quatorze canons, et les débris de la garnison prirent la fuite dans la direction de Romano.

Proclamation de Lannes.

« Soldats! dit le général Lannes à ses braves com-
« pagnons, vous combattez pour la liberté et pour la
« gloire: l'armée, qui vous a placés à son avant-garde,
« a les yeux sur vous.

« Des guerriers français fourniraient-ils à un peuple
« ami des raisons légitimes de les accuser ? Aurions-
« nous associé à nos travaux des hommes qui redou-
« tent plus les privations que la honte ?

« Soldats! nous marchons pour cueillir de nou-
« veaux lauriers. Je renverrai sur les derrières de
« l'armée le camarade indigne qui se souillera d'une
« atteinte aux propriétés.

« Il expiera dans l'inutilité et le mépris le crime
« d'avoir compromis le nom français, qui fut confié
« si grand à notre courage (1). »

(1) Proclamation du 4 prairial.

Mai 1800.

Affaire de Romano.

Deux jours après, la vaillante avant-garde continua de marcher et de vaincre. Un corps ennemi, formé d'environ cinq mille fantassins et de deux mille quatre cents hommes de cavalerie, s'était retranché près de Romano, sur la rive droite de la Chiusella; son front était hérissé de canons et de redoutes; le pont était défendu par une forte batterie : la 6e légère le franchit l'arme au bras et au pas accéléré. Bientôt deux régiments ennemis, se précipitant sur elle, la contraignirent de reculer; mais elle revint à la charge en pénétrant dans le lit de la rivière, et en tournant la position de l'ennemi. Arrivé sur l'autre bord du torrent, elle eut de nouveau à combattre; mais elle chassa devant elle la cavalerie autrichienne, et bientôt la lutte devint plus vive sous les murs de Romano. Deux régiments de notre cavalerie chargèrent vigoureusement l'ennemi, et vers le soir, les Autrichiens abandonnèrent le champ de bataille, couvert de morts (6 prairial). Le lendemain, l'avant-garde française prit position à Chivasso, à six lieues de Turin.

Combat de Suze.

Sur ces entrefaites, les opérations de l'armée de réserve étaient fort à propos secondées par les mouvements de Turreau. Ce général, qui manœuvrait dans les hautes vallées des Alpes, venait de descendre vers Suze, et de forcer dans ses positions le général ennemi Lamarseille (2 prairial). Cette affaire coûta aux Autrichiens dix-huit cents hommes tués, blessés ou pris. Les jours suivants furent employés à des combats moins heureux, mais qui du moins opérèrent une diversion utile.



Mai 1800.

Ainsi le baron de Mélas, occupé à nous combattre dans le Piémont et vers la Ligurie, apprenait coup sur coup le passage imprévu de l'armée française, et les affaires d'avant-postes qui ouvraient de nouveau à Bonaparte les routes de l'Italie. Naturellement trompé par les apparences, Mélas fut convaincu que le plan du premier consul était de marcher sur Turin et sur Gênes, et de dégager à la fois l'armée de Masséna assiégée dans cette dernière place et la division Suchet, tenue en échec, dans le comté de Nice, par des forces supérieures. Telle était aussi l'opinion des généraux français, et Berthier lui-même ignorait encore le secret de Bonaparte.

Bonaparte marche sur Milan.

Or le premier consul avait ses desseins, et personne n'avait pu en pénétrer la hardiesse. Après avoir suivi de près, avec le gros de l'armée de réserve, les mouvements du corps de Lannes, il était entré à Ivrée le 6 prairial, le jour même du combat de Romano. Sur-le-champ il prescrivit à Lannes de se maintenir à Chivasso, d'où Turin était menacé; il manda à Turreau de manœuvrer sans relâche entre Turin et Suze, et d'attirer ainsi, du côté des Alpes, toute l'attention de l'ennemi. Pour lui, au lieu de se rapprocher de Gênes, et d'essayer de mettre entre deux feux l'armée de Mélas et celle du général Ott, il résolut de marcher sur Milan et de recommencer la conquête de la Lombardie, pendant que l'Autriche rêvait celle du Dauphiné et de la Provence. Par ce moyen, il se proposait de couper les communications de Mélas avec Vienne, d'enlever les magasins de l'armée impériale, et de contraindre cette dernière à

revenir sur ses pas, et à courir, dans une position mal choisie, tous les risques d'une bataille. Dès le 7 prairial, au lever du jour, l'armée se mit en marche pour exécuter ce plan de campagne. La nouvelle avant-garde fut placée sous les ordres du général Murat, officier brillant, et digne émule de Lannes. Vers le même temps, le corps de dix-huit mille hommes, que Bonaparte avait voulu distraire de l'aile droite de l'armée d'Allemagne, s'avançait à marches forcées, à travers la Suisse et les défilés du Saint-Gothard, pour venir prêter la main au premier consul. Le général Moncey, capitaine éprouvé par dix ans de guerre, était à la tête de cette division : c'était le moment où Moreau, qui depuis un mois avait ouvert la campagne du côté du Rhin, rejetait devant lui, vaincus mais non découragés, les soldats allemands et le feld-maréchal Kray, leur chef, chargés de couvrir ce fleuve. Mai 1800.

Murat s'empara de Verceil, franchit la Sésia, et poursuivit sa marche jusqu'au Tessin, sans rencontrer de sérieux obstacles. Le premier consul le suivait de près, et arriva à son tour près du Tessin dans la matinée du 11 prairial (31 mai). Ce jour-là le général Lannes, qui avait reçu des ordres nouveaux, abandonna ses positions de Chivasso, et se porta à son tour sur la route de Verceil. Les Autrichiens, qui venaient d'entrer à Nice, et qui s'enorgueillissaient de cette conquête, apprirent bientôt, par les divers mouvements de l'armée française, que désormais le nœud de la campagne ne pouvait être dénoué qu'à Alexandrie ou à Milan. Quand la situation leur fut révélée, il était trop tard pour y faire face. Il importait peu de

Mai 1800. couvrir Turin ou de se maintenir à Nice. Pendant que Mélas, surpris et déconcerté, manœuvrait au hasard pour surprendre Lannes, et fermer aux Français les routes du Piémont, Lannes, que l'ennemi cherchait en vain dans la vallée de la Dora, se portait de Verceil sur Pavie, et s'en rendait maître (12 prairial — 1er juin). Le lendemain, le premier consul faisait son entrée triomphale dans la vieille capitale des rois lombards.

Bonaparte à Milan.

Ce fut un jour mémorable pour l'Italie que celui où Bonaparte, environné de ses compagnons de guerre comme Charlemagne de ses barons, apparut devant les portes de Milan, et les vit s'ouvrir devant lui au bruit des acclamations populaires. Quatre ans s'étaient écoulés depuis l'heure où, pour la première fois, cette grande ville était tombée en son pouvoir; mais les temps étaient bien changés. Au début de la campagne de l'an IV, le jeune vainqueur de Montenotte et de Lodi n'était, pour l'Italie, qu'un agent audacieux du parti révolutionnaire. Alors il était venu détruire l'ordre ancien, effacer les principes de subordination et d'obéissance, et livrer le pays conquis à la propagande et à l'anarchie : aussi n'avait-il trouvé pour amis dans la ville de Milan qu'une minorité de républicains fanatiques, avides de changements ou de pillage, et disposés à livrer leur patrie au joug de l'étranger, en échange de la joie délirante que procurent le désordre et la révolte. Mais maintenant les esprits étaient en proie à d'autres préoccupations : Bonaparte ne représentait plus la conquête, mais la délivrance; la renommée de son génie avait rempli l'Europe et

Mai 1800.

les continents lointains. On était impatient de voir et de saluer le grand homme qui avait dit à la révolution elle-même : « Tu n'iras pas plus loin. » On admirait le vainqueur et le pacificateur, l'homme d'État et l'homme de guerre, et toutes les classes de la population rivalisaient d'empressement ou d'enthousiasme. Surtout on exaltait jusqu'au ciel la grandeur de son entreprise, et ce passage du mont Saint-Bernard, dont les détails demeuraient encore peu connus : on venait battre des mains sur le passage de l'homme qui tout d'un coup avait changé en déplaisir les triomphes de l'Autriche, et qui, alors qu'on aurait pu le croire vaincu ou intimidé, apparaissait dans les champs de l'Italie, étonnés de ses nouveaux triomphes.

Bonaparte rétablit la république cisalpine.

Bonaparte mit à profit ces dispositions du peuple italien. Par un décret il rétablit la république cisalpine, dont l'Autriche avait effacé le nom ; il organisa ensuite l'administration du pays, et la confia à des hommes modérés, sages, et ennemis des réactions : il couvrit le clergé de sa protection, et la reconnaissance des évêques consacra ses victoires.

Proclamation du premier consul à son armée.

« Soldats ! dit-il à ses compagnons, un de nos dé-
« partements était au pouvoir de l'ennemi ; la cons-
« ternation était dans tout le midi de la France.

« La plus grande partie du territoire du peuple
« ligurien, le plus fidèle ami de la république, était
« envahie.

« La république cisalpine, anéantie dès la cam-
« pagne passée, était devenue le jouet du régime
« féodal.

« Soldats ! vous marchez..., et le territoire est délivré

Mai 1800. « La joie et l'espérance succèdent, dans notre patrie, « à la consternation et à la crainte.

« Vous rendrez la liberté et l'indépendance au peu« ple de Gênes; il sera pour toujours sauvé de ses « éternels ennemis.

« Vous êtes dans la capitale de la Cisalpine.

« Le premier acte de la campagne est terminé.

« Des millions d'hommes, vous l'entendez tous les « jours, vous adressent des actes de reconnaissance.

« Mais aura-t-on impunément violé le territoire « français? Laisserez-vous retourner dans ses foyers « l'armée qui a porté l'alarme dans vos familles? Vous « courez aux armes!... Eh bien, marchez à sa ren« contre, opposez-vous à sa retraite, arrachez-lui les « lauriers dont elle s'est parée, et apprenez au monde « que la malédiction est sur les insensés qui osent « insulter le territoire du GRAND PEUPLE!

« Le résultat de tous nos efforts sera une gloire « sans nuage, une paix solide. »

Préliminaires du siége de Gênes.

Toutes les promesses de cette proclamation allaient être réalisées : une seule, celle qui concernait la délivrance de Gênes, se trouvait déjà déçue. Au moment où Bonaparte tenait un pareil langage à ses troupes, les armées autrichiennes, après cinquante jours d'un siége à jamais illustre pour la France, venaient d'entrer en vainqueurs dans la capitale de la Ligurie. C'était pour Bonaparte un désastreux événement, qui, d'un moment à l'autre, pouvait tourner à la ruine de ses espérances; et ici nous avons besoin de revenir sur nos pas, et de donner quelques détails que la rapidité du récit nous a contraint d'ajourner.

Mai 1800.

On a vu plus haut qu'après une courte et glorieuse campagne dans l'Apennin, Masséna s'était vu forcé de se renfermer dans les murs de Gênes avec le corps d'armée du général Soult. Ces braves, qui avaient disputé pied à pied à l'ennemi, au prix de mille fatigues et de beaucoup de sang, toutes les positions d'un pays montagneux et accidenté, étaient répartis en deux divisions commandées, sous la haute direction de Masséna et de Soult, son lieutenant général, par les généraux Gazan et Miollis, l'un et l'autre dignes de leurs soldats et de leurs chefs. C'était le temps où Suchet, à la tête d'un autre corps, guerroyait dans les Alpes maritimes, et cherchait à disputer au baron de Mélas la ligne du Var. La garnison française renfermée dans Gênes s'élevait à douze mille hommes, en y comprenant un petit corps de patriotes liguriens. La population de la ville, considérablement grossie par les fugitifs de la campagne, dépassait le chiffre de cent vingt mille âmes. Au milieu d'un pays désolé par de longues guerres, cerné par les troupes de l'Autriche, bloqué du côté de la mer par les flottes anglaises, les vivres manquaient, et on avait à peine de quoi subvenir aux premiers besoins.

Siége de Gênes.

La ville de Gênes est bâtie au pied d'un amphithéâtre formé par la chaîne des Apennins, et qui se termine brusquement à la mer. Une double enceinte entoure la ville et le port; l'une serre de près la place dans l'espace rétréci qu'elle occupe entre la montagne et le rivage; l'autre, construite en 1632, se développe depuis l'embouchure du Besagno (rivière du Levant), à la gauche de la ville, jusqu'au fort de la Lanterne,



Mai 1800. bâti au bord de la mer, à l'autre extrémité de Gênes, et non loin de l'embouchure du Polcevera (rivière du Ponant). Au plus haut point de son circuit de huit mille toises, cette enceinte, qui se déroule sur la montagne, est couverte par le fort de l'Éperon ; et à treize cents toises de ce fort s'élève, toujours du côté de la montagne, comme une sentinelle avancée, une citadelle qui porte le nom de fort du Diamant. Plusieurs autres forteresses sont établies du côté de la rivière du Levant ; mais, du côté opposé, le village de Rivarolo-Inferiore et le grand faubourg de Saint-Pierre d'Arena se trouvent situés en dehors des ouvrages. Il eût été impossible de les protéger par des redoutes ou par une enceinte, sans donner au système de défense un développement démesuré ; et, d'ailleurs, ces positions sont naturellement dominées par des hauteurs qui s'élèvent sur la droite de la rivière du Ponant. La garnison, plus puissante par le courage que par le nombre, ne pouvait suffire à garnir convenablement tous les points de cette trop vaste enceinte (1er floréal — 23 avril).

Gênes se trouvait bloquée, du côté de la mer, par les Anglais ; du côté de la terre, par une armée de quarante mille hommes, aux ordres du général Ott. L'amiral Keith commandait la flotte anglaise. Les instructions du conseil aulique prescrivaient de pousser le siége avec vigueur.

Le 3 floréal, l'armée assiégeante attaqua la ville sur deux points opposés, et réussit à emporter le faubourg de Saint-Pierre d'Arena, où cependant elle ne put se maintenir. Les jours suivants, il y eut entre les Autri-

chiens et la garnison quelques affaires d'avant-postes, ordinairement engagées sur l'une et l'autre rive du Polcevera (rivière du Ponant). L'amiral Keith, de son côté, sachant que la place commençait à être en proie à la famine, fit proposer à Masséna une capitulation honorable : le général français refusa d'y adhérer, et répondit qu'il se défendrait jusqu'à la dernière extrémité. Il tint parole. Avril 1800.

Le 10 floréal, à deux heures du matin, l'armée autrichienne commença brusquement l'attaque, et les croisières anglaises la secondèrent en canonnant les retranchements établis le long du rivage. On se battit vigoureusement du côté du levant et sur toute la ligne du Ponant, et l'un des forts de la montagne, celui des Deux-Frères, tomba au pouvoir de l'ennemi; les forts de l'Éperon et du Diamant furent investis et attaqués, mais ils tinrent bon. La pluie, qui tombait par torrents, ne suspendait point la bataille : vers le milieu de la journée, on luttait sur toute la ligne à l'arme blanche, et de part et d'autre le terrain était disputé pied à pied. Vers le soir, le général Soult chassa les Autrichiens de la position des Deux-Frères, et l'honneur de cette sanglante journée demeura tout entier à la république. L'ennemi, dans ces différentes attaques, avait perdu quatre mille hommes tués, blessés ou faits prisonniers. Les jours suivants furent employés à des combats qui affaiblirent la garnison, sans lui procurer aucun avantage réel : les Autrichiens fortifièrent leur ligne de circonvallation, et la flotte anglaise bombarda les faubourgs. Le 20 floréal, les Français exécutèrent sur plusieurs points une sortie qui fit éprouver à

Mai 1800. l'ennemi des pertes nombreuses, et réussirent à faire entrer dans la ville quelques vivres et du bétail : en outre, le général Soult, à la tête d'une division, s'était porté dans la montagne, et avait enlevé plusieurs postes à l'armée autrichienne. Durant cette expédition, qui se prolongea pendant trois ou quatre jours, les Français obtinrent des avantages signalés; mais, le général Soult ayant eu la jambe droite fracassée par une balle à l'attaque du Monte-Cretto, sa blessure découragea le soldat, et il fallut rentrer dans Gênes, après avoir perdu beaucoup de monde. Le général Soult demeura lui-même prisonnier aux mains de l'ennemi. Dès ce moment (23 floréal) la garnison se vit contrainte de garder la défensive, au milieu des difficultés insurmontables de la guerre, de la révolte populaire et de la faim. Les choses en vinrent à ce point que le travail de Masséna consista plus encore à contenir le peuple génois, exaspéré par la misère, qu'à repousser au dehors de la place les attaques sans cesse renaissantes de l'ennemi. Cependant les ravages causés par les bombes anglaises ajoutaient aux extrémités de la famine une nouvelle cause d'agitation. Les malheureuses femmes génoises, manquant de pain, et frémissant du sort que le siége réservait à leurs enfants ou à leurs époux, parcouraient la ville par grandes troupes; elles agitaient des sonnettes, elles poussaient des cris lamentables; et le peuple faisait entendre, au milieu de ces rumeurs, la pieuse devise de l'ancienne république : *E viva, viva Maria!*

La ville se voit réduite

Alors se renouvela pour cette population infortunée, pour la garnison française et ses chefs héroïques, ce

Mai 1800.

aux extrémités les plus terribles.

que l'histoire nous raconte des horreurs du siége de Numance. Tous les vivres étant épuisés ou à peu près, les rations ne consistèrent bientôt qu'en un mélange funeste d'amidon, de son, de cacao et d'amandes; et encore ne pouvait-on les distribuer aux soldats, aux habitants et aux prisonniers qu'avec la plus rigoureuse parcimonie. Huit mille Autrichiens, que la guerre avait fait tomber au pouvoir des Français, ne pouvaient recevoir d'autre aliment qu'un peu de vin, et un grand nombre périssaient dans d'affreuses convulsions. Les habitants erraient dans les rues et sur les places en poussant des gémissements lamentables, et en disputant aux animaux une nourriture immonde: on mangeait les chevaux; des spectres affamés se jetaient sur les corps des chiens et des brebis morts de maladie, et les dépeçaient avec une avidité effroyable. Une terrible épidémie, produite par la faim, ajoutait son action dévorante à tant de causes de destruction : les hôpitaux étaient encombrés; les rues étaient jonchées de mourants et de cadavres; le long de ces palais de marbre, l'orgueil de Gênes la Superbe, passaient de pauvres enfants et de misérables mères, implorant quelques secours que personne ne pouvait leur accorder. De temps à autre il se faisait un profond silence, qu'interrompait subitement l'éclat de la fusillade ou des bombes; et bientôt les gémissements de l'agonie et du désespoir recommençaient à couvrir le bruit de la guerre.

Jusqu'au 10 prairial (30 mai), la garnison suffit pour faire face aux dangers du dedans et du dehors; l'espoir d'être secourue par l'armée de réserve entretenait sa persévérance : mais enfin la population in-

Mai 1800. surgée prit les armes, et les soldats français se virent un moment hors d'état de la contenir; beaucoup d'entre eux, même, quittèrent leurs rangs, jetèrent les fusils qu'ils ne pouvaient plus porter, et se mêlèrent au peuple. Comme ils connaissaient bien leur général, ils disaient de lui, avec une amertume qui attestait son opiniâtre courage : « Il nous fera manger ses « bottes, avant de songer à livrer la ville. » Pour adoucir un peu tant de misères, Masséna fit proposer au général Ott, et ensuite à l'amiral Keith, de fournir eux-mêmes les vivres nécessaires à la nourriture journalière des prisonniers autrichiens. Il s'engagea sur sa parole à ne distraire aucune portion de ces aliments en faveur de la garnison ou des assiégés. L'amiral anglais et le général autrichien refusèrent. Pour hâter la reddition de Gênes, ils condamnèrent leurs propres soldats à subir les horreurs de la faim. Masséna se vit réduit à renfermer les prisonniers dans quelques pontons, où pour soutenir leur misérable existence, la garnison française pouvait à peine leur donner un peu de vin. Les cris affreux, les rugissements que le désespoir arrachait à ces misérables, retentissaient jusque dans la ville, et ils étaient bien naturellement, pour le peuple, un sujet de compassion ou de révolte. Quoi qu'il en soit, malgré la fureur des Génois et le découragement de ses compagnons d'armes, Masséna persistait à tenir jusqu'au bout. Sommé de se rendre, il jugeait avec raison que l'ennemi n'était si désireux d'en finir que pour disposer des troupes assiégeantes, et les envoyer à la hâte disputer le Milanais au premier consul.

Mai 1800.

Dans la nuit du 11 prairial, la flotte anglaise bombarda la ville, et la pluie de feu qui tombait sur les remparts et sur les maisons exaspéra de nouveau les soldats et le peuple : l'intrépide Masséna parvint à réprimer la rébellion. Au point du jour, il adressa à ses compagnons d'armes la proclamation suivante :

Proclamation de Masséna.

« Soldats ! on m'annonce que votre courage et votre « patience s'éteignent ; qu'il s'élève des plaintes et des « murmures dans vos rangs ; que plusieurs d'entre « vous désertent, et qu'il se forme des complots pour « exécuter en masse des entreprises coupables ou « lâches.

« Je dois vous rappeler la gloire de votre défense « dans Gênes, et ce que vous devez à l'accomplisse- « ment de vos devoirs, à votre honneur, à votre dé- « livrance, qui ne tient qu'à peu de jours de persévé- « rance.

« Que la conduite de vos généraux et de vos chefs « soit votre exemple ! Voyez-les partager vos priva- « tions, manger les mêmes aliments que vous ; son- « gez encore que, pour assurer votre subsistance, il « faut veiller le jour et la nuit. Vous souffrez : ils « souffrent autant que vous, et ils ont de plus les in- « quiétudes de votre position. N'auriez-vous fait jus- « qu'à ce jour tant de sacrifices que pour vous aban- « donner à des sentiments de faiblesse ou de lâcheté ? « Cette idée doit révolter des soldats français.

« Soldats, une armée commandée par Bonaparte « marche à nous ; il ne faut qu'un instant pour nous « délivrer, et, cet instant perdu, nous perdrions avec « lui le fruit de nos travaux, et un avenir de capti-

Juin 1800. « vité et de privations bien plus amères s'ouvrirait « devant vous.

« Soldats! je charge vos chefs de vous répéter ce « langage; j'espère que vous ne donnerez pas à ces « braves, si respectables par leur vertu, et dont le « sang a coulé si souvent en combattant à votre tête, « à ces braves qui ont toute mon estime et qui mé- « ritent toute votre confiance, la douleur de m'entre- « tenir de nouvelles plaintes, et à moi celle de punir.

« L'honneur et la gloire furent toujours les plus « puissants aiguillons des soldats français, et vous « prouverez encore que vous êtes dignes de ce titre! »

Masséna proposa ensuite à l'armée de prendre les armes, et de se faire jour, de vive force, au travers des ennemis : mais les soldats n'accueillirent ses paroles que par un morne silence. Ainsi abandonné, et ne pouvant davantage comprimer l'exaspération d'une garnison et d'un peuple, l'illustre général se trouva dans la nécessité d'entrer en accommodement avec l'armée assiégeante (12 prairial—1er juin).

Préliminaires de la capitulation.

Les généraux ennemis consentirent à renvoyer en France la garnison, mais ils émirent la prétention de retenir Masséna prisonnier; et, comme ce vaillant capitaine s'indignait d'une condition si opposée aux usages de la guerre, l'amiral Keith lui répondit : « A vous seul vous valez vingt mille soldats! » Cependant Masséna se montra plus exigeant qu'on n'aurait pu l'attendre, en voyant sa situation désespérée. Il déclara que son intention était de refuser sa signature à tout acte dans lequel on articulerait le mot de *capitulation*; qu'il demandait, au contraire, qu'en échange

de la ville de Gênes abandonnéē à l'ennemi, l'armée française et ses chefs obtinssent la permission de se retirer avec armes et bagages : en cas de refus, il annonçait que ses compagnons d'armes se feraient jour à la baïonnette au milieu des rangs ennemis. Juin 1800.

Le général Ott aurait pu tenir peu de compte de cette menace; l'armée assiégeante était trop nombreuse et trop forte pour redouter le désespoir d'une poignée d'hommes épuisés par la maladie ou la faim; mais l'opiniâtreté de Masséna n'en fut pas moins couronnée de succès, grâce à une circonstance que ce chef ignorait. A la nouvelle de la marche de Bonaparte sur la Lombardie, Mélas, docile aux instructions du conseil aulique, avait prescrit au général Ott de lever le siége de Gênes, et de se porter en toute hâte sur la Lombardie, pour la disputer aux Français. Ces ordres arrivèrent au quartier général pendant la durée des négociations ouvertes pour la reddition de Gênes, et les assiégeants étaient plus encore que les assiégés pressés d'en finir. Dans la nuit du 14 au 15 prairial, on arrêta de part et d'autre les bases d'une convention en vertu de laquelle la garnison de Gênes fut autorisée à sortir de la ville avec armes, bagages, artillerie et munitions; on ne lui interdit pas de reprendre les hostilités avant la fin de la campagne, et on lui permit de rentrer en France par la route de Nice, et sans être inquiétée. A la facilité avec laquelle les généraux ennemis accordèrent des conditions aussi favorables, Masséna aurait peut-être pu pressentir le danger de leur propre situation. Quoi qu'il en soit, le 16 floréal, la ville de Gênes était

Capitulation de Gênes.



Juin 1800.

L'armée autrichienne occupe la ville.

occupée par les troupes autrichiennes. Quand elles y entrèrent, saisies d'une horreur mêlée de respect, elles ne trouvèrent dans les magasins de la garnison française que les débris de ce pain hideux, mélange d'amidon et de cacao grossièrement pilé, à l'aide duquel nos soldats étaient parvenus à conserver un reste de vie. Ce qui restait de cette étrange nourriture ne permettait plus de faire à chaque homme, présent sous les armes, qu'une distribution de deux onces. Le siége de Gênes avait coûté dix-huit mille hommes à l'armée ennemie, et sept mille à la garnison. Le général Soult, grièvement blessé, était demeuré prisonnier; la plupart des autres officiers généraux étaient malades ou morts. L'Europe s'épouvantait au spectacle de tant d'héroïsme, et la France était fière de ses fils.

Opérations militaires vers le Pô.

Le soin de venger les malheurs de l'armée de Ligurie était réservé au premier consul. Ainsi qu'on l'a vu plus haut, Bonaparte se trouvait à Milan, où il réorganisait la république cisalpine, et concentrait dans la haute Italie les divisions victorieuses de l'armée de réserve. Le jour même de la capitulation de Gênes, le général Duhesme se rendit maître de Lodi; peu de temps après, il cerna Pizzighitone, s'empara de Crémone, et jeta l'alarme jusque dans Mantoue. De son côté, Murat, qui s'était porté dans la direction de Plaisance, surprit la tête de pont, et, après quelques combats, entra vainqueur dans cette place, dont la possession était très-utile au succès du plan combiné. Le 16 prairial, Lannes franchit le Pô à Belgiojoso, non loin de Pavie, ayant sous ses ordres le

corps d'avant-garde. Les Autrichiens ne s'étaient point mis en peine de couvrir Pavie; avant qu'ils fussent arrivés au secours de cette ville, Lannes y entra sans coup férir, et cette opération importante fit tomber au pouvoir des Français d'immenses magasins et deux cents pièces de canon (18 prairial). Sur ces entrefaites, on reçut la nouvelle que le fort de Bard venait de capituler.

Opérations dans le Piémont et la Ligurie.

Le général en chef de l'armée autrichienne se trouvait encore à Turin, pendant que, sur sa droite, toute la Lombardie retombait pièce à pièce sous la domination française. D'une part, il ignorait l'occupation de Milan et les succès de Murat et de Lannes; de l'autre, toujours convaincu que la délivrance de Gênes formait la base des mouvements du premier consul, il persistait à couvrir le Piémont et la Ligurie. Enfin, il fut détrompé, et, au moment même où l'on fêtait autour de lui la prise de Gênes, il entrevit d'un coup d'œil tous les dangers imprévus de sa situation.

Du côté du Var, le général Suchet, longtemps tenu en échec par le général Elsnitz, avait subitement repris l'offensive : profitant de circonstances favorables, il avait chassé l'ennemi de la vallée du Var et de celle de la Roya; il avait pris le camp des Mille-Fourches, et avait rejeté les Autrichiens, par le col de Tende, sur les versants maritimes de l'Apennin. Le 16 prairial, il avait obtenu un avantage signalé à la Pieva, et poursuivi jusqu'auprès de Ceva la colonne du général Elsnitz, vaincue et découragée. A Savone, Suchet rallia à lui les débris du corps d'armée de Gênes;

Juin 1800. il entra ensuite, par Montenotte et Millesimo, dans la vallée de la Bormida; enfin, il prit position à Acqui, séparé seulement par une marche des divisions d'Elsnitz. Avant tout, il importait au baron de Mélas de rallier à lui ce corps d'armée, et de le joindre avant qu'une dernière défaite l'eût entièrement détruit. Le général Elsnitz manœuvrait d'ailleurs dans la vallée du Tanaro, et, en agissant sur ce point, il était encore possible de couvrir Alexandrie, et d'attendre de pied ferme le choc de Bonaparte : ce fut dans cette direction que le baron de Mélas se porta en toute hâte.

La situation de l'armée autrichienne, un moment compromise, pouvait encore se rétablir, grâce à la supériorité du nombre et aux nombreuses ressources que Mélas avait sous la main. La prise de Gênes venait de rendre disponible le corps d'armée du général Ott, troupe considérable et aguerrie. En deux marches, le général Ott s'était porté sur Tortone, et avait poussé son avant-garde sur Plaisance. Il était déjà trop tard : Murat occupait cette ville, et les Français avaient pu franchir le Pô. Trompé dans l'espoir qu'il avait conçu de secourir Plaisance, le général Ott rétrograda du côté d'Alexandrie, et prit une bonne position à Montebello et à Casteggio. On était au 18 prairial (7 juin) : ce jour-là même, Bonaparte, inquiet à la nouvelle de la reddition de Gênes, venait de porter le quartier général à Pavie; de part et d'autre, on se rapprochait pour une bataille générale.

Au 20 prairial (9 juin), voici quelle était la posi-

tion respective des deux armées et de leurs principales divisions.

Juin 1800.

Situation respective des deux armées, au 20 prairial.

Le quartier général de Mélas était à Alexandrie; les Autrichiens s'étaient maintenus maîtres de tout le cours supérieur du Pô; du côté des Alpes, la vallée de Suse était occupée par le général Kaim, et la vallée d'Aoste gardée, sur quelques points, par une division aux ordres du général Haddick; quelques troupes étaient cantonnées en Toscane; d'autres, sous le commandement du général Wukassowich, se trouvaient rejetées, vers Mantoue, sur la ligne du Mincio; mais elles étaient séparées de l'armée principale par Bonaparte lui-même, qui occupait la Lombardie et la ligne du Pô, de Pavie à Crémone. En additionnant toutes les forces disséminées de l'armée autrichienne, en y comprenant le corps du général Ott, posté à Montebello et à Casteggio, et le corps du général Elsnitz, réduit à six mille hommes (Suchet lui en avait fait perdre neuf mille), on pouvait évaluer à soixante-quinze mille combattants l'effectif des troupes subordonnées au baron de Mélas; mais sur ce nombre, par l'effet même des dispositions que nous venons d'indiquer, aussi bien que par la nécessité de garder les places du Piémont et de la Ligurie, le général en chef de l'armée ennemie n'avait sous son commandement direct que quarante mille hommes : ces forces étaient cantonnées, pour la plupart, entre Tortone et Alexandrie, séparées d'ailleurs du corps d'armée du général Ott.

Des soixante-dix mille hommes dont se composait l'armée française, plus de la moitié se trouvait en

Juin 1800. dehors de l'action principale. Le général Suchet, par ordre de Masséna, occupait les vallées et les routes de l'Apennin, avec vingt mille hommes, débris de l'armée de Ligurie; la division Turreau était dans la vallée de Suse; la division Chabran, dans la vallée d'Aosté. Le général Moncey, avec douze ou quinze mille hommes détachés de l'armée du Danube, couvrait la haute Lombardie; Duhesme, avec sept à huit mille combattants, tenait en échec Mantoue, le château de Plaisance, et les forces autrichiennes disséminées vers le Mincio ou dans le duché de Parme. Ainsi Bonaparte ne pouvait mettre en ligne que trente ou trente-cinq mille hommes. Les deux armées étaient en présence sur la rive droite du Pô, et il y avait cela d'inaccoutumé dans leurs positions respectives, que les Autrichiens se trouvaient adossés à la France, et les Français aux possessions de l'Autriche. En cette situation, au moment où une bataille était imminente, un renfort inattendu survint au premier consul. Ce renfort ne se composait guère que d'un seul homme, mais c'était Desaix, et des hommes de cette trempe pèsent comme des armées dans la balance de la guerre. Desaix arrivait d'Égypte : impatient de combattre sous les yeux de son ancien général, il apportait à Bonaparte la nouvelle d'une glorieuse victoire remportée sur les bords du Nil, et que nous aurons bientôt à raconter. Heureux de revoir à ses côtés ce lieutenant fidèle, le premier consul mit sous ses ordres trois divisions.

Arrivée de Desaix.

Dispositions respectives de

Le baron de Mélas ne désespérait point de sa fortune, mais il s'attachait, avec une courageuse sollici-

Juin 1800.

Mélas et de Bonaparte.

tude, à chercher l'issue la plus honorable, la voie la plus sûre. Plusieurs déterminations s'offraient à sa pensée : il pouvait se retrancher dans la Ligurie et le Piémont, s'appuyer sur Gênes, Turin, Alexandrie, Tortone, sur toutes les places fortes, et laisser, par une défensive habile et prolongée, l'armée française s'épuiser et s'affaiblir, jusqu'au moment où, rassemblée par delà le Tyrol, une nouvelle armée impériale redescendrait en Italie, et placerait le premier consul et ses divisions entre un double danger; il pouvait aussi franchir le Pô, forcer la ligne beaucoup trop étendue de l'armée française, et se porter entre Milan et Mantoue; enfin, le dernier parti qui s'offrait à lui consistait à prendre vigoureusement l'offensive, à serrer en une seule masse les différents corps placés sous ses ordres, et à livrer aux Français une bataille décisive. C'était pour l'armée autrichienne l'expédient le plus honorable, et le vieux général ne voulut point en choisir d'autre.

Il importait au premier consul de paralyser les intentions de son ennemi et de vaincre séparément les deux grands corps de l'armée autrichienne, au lieu de leur laisser le temps de se réunir et d'opérer de concert. Le général Ott, avec ses divisions fortes de vingt mille hommes, infanterie, cavalerie, artillerie, occupait le village de Casteggio, position avantageuse au pied de laquelle la route de Milan vient se joindre à celle qui conduit de Turin à Alexandrie et à Plaisance, parallèlement au Pô. L'intention du général autrichien était de se porter sur Plaisance, et de culbuter, en passant, les détachements de l'armée fran-

Juin 1800. çaise qui se trouveraient sur son passage. Une entente plus exacte des projets de Bonaparte l'aurait au contraire déterminé à se replier sur Alexandrie, et à opérer le plus promptement possible sa jonction avec M. de Mélas.

Combats de Casteggio et de Montebello.

Bonaparte se hâta de donner au général Lannes l'ordre d'attaquer le corps du général Ott, et de balayer en avant de lui la position de Casteggio. Les divisions Watrin et Mainoni, qui se trouvaient sous les ordres de Lannes, formaient à peine un effectif de huit mille hommes. Le général français, avant d'engager le combat, voulait attendre que le général Victor, à la tête des divisions Gardanne et Chambarlhac, fût arrivé sur le terrain pour lui prêter main-forte. Cependant, le 20 prairial (9 juin), sur les neuf heures, la 6e légère, tête de colonne de Watrin, rencontra les avant-postes autrichiens à la villa San-Giuletta, à une lieue en avant de Casteggio, et les repoussa sans effort jusqu'à Rivalta-Gandolfi, position gardée par six bataillons ennemis. Ce détachement fit une résistance assez vive, mais enfin il fut contraint de se replier sur Casteggio. Cette dernière position, protégée par des hauteurs et par le château de Lordone, présentait un spectacle imposant. De tous les points elle était couverte de fantassins et de canons, dont le feu croisé ne permettait l'abord par aucune route. Mais quels obstacles pouvaient arrêter l'intrépide Lannes?

A onze heures, le général français donna le signal de l'attaque, et la division Watrin engagea encore le combat : écrasée par le feu des Autrichiens, elle se consuma en longs efforts, tandis que de son côté

l'ennemi, puissant par la supériorité du terrain et le nombre, disputait avec acharnement le village de Casteggio et les hauteurs voisines. Ces positions furent plusieurs fois prises et reprises. Lannes, Watrin, Malher, Gency, Noguès et les autres généraux français rivalisèrent de dévouement et de courage : le douzième régiment de hussards, qui luttait seul contre la cavalerie ennemie, se montrait digne de la brave infanterie. Cependant le combat se prolongeait; les Français commençaient à perdre du terrain; l'ennemi poussait des cris de victoire; mais soudain, sur la route de Broin à Casteggio, on vit s'élever des tourbillons de poussière et reluire des baïonnettes. C'étaient Victor et la division Chambarlhac qui accouraient au secours de Lannes. Parti de Stradella à onze heures, en vertu des ordres du premier consul, Victor avait accéléré sa marche dès que le bruit du canon était parvenu jusqu'à lui, et il arrivait avec ses braves au pas de course. Ce renfort imposant rétablit les affaires, et les Français regagnèrent le terrain perdu. Le général Rivaud, avec la 43e demi-brigade, rallia devant lui les troupes de l'avant-garde et les tirailleurs; il enleva à l'ennemi six montagnes ou coteaux garnis de soldats, et il emporta de vive force le château de Lordone. Le général Herbin, et la 24e légère, obtinrent des succès non moins décisifs. Au centre, deux bataillons de la 96e demi-brigade, sans se laisser arrêter par un feu d'artillerie épouvantable, se précipitèrent sur les pas du général Lepreux, emportèrent Casteggio, et rejetèrent les Autrichiens en déroute dans la direction de Voghera. L'ennemi pliait de toutes

Juin 1800.

Juin 1800. parts. Lannes et Victor, agissant de concert, ordonnèrent une charge générale; on lutta avec acharnement près du village de Montebello, et, vers neuf heures du soir, le champ de bataille, couvert de morts, resta aux Français. La division Watrin y passa la nuit; d'autres corps victorieux bivouaquèrent en avant de Montebello. Cinq mille soldats tués, blessés ou pris, telle fut la perte des Autrichiens : celle des Français ne dépassa guère un millier d'hommes. Cette affaire glorieuse reçut du premier consul le nom de bataille de Montebello; plus tard, elle servit à illustrer le jeune blason de Lannes.

Dispositions qui précèdent la bataille générale à engager.

Pendant les trois jours qui suivirent, Bonaparte mit ses soins à réunir son armée, à jeter deux ponts sur le Pô, à élever divers ouvrages de campagne qui devaient assurer sa ligne d'opérations. Par l'entremise de quelques montagnards dévoués, il fit passer au général Suchet l'ordre de se rapprocher de l'armée de réserve et de manœuvrer pour la soutenir. Les divisions Bonnet et Monnier furent placées sous le commandement direct du général de division Desaix, qui se montrait impatient de marquer, par de nouvelles preuves de dévouement, son retour sur cette terre d'Europe, où déjà s'apprêtait pour lui un tombeau. Le 23 prairial, Bonaparte porta son quartier général de Stradella à Voghera, sur la route de Tortone, en avant de Montebello. Les divisions françaises, rassemblées par le premier consul en vue d'une prochaine lutte, formaient un ensemble de trente mille combattants. Le même jour, l'armée française passa la Scrivia, rivière qui descend de l'Apennin, coule vers le

nord, passe à Tortone, et va se jeter dans le Pô, à trois lieues de cette ville. Les instants étaient précieux : le premier consul ignorait la position et les plans de l'ennemi. Des détachements de cavalerie légère, envoyés par ses ordres dans la vaste plaine qui s'étend entre la Scrivia et la Bormida, reconnurent que le village de Marengo, situé aux abords d'Alexandrie, était occupé par une division de cinq mille Autrichiens. Victor fit enlever ce village, et contraignit le détachement ennemi de se replier jusque dans ses retranchements. L'artillerie autrichienne qui couvrait la Bormida, dans la direction d'Alexandrie, ne permit pas aux Français de pousser plus loin cette reconnaissance, et les corps qui s'étaient portés dans la plaine de Marengo y prirent position, en attendant les ordres du premier consul.

Juin 1800.

Préliminaires de la bataille de Marengo.

Le baron de Mélas, vieilli dans les fatigues de la guerre, avait réussi à dérober à son jeune rival le secret de ses opérations et de ses espérances. Quoique surpris par la défaite du général Ott, il n'en persistait pas moins dans la résolution qu'il avait prise de s'ouvrir un chemin par une bataille. Les Autrichiens n'avaient point accoutumé Bonaparte à tant de témérité ; et le premier consul, tandis qu'il hâtait de tous ses vœux le moment d'un combat décisif, se persuadait que l'ennemi manœuvrait pour l'éviter. Dans cette incertitude où le baron de Mélas le retenait habilement, Bonaparte se laissait encore tromper par des espions assez mal informés des dispositions de l'armée autrichienne. Rien ne lui faisait pressentir qu'on voulût l'attendre de pied ferme près d'Alexandrie, et il pen-

Juin 1800. chait à croire que Mélas avait l'intention de passer le Pô, et de se porter sur Milan, tandis que l'armée de réserve le chercherait encore sur la rive droite du fleuve. Quelquefois aussi Bonaparte se disait que le baron de Mélas se disposait à le tenir en échec sur le Pô ou sur la Bormida, tandis qu'avec les masses principales de l'armée autrichienne le vieux général ferait un mouvement en arrière sur l'Apennin, rentrerait dans la rivière de Gênes, et écraserait en passant l'armée de Ligurie.

Trompé dans l'espoir qu'il avait conçu de contraindre l'ennemi à l'attendre de pied ferme (telle était du moins sa conviction du moment), le premier consul chercha à contrarier les mouvements du baron de Mélas, soit que l'ennemi cherchât à passer le Pô et à reporter la guerre vers Milan, soit qu'il essayât de rétrograder du côté de Gênes. Le général Desaix reçut l'ordre de se porter dans la direction de Rivalta et d'Acqui, pour tendre la main à l'armée de Ligurie, qu'on supposait menacée; Bonaparte lui-même se replia sur Voghera, à moitié chemin de la route qui sépare Alexandrie de Pavie; le reste de l'armée fut éparpillé : Lannes occupa la position de San-Giuliano, à une extrémité de la plaine; vers l'autre extrémité, Victor garda le village de Marengo : Murat et la cavalerie furent chargés de couvrir les positions intermédiaires. Ainsi, par cette dissémination de troupes, le premier consul se trouvait en mesure de contrarier les plans du baron de Mélas, quels qu'ils fussent; mais, par cela même, les troupes françaises ne présentaient sur aucun point une masse compacte assez redoutable

pour tenir tête avec avantage à l'armée autrichienne, dans le cas où, se jetant tout entière d'un côté, elle engagerait inopinément la bataille, et chercherait à s'ouvrir un passage à travers nos divisions. Et cependant, ainsi qu'on l'a déjà remarqué, c'était là l'intention réelle du général ennemi. Juin 1800.

Lorsque, plus tard, Bonaparte entrevit enfin les plans de Mélas, il regretta de n'avoir point opéré le mouvement de concentration que l'éventualité d'une attaque prochaine semblait réclamer. Il se hâta alors d'envoyer à Desaix l'ordre de se replier sur le quartier général; mais Desaix et ses divisions, depuis longtemps en marche sur la route d'Acqui, se trouvaient hors d'état, malgré leur zèle, de revenir, avant une heure avancée de la journée du lendemain, prendre position dans la plaine de San-Giuliano.

La nuit qui précède la bataille.

Cependant l'armée de Mélas, qui jusqu'alors s'était tenue comme inaperçue en dehors de la portée de l'armée française, venait enfin de faire face à nos troupes, et de menacer les divisions Gardanne et Chambarlhac dans leur bivouac de Marengo. Dans la nuit du 24 au 25 prairial, les trois corps réunis des généraux Haddick, Ott et Kaim, franchirent le Tanaro et s'établirent en avant d'Alexandrie, entre les murs de cette ville et la Bórmida. La nuit était calme et belle, une de ces nuits d'Italie où l'on n'entend d'autre bruit que le sourd travail de la nature, que l'agitation onduleuse des moissons jaunes et des pampres verts au milieu desquels glisse le vent. Les divisions de Victor veillaient sous les armes, et soudain retentit jusqu'à elles, vers une heure du matin, un cliquetis lointain



Juin 1800. de sabres et de baïonnettes, la rumeur intense et confuse d'une masse de combattants qui se rassemblent ou se dispersent. Il devenait évident qu'au point du jour la grande bataille allait s'engager, et, des deux côtés, on attendait avec impatience les premières lueurs de l'aube. Par malheur, l'ennemi seul se trouvait en mesure de soutenir la lutte avec succès. Les Français, disséminés dans la plaine entre Marengo et San-Giuliano, ne formaient ensemble qu'une armée de vingt à vingt-deux mille hommes : les Autrichiens étaient au nombre de quarante mille, dont six à sept mille de cavalerie, et déjà ils déployaient sur leur front une artillerie formidable.

Description du champ de bataille.

Autour d'Alexandrie, l'une des places fortes de l'Italie septentrionale, vers le confluent du Tanaro et de la Bormida, s'étend une vaste plaine, tantôt cultivée, parfois sablonneuse. Le Tanaro descend des Alpes maritimes et se dirige vers le Pô, en coulant de l'ouest à l'est; la Bormida prend sa source dans les Apennins, traverse Acqui, et se jette dans le Tanaro, après un cours de quarante lieues. Sur la rive droite de cette rivière, qui se déroule comme un serpent en avant d'Alexandrie, la plaine se prolonge et se développe jusqu'à la Scrivia, autre affluent du Pô. Cette plaine est bornée au nord par le fleuve, au sud par une chaîne circulaire de collines qui se rattachent aux Apennins : uniforme et plate sur un espace de quatre à cinq lieues, cette surface est à peine ridée par quelques légères ondulations de terrain. Vers la Bormida et le Tanaro, la plaine est en partie couverte de marécages; entre Marengo et San-Giuliano, elle se

tapisse d'épis et de vignes; mais d'espace en espace apparaissent quelques-uns de ces villages d'Italie, de ces fermes, de ces maisons de plaisance, qui s'épanouissent sous le ciel comme de grandes fleurs. Une multitude de chemins la sillonnent en tous sens; plusieurs routes importantes la traversent : l'une d'elles, l'ancienne route de Tortone, passe par San-Giuliano el Vecchio, par Marengo, et va aboutir, en face d'Alexandrie, au pont de la Bormida; une autre, la nouvelle, se dirige, du côté du sud, par le bourg de Longo-Fame, vers la même rivière, qu'elle rencontre, une lieue plus bas, au-dessous d'Alexandrie. Du côté du nord, et presque parallèlement au Tanaro, une route conduit à Pavie; du village de Castel-Ceriolo, établi sur cette route, au village de Marengo, adossé à la Bormida, se dessine le chemin de Salé, qui va joindre ensuite l'ancienne route de Tortone. Les terrains marécageux qui s'étendent dans le voisinage des deux rivières donnent naissance à plusieurs cours d'eau, dont le plus considérable est le Fontanone : ce ruisseau, profondément encaissé, serpente d'abord dans le même sens que la Bormida; à la hauteur de Marengo, il fait un angle rentrant sur ce village, puis il va se perdre dans le Tanaro, après avoir longé des prairies et de rares bouquets d'arbres croissant sur ses bords. Tel était le champ de bataille sur lequel la France et l'Autriche allaient jouer le sort de l'Italie. Juin 1800.

Le 25 prairial (14 juin), jour mémorable dans nos annales, les premiers rayons du soleil permirent au général Victor, campé devant Marengo, d'apercevoir Bataille de Marengo.

Juin 1800. en face de lui l'armée autrichienne tout entière sous les armes : au moment d'être attaqué, il se hâta d'en donner avis au premier consul, et de réclamer des renforts. Bonaparte acheva de prendre les dispositions que le danger imminent rendait nécessaires; mais il ne se flatta, en aucune façon, de pouvoir chasser l'ennemi de ses positions, et de conquérir de vive force Alexandrie. Plus tard on pourrait y songer; pour le moment il ne fallait aspirer qu'à contenir l'armée autrichienne et à garder la défensive : jusqu'à l'arrivée de Desaix et de son corps d'armée, il suffisait de ne point être vaincu. Lorsque Desaix apparaîtrait enfin sur le théâtre du combat avec sa puissante réserve, il serait temps de prendre vigoureusement l'offensive et de se battre pour la victoire.

Or, à cinq heures, l'ennemi commença par franchir la Bormida sur trois points, et déboucha par trois colonnes dans la plaine, sur la rive droite de cette rivière. La colonne de gauche, aux ordres du général Elsnitz, se porta sur le chemin de Salé, dans la direction de Castel-Ceriolo : les généraux Haddick, O'Reilly et Kaim, et le général Ott, les premiers à la tête des deux autres colonnes, le dernier avec la réserve de grenadiers, s'avancèrent, dans une direction opposée, par la route de Tortone et par le chemin de Frugaloro, qui remonte la Bormida. Ainsi l'armée autrichienne se déployait sur une vaste ligne, formant vers le centre une sorte d'angle rentrant, au sommet duquel s'élevait le village de Marengo; ainsi toutes les divisions françaises, isolées ou réunies, allaient être,

par un double mouvement sur la gauche et sur la droite du village, enveloppées par des forces supérieures et débordées sur leurs ailes. Juin 1800.

Les divisions Gardanne et Chambarlhac, aux ordres de Victor, étaient en première ligne; le corps d'armée du général Lannes, qui, de San-Giuliano, s'était porté sur la route de Tortone, s'était placé, en deuxième ligne, à six cents toises de Victor : en arrière des troupes de Lannes, la garde consulaire formait la réserve; les intervalles entre les bataillons d'infanterie des deux premières lignes étaient occupés, vers Marengo, par la grosse cavalerie aux ordres de Kellermann; sur la route de Tortone, par une brigade aux ordres de Champeaux. Par les soins de Murat, le 12e régiment de hussards et le 21e de chasseurs, ayant en tête le général de brigade Rivaud, occupaient le chemin de Salé, de Marengo à Castel-Ceriolo. Les divisions de l'armée française étaient disposées obliquement par échelons, la gauche en avant.

Le général Mélas attendit trois heures avant de donner l'ordre d'engager l'attaque : il perdit un temps précieux à reconnaître la position des différents corps de l'armée française, ou, pour mieux dire, il espéra que celle-ci, se voyant provoquée, prendrait elle-même l'initiative du combat, et viendrait se consumer en efforts stériles au pied des murs d'Alexandrie. Dans cet intervalle, on distribua en abondance des munitions et des vivres aux soldats autrichiens; mais les nôtres, mal nourris et mal payés, ne se montrèrent jaloux que de vaincre.

Sur les huit heures, le baron de Mélas apprit qu'un

Juin 1800. de ses escadrons avait été obligé de se replier devant la cavalerie française, dans la direction d'Acqui : se croyant menacé sur ce point par un retour offensif du général Suchet, il y envoya un renfort de deux mille quatre cents chevaux, et il affaiblit sans nécessité l'effectif des troupes dont il disposait sur la rive droite de la Bormida.

Enfin l'armée ennemie parut à portée de fusil du côté de Marengo. Vers neuf heures, le général autrichien O'Reilly fit diriger quelques batteries contre la division Gardanne, établie à la Pietra-Buona, à gauche de Marengo; mais l'artillerie française répondit avec avantage. Une demi-heure après, la division Haddick arriva à la hauteur d'O'Reilly, et chercha à se mettre en ligne pour l'appuyer. La division Gardanne contraria ce mouvement, en dirigeant sur l'ennemi un feu terrible : cependant, à l'aide du nombre, les Autrichiens réussirent à se déployer et à prévaloir contre la résistance d'une faible troupe : bientôt ils se virent encore renforcés par le corps du général Kaim. Il était impossible à la division Gardanne de soutenir cette lutte inégale : par ordre de Victor, elle se replia en arrière du Fontanone, et prit une ligne oblique qui se liait, sur la gauche, à la Bormida, et à Marengo sur la droite. Comme O'Reilly continuait son mouvement avec intention de tourner le village, un bataillon de la 101e demi-brigade eut ordre de le combattre, et de l'arrêter s'il était possible.

L'ennemi, pendant que ce mouvement rétrograde s'accomplissait, avait poursuivi lentement, mais avec résolution, sa marche offensive : il s'agissait de fran-

chir le Fontanone, et la division Gardanne, retranchée sur l'autre bord, s'apprêtait à disputer le passage. Alors s'engagea une lutte vive et meurtrière; le général Haddick se porta au premier rang, encourageant du geste et de l'exemple les grenadiers impériaux, dont l'élite bordait le ravin : comme il payait bravement de sa personne, il tomba mort, et ses troupes reculèrent. Mais la division Gardanne eut à peine le temps de respirer : aux divisions qui rétrogradaient succédèrent inopinément celles du général Kaim, et le combat recommença avec une nouvelle énergie. La 44e demi-brigade se couvrit de gloire en demeurant jusqu'au bout hors du village, exposée à tout le feu de l'artillerie ennemie : quand les boulets avaient fait une trouée parmi ces braves, ceux qui survivaient serraient leurs rangs, et persistaient à se battre. Grâce à ce dévouement, grâce à la courageuse opiniâtreté de la division Gardanne, le corps du général Kaim se vit à son tour contraint de se replier. Juin 1800.

Alors Mélas ordonna au général Pilati de se porter sur la gauche de Victor avec une brigade de cavalerie, de chercher un passage, et d'attaquer en flanc la première ligne de l'armée française. Pilati et ses dragons obéirent : dès qu'ils eurent trouvé un passage praticable, ils traversèrent le ruisseau, homme à homme, et ils se mirent en ligne dans la prairie. Il était midi. Le général Kellermann fit charger la cavalerie de Pilati par le 8e régiment de dragons, qui la culbuta : cependant les Autrichiens se rallièrent, revinrent au galop, et repoussèrent à leur tour les dragons républicains. Témoin du danger, Kellermann

Juin 1800. fit soutenir les dragons par sa brigade : celle-ci, s'ébranlant par grande masse, s'avança d'abord lentement; puis, arrivée à cinquante pas de la cavalerie autrichienne, elle la chargea avec une impétuosité sans égale, la mit en déroute, la sabra, la rejeta dans le lit du Fontanone, et la poursuivit un moment sur l'autre bord de ce ruisseau.

Ainsi, malgré l'énorme disproportion du nombre, l'ennemi se trouvait contenu ou repoussé aux abords de Marengo; mais bientôt il rentra en ligne. La division Haddick, ralliée par le comte Frédéric de Bellegarde, vint s'établir à la gauche de Kaim; et le baron de Mélas, faisant avancer trois mille grenadiers jusqu'à ce moment tenus en réserve, donna le signal d'une troisième attaque.

La division Gardanne, épuisée et à demi détruite, se trouva hors d'état de continuer la lutte : elle se replia en arrière du village, et le poids du combat retomba presque entièrement sur la division Chambarlhac. La mêlée était devenue terrible : on se fusillait, on se canonnait à mitraille, sur toute la ligne de Marengo, avec un acharnement égal, et à quelques toises de distance. Enfin la division Victor, impuissante à tenir tête à des masses considérables, sans cesse renouvelées, se vit dans la douloureuse nécessité de se replier. Elle abandonna le village de Marengo, plusieurs fois pris et repris, et elle s'établit, en arrière, dans une nouvelle ligne de bataille, parallèle au front de l'ennemi. Dans cette position, elle appuyait sa droite au corps d'armée de Lannes; et ce dernier général songeait maintenant à rendre à Victor

le service que trois jours auparavant il avait reçu de son compagnon d'armes, dans la glorieuse affaire de Montebello. Juin 1800.

Dès qu'il avait vu les troupes de Victor compromises autour de Marengo, Lannes s'était rapproché du théâtre du combat, et avait prescrit à la division Watrin de se porter au secours de la division Gardanne, que débordait déjà le corps d'armée du comte de Bellegarde : en ce moment les divisions Chambarlhac, Gardanne et Watrin, et la brigade de cavalerie de Kellermann, étaient en ligne. Leur gauche s'appuyait sur la Bormida; leur centre était à cheval sur la route de Tortone, en arrière de Marengo; leur droite prenait position à la Barbotta, en arrière du Fontanone, que les Autrichiens avaient franchi; derrière la division Watrin était rangée la brigade de cavalerie aux ordres du général Champeaux. De son côté, l'ennemi, qui avait gagné beaucoup de terrain, occupait, en sens inverse, l'espace sur lequel le corps d'armée de Victor s'était maintenu durant quatre heures d'une lutte opiniâtre. Toute l'armée de Mélas, à l'exception d'un corps de cavalerie envoyé dans la direction d'Acqui, se trouvait rangée en bataille, sur une vaste ligne qui s'étendait de la Bormida à Castel-Ceriolo, en passant par le village de Marengo, alors au pouvoir de l'ennemi : elle avait pour elle le double avantage de la position et du nombre.

Le combat recommença pour la troisième fois : le corps d'armée du général Kaim, qui venait d'emporter Marengo, était vivement surexcité par l'orgueil de la victoire. Dans son ardeur impétueuse, il s'élança,

Juin 1800. comme au pas de course, sur l'aile droite de l'armée française, et nos divisions ne purent soutenir ce choc. Ébranlées, elles plièrent. Le général Lannes, communiquant à ceux qui l'entouraient une part de son courage héroïque, rétablit bientôt l'ordre de la ligne, et arrêta l'ennemi. La 6e légère, la 22e et la 40e de ligne, qui formaient la division Watrin, chargèrent à leur tour, et rejetèrent les Autrichiens au delà du ravin fangeux de la Barbotta : ces troupes, durant ce mouvement offensif, furent vigoureusement soutenues par la brigade de cavalerie de Champeaux ; mais ce chef intrépide tomba mortellement blessé, et la marche des Français se ralentit. Il était d'ailleurs impossible que la division Watrin poursuivît son mouvement sans laisser en arrière le corps d'armée de Victor exposé à une destruction certaine. En ce moment la bataille reprit une énergie nouvelle, et les Français s'épuisèrent pendant une heure en stériles et glorieux efforts pour repousser ou contenir les Autrichiens, de moitié plus nombreux en infanterie, trois fois supérieurs en cavalerie, et huit fois en artillerie. A chaque instant les soldats de la république perdaient du terrain : bientôt l'immense cavalerie du général Ott, qui s'était portée sur le chemin de Salé, accourut pour prêter secours au centre, et notre aile droite se vit débordée ; un moment après, le général O'Reilly, à la tête de sa colonne, attaqua l'extrémité de la division Chambarlhac du côté de la Storgliona et de la Bormida : grâce à la supériorité du nombre, il s'empara de cette position, d'où il pouvait, établi sur notre flanc gauche, enfiler de ses feux toutes nos divisions encore en ligne.

Juin 1800.

Il était deux heures : quelques centaines de tirailleurs, qui avaient épuisé leurs cartouches, prirent la fuite devant l'ennemi, et ce mouvement de désordre fut contagieux : on entendit retentir les hourras de l'armée autrichienne, et nos soldats reculèrent lentement, avec ordre, sans cesser de combattre; mais enfin ils reculèrent. La retraite, ordonnée par Victor et Lannes, s'exécuta en échelons par la gauche, qui avait le plus souffert, les bataillons demeurant d'ailleurs formés en colonne d'attaque. A la vue de l'armée républicaine qui se repliait devant eux, les Autrichiens débouchèrent en masse, avec toute leur cavalerie; leur infanterie s'avançait en ordre sur deux lignes, précédée de quatre-vingts pièces d'artillerie qui vomissaient sur nos bataillons les boulets, les obus et la mitraille. Toujours dévoués, toujours soutenus par l'exemple des chefs, les soldats républicains combattaient encore, et n'abandonnaient à l'ennemi aucun prisonnier, aucun sujet de trophée. La cavalerie de Kellermann, couvrant la gauche, protégeait la retraite, et par des demi-tours à droite, exécutés avec résolution, éloignait ou retardait les corps ennemis trop rapprochés de nos troupes; sur la droite, la division Champeaux, privée de son chef, rendait des services pareils. Ce fut ainsi que les corps d'armée de Victor et de Lannes franchirent un espace de deux lieues, et vinrent enfin s'appuyer sur les troupes que le premier consul avait établies en avant de San-Giuliano.

On se rappelle que Bonaparte, abusé par de faux rapports, n'avait pas cru à une bataille imminente,

Juin 1800. et que, disséminant ses troupes, il s'était porté lui-même dans une direction opposée au théâtre du combat, dans l'espoir de disputer au baron de Mélas la rive gauche du Pô et les routes de la Lombardie. Lorsque lui parvinrent les avis de Victor, qui signalaient les véritables dispositions de l'ennemi, le temps avait manqué pour concentrer sur le terrain toutes les divisions de l'armée, et le premier consul s'était vu dans la nécessité d'ordonner qu'à tout risque, et en attendant le retour de Desaix, on se bornât à soutenir une lutte nécessairement inégale. Bonaparte se trouvait alors à Torre-di-Garafolo, non loin de Tortone. Après avoir expédié sur tous les points les instructions que réclamait la bataille imprévue, il se rapprocha du lieu où l'action s'était engagée; mais déjà la victoire appartenait à l'ennemi : les divisions Gardanne et Chambarlhac, repoussées de leurs positions, se repliaient en bon ordre, mais décimées par la mitraille; la division Watrin, formant la droite, suivait le même mouvement d'un pas plus lent, parce qu'elle avait moins souffert; et, bien qu'elle ne se laissât point entamer, elle n'en cédait pas moins le terrain à l'ennemi. En arrivant à San-Giuliano avec les généraux Berthier et Dupont, Bonaparte trouva le village déjà encombré de fuyards, de blessés, de vivandières, de chariots et d'équipages, et il eut beaucoup de peine à se faire jour : s'étant porté au galop à la rencontre des corps d'armée de Victor et de Lannes, il parcourut leurs rangs sous une pluie d'obus, de boulets et de balles, et il exhorta les bataillons en retraite à se reformer, plus terribles, sous

le feu ennemi. Les braves, dont il raffermissait le courage, lui répondaient avec enthousiasme par les cris de *Vive la république! vive le premier consul!* Juin 1800.

La cavalerie et une partie de l'infanterie autrichienne, sous les ordres du général Elsnitz, s'étaient dirigées sur le village de Castel-Ceriolo, qu'elles avaient bientôt dépassé : de cette position, qui couvre le chemin de Pavie à Salé, elles débordaient toute la droite de l'armée française. Ces troupes avaient à peine été engagées : rangées sur deux lignes, elles menaçaient d'une destruction inévitable le corps de Lannes, pendant que le reste de l'armée autrichienne enveloppait déjà, au centre et sur la gauche, le reste de nos divisions en pleine retraite.

La droite de notre armée, en attendant Desaix, existait à peine sur le champ de bataille; elle ne se composait que de deux bataillons de grenadiers et de deux escadrons, formant ensemble ce qu'on appelait la garde consulaire : c'était l'élite de nos troupes, mais ce n'était qu'une poignée d'hommes. Bonaparte confia à ces braves la grande tâche d'arrêter l'ennemi. Sur-le-champ les neuf cents grenadiers de la garde se rangèrent en carré, soutenus par quelques pièces de canon; deux faibles corps furent détachés pour se porter en arrière de Castel-Ceriolo, et pour y attendre les nombreuses troupes du général Elsnitz; le général Monnier, qui venait enfin d'arriver avec une partie du corps de Desaix, eut ordre de se diriger sur Castel-Ceriolo, de s'en rendre maître et de s'y maintenir. Ces dispositions prises (si on pouvait les exécuter), on parviendrait à prolonger la

Juin 1800. défensive, et on donnerait à Desaix le temps d'arriver.

La division Monnier s'empara de Castel-Ceriolo; mais des forces considérables, envoyées sur ce point par le général Ott, reprirent le village, et confondirent les bataillons du général Monnier dans le mouvement de déroute qui entraînait les corps de Victor et de Lannes. Cet échec était grave, et notre droite se trouvait de plus en plus compromise. Ce fut en ce moment que les masses ennemies rencontrèrent, entre les Poggi et Villanova, les deux bataillons de la garde consulaire, qui avaient ordre d'arrêter l'armée autrichienne, ou de mourir.

L'ennemi dirigea sur cette troupe de braves un feu terrible de mitraille et d'obus; mais elle n'en fut point ébranlée. La cavalerie du général Elsnitz tourbillonna sur les faces du carré, et chargea plusieurs fois pour le rompre; mais la garde consulaire demeura ferme, opposant à bout portant un feu bien nourri aux attaques de ses adversaires. Selon l'expression de Berthier dans le bulletin officiel, elle résista comme une *redoute de granit*, et longtemps tous les efforts des Autrichiens furent impuissants contre elle.

Cependant cette résistance prodigieuse ne pouvait toujours durer, et les masses ennemies, victorieuses sur tous les points, n'entendaient pas succomber devant un carré de neuf cents hommes. De nouveaux renforts survinrent aux Autrichiens, et les hussards de Frimont, accourant au galop, virent les premiers la garde consulaire céder le terrain. Il était cinq heures et demie. Sur toute la ligne nos soldats battaient en

retraite; notre armée, foudroyée au centre par une artillerie formidable, se voyait débordée sur ses ailes; la victoire de l'ennemi semblait certaine, et Bonaparte, contraint pour la première fois de subir une défaite, ne songeait qu'à faire face et à sacrifier glorieusement sa vie. Juin 1800.

En ce moment arriva à toute bride, auprès du premier consul, un officier du corps de Desaix; il annonçait que son général était proche, à la tête de la division Boudet, et bientôt la tête de cette colonne auxiliaire parut en vue du village de San-Giuliano. Soudain, Bonaparte reprit l'espérance; il entrevit tout d'un coup que la fortune de la journée allait changer, et l'on assure que, composant son visage, le regard ferme et la bouche menaçante, il répondit à l'officier de Desaix par quelques vers empruntés à l'une de nos tragédies, et qui renfermaient alors un sens prophétique (1).

Le premier consul ordonna de ralentir le mouvement de retraite, et de faire, autant que possible, bonne contenance, même en rétrogradant. Il se porta ensuite au-devant de Desaix, et il se concerta avec son intrépide lieutenant sur les dispositions qu'il importait de prendre. Sans doute les corps d'armée de Victor et de Lannes se trouvaient réduits de près de moitié, épuisés et presque sans force; mais la divi-

(1) On croit qu'il déclama ces vers de la *Mort de César* :

J'ai vaincu, commandé pendant quarante années;
Du monde, entre mes mains, j'ai vu les destinées;
Et j'ai toujours connu qu'en tout événement
Le destin des États dépendait d'un moment.



Juin 1800. sion Monnier, quoique culbutée en avant et en arrière de Castel-Ceriolo, avait perdu fort peu de monde, et pouvait, étant soutenue, rentrer vigoureusement en ligne. La garde consulaire, quoique affaiblie par le combat, ne demandait qu'à recommencer la lutte. On pouvait réunir mille à douze cents cavaliers et vingt pièces de canon. L'ennemi était vainqueur, il est vrai, mais sa victoire lui avait causé des pertes énormes; en nous poursuivant, il avait éparpillé ses divisions, dégarni son centre, étendu démesurément sa ligne; et tout faisait espérer qu'une attaque imprévue, un retour offensif sur tous les points, appuyé par la division Boudet et secondé par les autres corps de l'armée, nous rendrait le triomphe dont l'armée autrichienne se faisait déjà un sujet d'orgueil. Desaix, modeste autant que brave, comprit en peu d'instants le rôle qu'il avait à remplir, et il affirma que l'on avait encore le temps de gagner la bataille. Après cet entretien de quelques minutes, qui décida du sort de la France et de l'Italie, les deux grands hommes de guerre remontèrent à cheval, et chacun courut à son poste donner les ordres que la situation exigeait. Quand Bonaparte reparut à travers les rangs des corps d'armée de Victor et de Lannes, ses regards respiraient l'audace et la confiance, et la portaient dans tous les cœurs : « Soldats, disait le premier consul, « c'est assez reculer. Retournez-vous, marchez à l'en« nemi, et souvenez-vous que mon habitude est de « coucher sur le champ de bataille! » Les cris redoublés de *Vive Bonaparte! vive la France!* lui répondaient, et tout faisait pressentir une destinée nouvelle.

En ce moment, l'ordre de bataille de l'armée pouvait être ainsi indiqué : Juin 1800.

A droite, la brigade du général Carra Saint-Cyr, quoique enveloppée par des forces supérieures, se maintenait encore dans le village de Castel-Ceriolo. En arrière et sur la gauche de ce village se trouvaient la seconde brigade de la division Monnier et la garde consulaire. A gauche de cette troupe, à laquelle ils se reliaient par leur extrémité, les débris du corps du général Lannes s'étaient rangés en ligne diagonale. Sur leur gauche se trouvaient deux autres détachements de la garde. La division Boudet, qui n'avait point encore combattu, était postée en avant de San-Giuliano, en arrière et à gauche du corps de Lannes. Derrière elle, près du village et sur la route de Tortone, se rangeaient, par échelons, les divisions Gardanne et Chambarlhac, qui avaient tant souffert dans cette sanglante journée. La cavalerie formait la seconde ligne de l'armée : sur la droite, la brigade qu'avait commandée le matin le brave Champeaux; au centre, dans l'espace qui séparait la division Watrin de la division Boudet, Murat avait fait prendre position à la brigade de Kellermann.

Bientôt, en avant de l'armée et sur le point le plus menacé, la 9e légère, commandée par le général Guénau (division Boudet), marcha en faisant un feu de mousqueterie, et en jetant des tirailleurs sur tout son front. La 30e et la 59e de ligne, commandées par le général Musnier, et qui formaient la 2e brigade de Boudet, vinrent ensuite, appuyant le mouvement offensif, et donnant à tous les corps de l'armée le temps

Juin 1800. de se mettre en ligne. A la tête de la 9e légère, tous les regards apercevaient Desaix à cheval, exposé à tous les coups, et donnant l'exemple du courage.

L'armée ennemie, privée de cinq généraux déjà tués ou blessés, se trouvait alors livrée aux dangereux hasards d'une victoire qu'on dispute encore. Le baron de Mélas, blessé, avait eu deux chevaux tués sous lui; il s'était rendu à Alexandrie pour faire panser sa blessure, et pour annoncer à son gouvernement, par une dépêche prématurée, le triomphe en apparence certain de l'armée autrichienne. Nul, dans les rangs ennemis, ne doutait du désastre complet de l'armée française. Les officiers s'arrêtaient et se félicitaient entre eux. Les soldats obéissaient avec négligence, et se dispersaient pour dépouiller les morts. C'était à la fois l'enthousiasme et le désordre qui accompagnent un grand succès militaire.

Quand la 9e légère, ayant à sa tête Desaix, déboucha au milieu des vignes, et se trouva inopinément en face de l'armée autrichienne, le général Zach, qui sur ce point commandait l'ennemi, opposa aux Français le régiment de Wallis et les grenadiers de Lattermann. Comme ces troupes achevaient de se former en bataille, douze pièces de canon de la division Boudet les prirent en écharpe et leur enlevèrent des files entières. La première ligne se trouva rejetée sur la seconde; mais, après ce premier moment de surprise, le corps d'armée du général Zach se ravisa et se jeta, la baïonnette en avant, sur la 9e légère : celle-ci hésita; mais Desaix, à cheval et le sabre à la main, se porta en tête, commandant le feu et donnant l'exemple.

Ce fut alors que ce vaillant homme tomba mort, atteint d'une balle, et sans qu'un seul mot échappé de ses lèvres révélât le secret de ses dernières pensées.

A peine la 9e légère eut-elle vu le général frappé à mort, que le sentiment de la vengeance exalta son courage, et que, terrible comme la foudre, elle se précipita sur les grenadiers de Lattermann. Témoin de ce choc, Kellermann se hâta de le seconder en chargeant le flanc de l'ennemi avec la grosse cavalerie; en quelques instants le centre de l'armée autrichienne fut enfoncé, sabré, dispersé, et quatre mille hommes posèrent les armes.

Cette heure fut décisive : ce fut l'un de ces moments dont parlait Bonaparte, qui changent la destinée des empires. Le cri *En avant! en avant!* retentit sur toute la ligne de l'armée française; les tambours battirent la charge; l'ennemi fut vigoureusement attaqué au milieu de sa marche incertaine; la deuxième brigade du général Boudet rejeta l'aile droite de côté, en la culbutant sur son flanc; et les divisions qui se trouvaient en face des corps d'armée de Victor et de Lannes se virent tout à coup assaillies, enfoncées, mises en déroute, sans comprendre par quel merveilleux événement leur victoire se changeait en ruine. Ne recevant aucun ordre d'ensemble, les divers corps de l'armée autrichienne combattirent comme au hasard, et battirent en retraite de même : les uns cédant avec lenteur le terrain, et cherchant bravement à se reformer dans des positions nouvelles; les autres prenant la fuite, et abandonnant le champ de bataille couvert de morts, d'armes, de canons et d'é-

Juin 1800. quipages. Saisie d'une terreur panique, embarrassée par les fuyards, la cavalerie impériale n'osa reprendre l'offensive; pendant qu'elle hésitait, elle fut à son tour chargée et rompue par l'intrépide Kellermann: cette lutte inespérée, et triomphale pour la France, se prolongea jusqu'à neuf heures. En cet instant, l'armée républicaine avait, pour la troisième fois, traversé la plaine qui s'étend de San-Giuliano à la Bormida, mais à chaque pas elle avait tiré vengeance de la mort de Desaix et du désastreux combat de la matinée. La plupart des divisions ennemies, cavalerie, artillerie, infanterie, fuyaient dans la plus étonnante confusion. Une consternation sans exemple avait succédé à une confiance prématurée. Le génie de la France triomphait.

Le corps d'armée du général Ott, placé fort en arrière, sur la droite, était demeuré étranger à cette déroute : en voyant l'issue imprévue de la bataille, ce corps rétrograda pour appuyer les autres divisions, et il se porta au pas de course sur Castel-Ceriolo. Ce village était occupé par les troupes de la division Monnier, mais les Français n'avaient point pris la précaution de se retrancher et de se barricader : s'ils eussent pu opposer au général Ott une résistance prolongée, l'aile droite de l'armée autrichienne se serait vue enveloppée par la division Watrin et la garde consulaire, et réduite à poser les armes. Plus heureuse, elle s'ouvrit de vive force un passage. Les grenadiers de Weidenfeld cherchèrent avec un reste d'énergie à se maintenir devant Marengo; mais enfin ils furent écrasés par les divisions Gardanne et Cham-

barlhac, et ils eurent leur part de la défaite commune. A dix heures du soir, le corps d'armée du général Ott, les débris des colonnes de Kaim et de Bellegarde, les autres divisions vaincues et dispersées, se trouvaient pêle-mêle acculés entre Marengo et la Bormida : grâce aux retranchements garnis d'artillerie qui protégeaient le lit de cette rivière, les ennemis réussirent à la franchir, sans autre perte qu'une trentaine de canons et quelques fourgons, qui demeurèrent à moitié ensevelis dans la vase. La victoire des Français était complète, et l'on n'entendait plus que de rares coups de canon se mêlant par intervalle au cri des blessés et au désespoir de l'armée vaincue. La journée avait causé aux combattants des deux causes des pertes énormes, et proportionnées au nombre d'hommes que chaque général en chef avait mis en ligne. Du côté des Autrichiens, on les évaluait à treize mille hommes tués, blessés ou pris ; l'armée française eut, dit-on, deux mille hommes tués, trois mille six cents blessés, et sept cents autres faits prisonniers. De part et d'autre, on s'est accordé à constater l'exactitude de ces chiffres.

Juin 1800.

Victoire des Français.

Pendant la nuit, le premier consul fit les dispositions nécessaires pour forcer, au point du jour, le passage de la Bormida : de son côté, le baron de Mélas, écrasé sous le poids de son infortune, fit remplacer les généraux tués, et tint conseil. Le nombre des soldats autrichiens présents sous les murs d'Alexandrie permettait sans doute de recommencer la lutte, et c'était l'avis de quelques chefs; mais les autres crurent reconnaître qu'il était impossible, avec des troupes saisies de stupeur et d'effroi, de se faire jour

Juin 1800. à travers une armée victorieuse. Ils jugèrent qu'engager une seconde bataille, c'était sacrifier à la fois l'armée autrichienne et l'Italie; et ils furent d'avis qu'il serait plus sage de se borner à perdre une partie de l'Italie, et à conserver à l'empereur les hommes qui vivaient encore. Cet avis prévalut. Vers la pointe du jour, un parlementaire, envoyé par M. de Mélas, se présenta au quartier général de l'armée française,

Armistice. et sollicita un armistice. M. de Mélas offrait d'évacuer sur-le-champ la Ligurie et le Piémont, et d'aller prendre position derrière le Tessin. Bonaparte, appréciant à l'importance de ces concessions combien était grande la détresse d'un ennemi réduit à les proposer, exigea que les Impériaux lui abandonnassent le duché de Parme et la Lombardie, et se retirassent derrière le Mincio. Mélas se récria; mais le premier consul se montra inflexible, et l'ennemi fut réduit à se soumettre. Le même jour, 26 prairial (15 juin), la convention, telle que Bonaparte l'avait dictée, fut signée à Alexandrie par les généraux en chef, et le baron de Mélas en subit jusqu'au bout les dures concessions. Gênes rentra sous notre pouvoir, son territoire nous fut restitué; le Piémont se vit de nouveau occupé par nos soldats, et, à l'exception de Mantoue, la France reprit en Italie tout ce qu'une longue série de revers lui avait fait perdre depuis un an. La campagne de Marengo n'avait duré qu'un mois; et les grands événements qui s'étaient accomplis dans ce court espace de temps faisaient entrevoir l'espérance de la paix à l'Europe continentale.

Observations Telle fut la bataille de Marengo, si justement cé-

lèbre dans les annales de la république française. Au point de vue purement stratégique, elle ne fut ni exempte de fautes ni hors d'atteinte du blâme ; elle était perdue d'une façon désastreuse sans l'arrivée de Desaix. Mélas avait commis la faute énorme de ne point se maintenir, la veille du combat, dans la position de Marengo dont il était maître, et qui ne put être conquise qu'au prix de beaucoup de sang. Trompé par cette faute de son adversaire, Bonaparte eut le tort de ne point admettre l'éventualité d'un engagement général, et, au lieu de concentrer ses troupes dans la plaine, il crut plus opportun de les disséminer, et de les exposer à être détruites séparément. Rien de plus naturel qu'une erreur de ce genre, que fortifiaient des rapports inexacts; mais enfin ce fut une erreur grave, et qui compromit la fortune de la journée. Quant à Desaix, il revint sur ses pas après en avoir reçu l'ordre, et il mourut en brave, en chargeant l'ennemi. Mais ce retour si heureux de Desaix sur le champ de bataille ne fut que le résultat de l'injonction du premier consul, et, si Desaix eut l'honneur d'une mort glorieuse, ce n'est point à lui, mais à Bonaparte qu'on doit attribuer la pensée qui le rappela en ligne dans la plaine de Marengo. Quant à l'armée, elle se montra admirable sous le feu, et le corps de Lannes rivalisa généreusement de dévouement avec les divisions de Victor; la division Monnier se montra faible ou mal dirigée, mais ce ne fut là qu'une exception de détail. La grosse cavalerie, courageusement conduite par Kellermann, eut une part considérable à revendiquer dans la victoire : elle se composait de

Juin 1800.

sur la bataille de Marengo.

Juin 1800. vieux soldats aguerris, et il ne faut point perdre de vue que l'infanterie était presque en masse formée de conscrits. Qu'on ne s'étonne pas de nous voir occuper l'histoire à cette justice distributive : l'histoire ne s'abaisse pas en s'arrêtant à de semblables détails, parce qu'elle y gagne sous le rapport de la sincérité et de la bonne foi.

Bonaparte assiste au chant du *Te Deum* à Milan.

Le surlendemain de la bataille de Marengo, Bonaparte se rendit à Milan, et la population italienne lui décerna les honneurs du triomphe. La merveilleuse cathédrale de Milan, cette basilique aux mille dômes, fut promptement ornée comme pour une fête, et on y chanta le *Te Deum*. En France, le culte était encore sinon proscrit, du moins renié par les gouvernants. En Italie, Bonaparte se trouva plus à l'aise; il assista à la cérémonie religieuse, et on le vit rendre grâce à ce Dieu qui semblait l'avoir suscité pour renouveler la face de l'Europe. Les incrédules, encore fort à la mode à Paris, trouvèrent d'assez mauvais goût la présence du premier consul dans une cathédrale; mais l'ensemble de la population française y vit comme la promesse d'une pacification religieuse, comme la pierre qui devait fermer la dernière issue de l'abîme.

Bonaparte offre la paix à l'Autriche.

Bonaparte écrivit à l'empereur d'Allemagne, et, vainqueur, il offrit la paix. « C'est sur le champ de « bataille, disait-il, c'est environné de quinze mille « cadavres, que je conjure Votre Majesté d'écouter la « voix de l'humanité, et de ne pas permettre que deux « braves nations s'égorgent pour des intérêts qui leur « sont étrangers. C'est à moi de presser Votre Majesté,

« puisque je suis plus près qu'elle du théâtre de la « guerre. Son cœur ne peut pas être si vivement frappé « que le mien. » Le reste de la lettre était habilement calculé pour éblouir l'Europe et pour conjurer toutes les haines continentales contre l'Angleterre.

Récompenses décernées à l'armée.

Bonaparte s'occupa de récompenser son armée, en décernant des grades et des armes d'honneur aux plus braves. Victor, Lannes, Kellermann, figurèrent en tête de ces mémorables promotions. Par-dessus tout le premier consul honora Desaix : il ordonna que le corps de cet homme intrépide fût transporté au mont Saint-Bernard, où un monument lui serait élevé; et c'est là que repose encore, sous la garde de la charité et sous la protection de la gloire, la dépouille mortelle de ce héros. Puisse-t-elle, sur ce sommet des Alpes, du haut duquel elle plane sur la France et sur l'Italie, apprendre aux braves de toutes les nations comment ils doivent mourir pour la patrie! Cependant d'autres soins absorbèrent encore les moments du premier consul. Il organisa provisoirement l'administration de la république cisalpine, de la Ligurie et du Piémont; il institua dans chacun de ces pays une commission de gouvernement et une *consulta* législative. Toute réaction fut interdite; l'oubli du passé fut recommandé comme le premier devoir; des patriotes intelligents et modérés furent investis des fonctions publiques; l'université de Pavie, fermée par l'Autriche, fut immédiatement rouverte, et toute l'Italie septentrionale tendit les mains pour recevoir des institutions modelées sur celles de la France. Elle oubliait (erreur trop commune) que la liberté ne se

Mesures prises pour assurer l'administration des républiques d'Italie.

Juin 1800. transplante pas, et que, depuis la fermentation de la graine jusqu'à la récolte du fruit, l'arbre doit croître et grandir sur le sol national. Quoi qu'il en soit, elle se trouvait heureuse de secouer le joug autrichien, et partout elle laissait éclater son enthousiasme.

Bonaparte revient en France.

Il tardait à Bonaparte de revenir en France jouir de son triomphe et consolider son pouvoir. Durant son absence, les républicains avaient tenu, quoique timidement, des assemblées dont la seule idée portait ombrage au premier consul, et dont, plus tard, il conserva amèrement le souvenir. A la faveur de l'armistice, il réunit l'armée de Ligurie et l'armée de réserve en un seul faisceau, et il leur donna le nom d'armée d'Italie. Le commandement de ces forces militaires fut confié à Masséna, l'héroïque défenseur de Gênes, et celui de tous qui, depuis la mort de Desaix et de Kléber (lui aussi), paraissait le plus digne de remplacer le premier consul. Quand toutes les dispositions que la situation réclamait eurent été prises, Bonaparte se rendit à Turin. Après avoir traversé cette ville au milieu des acclamations et des fêtes, il continua sa route jusqu'à Lyon. La population de cette ville improvisa des honneurs extraordinaires; mais celui de tous qui plut davantage au premier consul, ce fut le bonheur qu'il eut de poser en grande cérémonie, sur la place Bellecour, la première pierre des constructions projetées. Ainsi Bonaparte, de sa main puissante et réparatrice, déblayait les ruines amoncelées par Couthon et Collot-d'Herbois : le jacobinisme était vaincu sur cette terre qu'il avait abreuvée de sang humain. De Lyon à Paris, ce ne fut pour le premier

Bonaparte à Lyon et à Paris.

consul qu'une longue et continuelle ovation; et quand, le 12 messidor (2 juillet), il fit son entrée dans la grande capitale, les transports du peuple et de l'armée s'élevèrent si haut en son honneur, que, vingt ans plus tard, sur l'aride rocher où l'on creusa son premier tombeau, le vainqueur de Marengo, se rappelant cette joie et ces hommages, disait encore : « Ce « fut un beau jour! » Juin 1800.

LIVRE TROISIÈME.

Nov. 1799.

Suite des opérations de l'armée française en Egypte

Pendant que les armées d'Italie et du Danube servaient la république au prix de tant de sacrifices, l'armée d'Orient, condamnée à un glorieux ostracisme, rivalisait avec elles de patience et de dévouement. On se rappelle que Bonaparte, à son départ d'Égypte, avait confié à Kléber les fonctions de général en chef. C'était un digne choix; mais Kléber, qui alliait à sa valeur héroïque un naturel frondeur et des habitudes d'opposition, ne se résigna qu'en murmurant à continuer l'œuvre de son devancier. Un moment il eut beau jeu : en apprenant le départ de Bonaparte pour la France, l'armée d'Égypte éprouva un ressentiment mêlé de consternation; elle se mit peu en peine de ce qui se passait à Paris ou sur les Alpes ; elle ne vit que l'état d'abandon où on la laissait, et les mots injustes de trahison et de désertion circulaient dans les rangs de ces hommes, aigris par la souffrance et par ce qu'ils appelaient l'exil. Presque tous se crurent voués à l'oubli ou à la mort, sur un sol dévorant; et, comme ils avaient pour habitude d'associer leurs destinées à celles de Bonaparte,

Nov. 1799. ils n'envisagèrent qu'avec un sombre regret la fuite précipitée du général.

Kléber se fait reconnaître par l'armée d'Orient.

Le 14 fructidor an VII, le nouveau général en chef de l'armée d'Orient se fit reconnaître par ses troupes, et en même temps par le grand divan, les cheiks et les ulémas du Caire : cette cérémonie eut lieu en grande pompe, sur la place Esbekieh. Kléber promit aux *croyants* de faire respecter la religion musulmane : « Je ferai plus, ajouta-t-il, je l'honorerai, et « je contribuerai à sa gloire et à sa splendeur. » Après avoir ainsi pris possession du commandement suprême, Kléber passa en revue les différents corps de l'armée, et ne négligea rien pour assurer le service de la guerre et des subsistances. A la différence de Bonaparte, qui avait affiché en Egypte une grande simplicité républicaine, Kléber crut convenable de s'entourer d'un appareil oriental, et d'agir par la splendeur extrême sur l'imagination des peuples. Il s'entoura de fellahs et de kahouâs, qui jouaient le rôle de gardes ou d'esclaves, et qui le précédaient, frappant la terre de leurs bâtons, et criant en langue arabe : « Voici le sultan commandant en chef; mu- « sulmans, prosternez-vous! » Et les Égyptiens se rangeaient ou se jetaient à terre, en saluant avec l'humilité docile, qui s'allie, dans les mœurs ottomanes, avec le désir de la révolte et les instincts de la haine. Doué d'une haute stature, d'une figure mâle et imposante, Kléber n'avait besoin que de paraître pour imposer la soumission aux indigènes: ces peuples ignorants l'élevaient fort au-dessus de Bonaparte, et c'est surtout, quoi qu'on en dise, le souvenir de Kléber qui

s'est maintenu dans les traditions des races voisines du Nil, sous les noms orientaux de ***Kébir*** et de ***Sultan du feu.*** Nov. 1799.

Opérations dans la haute Egypte.

C'était encore le temps où Desaix combattait glorieusement dans la haute Égypte, et chassait devant lui les hordes de Mourad-Bey : une escadre anglaise, qui cinglait dans la mer Rouge, soutenait la résistance des mamelucks, et fournissait des armes et des munitions de guerre à nos ennemis. En dépit de l'infatigable opiniâtreté de Mourad, le génie de la France continuait à prévaloir contre la barbarie musulmane, et nos armes étaient triomphantes dans le Désert. Bientôt les événements qui se passaient à l'autre extrémité de l'Égypte déterminèrent Kléber à rappeler Desaix près de lui, et à lui confier un commandement dans l'armée destinée à couvrir la frontière, du côté de la Syrie.

Opérations dans le Delta.

Vaincus sous les murs d'Aboukir, les Ottomans s'étaient repliés, mais pour revenir avec des forces nouvelles, et, cette fois, avec les Anglais pour auxiliaires. Dans les premiers jours de brumaire, une armée turque, protégée par la flottille du commodore Sidney Smith, débarqua à Damiette, vers les bouches du Nil. Le général Verdier, qui commandait les détachements français chargés de défendre ce point de la côte, marcha à l'ennemi à la tête d'un millier de braves, et remporta près du fort de Lesbeh un avantage des plus brillants. Le résultat de cette affaire fut de contenir pour quelque temps les entreprises de l'ennemi, et de rétablir le courage de l'armée d'Orient. Cette élite d'hommes dévoués et

Nov. 1799. intrépides ne se résigna point à l'exil ; elle continua de se plaindre du prétendu oubli de la France, mais elle se disposa avec énergie à faire face à ses nouveaux dangers.

Rapports de Kléber au directoire. Kléber rendit compte au directoire de la situation de l'armée. Homme passionné et jaloux, il saisit cette occasion de se plaindre de la désertion de Bonaparte, et d'imputer à son devancier tous les embarras qu'on avait à subir. Dans ce rapport, qui ne devait parvenir à Paris qu'après la révolution du 18 brumaire, Kléber laissait percer l'injustice et l'aigreur de ses accusations : il disait que l'armée se trouvait réduite de moitié; que cependant il ne s'agissait plus pour elle de lutter contre des hordes de mamelucks découragés, mais bien de résister aux efforts de trois grandes puissances, la Porte, la Russie, l'Angleterre; que le dénûment d'armes et de munitions de guerre présentait un tableau aussi alarmant que la grande et subite diminution du nombre d'hommes ; que l'argent manquait; que les troupes étaient nues, et conséquemment exposées, d'une manière fâcheuse, aux ravages de la dyssenterie et aux ophthalmies ; qu'avant son départ le général Bonaparte avait donné des ordres pour que l'armée fût de nouveau habillée, mais que par suite du manque de fonds, *pénurie dont en partie il était cause,* de pareils ordres étaient demeurés sans exécution possible. Kléber ajoutait que les impôts levés militairement sur l'Égypte, par les soins de Bonaparte, avaient en quelques mois épuisé toutes les ressources de cette contrée, et qu'on ne pouvait songer désormais à recourir à ce moyen; que, le

Nil étant mauvais, cette circonstance et l'inondation ne permettaient pas d'effectuer le recouvrement de l'arriéré des contributions ; que le peuple d'Égypte, en apparence dompté, n'attendait pour se soulever qu'une occasion favorable, occasion que ne tarderaient pas à lui fournir, par la réunion de leurs moyens d'attaque, les armées de Mourad-Bey, d'Ibrahim-Bey et du grand visir. Après avoir exposé toutes les difficultés de cette situation, Kléber s'attachait à prouver qu'elle était le fruit des fautes ou des illusions de Bonaparte, et que les instructions que ce général avait laissées à son successeur, en quittant l'Égypte, ne reposaient que sur des espérances chimériques. Après avoir développé cette pensée, Kléber faisait connaître au gouvernement qu'il ne s'agissait plus que d'obtenir à des conditions honorables, et en traitant avec le grand visir, les moyens de ramener en France les débris de l'armée ; qu'on ne pouvait y parvenir qu'en renonçant à la possession de l'Égypte, possession précaire et incertaine depuis que la marine de la France, en partie détruite, se trouvait hors d'état de garantir à la mère patrie la jouissance de cette contrée lointaine. A ce rapport était annexé un tableau sommaire de la dette laissée et contractée par Bonaparte, tableau dressé par une main malveillante, et à l'aide de renseignements inexacts. Janv. 1800.

Les dépêches de Kléber furent expédiées à bord de *la Marianne;* mais ce vaisseau, étant arrivé en vue des côtes de France, fut capturé par les Anglais, et les rapports du général en chef de l'armée d'Orient tom-

Janv. 1800. bèrent aux mains de nos ennemis. Dans l'intervalle qui s'écoula entre cet événement et le débarquement de l'armée turque, Kléber entama avec les Anglais et le grand vizir, conjointement avec les agents de la Russie, des négociations qui, pour le moment, demeurèrent sans résultat. Cependant de part et d'autre on opérait, vers les bouches du Nil et les frontières de la Syrie, des mouvements de concentration qui indiquaient l'intention d'en venir aux mains. Les troupes françaises, réparties sur le territoire égyptien, formaient encore, nonobstant les calculs exagérés de Kléber, un effectif de vingt-huit mille combattants; sur ce nombre, deux mille cinq cents hommes étaient disséminés dans la haute Égypte; mille autres étaient campés sur la côte de Damiette; dix mille, répartis en trois corps, gardaient Katieh, Salahieh et Belbéis; le reste formait les garnisons d'Alexandrie, du Caire, de Giseh, d'Aboukir, de Rosette et d'El-Arich.

Situation et effectif de l'armée d'Egypte.

Ce dernier poste était le premier exposé aux attaques de l'armée ottomane, commandée par le grand vizir. Sa faible garnison était aux ordres du colonel de génie Cazals, et l'on avait droit d'attendre d'elle ces marques de courage et de dévouement dont l'oubli constitue la lâcheté ou la trahison. Sommé de se rendre, le brave Cazals fit répondre au parlementaire anglais, John Douglas, qu'il saurait résister énergiquement et jusqu'au bout; mais la troupe française, pour son malheur et pour sa honte, se décida autrement. Sous l'empire du mécontentement général qu'avait fait naître le départ de Bonaparte, et que

La garnison d'El-Arich se rend à l'ennemi.

Kléber, toujours frondeur, ne manquait pas d'entretenir, la garnison d'El-Arich complota de livrer la place à l'ennemi. Pour accomplir ce projet odieux, les soldats se mutinèrent contre leurs chefs, et jetèrent eux-mêmes des cordes aux Turcs pour les aider à escalader la muraille du fort. Cette trahison fut justement punie. A peine introduits dans la place, les Ottomans massacrèrent les coupables soldats. Cazals et le petit nombre d'hommes qui s'étaient opposés au complot périrent généreusement, écrasés par la multitude de leurs ennemis. Enfin, un grenadier français, indigné de la conduite de ses camarades, mit le feu aux poudres, et ensevelit sous les décombres d'El-Arich les traîtres qui l'avaient livré et une partie des vainqueurs. Janv. 1800.

A la nouvelle de ce désastreux événement, l'armée tout entière cria vengeance. Cependant Kléber, qui avant tout voulait quitter le sol de l'Égypte, ne jugea pas à propos de tirer parti de l'indignation des troupes françaises : il se mit à demander des explications au grand vizir et au commodore Sidney Smith, et il se contenta d'un désaveu officiel. Les négociations pour la paix furent donc reprises, et l'agent chargé de les conduire à bonne fin eut pour ordre de traiter à toutes conditions, *pourvu*, disait Kléber, *que l'honneur de la France et de l'armée* ne fût point compromis. Le 2 pluviôse (24 janvier), une convention intervint entre les chefs des deux armées, et la première clause mentionna l'abandon de l'Égypte par les troupes françaises. Il était dit dans ce traité que l'armée de la république se retirerait, avec armes

Capitulation pour l'évacuation de l'Egypte.

Fév. 1800. et bagages, sur Alexandrie, Rosette et Aboukir, pour y être embarquée et transportée en Europe, tant sur les bâtiments français que sur des navires fournis par la Sublime-Porte: on stipulait en outre, qu'il y aurait en Égypte un armistice de trois mois, durant lequel l'armée française évacuerait successivement Mansourah, Damiette, Belbéis, Suez, le Delta, le Caire, et les places où elle tenait garnison. Les prisonniers devaient être rendus de part et d'autre, et la Porte Ottomane s'engageait expressément à munir de saufs-conduits, et de toutes les garanties consacrées par le droit des gens, le général Kléber et ses compagnons d'armes, jusqu'à leur retour sur le sol natal; des vivres et des objets de toute nature devaient être mis à la disposition de nos troupes ; et, pour faciliter le départ, le grand vizir s'engageait à faire verser dans le trésor de l'armée française trois à quatre mille bourses de cinq cents piastres turques. Telle fut cette convention d'El-Arich, qui porta, pour gage de la loyauté française, la signature de Desaix et celle de Kléber. Les agents de la Porte la revêtirent de leur adhésion; mais le commodore Sidney Smith, au nom de l'Angleterre, refusa d'y souscrire; et, en s'abstenant, il frappa en quelque sorte de nullité des engagements qui, pour être réalisés, avaient besoin d'être sanctionnés par le gouvernement de la Grande-Bretagne.

Lettre de Desaix à Bonaparte.

Le brave Desaix, profondément ému d'avoir acquiescé à une capitulation dont la fierté de l'armée ne pouvait s'accommoder, s'empressa d'écrire à Bonaparte pour s'excuser, et pour rejeter sur la volonté impérieuse de Kléber la responsabilité de sa

signature. Sa dépêche se terminait ainsi : « Vous m'avez donné ordre de vous rejoindre dans le courant de l'hiver ; je compte vous revoir sous peu.... Bien servir mon pays, et rester le moins possible sans rien faire, est tout ce que je désire. Personne ne vous est plus dévoué que moi, personne n'a plus d'envie d'être utile à votre gloire. » Nous avons vu, il y a peu de moments, par quel sacrifice Desaix tint sa promesse à la journée de Marengo.

On apprend en Égypte la révolution du 18 brumaire.

Sur ces entrefaites, l'armée d'Égypte apprit la révolution du 18 brumaire et l'avénement de Bonaparte au consulat. Elle fit éclater une vive joie, comme si le secret du départ de son général lui était enfin révélé. Kléber, que les nouvelles reçues de France rendaient de plus en plus jaloux, refoula au fond de son cœur les sentiments dont il était animé, et fit connaître à l'armée d'Orient, par un simple ordre du jour, que la France s'était donné une constitution nouvelle.

Reprise des hostilités.

Cependant Sidney Smith fit connaître que la flotte anglaise ne permettait à aucun vaisseau de transporter en France l'armée de Kléber. Quand la dépêche du commodore parvint au général en chef, nos troupes, qui avaient déjà cédé aux Ottomans la plupart des places conquises, se disposaient à évacuer le Caire. Kléber se hâta de donner contre-ordre, et de faire armer les forts. Les moments étaient chers. Déjà l'armée ottomane, sous la conduite de Jussuf-Pacha, dépassait Belbéis, et se portait sur le Caire; déjà l'ennemi poussait ses avant-postes à deux lieues de cette capitale. Kléber, dont le caractère s'était

Mars 1800. amoindri depuis quelques mois, retrouva sa grandeur d'âme dès qu'il se vit en présence du danger. Il rallia les divisions françaises campées sous les murs du Caire ; il annonça à l'armée que, toutes les négociations étant rompues, elle ne devait plus songer qu'à recommencer la guerre. Comme il achevait de prendre ses dispositions, un officier anglais fut introduit auprès de lui, et lui remit une lettre de l'amiral Keith, commandant les forces de Sa Majesté Britannique dans la Méditerranée. Dans cette lettre, datée de Minorque, on signifiait à l'armée française que, hors le cas où elle consentirait à mettre bas les armes et à se rendre prisonnière de guerre, tout retour en France lui serait interdit. « Vous connaîtrez demain la réponse « que je fais à votre amiral, » dit Kléber à l'envoyé anglais. Il fit ensuite, pendant la nuit, imprimer la lettre audacieuse de lord Keith, et la fit afficher sur les murs du Caire et autour du camp en la faisant suivre de cette phrase énergique : « Soldats ! on ne « répond à une telle insolence que par des victoires : « préparez-vous à combattre ! » Tous les Français se reconnurent à cette généreuse indignation, et l'on eût dit que l'armée poussait un cri de guerre unanime (1).

Kléber répond aux sommations des chefs de l'armée anglaise.

Préliminaires d'une nouvelle bataille.

Le grand vizir et ses commissaires se réjouirent de l'attitude des Anglais. Sans se préoccuper des refus de l'amiral Keith, et bien que la mer parût désormais interdite à l'armée d'Orient, les agents de la

(1) Ce sont les propres expressions de Kléber dans sa dépêche au gouvernement : il importait de leur conserver leur mâle simplicité.

Porte osèrent exiger que Kléber et ses troupes se résignassent à obéir à la capitulation d'El-Arich. Vainement on leur représenta que l'Angleterre se proposait de la rendre nulle et de faire prisonniers nos soldats, les négociateurs ottomans prétendirent que l'Angleterre n'avait point qualité pour intervenir, et qu'il fallait avant tout que les Français se conformassent aux clauses du traité. Des conférences furent entamées de part et d'autre, durant lesquelles l'armée ottomane continua son mouvement de concentration : cependant Kléber préparait tout pour une bataille. Mars 1800.

Bataille d'Héliopolis.

Elle s'engagea le 29 ventôse (20 mars), en vue de la citadelle du Caire, et dans une plaine où s'élèvent les ruines d'Héliopolis. L'armée française présente au combat ne s'élevait qu'à dix mille combattants; elle avait à tenir tête à soixante mille Turcs, et il s'agissait pour elle de renouveler, dans de plus vastes proportions, la merveilleuse lutte du mont Thabor.

Kléber, comme autrefois Bonaparte à la bataille des Pyramides, rangea ses troupes en quatre carrés, dans les intervalles desquels il plaça l'artillerie, la cavalerie, et deux divisions d'un régiment dont les soldats combattaient montés sur des dromadaires. Derrière les grands carrés étaient postés, en seconde ligne, un petit carré de deux bataillons, l'artillerie de réserve, les sapeurs du génie, quelques compagnies de grenadiers et des détachements de différentes armes. Les deux carrés de droite étaient aux ordres du général Friant, ceux de gauche obéissaient au général Reynier; le général Leclerc commandait la cava-

Mars 1800. lerie, le général Songis l'artillerie, et le général Samson le génie.

L'avant-garde turque, sous la conduite de Nassif-Pacha, était retranchée dans le village de Matarieh, bâti sur les ruines d'Héliopolis; elle étendait ses postes jusqu'au Nil, vers sa droite, et, vers sa gauche, jusqu'à la mosquée de Sibilly-Hallem. Entre les villages d'El-Khanka et d'Abouzabel, le camp du grand vizir occupait un espace immense.

Il était à peine trois heures du matin lorsque l'armée française se déploya sur sa droite, et atteignit une position occupée, près de la mosquée de Sibilly-Hallem, par un détachement de la cavalerie ennemie. Les Turcs se replièrent aux premiers coups de canon. Cependant les deux carrés de gauche arrivèrent devant Matarieh, tandis que les deux carrés de droite s'établirent entre le village d'El-Marek et les ruines d'Héliopolis. Pendant que ce mouvement s'exécutait, une forte division de l'armée turque, cavalerie, infanterie et mameluks, fit un circuit, et se porta dans la direction du Caire. Cette diversion, opérée sur les derrières de l'armée française, plaçait nos soldats entre deux feux. Le nombre d'hommes que commandait Kléber était trop peu considérable pour qu'il fût possible de prévenir cette manœuvre.

Le village de Matarieh fut attaqué par le général Reynier. Une colonne de soldats républicains, formée de troupes de diverses armes, se porta au pas de charge sur les retranchements ennemis, protégés par des forces nombreuses et par des batteries qui tiraient à mitraille. Les janissaires, qui occupaient ce poste,

n'attendirent point les Français; ils chargèrent, le sabre au poing, avec une audacieuse furie. Les Français, unissant les ressources du courage à celles de la discipline, arrêtèrent leurs ennemis par une fusillade bien dirigée, puis ils achevèrent de les tuer à coups de baïonnette. En peu d'instants les canons, les drapeaux, les effets de cantonnement, et tout l'attirail de guerre que renfermait le camp de Matarieh, tombèrent au pouvoir de nos soldats. L'avant-garde de l'armée ennemie était détruite. Mars 1800.

Le grand vizir, qui commandait le gros de l'armée ottomane, se hâta d'accourir au secours de son lieutenant. Au moment même où les carrés du général Reynier, formant la gauche des Français, s'établissaient devant l'obélisque d'Héliopolis, le grand vizir et ses troupes prirent position sur des hauteurs entre les villages de Serikhaurt et d'El-Marek. Peu d'instants après, on entendit une fusillade : c'était la division du général Friant qu'attaquaient des tirailleurs ennemis. Kléber prescrivit à Reynier de se porter sur la droite des Turcs, et d'attaquer le village de Serikhaurt. Pendant que ce mouvement s'exécutait, la division Friant chassait devant elle ses adversaires, et occupait le bois d'El-Marek, sur la gauche de l'ennemi. L'artillerie des Turcs, placée sur le front de bataille, était servie par des mains ignorantes, et son feu ne tarda pas à être éteint par la supériorité de notre tir. Soudain, on aperçut de loin les masses profondes de l'armée turque qui s'ébranlaient à la fois; on vit reluire une forêt de sabres et de brillantes aigrettes; les drapeaux de diverses couleurs, surmontés

Mars 1800. de croissants et de crinières ondoyantes, se rapprochèrent avec la rapidité de la foudre. C'était une charge immense, accomplie sans ordre, mais courageusement, et par des multitudes fanatiques, pressées de se baigner dans le sang de l'infidèle. Les carrés de droite, aux ordres de Friant, leur permirent de s'approcher jusqu'à demi-portée de fusil; et alors, comme à la glorieuse journée des Pyramides, les angles s'ouvrirent, et vomirent sur les Turcs des torrents de mitraille. Les soldats ennemis que les grêlons ou la fusillade ne pouvaient arrêter venaient bondir et mourir, impuissants, devant le front des carrés hérissés de baïonnettes. Telle fut l'issue de cette première attaque; mais les barbares ne se montrèrent point découragés.

La cavalerie ottomane, puissante et nombreuse malgré ses pertes, revint à la charge, et enveloppa de toutes parts les carrés français dans un immense carré dont chaque face présentait un développement d'une demi-lieue : nos soldats, toujours impassibles, ne se laissèrent point entamer. On eût dit que, pareils aux Gaulois et aux Cimbres leurs ancêtres, ils s'étaient liés l'un à l'autre par des chaînes de fer. Étonné et consterné, le grand vizir tourna bride, et le gros de l'armée turque, fuyant avec lui, se replia en arrière vers le village d'El-Khanka. Les Français victorieux se portèrent sur ses traces, et, avant le coucher du soleil, ils entrèrent à leur tour dans El-Khanka, où l'ennemi n'avait point osé tenir. Le camp du grand vizir, avec d'innombrables dépouilles et des vivres en abondance, devint la proie des Français.

Mars 1800.

La lutte s'engage dans la direction du Caire.

La nuit était venue; l'armée française se croyait en possession de la victoire; mais bientôt le canon retentit dans la direction du Caire. C'était la réserve de l'armée turque, dont le matin même les mouvements n'avaient pu être arrêtés, qui prenait à revers notre arrière-garde et les troupes chargées de couvrir la capitale de l'Égypte. Kléber se hâta d'envoyer des renforts sur ce point; et lui-même, au lever du jour, le 30 ventôse, il se porta, dans la direction opposée, du côté de Belbéis, pour compléter sa victoire de la veille. Sur toute la route les passages étaient encombrés d'affûts, de bagages, de débris.

En avant de Belbéis, quelques détachements de l'infanterie turque, cherchant à se rallier à l'arrière-garde du grand vizir, venaient enfin de prendre position et de faire face aux Français. Ils étaient appuyés par un corps de mille chevaux. La division Reynier s'arrêta devant la ville; la division Friant manœuvra obliquement vers la gauche, pour tourner la cavalerie ennemie. Celle-ci prit la fuite, et les détachements d'infanterie se replièrent dans la ville et dans les forts; une partie de leurs positions leur fut enlevée, mais les Turcs, habiles à se battre derrière des murailles, se maintinrent jusqu'à la nuit dans l'un des forts de l'enceinte. Le lendemain, ils capitulèrent, et Belbéis fut occupée par les soldats de Kléber.

L'attaque dirigée par les Turcs du côté du Caire préoccupait la sollicitude de Kléber : il importait à ce général qu'un audacieux coup de main ne livrât pas à l'ennemi cette ville immense, et ne fît point naître,

Mars 1800. sur les derrières de notre armée, une insurrection redoutable. De nouvelles troupes eurent ordre de se porter sur le Caire, et de paralyser les attaques combinées de Nassif-Pacha et d'Ibrahim-Bey. Cependant la division Reynier continua de descendre la vallée du Nil, en s'éloignant de plus en plus du Caire, et Kléber suivit ce mouvement avec les troupes dont il pouvait encore disposer. Comme le général en chef arrivait en vue du village de Koraïm, il aperçut de loin la division Reynier enveloppée par des forces nombreuses, et aux prises avec elles. Il se hâta pour dégager son lieutenant; mais lui-même il se vit assailli par une formidable cavalerie, et sa position devint critique. Les Français essuyèrent des pertes, mais bientôt ils réussirent à se dégager, et l'ennemi se vit à son tour vigoureusement chargé. Il prit la fuite et se rejeta sur la route de Salahieh; Kléber le suivit de près; mais les Français, retardés par le désastreux vent du midi, eurent beaucoup à souffrir dans cette journée.

Le 3 germinal, on se battait depuis bientôt quatre jours; mais enfin le grand vizir, toujours battu et poursuivi, abandonna la position de Salahieh, et se rejeta dans le Désert. En arrivant à Salahieh, les Français trouvèrent le vaste camp des Turcs, établi la veille sur un carré de trois quarts de lieue, abandonné presque sans défense aux hasards d'une attaque. Les Arabes l'avaient déjà en partie pillé; et Kléber, le long de cette route parsemée de débris et de cadavres, put voir à chaque pas une preuve de plus de la victoire des Français. La ruine de l'armée

du grand vizir était consommée : il ne restait plus aux Français qu'à chasser les hordes qui menaçaient le Caire, et Kléber se hâta de revenir en arrière et de porter secours aux troupes à qui avait été confiée la défense de cette ville.

Révolte du Caire. — Nouvelle bataille.

L'œuvre de ces troupes avait présenté de graves difficultés. Par les soins des agents de l'Angleterre et du grand vizir Jussuf, la population du Caire avait été depuis longtemps travaillée dans le sens de la révolte : on n'attendait qu'une occasion favorable pour faire éclater l'incendie ; et le départ des troupes, chargées de vaincre à Héliopolis, n'avait pas tardé à faire croire aux conjurés que l'heure de l'affranchissement du Caire venait de sonner. L'insurrection, sourdement excitée, se manifesta d'abord dans le faubourg de Boulaq. La multitude se rua sur le fort Camin, alors défendu par moins de douze hommes. Cette faible troupe résista, et donna à quelques détachements de la garnison le temps de venir à son aide. Peu d'instants après, la population du Caire, éparse dans la plaine, vit accourir, dans la direction de la ville, les corps de mameluks et d'osmanlis qui, dès le premier jour de la bataille, s'étaient portés sur ce point pour opérer une diversion et couper la retraite de l'armée. A la vue de ces troupes, que commandaient Nassif-Pacha, Osman-Effendi, Ibrahim-Bey, Hassan-Bey, et tous les anciens chefs de l'Égypte, à l'exception de Mourad, les habitants du Caire s'imaginèrent que les légions de Kléber étaient détruites jusqu'au dernier homme, et qu'on pouvait impunément briser le joug de la France. En quelques heures

Mars 1800. Nassif-Pacha étant entré au Caire au bruit des acclamations du peuple, la révolte devint générale, et le massacre commença. Les comptoirs des Européens furent pillés, les Francs furent impitoyablement égorgés partout où ils se montrèrent, et le quartier général de la garnison fut assiégé de toutes parts. Deux cents hommes gardaient ce poste : ils tinrent bon, et repoussèrent les assaillants. Bientôt ces derniers, au nombre de plus de cinquante mille, occupèrent les rues et les carrefours, s'armèrent de fusils et de piques, et se livrèrent à tous les excès d'une violence sauvage. Les Cophtes, les Grecs, les chrétiens de Syrie, furent poursuivis et mis à mort; on traîna leurs cadavres dans la ville, on pilla leurs maisons, on fit main basse sur les Turcs qui avaient accepté des fonctions publiques durant l'occupation française. Le plus élevé en dignité parmi ces malheureux, Mustapha-Aga, périt dans l'atroce supplice du pal, entouré d'une populace qui répondait à ses cris par des hurlements de joie. Pendant deux jours le quartier général, enveloppé de toutes parts, fut exposé aux assauts continuels de la multitude; les Turcs, retranchés dans les maisons voisines, dirigeaient un feu meurtrier sur la garnison de deux cents hommes qui occupait ce poste, et qui, dépourvue de munitions et de vivres, opposait une résistance désespérée. Vers le troisième jour, l'une des colonnes détachées de l'armée de Kléber vint au secours de cette poignée de braves, et réussit à la dégager. Cette troupe apportait, en outre, la nouvelle de la glorieuse bataille d'Héliopolis.

Les soldats français qui gardaient la citadelle et les forts faisaient pleuvoir des boulets sur la ville : la colonne dont nous venons de parler, et qui obéissait au général Lagrange, se mit en demeure d'attaquer les Turcs et de dégager les forts; d'autres troupes, envoyées par Kléber, arrivèrent sur ces entrefaites, et se joignirent à elle. Le général Friant, marchant à la tête de ce corps d'armée, engagea un combat dans les rues. Elles étaient barricadées, et l'ennemi tirait du haut des terrasses. Dans ce combat inégal, plusieurs officiers français, d'un rare mérite, furent tués ou blessés. Pour venir à bout de la résistance opiniâtre des Turcs, le général Friant fit mettre le feu aux maisons dans l'enceinte desquelles ils s'étaient retranchés; et l'incendie, se déployant sur plusieurs points, ajouta ses horreurs à celles de la fusillade et du massacre. Des deux côtés, le courage se signalait par des actes d'un dévouement héroïque; les Turcs, dépourvus de munitions, organisaient des fonderies de canon et des fabriques de poudre, et forgeaient des boulets avec le fer des grilles des mosquées. Avril 1800.

Le 6 germinal, c'est-à-dire vers le septième jour de la révolte, Kléber ramena au Caire une partie des troupes victorieuses à Héliopolis : il reconnut sur-le-champ combien la situation était devenue critique, et il se détermina à ne point risquer une attaque générale avant d'avoir appelé à lui de nouveaux renforts, et amassé des projectiles et des munitions dont, à leur tour, les Français commençaient à manquer. En attendant, il fit répandre le bruit de la défaite du grand vizir : une partie des troupes turques ajouta

Avril 1800. foi à cette nouvelle, et les chefs proposèrent de capituler; la population et les prêtres mahométans demandèrent à continuer la lutte.

Kléber ne se déterminait qu'à regret à une bataille de rues, dont il était difficile d'entrevoir l'issue, et qui exposait l'armée aux plus grands périls : il eut adroitement recours à l'intervention du principal chef des mameluks, à ce même Mourad-Bey, que Bonaparte avait dépossédé de la puissance. Mourad-Bey n'avait point voulu agir de concert avec le grand vizir : autrefois maître de l'Égypte, il redoutait davantage, pour sa propre ambition, le gouvernement régulier des Turcs et des agents de la Sublime Porte, que l'occupation française, essentiellement transitoire. Ayant obtenu de Kléber, à titre de gouvernement, et comme vassal de la France, la province du haut Saïd, il intervint dans la lutte, et vint aider l'armée républicaine à triompher de la révolte du Caire.

Son intervention fut toute d'autorité et d'influence; elle fut puissamment secondée par les succès que nos troupes, sous la conduite de Belliard, continuaient d'obtenir dans le Vostany (Égypte du milieu) et dans le Delta. Dans les journées du 11 et du 12 germinal, le combat recommença avec acharnement le long des rues du Caire, autour des forts et de la citadelle. Enfin, le 15 germinal, Belliard étant revenu au Caire à la tête de sa colonne, les Français se virent abondamment pourvus de vivres et de munitions, et tout fut disposé pour une attaque générale. Elle eut lieu, dans le quartier de Boulaq, dès le 16, au point du jour : le canon des Français battit en brèche les mu-

railles crénelées ; chaque maison devint un petit fort qu'il fallut emporter, et, pour y parvenir, on eut de nouveau recours à l'incendie. Pour empêcher que la ville tout entière ne fût livrée aux flammes, le général Friant fit offrir aux rebelles de leur pardonner ; ils rejetèrent cette proposition comme un témoignage de notre faiblesse. Cependant la population de Boulaq ne tarda pas à s'épouvanter des progrès de l'incendie, et à implorer elle-même miséricorde : on lui accorda la grâce qu'elle implorait, et tous les efforts des Français se concentrèrent du côté du Caire. Le 19 germinal, toutes les dispositions étant prises, trois colonnes d'infanterie s'engagèrent dans les principaux quartiers de la ville, et s'avancèrent en passant au fil de la baïonnette tout ce qu'elles rencontrèrent de mameluks, d'Osmanlis et d'habitants. Ceci se passait sur la droite et vers le centre de la capitale de l'Égypte. Vers la gauche, le général Reynier, à la tête de sa division, pénétra fort avant dans la ville par la porte de Bab-el-Charich, et il extermina tous les Ottomans qui osèrent lui barrer le passage. Près de quatre cents maisons furent livrées aux flammes, et, de part et d'autre, les pertes en hommes furent très-sensibles. Cette bataille sanglante se prolongea jusqu'à la nuit. Avril 1800.

Le lendemain, les barbares, découragés par le châtiment, cédèrent à la crainte, et entrèrent en pourparlers. Ils obtinrent l'assurance d'un pardon général ; mais les négociations durèrent trois jours, au bout desquels les Osmanlis et les habitants les plus gravement compromis se déterminèrent à quitter la Soumission du Caire.

Mai 1800. ville. Le 26 germinal, l'évacuation étant consommée, les Français détruisirent toutes les barricades et toutes les fortifications élevées par l'ennemi; le 28, Kléber fit au Caire une entrée solennelle au bruit des décharges répétées de l'artillerie des forts, et sous les yeux de deux cent mille habitants vaincus et consternés. Cette bataille, livrée dans les rues de Boulaq et du Caire, avait duré près d'un mois, et elle ne compensait que trop, par les souffrances qu'elle avait causées aux Français, les glorieux avantages remportés autour des ruines d'Héliopolis.

Suite des événements. L'histoire se montrera reconnaissante envers ceux des soldats de la France qui surmontèrent ces rudes épreuves, et imprimèrent dans l'esprit des peuples barbares de l'Égypte un terrible souvenir qui ne s'est point effacé. Elle dira à tous les siècles que dix mille Français firent échouer, à Héliopolis, les efforts de soixante à quatre-vingt mille Turcs, dévoués autant que fanatiques; elle mentionnera, pour l'étonnement du monde, cette lutte si longue et si terrible, qu'une poignée d'hommes soutint, pendant vingt-huit jours, contre une population immense retranchée dans des maisons, sur des toits, derrière des ruines. La France d'alors connut à peine les détails de cette merveilleuse lutte : toute préoccupée des exploits de ses fils sur le Rhin ou sur les Alpes, elle ignora en quelque sorte les prodiges de l'armée d'Orient, de cette élite de vieux braves qui, Kléber en tête, méritèrent, à force de dévouement et de gloire, qu'on pardonnât leurs mécontentements et leurs murmures, et qu'on ne se souvînt que de leurs triomphes.

Dans le cours du mois de floréal, le capitan-pacha se présenta devant Alexandrie pour entamer des négociations; mais Kléber, que la victoire d'Héliopolis avait rempli d'une confiance exaltée, refusa toutes les propositions qui lui furent faites. L'Égypte était d'ailleurs calme et obéissante : la terrible leçon infligée aux Turcs, autrefois suzerains de cette contrée, avait fait croire au peuple égyptien que la *Fatalité* s'était prononcée en faveur de la France ; il se soumettait sans murmures, comme à la volonté d'Allah, le Dieu du prophète; et la domination de Kléber s'exerçait, dans toute la vallée du Nil, sans rencontrer de résistance de la part des races indigènes. Kléber s'était, d'ailleurs, montré doux et clément à l'égard du Caire, et sa générosité avait gagné les cœurs. Mourab-Bey se montrait l'allié fidèle de la France, et une partie des indigènes consentaient à s'enrôler et à combattre sous nos drapeaux. Mai 1800.

Esprit judicieux et homme fort, Kléber ne recula pas plus que Bonaparte devant la tâche d'organiser l'administration et de réprimer les abus : il forma un conseil permanent, choisi parmi les hommes dont l'expérience pouvait l'éclairer, et dans le sein duquel toutes les mesures d'ordre et de direction générale étaient discutées. L'ambition de Kléber était de consolider la conquête de l'Égypte, et toutes ses pensées étaient dirigées vers ce but. Ce fut alors que s'ourdit en secret, contre lui, un complot dont il devait tomber victime.

Complot tramé contre Kléber.

Le vizir Jussuf n'avait point pardonné à Kléber la victoire d'Héliopolis et la destruction de l'armée ot-

Juin 1800. tomane. De retour à Jaffa après sa défaite, ce ministre conçut le projet de se venger, par un lâche assassinat, du grand homme de guerre dont il redoutait le génie. Le fanatisme musulman lui offrait de faciles ressources. Il fit répandre des écrits mystiques qui appelaient les croyants au *combat sacré ;* il montra le paradis du prophète ouvert à tout serviteur d'Allah qui répandrait le sang d'un infidèle : pour fortifier encore le dévouement ou l'esprit de sacrifice, il promit sa protection puissante à quiconque choisirait, pour but de sa haine, le chef redouté de l'armée française.

Ses excitations furent écoutées : un aga des janissaires, nommé Ahmet, se trouvait alors disgracié et en exil à Jérusalem; pour reconquérir la faveur de Jussuf, il médita de rendre à la cause de l'islamisme le service sanglant que réclamait le grand vizir. Un jeune pèlerin musulman, Soleyman-El-Halebi, s'étant présenté à lui pour se plaindre de quelques injustices, il comprit, aux paroles de cet homme, qu'il pouvait trouver en lui le plus docile instrument. Après avoir exalté son fanatisme, il lui montra les récompenses promises au ciel par le prophète, et sur cette terre par le vizir, à tout croyant qui se dévouerait contre Kléber aux conditions du combat sacré. Soleyman, enflammé par ces paroles, accepta la mission de vengeur de l'islamisme ; les agas et les desservants des mosquées, dont il prit conseil, l'encouragèrent vivement à accomplir sa résolution. C'est dans ces dispositions que, s'étant rendu au Caire, il employa un mois entier à épier les démarches du géné-

ral en chef de l'armée d'Orient, et à implorer la protection du prophète et la miséricorde d'Allah, le Dieu des croyants. Juin 1800.

Mort de Kléber.

Kléber habitait la maison de Mourad-Bey à Giseh, non loin du Caire : comme il venait de passer en revue, dans l'île de Roudah, une légion auxiliaire, formée de Grecs, il se rendit au Caire pour examiner l'état de divers travaux de réparations qu'on achevait alors au palais, sa résidence ordinaire. Après avoir inspecté ces embellissements avec l'architecte Protain, membre de l'Institut d'Égypte, il assista à un repas officiel qu'il donnait aux savants, aux généraux et aux principaux administrateurs. Vers deux heures après-midi, il prit congé de ses convives, et il se rendit sur une terrasse, continuant de s'entretenir avec l'architecte des améliorations à introduire dans l'état du palais. En ce moment, un jeune homme, vêtu à l'orientale (c'était Soleyman) sortit d'une galerie où se trouvait une citerne, et s'approcha de lui pour lui baiser la main. En se relevant, le fanatique Soleyman plongea jusqu'à la garde son coutelas dans le côté gauche du général en chef, et la lame atteignit le cœur. *A moi !* s'écria Kléber, *je suis assassiné!* et il tomba sans connaissance. L'architecte, ayant voulu saisir l'assassin, reçut plusieurs blessures profondes, et Soleyman réussit à se cacher dans les jardins.

Cependant la nouvelle de cette catastrophe se répandit dans l'armée. A peine Kléber achevait-il de rendre le dernier soupir, que déjà les soldats républicains, en proie à une fureur ardente, parlaient de

Juin 1800.

détruire le Caire et d'anéantir ce *repaire de brigands*. On parvint à les contenir dans leurs quartiers, et l'on se mit en devoir de rechercher le coupable. Vers le soir, le misérable auteur du crime fut découvert, tapi sous un nopal. Il nia ; mais, après avoir subi la bastonnade sur la plante des pieds, il se détermina à faire des aveux. Sur la promesse que lui fit le chef des mameluks de lui obtenir sa grâce, il se hâta de signaler tous ses complices, et ces derniers furent immédiatement mis dans les fers.

Une commission militaire, nommée par le général Menou, et présidée par le général Reynier, jugea les auteurs du crime. Pendant qu'elle instruisait l'affaire, l'armée rendait à Kléber les derniers honneurs. C'était dans la journée du 25 prairial (14 juin) que cet illustre homme de guerre avait succombé sous le poignard d'un assassin. Par une coïncidence étrange, le même jour, et presque à la même heure, le digne émule de Kléber, Desaix, avait trouvé une mort glorieuse dans la plaine de Marengo. La France, leur mère commune, allait les associer dans un même deuil.

Honneurs funèbres rendus à Kléber.

Depuis l'instant où Kléber avait cessé de vivre, le canon tirait de demi-heure en demi-heure ; le troisième jour, 25 prairial, toutes les troupes présentes sous les murs du Caire se réunirent pour ensevelir le général en chef. Une tombe avait été creusée dans le camp retranché d'Ibrahim-Bey : le corps de Kléber était porté sur un char de forme antique, traîné par six chevaux, et couvert d'un tapis de velours noir, parsemé de larmes d'argent. Quand les restes du

vainqueur d'Héliopolis eurent été descendus dans la fosse, le secrétaire de l'Institut d'Egypte, M. Fourier, prononça l'oraison funèbre du général. Juin 1800.

« Soldats, dit l'orateur en terminant, vous mêlerez « souvent à vos récits le nom chéri de Kléber; vous « ne le prononcerez jamais sans être attendris, et « vous direz : Il était l'ami et le compagnon des sol- « dats; il ménageait leur sang et diminuait leurs « souffrances....

« Et vous, Kléber, objet illustre (et dirai-je infor- « tuné?) de cette cérémonie qui n'est suivie d'aucune « autre, reposez en paix; ombre magnanime et ché- « rie, au milieu des monuments de la gloire et des « arts ! Habitez une terre depuis si longtemps célèbre; « que votre nom s'unisse à ceux de Germanicus, de « Pompée, et de tant de grands capitaines et de « sages qui ont laissé ainsi que vous, dans cette con- « trée, d'immortels souvenirs! »

Supplice des assassins de Kléber.

Après cette pompe funéraire, l'armée fut contrainte d'assister, sur l'esplanade du fort de l'Institut, à une cérémonie d'horrible souvenir. Le fanatique Soleyman, et les trois ulémas ses complices, avaient été condamnés à mort : leur supplice eut lieu sous les yeux des soldats et du peuple. Les ulémas périrent par le glaive, et subirent la mort avec lâcheté. Il n'en fut pas de même de l'assassin. Ce malheureux eut le poing droit brûlé, et cette première torture ne fit que précéder l'affreux supplice du pal : pendant que sa main était consumée par les flammes, le patient demeurait calme et silencieux; un charbon, s'étant détaché du brasier, roula vers son coude, et lui fit

Juin 1800. éprouver une légère brûlure. Alors Soleyman fit entendre un cri perçant; le chef des mameluks lui reprocha avec ironie de supporter si impatiemment une douleur de peu d'importance, lorsqu'il souffrait sans se plaindre un châtiment atroce : « Chien, lui dit Soleyman, sache que tu n'es pas digne de m'adresser la « parole; fais ton devoir, et tais-toi. La douleur dont « je me plains n'était point ordonnée par mes juges. » Lorsque les chairs du poignet furent consumées, le misérable Soleyman fut empalé, et exposé, vivant encore, aux regards du camp et de la multitude. Durant son affreuse agonie, il récita la profession de foi des musulmans : « *Il n'y a point de Dieu que Dieu,* « *et Mahomet est son prophète !* » Il balbutia ensuite quelques versets du Coran. Comme les tortures qu'il subissait devenaient de plus en plus terribles, il demanda à boire. Un soldat, ému de pitié, allait le satisfaire, lorsqu'il en fut empêché par le chef des mameluks. Après quatre heures d'une épouvantable agonie, Soleyman vivait encore, lorsqu'un autre soldat, ne pouvant soutenir plus longtemps ce spectacle, porta jusqu'aux lèvres du patient un vase d'eau, placé au bout de son fusil. Soleyman se hâta de boire, et immédiatement il mourut.

Menou prend le commandement de l'armée d'Egypte.

L'armée, veuve de son chef, demeurait sur le sol d'Égypte : le général Menou, renégat, sans talents et sans influence, héritait du pouvoir exercé par Bonaparte et Kléber; et le commandement militaire, en ses mains incapables, devait bientôt tourner au détriment de la conquête. En attendant, la nouvelle des événements qui venaient de s'accomplir parvint en France:

quelques rapports officiels de nos généraux échappèrent au blocus, et furent remis au premier consul; les journaux anglais mentionnèrent le reste, et notre patrie ne tarda pas à connaître les glorieux triomphes d'Héliopolis et la désastreuse mort de Kléber. Bonaparte n'aimait point ce général; il supportait avec déplaisir ses habitudes frondeuses, sa jalousie, ses propos malveillants; il était en mesure d'apprécier, par les rapports adressés au directoire avant le 18 brumaire, et que le gouvernement n'avait reçus qu'après cette date, tout ce qu'il y avait de malveillance et de sourde hostilité dans le cœur de son rival; mais Bonaparte reconnaissait en Kléber de grands talents militaires; il admirait le courage, la présence d'esprit, l'intelligence de ce chef, et il aimait à penser que la conquête de l'Égypte ne serait point perdue par de si vaillantes mains. En apprenant la mort inopinée de Kléber, il éprouva un vif sentiment de douleur et d'inquiétude : il se demanda ce que deviendraient notre armée d'Orient et ses trophées. Quoique Menou eût à ses yeux la réputation d'un homme sans capacité et sans énergie, comme il était presque impossible de lui expédier par voie de mer un successeur et des renforts, le premier consul ne s'opposa point à ce que le commandement d'Égypte demeurât aux mains de ce général. En revanche, il prit des dispositions pour tromper la surveillance de l'Angleterre sur les côtes du Delta : il s'entendit avec l'Espagne pour que les flottes de la France et celles de la Péninsule réunies cherchassent à opérer une diversion, à attirer l'attention de l'Angleterre du côté de l'Océan ou du détroit

Juin 1800.

Juin 1800.

de Gibraltar, et donnassent à une escadre française le temps nécessaire pour escorter jusqu'en Égypte un convoi qui porterait à notre armée six mille hommes de vieilles troupes.

Situation de la France.

Cependant, quelque grave que fût la question d'Égypte, elle n'était qu'un seul côté du problème international discuté entre la France et l'Europe depuis l'an 1792, et presque entièrement résolu par l'épée depuis les célèbres journées de Valmy, de Jemmapes, de Fleurus, de Rivoli, de Zurich et de Marengo. La victoire semblait avoir terminé tous les doutes : la France se croyait enfin à la veille de jouir des bienfaits d'une paix achetée au prix de tant de sacrifices; et le premier consul lui-même, si longtemps habitué à vaincre, se montrait maintenant de bonne foi impatient d'en finir avec la guerre, et de donner au monde quelque repos. Il savait que la gloire du pacificateur rehausserait dignement sur son front la palme du conquérant. Sa politique, encore engagée vis-à-vis des partis dans une lutte inaperçue, mais dont il savait se rendre compte, lui faisait un devoir de concentrer contre les obstacles du dedans tous les moyens d'action et de puissance qu'il se trouvait forcé de dépenser au dehors. Et d'abord il s'attachait à bien comprendre quelles étaient en ce moment, et depuis la bataille de Marengo, les dispositions des puissances européennes à l'égard de la France.

L'Angleterre et l'Autriche s'unissent par un traité.

L'Angleterre, persévérante dans ses entreprises et dans ses ressentiments, comme il convient à sa puissance, se faisait moins que jamais illusion sur les ressources de la république française. Les premiers com-

bats livrés par l'armée du Danube et l'armée de réserve lui avaient fait craindre que l'Autriche ne se fatiguât de souffrir, et ne consentît à conclure avec la France une paix séparée. Pour prévenir un échec aussi grave, elle avait offert au conseil aulique des subsides considérables, à la seule condition que l'Autriche se résignât à combattre jusqu'au 28 février (9 ventôse) de l'année suivante. Cette proposition engageait l'Autriche, et on hésita longtemps à Vienne, avant de l'accepter. Mais, lorsque parvint le premier rapport de M. de Mélas, ce rapport daté d'Alexandrie le 14 juin, et qui annonçait prématurément la destruction de l'armée française, le conseil aulique se hâta de conclure avec les agents de la Grande-Bretagne, et de souscrire à leurs conditions. Deux jours après, la nouvelle des événements de Marengo fut connue, et le cabinet de Vienne se repentit de ses promesses. Telle est la version la plus accréditée : quelques personnes croient, non sans apparence de raison, que l'Autriche n'accepta les subsides de l'Angleterre qu'après avoir appris la défaite de ses généraux. Quoi qu'il en soit, bien qu'en vertu de ce traité elle se trouvât en mesure de disposer de soixante millions applicables aux dépenses de la guerre, cette puissance chercha les moyens de consommer, sans discussions et sans combat, le temps qui devait s'écouler jusqu'au jour où elle redeviendrait libre de pourvoir à sa propre sûreté sans le concours de l'Angleterre.

Juin 1800.

Mission de M. de Saint-Julien.

Il fallait prolonger l'armistice qui suspendait les hostilités sur le Danube et sur le Mincio, et c'était le moyen de gagner du temps. L'Autriche conçut

Juin 1800. l'idée d'entamer avec la France une négociation artificieuse, qui serait conduite de telle sorte que l'Angleterre ne pourrait s'en plaindre comme d'un manque de foi, tandis que la république, facilement abusée, laisserait ses armées dans l'inaction. Le cabinet de Vienne envoya à Paris un officier de mérite, le comte de Saint-Julien, qui fut chargé de remettre au gouvernement français la ratification de la convention d'Alexandrie, et l'acceptation de l'armistice proposé pour l'Allemagne.

Négociations illusoires avec l'Autriche.

M. de Saint-Julien avait été choisi tout exprès, parce que, étranger aux ruses de la diplomatie, il semblait propre à se laisser séduire par les ruses et les démonstrations du cabinet français, et, par cela même, à conduire à son insu la politique de la France dans un piége fort habilement tendu. Investi, en apparence, d'une mission de confiance; porteur de lettres autographes émanant de l'empereur, et dont les expressions, adroitement calculées, tendaient à faire présumer que ses pouvoirs étaient très-étendus, il crut sans peine et il laissa croire aux autres que, sous prétexte d'armistice, il n'était envoyé à Paris que pour discuter les principales bases de la réconciliation entre la France et l'Autriche. M. de Talleyrand, fort désireux de conclure la paix, fut le premier à admettre les pouvoirs mystérieux du comte de Saint-Julien, à attribuer à sa mission une portée indéfinie; le premier consul partagea cette erreur, et, grâce à la vanité du négociateur, qui voyait avec satisfaction s'agrandir son rôle, on s'occupa de part et d'autre à discuter, à débattre, à arrêter de concert les stipulations d'une paix

prochaine. On prit pour base les articles du traité de Campo-Formio; on en reproduisit les dispositions principales. Puis, lorsque les conditions furent acceptées de part et d'autre, on pressa M. de Saint-Julien de les revêtir de sa signature. Avant de se déterminer à une démarche aussi grave, M. de Saint-Julien se défendit de son mieux : il allégua que ses pouvoirs étaient insuffisants, et que, s'il était venu étudier les moyens de terminer la guerre qui désolait l'Europe, il n'avait pas reçu mission de représenter son gouvernement dans toute la rigueur des règles diplomatiques. A force de le fasciner et de faire appel à son désir de célébrité, le premier consul et Talleyrand réussirent à dissiper les scrupules de l'aventureux négociateur. M. de Saint-Julien signa le traité, et partit immédiatement pour Vienne, en compagnie de Duroc, l'aide de camp du premier consul, dont nous avons raconté la mission à Berlin. Quand ils se présentèrent tous deux à la frontière d'Autriche, Duroc reçut ordre de ne pas aller au delà, et le comte de Saint-Julien continua seul sa route. A peine fut-il arrivé à Vienne et eut-il montré au conseil aulique les articles du traité conclu à Paris, qu'il n'obtint, pour toute récompense, que le blâme le plus sévère. Au fond, le cabinet de Vienne voyait avec plaisir que le gouvernement consulaire avait donné dans le piége; en apparence, il affectait le mécontentement et l'indignation. M. de Saint-Julien fut renfermé dans une forteresse, et M. de Thugut, au nom de l'Autriche, désavoua hautement la conduite et la signature de ce négociateur. Juill. 1800.

La conduite de l'Autriche fut sévèrement qualifiée

Août 1800.

par le premier consul; et, en l'exposant dans le cours de ce récit, nous avons cru devoir suivre la version la plus accréditée. Pour être juste, il faut peut-être penser que l'Autriche, en envoyant M. de Saint-Julien à Paris, avait l'intention sincère de conclure la paix, et que, plus tard, de puissantes influences la déterminèrent à ne point donner suite aux négociations. Cette interprétation donnerait un caractère moins perfide aux façons d'agir du cabinet de Vienne. Quoi qu'il en soit, en désavouant le comte de Saint-Julien, le conseil aulique fit connaître au gouvernement français que son désir sincère était toujours d'arriver à une solution pacifique. Malgré le dépit qu'éprouvait Bonaparte, comme il tenait à hâter la fin des hostilités, il consentit à ce que de nouvelles négociations fussent ouvertes. Cette fois, l'Autriche, liée par ses engagements, insista pour que l'Angleterre fût admise aux conférences qui allaient s'ouvrir; et le premier consul n'y mit point obstacle. En conséquence, il fut décidé que la France, l'Autriche et l'Angleterre nommeraient des plénipotentiaires, qui se réuniraient à Lunéville pour discuter les conditions d'une paix générale. L'Angleterre était loin du jour où le ministre Pitt, en parlant de Bonaparte, s'était écrié : *Ne traitez jamais avec cet homme!* Et cependant ce jour datait à peine de six mois.

Des négociations plus sérieuses sont ouvertes à Lunéville.

Bonaparte exigea qu'un armistice naval fût proclamé entre la France et l'Angleterre : c'était une condition insolite, et l'Angleterre s'y refusa. Elle sentait que le but du premier consul était de sauver Malte, que bloquaient alors les flottes de la Grande-

Bretagne. On s'arrêta, de part et d'autre, à une sorte de transaction; et il fut convenu que Malte et les villes maritimes d'Égypte pourraient recevoir des vivres, pourvu que la provision n'excédât jamais les besoins de quatorze jours. Quand Bonaparte eut obtenu cette concession, il en exigea une autre plus sérieuse encore, et qui avait pour but de ravitailler en sécurité l'armée d'Égypte, et de lui faire parvenir des renforts. Le premier consul fit de cet envoi une condition absolue, que l'Angleterre refusa obstinément : cette clause, sur laquelle aucune des parties ne voulut céder, amena la rupture des conférences. D'un autre côté, à certaines ouvertures du gouvernement français, qui tendaient à déterminer le cabinet de Pitt à conclure une paix séparée, l'Angleterre opposa la ferme résolution de décliner toute mesure dont le but serait d'isoler ses intérêts de ceux de ses alliés, particulièrement de l'Autriche.

Août 1800.

Rupture des conférences.

Au milieu de ces pourparlers, l'Europe apprit que l'île de Malte s'était rendue aux Anglais, après avoir, grâce au courage du général Vaubois et de la garnison française, opposé à l'armée assiégeante une résistance opiniâtre et héroïque. Réduite à neuf cents hommes, de quatre mille qu'elle comptait avant le siége, cette garnison ne consentit à capituler, après huit sommations inutiles, qu'à la condition d'être transportée en France. Ainsi l'Angleterre continuait à prendre sur les mers sa revanche de notre gloire continentale. La France avait conquis la ligne du Rhin; elle tenait l'Italie septentrionale sous le joug; elle balançait, sur le Danube, la puissance de l'Au-

L'île de Malte tombe au pouvoir des Anglais. — Situation réciproque de l'Angleterre et de la France.

Sept. 1800. triche; mais l'Angleterre s'était emparée de la Martinique, de Sainte-Lucie, de Tabago, de Saint-Pierre, de Miquelon, de Minorque, et enfin de Malte, d'où elle pouvait à son aise paralyser notre domination en Égypte. De plus, dans le cours de la même campagne, elle avait détruit le pouvoir de Tippoo-Saëb, sultan de Mysore, le plus redoutable ennemi de l'ambition britannique dans l'empire de l'Inde.

Incidents en Allemagne. Du côté du Danube, la lutte semblait devoir prochainement recommencer. Le premier consul avait mandé à Moreau de dénoncer aux Autrichiens la cessation de l'armistice pour le 23 fructidor (10 septembre). De part et d'autre, on avait accru la force des armées et complété les cadres éclaircis par la guerre. L'empereur d'Allemagne avait enlevé le commandement en chef au général Kray et au général Mélas, et destitué, tant vers le Danube qu'en Italie, un nombre considérable d'officiers supérieurs, parmi lesquels on remarquait les généraux Ott, Elsnitz et Nauendorf. On les punissait de s'être laissé vaincre. En se montrant sévère pour des serviteurs malheureux, François II ne crut point encore avoir fait assez pour rendre courage à ses troupes et exalter leur orgueil. Il se rendit lui-même, avec l'archiduc Jean son frère, dans les rangs de l'armée du Danube; il passa en revue tous les corps, et, par sa présence, il annonça à l'Europe sa volonté sérieuse ou supposée de vouloir énergiquement soutenir la guerre.

Prolongation de l'armistice. Mais, en dépit de ces semblants de résistance, l'Autriche n'en fit pas moins demander la prolongation de l'armistice. Moreau accorda sept jours, et prit

Sept. 1800.

les ordres du premier consul. Sa conduite fut approuvée, et l'armistice prolongé de quarante-cinq jours, à dater du 8 vendémiaire (30 septembre), à la condition, souscrite par l'empereur, que les places d'Ulm, de Philipsbourg et d'Ingolstadt seraient occupées par nos troupes. On étendit cette mesure à l'armée d'Italie et à tous les corps qui se trouvaient sur le territoire allemand. Cette convention fut signée à Hohenlinden, village qu'une victoire ne devait pas tarder à rendre illustre. Cependant l'empereur d'Allemagne rentra à Vienne, et y fut reçu en pacificateur par un peuple las de la guerre.

Comment la France tire parti de l'armistice en Allemagne et en Italie.

Le premier consul s'empressa de faire raser les fortifications d'Ulm, de Philipsbourg et d'Ingolstadt. C'était injustement dépasser les droits qu'il tenait de l'armistice, c'était les interpréter peu loyalement. En Italie, l'armée française mit à profit la prolongation de l'armistice en dirigeant une expédition contre la Toscane, et en pacifiant de force ce pays, qui s'était soulevé contre nous. La ville d'Arezzo fut prise et démantelée, à la suite d'un combat opiniâtre qui coûta beaucoup de monde à l'ennemi. Livourne, la Marseille de l'Italie, tomba au pouvoir des Français, avec ses immenses magasins bien approvisionnés; et quarante-cinq bâtiments anglais, qui se trouvaient dans le port, furent capturés presque sous les yeux de l'escadre anglaise, arrivée trop tard pour protéger leur fuite. Sur ces entrefaites, le général Roger de Damas, à la tête d'un corps d'armée composé de Napolitains, venait d'occuper militairement les États de l'Église. Cette invasion ne menaça que d'une façon

Sept. 1800. peu sérieuse l'armée française, et il ne fut pas difficile à nos généraux de contenir les Napolitains en deçà de la frontière romaine. La flotte anglaise, contrainte d'abandonner aux Français la possession de la Ligurie et de la Toscane, fit voile vers Cadix, et mit le siége devant cette ville, que désolait alors la fièvre jaune. La population de Cadix, quoique décimée par le fléau, opposa aux attaques des Anglais une résistance vigoureuse; et l'amiral Keith ne tarda pas à recevoir de son gouvernement l'ordre de cingler vers d'autres parages.

Reprise des négociations. Les bases de la paix furent discutées avec l'Autriche, à la faveur de l'armistice. L'Autriche, par ses ministres plénipotentiaires, chercha à mener de front deux négociations différentes : l'une patente, et dans les conditions de laquelle elle désirait faire admettre l'Angleterre; l'autre occulte et séparée, et dont les stipulations devaient demeurer secrètes jusqu'à l'époque où expireraient les engagements de la cour de Vienne avec la Grande-Bretagne. Bonaparte offrit de rendre le Piémont au roi de Sardaigne, et de limiter entre la Sésia et le Mincio le territoire de la république cisalpine; il proposa de céder à l'Autriche Mantoue et ses dépendances, de donner la Toscane à l'infant de Parme, et de constituer, au moyen de plusieurs provinces autrefois enlevées aux domaines pontificaux, une sorte d'apanage qui consolerait le grand-duc de Toscane de la perte de ses États. La cour de Vienne demanda la limite de l'Adda; elle exigea que les trois légations de Ferrare, de Bologne et de la Romagne lui fussent cédées; enfin elle prétendit

faire restituer au roi de Sardaigne et au grand-duc de Toscane toutes les provinces dont ils s'étaient vu déposséder. Il fut de nouveau impossible de s'entendre; mais la France, par les soins du premier consul, profita de ce répit de plusieurs mois pour accroître l'effectif de ses armées en Italie et sur le Danube, et pour se préparer dignement à toutes les éventualités d'une nouvelle prise d'armes.

Le premier consul et le vieux parti républicain.

Ce n'étaient point là, d'ailleurs, les seules préoccupations de Bonaparte; et le repos de courte durée qu'il avait conquis était mis à profit pour asseoir les bienfaits de la sécurité et de l'ordre à l'intérieur de la France.

Le coup d'État de brumaire avait été une surprise pour le parti patriote : à mesure que la main de Bonaparte s'était appesantie plus lourde sur leurs épaules, les anciens chefs républicains avaient été dévorés par une jalousie intérieure, ou par des répugnances qui ressemblaient au remords. Tout le monde obéissait, mais peu de personnes consentaient à abdiquer; et les témoignages de confiance et de sympathie qui, du peuple, remontaient jusqu'au premier consul, avaient souvent peine à couvrir de sourdes rancunes, des velléités de conspirateurs. Les Daunou, les Chénier, les Riouffe, les vieux montagnards et les girondins émérites, croyaient les bienfaits de l'ordre achetés trop durement par le sacrifice de l'égalité. Ces hommes se disaient que le peuple avait été détrôné par un soldat, et, à l'exemple d'une nation célèbre par ses malheurs et par son génie aventureux, ils préféraient les dangers d'une liberté orageuse aux

Sept. 1800. douceurs d'un esclavage tranquille. On a vu plus haut que, pendant l'absence de Bonaparte, ils s'étaient réunis dans certains conciliabules : le jour où parvint à Paris la première nouvelle du combat de Marengo, ce qu'on racontait de la bataille faisait croire qu'elle avait été perdue, et que l'étoile du premier consul s'était enfin obscurcie. Soudain une joie qu'on s'imaginait être du patriotisme, et que l'histoire tiendra pour odieuse, se manifesta sur un grand nombre de visages. Plusieurs meneurs osèrent se montrer; quelques-uns, jusque dans le salon de madame de Staël, délibérèrent sur les moyens d'organiser un nouveau consulat composé de généraux exaltés, et d'introduire, dans le sens de la liberté, des changements assez graves dans le pacte constitutionnel de l'an VIII. Talleyrand n'était peut-être pas absolument étranger à ces espérances; Fouché, le ministre de la police, jouait très-adroitement un double jeu : attaché par instinct, et par le souvenir du sang qu'il avait répandu, aux débris de la faction des jacobins, il entretenait des rapports avec les chefs de ce parti; il correspondait avec Augereau, le général de l'armée de Hollande, avec Bernadotte, le général des armées des côtes de l'Océan, sur les moyens de rendre à la république les droits et la souveraineté dont Bonaparte l'avait frustrée : mais, pour se réserver une porte dérobée et un refuge, il dénonçait, plus ou moins exactement, au premier consul les vœux et les projets des jacobins, et il le pressait de revenir à Paris. Lorsque les alarmantes rumeurs qui avaient d'abord circulé sur l'issue de la lutte de Marengo eurent été démen-

ties par des récits plus complets, Fouché eut peur des sympathies de la Montagne, et il se hâta de chercher les moyens de faire sa paix avec Bonaparte, et de lui livrer les secrets des patriotes. Bonaparte fut aisément dupe de cette conduite hypocrite; il eut foi dans le dévouement de Fouché, et il conçut pour les républicains une haine ardente et des défiances profondes. Carnot lui fit peur; il s'inquiéta de l'amitié douteuse de Jourdan, de la vanité d'Augereau, de l'ambition de Bernadotte; mais, comme le moment n'était pas venu d'éclater, il dissimula avec un soin extrême ses craintes et ses ressentiments. Sept. 1800.

Habile politique du premier consul.

La tâche était facile, parce qu'il était fort : vaincu, il n'aurait trouvé à Paris que la désertion et l'injure (quinze ans plus tard, il en eut la preuve); vainqueur, il ne vit que des ennemis silencieux, s'abritant sous le masque de l'admiration, ou se dérobant derrière les multitudes empressées de saluer un maître. L'armée d'Italie avait rendu de trop beaux services, elle était appelée à en rendre de trop considérables, pour être un seul moment oubliée. Le premier consul la remercia par des ordres du jour, par des harangues, par des distinctions : il distribua, au nom de la république, des sabres d'honneur et des mentions glorieuses qui, aux yeux des soldats et de leurs chefs, payèrent amplement le sang répandu. La brave armée du Danube ne fut point oubliée dans la répartition de ces récompenses : c'était comme un moyen de plus offert à Bonaparte d'effacer Moreau. Parmi les témoignages de distinction que la valeur militaire recueillit à cette époque, il en est un que nous ne devons pas



Sept. 1800. passer sous silence, parce qu'il porta l'empreinte du génie antique, de cette fastueuse simplicité qui présidait aux récompenses décernées à ses fils par la république romaine.

La Tour-d'Auvergne, premier grenadier de France.

Dans les rangs de l'armée du Danube servait un soldat d'une haute vertu, et que la république citait avec orgueil. Théophile Corret de la Tour-d'Auvergne, issu d'une branche bâtarde de la maison de Bouillon, avait pris du service sous Louis XV, et, déjà honoré du grade de capitaine, avait combattu, en qualité de volontaire, pour la cause de l'indépendance américaine. Au moment où éclata la révolution française, ce guerrier modeste et brave vivait retiré près de Carhaix, en Bretagne, livré aux études de la science. Il était alors âgé de cinquante ans, mais il s'enrôla sous le drapeau national pour combattre l'invasion étrangère; on lui offrit le grade de général, qu'il refusa, et ce fut comme simple capitaine qu'il fit les premières guerres. A l'armée des Pyrénées occidentales, il guidait au combat une colonne qu'on appelait l'*Infernale*, et qui déterminait presque toujours la victoire. Après la paix de Bâle, il fut fait prisonnier par un corsaire anglais, et détenu un an sur les pontons. Rentré en France, il s'enrôla, comme grenadier, dans les rangs de l'armée d'Helvétie, et il prit part aux travaux de la campagne de Zurich. L'année suivante, il servait, toujours comme soldat, sous les ordres de Moreau, et refusait les grades que lui méritait son courage. C'était un de ces hommes taillés à l'antique, qui se reposaient des fatigues d'un jour de bataille en étudiant Polybe ou Tite-Live. Bonaparte

lui décerna, par un arrêté consulaire, le glorieux titre de *premier grenadier de France*, et, cette fois, la Tour-d'Auvergne accepta; cependant il ne voulut pas d'une pension que lui offrait le premier consul. Le 8 messidor an VIII, comme il combattait à Neubourg, dans la 45e demi-brigade, un hulan lui perça le cœur avec sa lance. L'armée du Danube pleura ce grand homme, et lui creusa une tombe sur le champ de bataille : c'est là que la Tour-d'Auvergne repose, la face tournée vers l'ennemi, comme s'il vivait encore. Par ordre du premier consul, on lui rendit un singulier hommage : on décida que sa place resterait vacante dans la compagnie de grenadiers dont il faisait partie, et que son nom serait conservé sur le contrôle. Chaque fois donc qu'on faisait l'appel, au nom de la Tour-d'Auvergne, une voix répondait : *Mort au champ d'honneur*. Son cœur, embaumé, était porté en tête de la compagnie par le premier sergent ; et l'armée, profondément touchée de ce spectacle, apprenait par quelles récompenses la république et le premier consul perpétuaient la gloire des braves. Sept. 1800.

Honneurs rendus aux cendres de Turenne.

Bonaparte conçut la pensée d'un autre hommage non moins mérité, mais qui devait avoir pour la vieille société française et pour l'Europe une plus grande signification. Le corps de Turenne avait été préservé des sacriléges profanations accomplies dans le caveau royal de Saint-Denis, et on l'avait relégué par les soins d'un savant, dans une sorte de musée ou de collection artistique. La fête du 1er vendémiaire (anniversaire de l'ère républicaine) allait être célébrée. Le premier consul, pour lui don-



Sept. 1800. ner plus d'éclat, ordonna que les dépouilles mortelles de Turenne seraient, ce jour-là, transférées solennellement aux Invalides. La cérémonie fut belle et populaire, dans la légitime acception du mot. Le corps du vieux maréchal de Louis XIV était posé sur un char funèbre, traîné par des chevaux revêtus de deuil : quatre généraux républicains, mutilés dans les guerres de la révolution, tenaient les cordons du poêle. Venait ensuite un cheval de guerre, presque entièrement semblable, par les ornements et la couleur, à ce cheval de Turenne que les soldats appelaient *la Pie*, et auquel ils voulaient abandonner le soin de les conduire au combat. Carnot prononça une courte et modeste harangue. Pour la première fois, depuis dix ans, les orateurs officiels s'abstinrent de déclamer contre *le tyran* Louis XIV, et de déverser l'outrage sur la cendre des Capétiens ; on reconnut, selon la belle expression de Lucien Bonaparte, alors ministre de l'intérieur, que, sur la tombe de Turenne, le siècle de la république et le siècle du grand roi se donnaient la main. La réconciliation de l'avenir et du passé continuait à se cimenter, sous les auspices du premier consul.

Mesures prises pour relever le crédit public.

Les témoignages matériels ne manquaient pas pour attester le retour de la sécurité et de la confiance, les fonds publics s'étaient élevés à près de 50 francs, tandis que, la veille du 18 brumaire, le cours de la rente du 5 pour cent était tombé à 7 francs. Par une nouveauté qui, plus que le reste, signifiait que la révolution touchait à son terme, le semestre échu fut payé en argent aux rentiers. Il n'était plus ques-

tion de papier-monnaie, de *bons d'arrérage*, de *bons de réquisitions* et de *délégations*. Grâce à un système énergique de centralisation, l'impôt avait été perçu en valeurs sonnantes, et le gouvernement consulaire se trouvait en mesure de retirer de la circulation toutes les valeurs fictives. Les armées étaient nourries sur le territoire ennemi, et, au moyen de contributions de guerre levées à l'étranger, le trésor de la république s'était vu affranchi de sa plus lourde charge. La banque de France ne comptait guère que six mois d'existence; mais, grâce au concours efficace du gouvernement, elle avait pu rembourser ses effets à mesure que les porteurs s'étaient présentés ; et le commerce, rassuré par cette exactitude, avait bientôt, pour sa part, accepté les billets de banque comme une monnaie sérieuse. Sept. 1800.

Relever le crédit public, rétablir l'ordre dans les finances, c'était là, après dix ans d'expédients révolutionnaires, de confiscations et de banqueroutes, entreprendre une tâche qui semblait dépasser les efforts d'un homme. Pourtant le bien s'opéra sans secousses, graduellement, et en fort peu de temps. Sans doute l'initiative de cette réparation appartint au premier consul : il porta dans les affaires fiscales cet esprit de régularité et de discipline qu'il avait puisé dans les habitudes de la guerre, et qui ne se heurtait à un obstacle que pour le vaincre. Mais il est juste de reconnaître que le pays tout entier se prêtait à de si utiles réformes. En France, il y a des crises de folie sublime et des crises de sagesse non moins étonnantes. Comme tout le monde allait au-devant de

Sept. 1800. la pensée de Bonaparte, la spontanéité de la nation entretenait la confiance; les résultats déjà accomplis en préparaient d'autres plus merveilleux. L'ordre fut assez promptement rétabli, parce que la nation entière en sentait le besoin. C'est là, en partie, que résida le secret du succès qu'obtint le premier consul dans les questions qui se rattachaient au revenu de l'État ou à la prospérité financière. Ajoutons, pour être exacts, que si le rétablissement du crédit public s'opérait assez promptement pour dépasser toutes les espérances, cette situation n'était bonne que comparée au chaos et à la détresse de la période directoriale et du régime de la terreur. On espérait, on voyait reparaître les écus, la rente montait; mais rien de tout cela n'avait encore eu lieu sur une vaste échelle, et on se tromperait fort si l'on s'imaginait que les embarras financiers étaient écartés, comme par enchantement; si l'on admettait qu'en moins d'un an, depuis le 18 brumaire, Bonaparte avait réussi à sauver du naufrage la fortune publique et la fortune privée. On était loin d'un tel prodige, et c'est là vraiment que l'impossible eût commencé.

A la faveur de l'armistice de Hohenlinden, on croyait à une paix prochaine, et l'Europe se préparait à cette éventualité sans s'étonner de l'ascendant de la France. A l'intérieur, la justice et l'administration fonctionnaient sans obstacle, et, sous la main puissante du premier consul, on voyait reparaître le droit et la hiérarchie. Cependant toutes les blessures de la société n'étaient point cicatrisées, et l'opinion publique, encore opprimée par des violences ou éga-

rée par de faux préjugés, ne se prêtait que difficilement à certaines réparations promises par le gouvernement consulaire. Les prêtres catholiques étaient rentrés en France, et, à la seule condition par eux souscrite d'obéir aux lois, ils vivaient à l'abri de la persécution et de l'exil. En face d'eux existait encore le clergé schismatique, qui avait jadis accepté la constitution civile, et qui disputait aux prêtres orthodoxes le droit de convoquer le troupeau des fidèles dans les édifices religieux. La plupart des églises et des chapelles étaient encore libres, et n'avaient été ni détruites ni converties en bâtiments militaires, mais elles appartenaient aux communes, et les autorités municipales se montraient ordinairement fort peu disposées à les rouvrir et à les rendre au clergé, fût-ce même à titre précaire. L'administration, toujours imbue des doctrines de l'école voltairienne, redoutait le *fantôme de la superstition* et les *ravages du fanatisme.* Pendant qu'elle ne cédait que lentement et de mauvaise grâce aux sollicitations des prêtres assermentés ou non, il se formait dans les rangs du clergé un parti déjà nombreux et influent : c'était celui qui, par scrupule de conscience ou par sympathie pour les institutions du passé, se refusait également à accepter le schisme de 1791 ou la constitution politique de l'an VIII. Les ecclésiastiques de cette catégorie, animés de ce prosélytisme généreux que le malheur entretient, ne voulaient souscrire aucun pacte avec la république; ils laissaient au reste du clergé la jouissance plus ou moins contestée des temples, et ils allaient eux-mêmes dans les maisons, dans les gre-

Aperçu de la situation au point de vue religieux.

Sept. 1800. niers, dans les souterrains, prêcher la vieille doctrine catholique et conférer les sacrements. Plus ils se tenaient en dehors de la loi, plus les fidèles les acceptaient comme les seuls prêtres purs de souillures, comme les vrais ministres de Jésus-Christ. Tandis que les populations hésitaient, les institutions léguées au pays par la convention nationale se montraient tenaces et portaient des fruits de division. La loi chrétienne prescrit le repos du septième jour; la loi civile, encore en usage dans la république, avait substitué la décade à la semaine, et il s'agissait de faire prévaloir le dimanche sur le *décadi*. Beaucoup de citoyens, cédant à de généreuses inspirations, en étaient revenus à la pratique du christianisme, et fermaient leurs boutiques le dimanche; les autorités locales, les débris du parti jacobin, les esprits forts du philosophisme, tenaient énergiquement au repos décadaire. Aux yeux de beaucoup de ces gens-là, persécuter les prêtres et abolir le dimanche, c'était protester en faveur de la république contre la tyrannie du premier consul. Bonaparte, un moment embarrassé au milieu des réclamations contraires, prit le parti de statuer que chaque culte et chaque citoyen seraient libres de se reposer ou de fermer boutique, selon leur volonté particulière, sans avoir de contrôle à subir. Le décadi fut maintenu comme jour de repos administratif; mais par cela seul qu'on permettait de sanctifier le dimanche, la population presque tout entière, dominée par ses traditions religieuses ou par ses mœurs, abandonnait le décadi, et faisait justice de cette innovation ridicule autant que tyrannique.

Oct. 1800.

Retour et conduite politique des émigrés.

Les émigrés, par l'excès de leur confiance, attestaient la clémence et la force du pouvoir consulaire. De toutes parts ils rentraient; les uns obtenaient sans peine que leurs noms fussent effacés de la liste fatale des proscrits; les autres se passaient de cette formalité, et reparaissaient en France pleins d'espoir; souvent même ils affichaient la prétention de reprendre, de gré ou de force, leurs propriétés jadis confisquées; ils troublaient les acquéreurs de biens nationaux; et quand on doutait de leur influence ou de leurs droits, ils ne se faisaient pas toujours faute de mettre en avant les volontés du premier consul, d'annoncer que Bonaparte soutenait leurs réclamations, et ne tarderait pas en finir avec la gent révolutionnaire. Tout ce mouvement était imprudent ou prématuré. Le retour des émigrés n'inquiétait pas le parti républicain, pourvu que ces hommes, revenus de l'exil, acceptassent les faits consommés durant leur absence. Menaçaient-ils de réaction? la vieille querelle de 1792 renaissait plus vivace et plus opiniâtre, et l'œuvre de conciliation imaginée par Bonaparte était compromise.

Les gouvernements qui ne jugent pas à propos d'abdiquer ou de se laisser détruire ont des devoirs à remplir, dans l'intérêt de leur propre sécurité : c'est exiger d'eux l'impossible que de leur interdire le droit de se défendre. Bonaparte voulait bien pacifier le pays, mais il tenait à conserver le pouvoir, et il n'avait ni la volonté ni la force de restaurer l'ancien régime. Il se fit rendre compte, par le ministre de la police générale, de la situation des émigrés, des dis-

Oct. 1800.

positions que ces proscrits de la république manifestaient encore. Au dire de Fouché, qui parlait d'ailleurs en s'étayant de preuves matérielles, la liste générale des émigrés, telle qu'elle avait été imprimée, présentait une nomenclature de cent quarante-cinq mille noms. Cette liste avait été formée au moyen de listes partielles dressées par les autorités locales, que la convention avait chargées de cette opération de police. Les divers gouvernements qui s'étaient succédé depuis 1792 avaient rayé un grand nombre d'individus de cette liste, et, pour sa part, le directoire exécutif avait autorisé treize mille radiations. Beaucoup d'inscriptions collectives frappaient des groupes nombreux sous la dénomination d'héritiers, de représentants, d'enfants; et il arrivait même que ces inscriptions collectives embrassaient parfois dans leur généralité une foule de familles inconnues aux émigrés dont la succession était ouverte, inconnues à l'État ou aux magistrats. Le ministre de la police générale faisait observer avec raison que, sur une inscription aussi vague, on ne pouvait constituer, en pleine sécurité, aucun citoyen en état d'émigration. Il ajoutait que l'inscription des enfants n'était pas plus régulière; que le fait d'émigration devait être réputé personnel. De plus, beaucoup de cultivateurs et d'artisans étaient portés sur la liste générale, et la plupart l'ignoraient, parce qu'ils n'avaient quitté leur pays que pour chercher ailleurs des moyens de subsistance, et non par cause politique. Fouché demandait qu'on se hâtât de rendre à ces malheureux le titre et les droits de citoyens. Il réclamait la même

Radiations opérées sur la liste des émigrés. — Catégories d'émigrés maintenues sur la liste.

faveur pour les prêtres non assermentés que les lois de proscription avaient condamnés à la déportation perpétuelle, et qui, rentrés sous le bénéfice de lois plus justes, ne pouvaient être considérés comme ayant émigré. Après cet exposé rapide d'une situation demeurée longtemps confuse, le ministre de la police demandait que le gouvernement revisât la liste générale des émigrés, et la réduisît aux seuls noms qui, en saine logique, méritaient d'y être maintenus. Oct. 1800.

Par suite de cette démarche, dictée par le premier consul, le gouvernement, sur l'avis du conseil d'État, rendit, le 28 vendémiaire an IX, un arrêté qui statuait sur le sort des émigrés rentrés en France, et sur celui des personnes qui pouvaient être rayées de la liste, ou qui devaient y être maintenues. Aux termes de cette décision, toutes les radiations précédemment accomplies étaient déclarées valables et permanentes; les laboureurs, journaliers, ouvriers, artisans, gens à gages, les femmes et les enfants d'émigrés, étaient éliminés de la liste; il en était de même des personnes inscrites collectivement et sans dénomination individuelle : se trouvaient également rayés les chevaliers de Malte présents à Malte lors de la capitulation de cette île, les individus sortis de France avant le 14 juillet 1789; enfin, les ecclésiastiques déportés par la volonté des lois révolutionnaires. Étaient maintenus sur la liste des émigrés, ceux qui avaient porté les armes contre la France; ceux qui, à l'étranger, avaient continué de faire partie de la maison militaire et civile des princes du sang royal; ceux qui avaient accepté de ces princes,

Oct. 1800. ou des puissances ennemies de la France, les fonctions de ministres, d'ambassadeurs, d'agents publics. Une nouvelle liste devait être dressée, après avoir subi toutes les réductions motivées par l'arrêté consulaire. Les émigrés radiés et ceux qui demandaient à l'être devaient promettre fidélité à la constitution, et demeurer néanmoins sous la surveillance du gouvernement pendant la durée de la guerre : cette surveillance, était-il dit expressément, aurait pour objet spécial la tranquillité intérieure, et la jouissance paisible, garantie par la constitution, aux acquéreurs des domaines nationaux.

Ainsi, le gouvernement assurait à cette dernière classe de citoyens une protection et une sécurité que les menaces de beaucoup d'émigrés rentrés semblaient avoir compromises. Il fermait les portes de la France à la portion militante de l'émigration, c'est-à-dire à la catégorie la moins nombreuse, mais la plus redoutable; il permettait le retour dans la patrie à tous ceux qui n'avaient fui le sol natal que pour se soustraire à la tyrannie, que pour rendre témoignage à la monarchie et aux Bourbons, sans toutefois tirer l'épée, ou accepter des emplois incompatibles avec le principe républicain. Il faisait reconduire à la frontière ceux des émigrés qui avaient reparu en France sans avoir fait leur soumission, et sans avoir renoncé à des espérances réactionnaires : tous les autres étaient de nouveau admis à vivre et à mourir sur le territoire français, près de la tombe de leurs pères. Or, il était évident, pour quiconque avait observé la marche des événements, pour quiconque savait at-

tendre, que cette situation régulière, mais toujours fort dure, que le gouvernement consulaire faisait aux émigrés, n'était encore qu'une mesure de transition que chaque jour adoucirait, que les années ne tarderaient pas à faire disparaître. Peu de personnes s'y trompèrent : aussi, pendant que le parti républicain acceptait sans étonnement et sans crainte les décisions du pouvoir en matière d'émigration, le parti royaliste et toute la portion modérée de la population française s'y soumettaient avec empressement ou sans murmure.

Opinion des royalistes au sujet du premier consul.

Une pensée préoccupait surtout les royalistes du dedans et du dehors : c'est que Bonaparte ambitionnait en secret l'honneur de jouer le rôle de Monk, et de préparer les voies à la restauration de l'ancienne famille royale. L'idée d'une usurpation régulière, couronnée à la face de l'Europe, venait à peine à cette portion honnête et crédule du parti monarchique. Dans le camp du prince de Condé et à la cour du roi exilé, on se nourrissait de ces illusions. Ce n'était pas d'aussi loin qu'on pouvait mesurer la taille des hommes de la révolution et deviner leur fortune. N'avait-on pas séduit Dumouriez et corrompu Pichegru? Pourquoi le premier consul serait-il inaccessible à des offres brillantes, et hésiterait-il à changer son sabre républicain contre l'épée de connétable? D'ailleurs, M. de Bonaparte appartenait à une famille noble; il avait été élevé à Brienne; sa sœur Marianne (Élisa) avait reçu à Saint-Cyr des principes royalistes; sa famille, aussi bien que lui, devait avoir horreur du jacobinisme et de la grossièreté démago-

Oct. 1800. gique : pourquoi ne pas beaucoup espérer? Sous l'empire de ces chimères, Louis XVIII se laissa facilement déterminer à écrire, dans les termes suivants, au premier consul :

« 20 février 1800.

Lettres échangées entre Louis XVIII et Bonaparte.

« Quelle que soit leur conduite apparente, des « hommes tels que vous, Monsieur, n'inspirent jamais « d'inquiétude. Vous avez accepté une place éminente, « et je vous en sais gré. Mieux que personne, vous « savez ce qu'il faut de force et de puissance pour « faire le bonheur d'une grande nation. Sauvez la « France de ses propres fureurs, vous aurez rempli « le premier vœu de mon cœur; rendez-lui son roi, « et les générations futures béniront votre mémoire. « Vous serez toujours trop nécessaire à l'État, pour « que je puisse acquitter par des places importantes « la dette de mes aïeux et la mienne.

« LOUIS. »

La pensée de Louis XVIII était claire : c'était Charles II marchandant avec Monk le prix du retour des Stuarts. Mais quelle place donnée par un roi pouvait satisfaire l'homme qui gouvernait la France, et qui se trouvait à l'étroit dans le vieux continent? Lorsque Bonaparte reçut la missive royale des mains du troisième consul Lebrun, il fut surpris, et il ajourna sa réponse, craignant d'en trop dire. Son orgueil était à l'aise, mais il cherchait à mettre d'accord les convenances de sa politique et les égards dus à une illustre

infortune. En attendant, comme il s'abstenait de répondre, Louis XVIII lui écrivit de nouveau. Oct. 1800.

« Depuis longtemps, général, mandait le roi exilé, « vous devez savoir que mon estime vous est ac- « quise. Si vous doutiez que je fusse susceptible de « reconnaissance, marquez votre place, fixez le sort « de vos amis. Quant à mes principes, je suis Fran- « çais : clément par caractère, je le serais encore par « raison.

« Non, le vainqueur de Lodi, de Castiglione, d'Ar- « cole, le conquérant de l'Italie et de l'Égypte, ne « peut pas préférer à la gloire une vaine célébrité. « Cependant vous perdez un temps précieux : nous « pouvons assurer le repos de la France. Je dis *nous*, « parce que j'ai besoin de Bonaparte pour cela, et « qu'il ne le pourrait sans moi.

« Général, l'Europe vous observe, la gloire vous « attend, et je suis impatient de rendre la paix à mon « peuple.

« Louis. »

Si la démarche du roi était sous plusieurs rapports dépourvue de dignité, le langage que parlait ce prince ne le faisait pas décheoir de sa haute position. Le premier consul essaya plusieurs projets de lettres, mais il en fut mécontent; quelquefois il se trouvait trop dur, souvent il appréhendait d'être trop obséquieux. Comment le chef de la république pouvait-il, sans manquer à ses devoirs, négocier avec le représentant de la royauté capétienne? A la fin, Bonaparte se détermina pour une réponse très-froide, et qui n'avait

Oct. 1800. d'autre mérite que celui de ne laisser aucun doute sur son arrière-pensée; il écrivit ce qui suit :

« Paris, le 20 fructidor an VIII (7 septembre 1800).

« J'ai reçu, Monsieur, votre lettre; je vous remer« cie des choses honnêtes que vous me dites. Vous « ne devez pas souhaiter votre retour en France; il « vous faudrait marcher sur cinq cent mille cada« vres.

« Sacrifiez votre intérêt au repos et au bonheur de « la France; l'histoire vous en tiendra compte. Je ne « suis pas insensible aux malheurs de votre famille : « je contribuerai avec plaisir à la douceur et à la « tranquillité de votre retraite.

« BONAPARTE. »

Tentative prématurée du parti bonapartiste.

Comme pour enlever toute illusion aux royalistes, le parti qui poussait Bonaparte à donner un caractère définitif à la dictature dont il était revêtu eut recours à une tentative prématurée, et fort peu adroite. Un écrit ayant pour titre : *Parallèle entre Cromwell, Monk et Bonaparte,* fut publié sous les auspices de Lucien, frère du premier consul, et envoyé aux préfets et aux sous-préfets sous le contre-seing du ministre de l'intérieur. On y vantait outre mesure le génie de Bonaparte, on félicitait la nation des garanties de bonheur que lui offrait le gouvernement consulaire, et l'on insinuait très-nettement qu'il ne manquait à l'édifice de la prospérité nationale qu'une seule base, le principe de l'hérédité. Les temps n'étaient point encore venus où cette idée trop hardie pouvait

être impunément lancée dans le public. Les républicains s'en montrèrent surpris ou indignés; et Fouché, confident de leurs plaintes, s'en expliqua assez franchement avec le premier consul. On jugea nécessaire de donner satisfaction à l'opinion, et Lucien Bonaparte tomba en disgrâce.

Retraite de Carnot.

Vers le même temps, au mois de vendémiaire, la démission de Carnot, ministre de la guerre, fut *acceptée*. Personne ne se trompa sur la portée de ce coup. On reconnut que la sévérité des mœurs républicaines effarouchait le premier consul; on se dit que le vainqueur de Marengo tirait vengeance de ceux qui, avant sa victoire, avaient espéré qu'un désastre subi par nos armées d'Italie délivrerait la liberté de l'homme de brumaire. Carnot destitué fut remplacé au ministère de la guerre par Berthier; mais le premier consul se réserva, en réalité, la direction des affaires militaires.

Mission politique confiée à Jourdan pour l'éloigner de France.

Jourdan, austère dans son langage et ferme dans ses convictions, continuait de porter ombrage à Bonaparte; mais, si haute que fût déjà la puissance du consul, il n'était pas facile d'abattre par une disgrâce le vainqueur de Fleurus, le général de Sambre-et-Meuse. La république aimait Jourdan, parce que, jusque dans les rangs du jacobinisme, il ne s'était montré partisan ni des confiscations ni de la mort. De pareils hommes étaient de ceux que l'on avouait volontiers pour chefs, parce qu'avec eux la solidarité était glorieuse. Bonaparte en usa à l'égard de Jourdan comme avec Augereau. Il l'éloigna de Paris en lui décernant, sous prétexte de le récompenser, un exil

Oct. 1800. pompeux : la mission d'ambassadeur auprès de la république cisalpine. En lui confiant ce poste, Bonaparte écrivit à Jourdan qu'il voulait le dédommager de ce qu'il n'avait pas dépendu de lui de combattre à Marengo. Jourdan accepta, autant par habitude de soumission disciplinaire, que pour s'éloigner de l'homme par lequel la république n'était plus qu'un fantôme.

Situation. Ainsi les hommes les plus respectés, les patriotes forts subissaient la disgrâce ou l'ostracisme, tandis que l'héritier des Capétiens voyait avec douleur les portes de la patrie plus que jamais fermées à son retour. La main de Bonaparte tenait tous les ressorts du gouvernement, et imprimait jusqu'aux extrémités du pays une impulsion vigoureuse et obéie. Le pays approuvait par ses sympathies ou par son silence; et toutefois, au-dessous de cette surface de paix et d'ordre, survivaient des ressentiments et des espérances qui cherchaient, dans de folles entreprises ou dans les actes d'une fureur désespérée, les moyens d'arrêter, s'il était possible, le développement de cette situation, et les progrès toujours croissants du pouvoir absolu.

Complots des jacobins contre Bonaparte. — Affaire de Ceracchi et d'Arena. Le parti montagnard nourrissait tout naturellement contre Bonaparte des ressentiments énergiques, et ces haines devaient se traduire, par le fait de quelques enfants perdus de la faction, en projets de guet-apens ou d'assassinat. Les jacobins trouvent toujours plus commode de tuer que de convaincre; dépossédés du droit de dresser la guillotine, ils s'attribuent celui d'aiguiser les couteaux, le droit dont Brutus et Cas-

sius usèrent envers César. Or, il a plu à Dieu d'établir cette loi, que jamais un peuple ne se sauve par le crime; et quelques misérables sectaires, surveillés de près par la police, ne devaient pas déranger, au gré de leur aveugle stupidité, l'ordre des grands desseins providentiels dont Bonaparte était l'instrument. Il y eut beaucoup de ces trames obscures que l'autorité sut déjouer et étouffer, et auxquelles d'ailleurs, pourvu qu'elles ne devinssent pas trop sérieuses, l'ambition secrète de Bonaparte trouvait son compte. Une conspiration fut formée par quelques montagnards émérites, faisant partie de ces hommes, débris de toutes les écoles terroristes, que Fouché et ses agents désignaient sous le titre d'*enragés*. Les deux chefs du complot étaient le sculpteur Ceracchi, patriote romain, et Topino-Lebrun, peintre de profession, et partisan fanatique de Babeuf : à leur suite ils entraînaient le Corse Arena, ex-législateur, le frère de l'homme qu'on accusait d'avoir voulu ensanglanter la révolution du 18 brumaire en poignardant Bonaparte. Un de leurs complices était Demerville, anciennement employé au comité de salut public, et parent du régicide Barrère. Nous passons les noms obscurs de leurs affidés. Nov. 1800.

Ceracchi, rival de Canova par son talent d'artiste, avait embrassé avec une conviction farouche la cause de la liberté, et il aspirait, presque à haute voix, à l'insigne honneur de tuer le tyran. Pour atteindre ce but, il sollicita la faveur de faire le buste du premier consul; mais, quoique admis à entreprendre ce travail, il ne put trouver l'occasion d'accomplir le crime

Nov. 1800. dont il avait conçu la pensée. Tandis que les conjurés perdaient du temps à des projets mal concertés, la police pénétra leurs espérances et se mit en mesure de les déjouer. Un nommé Harel, officier en retraite, ayant reçu de Demerville certaines ouvertures, en fit part à la police militaire, et reçut de l'argent, non-seulement pour surveiller le complot, mais encore pour remplir jusqu'au bout le rôle odieux d'agent provocateur. Excités par les provocations de cet homme, les conjurés achetèrent quelques armes, et se promirent d'attenter à la vie de Bonaparte, lorsqu'il irait à une représentation de l'Opéra. Au jour dit, on donnait une pièce qui avait pour titre *les Horaces* : le premier consul, prévenu de tout ce qui se passait, se rendit au spectacle, après avoir fait doubler la garde, et pris, de concert avec Fouché, les mesures nécessaires à l'arrestation des conjurés. Ceux-ci ne semblaient nullement disposés à remplir l'attente de la police: ils observaient, ils causaient entre eux, mais ils s'abstenaient d'agir. Pour en finir, on arrêta dans les corridors du théâtre le sculpteur Ceracchi et son compatriote Diana; les autres furent surpris dans quelques maisons particulières, et conduits en prison. Aucun d'eux n'était porteur de poignards. Il est évident que, bien que la pensée d'un crime eût fermenté dans leur esprit, la volonté de le réaliser leur avait manqué au moment convenu. Surtout il paraissait très-difficile de faire, dans une juste mesure, la part de la police provocatrice et celle du crime; et, dans cette seule circonstance, il y avait une raison suffisante pour que la justice hésitât à trouver des criminels. Ce dernier

scrupule ne devait guère arrêter le gouvernement consulaire, qui spéculait sur l'effet moral produit par la découverte du complot : quelques lignes insérées au *Moniteur* annoncèrent qu'une poignée de misérables avait voulu attenter aux jours du premier consul, et que ces hommes, formés au crime par les massacres de septembre, étaient déjà placés sous le coup de la loi. Cette nouvelle produisit une émotion assez vive, mêlée d'incrédulité. Les grands corps de l'État donnèrent le signal des manifestations officielles. Le tribunat, par l'organe de Crassous (de l'Hérault), son président, vint porter au premier consul le tribut de ses hommages et de ses doléances, et il le fit en termes qui rappelaient les anciennes adulations monarchiques : « Attenter à la vie du premier consul, disait-il, « c'est mettre en danger tous les bons Français et la « république elle-même. » Il ajoutait : « Défendez-« vous de votre générosité naturelle ; c'est un crime « public, c'est un crime de lèse-nation qu'il s'agit de « punir. » Cependant le tribunat laissait percer une crainte, celle de voir le gouvernement étouffer l'affaire en dehors des investigations de la justice et de la publicité des tribunaux. Aussi exhortait-il le premier consul à saisir les magistrats de la connaissance du complot, et à laisser agir la loi. Bonaparte remercia les tribuns de leurs sympathies ; il donna de vive voix quelques renseignements sur la conjuration, qu'il taxa d'impuissance. « J'entre dans ces détails, « ajouta-t-il, afin que la France sache que la vie de « son premier magistrat n'est exposée dans aucune « circonstance. » Cette phrase s'adressait également à

Effet produit par la conspiration.

Nov. 1800. l'Europe, qu'il fallait rassurer, et dont il importait de dissiper les espérances.

Il y eut à cette occasion une de ces paroles à effet que Bonaparte prononça, pour se concilier davantage les amis de l'ordre et les hommes modérés de toutes les causes. Bigot-Préameneu, dirent les journaux, s'entretenant avec le premier consul de ce qui faisait le sujet de toutes les conversations, exprimait le regret du tribunal de cassation de ne s'être pas présenté pour lui exprimer ses sentiments : mais parce qu'il était possible que les coupables fussent poursuivis criminellement, et que cette affaire ressortît au tribunal de cassation, les juges avaient voulu demeurer d'avance impassibles. Le premier consul répondit : « Citoyen « Préameneu, plût au ciel que depuis dix ans nos « tribunaux eussent toujours eu ces principes !... *Que « de victimes de moins* ! » C'était la convoitise et la modération de Cromwel.

L'Europe comprit la portée de l'événement ; elle y vit comme la première pierre d'attente d'une prochaine restauration monarchique en faveur du vainqueur de Marengo : la majorité de la population, facilement trompée par les rapports officiels, s'alarma de bonne foi ; et les royalistes eux-mêmes craignirent que le bras d'un obscur assassin ne terminât la vie et le pouvoir de l'homme qui, s'il retardait le retour des princes, avait du moins terrassé le jacobinisme et bâillonné la révolution. Les jacobins exaltés furent seuls à regretter que le complot eût échoué, et, dans leurs ténébreux conciliabules, ils plaignirent les victimes, ils cherchèrent à les rendre populaires : on

parlait du talent vigoureux de Ceracchi, et des chefs-d'œuvre dont il avait peuplé le musée national et les musées d'Italie; on donnait des regrets à Topino-Lebrun, ce Marseillais qui naguère, et sous le régime de la terreur, avait rempli avec une si farouche austérité les fonctions de juré au tribunal révolutionnaire. On ajoutait que les royalistes et les muscadins étaient d'accord avec le tyran pour vouloir la mort de cet homme *pur*. Lui aussi, disait-on, était un grand artiste; et l'on rappelait avec orgueil la couronne d'or et de chêne que lui avait méritée son tableau de *Caïus Gracchus*. Déc. 1800.

Or, tandis que le premier consul recueillait les fruits d'une entreprise insensée et sans portée réelle; tandis que la justice se livrait à de minutieuses investigations, un événement bien plus grave, une conspiration tout autrement sérieuse, mit en péril la vie de Bonaparte et l'existence même du gouvernement.

Nouveau complot. — Affaire de la machine infernale.

Le 3 nivôse (24 décembre), le premier consul devait assister à la première représentation de la *Création*, le magnifique oratorio d'Haydn. Au moment où sa voiture traversait la rue Saint-Nicaise, une épouvantable explosion se fit entendre; plusieurs maisons s'écroulèrent, ou furent gravement endommagées; soixante-six personnes furent tuées ou blessées. Cependant le cocher de Bonaparte, qui avait lancé ses chevaux au galop, avait déjà franchi le lieu du sinistre; et personne ne se rendait compte des causes de cet affreux événement, sinon que tout le monde y voyait un complot dirigé contre le premier consul.



Déc. 1800. D'où partait le coup? quelles mains criminelles avaient allumé la foudre ? C'est ce que nul ne pouvait dire; et chacun allant au plus pressé, portait secours aux victimes, et rendait grâce à Dieu du salut de Bonaparte. La détonation avait retenti jusque dans la salle de l'Opéra, et y avait causé une sorte de stupeur. Soudain, en même temps que la nouvelle de l'attentat commença de circuler, le premier consul entra dans la loge où se trouvait déjà madame Bonaparte, et tous les regards se tournèrent vers lui. Une immense acclamation le salua de tous les coins du théâtre; mais il se montra impassible et reconnaissant, comme accoutumé à de pareils hommages, et comme heureux de rassurer le peuple en se faisant voir vivant et calme. Peu d'instants après, rentré aux Tuileries, il y recevait les félicitations des autorités constituées et de sa famille.

Impression produite par le crime des conspirateurs.

Le crime était considérable : cette fois du moins on ne pouvait l'attribuer à aucune manœuvre de la police, et il n'en était que plus utile aux espérances de Bonaparte, que plus propre à servir ses ressentiments et ses craintes. Le public se prononçait contre les jacobins, et le premier consul était dominé par la conviction profonde que le coup dirigé contre lui partait de là. Dès qu'il se vit entouré de ses amis et des principaux magistrats, il manifesta à haute voix toute sa pensée : « Voilà l'œuvre des jacobins, s'écria-t-il; ce « sont les jacobins qui ont voulu m'assassiner !... Il « n'y a là-dedans ni prêtres, ni nobles, ni chouans !... « Je sais à quoi m'en tenir, et l'on ne me fera pas « prendre le change. Ce sont des septembriseurs, des

« scélérats couverts de boue, qui sont en révolte ou- Déc. 1800.
« verte, en conspiration permanente, en bataillon
« carré contre tous les gouvernements qui se sont
« succédé... Ce sont les buveurs de sang de septem-
« bre, les assassins de Versailles, les brigands du
« 31 mai, les conspirateurs de prairial, les auteurs
« de tous les crimes commis contre le pouvoir. Si on
« ne peut les enchaîner, il faut qu'on les écrase ; il
« faut purger la France de cette lie dégoûtante: point
« de pitié pour de tels scélérats ! » Ces paroles, débitées avec l'accent de la colère, secondées par un geste rare mais expressif, devenues terribles par l'éclair des yeux, répandaient autour du premier consul la conviction ou la crainte. Le ministre de la police, Fouché, essaya de balbutier quelques mots, de dire que les preuves manquaient; qu'il fallait être rigoureux, mais juste. Bonaparte lui imposa silence en lui imputant son ancienne amitié pour les terroristes, et en disant proverbialement qu'après tout, *on ne prêtait qu'aux riches*. Fouché avait beaucoup d'ennemis, et on se réjouissait de le trouver en faute. Pour lui, se laissant accuser, et n'opposant à la colère du premier consul qu'un silence adroit et une habile humilité, il plia, pour se relever s'il était possible. On remarqua que Bonaparte, en adressant de durs reproches à son ministre, prit soin de lui dire : « Je ne me repose pas « sur votre police; je fais ma police moi-même. » C'était vrai; mais la police militaire, placée dans les attributions du général Lannes, était conduite sans habileté, et ne rendait aucun service sérieux. Fouché ne l'ignorait pas et il espérait.

Déc. 1800.

Mesures exceptionnelles prises contre les jacobins.

Le lendemain, les corps de l'État et les autorités assiégèrent les Tuileries, pour présenter au premier consul des hommages dont personne n'aurait pu contester la sincérité. En répondant au préfet de la Seine, suivi des douze maires, Bonaparte lui dit, en faisant allusion aux jacobins : « Tant que cette poignée de « brigands m'a attaqué directement, j'ai laissé aux « lois le soin de les punir: mais puisque, par un crime « sans exemple, ces hommes ont mis en danger une « partie de la population de Paris, le châtiment sera « aussi prompt qu'exemplaire. Il faut qu'une centaine « de misérables qui ont calomnié la liberté en com-« mettant des crimes en son nom, soient réduits à « l'impossibilité d'en commettre de nouveaux. » A cet égard, tout le monde était d'accord, moins les sicaires, moins ceux qu'allait atteindre la vengeance. Il s'agissait d'une sorte de proscription à légaliser, et l'on comptait sur l'adhésion du sénat. Fouché se mit en tête des réacteurs, et, faisant céder sa conviction personnelle aux exigences de sa position, il adressa au premier consul un rapport contre les auteurs présumés de l'attentat du 3 nivôse. On y lisait :

« Ce ne sont plus de ces brigands contre lesquels la justice et ses formes sont usitées, et qui menacent seulement quelques personnes et quelques propriétés; ce sont des ennemis de la France entière, et qui menacent à chaque instant tous les Français de les livrer aux fureurs de l'anarchie.

« Ces hommes affreux sont en petit nombre, mais leurs attentats sont innombrables.

« C'est par eux que la convention nationale a été

attaquée à main armée, jusque dans le sanctuaire des lois de la nation; ce sont eux qui ont voulu faire tant de fois, de tous les comités du gouvernement, les complices ou les victimes de leur rage sanguinaire; ce sont eux qui ont voulu faire tourner contre le directoire exécutif et contre la ville de Paris les troupes destinées à les garder. Ils ne sont pas les ennemis de tel gouvernement, mais de toute espèce de gouvernement. Déc. 1800.

« Tout ce qu'ils ont tenté depuis un an n'avait pour but que des assassinats, soit sur le chemin de la maison de campagne du premier consul, soit à l'Opéra, soit dans les rues, soit même en s'introduisant par des souterrains dans l'intérieur des Tuileries.

« C'est une guerre atroce qui ne peut être terminée que par une mesure de haute police extraordinaire.

« Parmi ces hommes que la police vient de signaler, *tous n'ont pas été pris le poignard à la main, mais tous sont également connus pour être capables de l'aiguiser et de le prendre*. Il ne s'agit pas seulement de punir le passé, mais de garantir l'ordre social. »

Comme on le voit, il s'agissait de déclarer les lois insuffisantes, et de pourvoir à la sûreté publique par une sorte de coup d'État, qu'on revêtirait, s'il était possible, de quelques semblants de légalité. L'opinion, profondément émue par l'attentat du 3 nivôse, était complice du gouvernement, et l'encourageait à entrer dans cette voie. Le règne des lois datait à peine d'un an, et personne ne s'indignait de l'emploi des moyens révolutionnaires.

Déc. 1800. Le tribunat promit au gouvernement un concours énergique et efficace; le sénat conservateur s'exprima dans le même sens, et il adjura le premier consul de prendre les mesures de sûreté que les circonstances réclamaient; le corps législatif et le conseil d'État tinrent un langage semblable.

Sénatus-consulte rendu contre la faction des jacobins. — Dissertations.

Le sénat fut seul appelé à tenir ses promesses. On lui déféra le rapport de Fouché, et on réclama de l'assemblée un sénatus-consulte qui légaliserait la proscription des derniers chefs du parti montagnard. Cet acte était précédé d'un exposé de motifs basé sur la situation de pays et sur la certitude des dangers publics : il y était dit que la ville de Paris renfermait encore un certain nombre d'agents révolutionnaires souillés des plus grands crimes; que ces individus, s'arrogeant le nom et les droits du peuple, avaient été et continuaient d'être les meneurs de tous les complots, les instruments de tous les attentats, le fléau de l'ordre social; que les amnisties accordées à ces individus en diverses circonstances, loin de les rappeler à l'obéissance aux lois, n'avaient fait que les enhardir par l'habitude et les encourager par l'impunité; que leur présence dans le sein de la république était une cause permanente d'alarmes ou de terreur; que la constitution n'avait point déterminé les mesures de sûreté nécessaires à prendre en un cas de cette nature, mais que, dans le silence des lois sur les moyens de mettre un terme à des dangers qui menaçaient chaque jour la chose publique, la volonté du peuple ne pouvait être exprimée que par le sénat, conservateur du pacte social et de la *charte constitu-*

tionnelle. A la suite de ces considérations, dont le vague n'était point sans péril, le sénat autorisait le gouvernement consulaire à déporter, par mesure de police et sans jugement, cent trente individus, plus ou moins fameux par leur participation aux excès de la terreur, et parmi lesquels il s'en trouvait dont les noms étaient accompagnés de l'épithète à jamais déshonorante de *septembriseur*. Quelques-uns avaient siégé à la convention, d'autres avaient fait partie de l'ancienne commune. Dans cette longue liste, on remarquait entre tous l'ex-général Rossignol, Fournier l'Américain, Charles de Hesse, le colonel de gendarmerie Lefebvre, Marchand, autrefois orateur au manége, Talot, ancien député, Félix Lepelletier de Saint-Fargeau, et le montagnard Destrem. Sur la liste fatale on avait inscrit M. Tissot, homme de lettres; mais Bonaparte, à la prière de son secrétaire Bourrienne, consentit à rayer ce nom.

Déc. 1800.

Les déportés à Nantes.

Les déportés, complices présumés de la machination du 3 nivôse, furent accueillis à Nantes avec tant d'indignation, que l'intervention de la force armée fut nécessaire pour sauver leur vie, menacée par la multitude. Ainsi le peuple acceptait spontanément la justice arbitraire du premier consul et du sénat; ainsi, malgré ce qu'on a pu écrire en des temps plus calmes, l'opinion ratifiait cette mesure de salut public, et se mettait fort peu en peine des garanties légales, ouvertement méconnues.

Fouché découvre les auteurs du crime.

Cependant Fouché, persuadé, sans être encore convaincu, qu'en imputant à des conspirateurs royalistes le complot de la machine infernale, il ne s'était point



Janv. 1801. trompé sur les véritables auteurs du crime, Fouché mettait en œuvre tous les ressorts de la police pour découvrir la trace des coupables. Pendant quelque temps ses efforts furent infructueux; enfin, vers le milieu de pluviôse, il réussit à porter la lumière dans cette affaire ténébreuse, et il ne fut plus permis de méconnaître d'où était parti le coup.

La chouannerie était comprimée par la force, mais les vengeances de quelques enfants perdus de cette cause menaçaient encore la république et le premier consul. Beaucoup de chouans s'étaient rendus à Paris après la pacification, et s'y étaient mis en rapport avec les agents de l'émigration et ceux de l'Angleterre. La plupart ne cherchaient qu'à rallumer la guerre dans les départements de l'Ouest, et ils avaient besoin, pour y parvenir, de s'entendre avec les sommités de leur parti, ou de s'assurer des alliances et des subsides; d'autres, par bonheur moins nombreux, méditaient des actes de réaction atroce, et se promettaient de faire expier à Bonaparte la mort de MM. de Frotté, Toustaint et Margadel, qui venaient d'être fusillés en Bretagne, en punition de tentatives royalistes.

Détails sur les conjurés et sur leurs manœuvres.

Parmi les chefs de la chouannerie qui s'étaient rendus à Paris, figuraient Picault de Limoëlan et Saint-Régent : le premier était le major général de Georges Cadoudal, l'homme le plus considérable du parti, l'autre, ancien officier de marine, avait pris part à l'expédition de Quiberon. Tous deux avaient reçu de Georges la mission de réveiller dans les âmes l'exaltation royaliste et le dévouement découragé;

tous deux, dans les conciliabules où se rendaient des chouans subalternes, proclamaient que le plus sûr moyen d'en finir avec la révolution était de faire tomber la tête du premier consul. Ces insensés s'imaginaient qu'on fonde un ordre social par le crime, et que Dieu, qui gouverne le monde et qui a compté les feuilles des forêts, retirerait sa main et fermerait ses yeux pour laisser le sort des empires dépendre d'une poignée de sicaires. Janv. 1801.

Comment arriver jusqu'à Bonaparte? Les conspirateurs hésitaient. Les uns voulaient s'introduire dans les Tuileries, et frapper le chef de l'État au milieu de ses courtisans; les autres méditaient une entreprise moins hardie et plus criminelle. Depuis quelque temps, on s'entretenait beaucoup de l'arrestation d'un jacobin nommé Chevalier, qui avait confectionné une machine de destruction destinée à faire périr le premier consul. On se dit que c'était là une idée qu'on pouvait ramasser, au profit d'une autre cause; et Saint-Régent, en sa qualité d'artilleur de marine, se chargea de faire toutes les expériences nécessaires au succès de cet affreux complot. Sous sa direction, et par les soins d'agents subalternes, une machine infernale fut construite : elle était formée d'un tonneau cerclé en fer, contenant vingt-cinq livres de poudre, des balles, des grenades et de la ferraille; le tout disposé dans de telles conditions, qu'en éclatant la machine devait embrasser un rayon de cent pas, et ne laisser, dans cet espace, aucun vide où la mort ne pénétrât soudainement. On avait calculé le temps que devait durer la combustion de

Janv. 1801. la mèche, le temps qu'une voiture lancée rapidement devait mettre à parcourir quelques mètres; et l'on avait résolu de se porter sur le chemin du premier consul. Un agent nommé Carbon s'était chargé de mettre le feu; les autres conspirateurs, en petit nombre, déguisés en charretiers, avec des blouses, devaient conduire la machine à l'angle de la rue Saint-Nicaise, et stationner jusqu'à l'instant où apparaîtrait Bonaparte. Quand vint ce moment redoutable, l'un des conjurés se tint debout, près de la petite charrette; deux autres se réfugièrent sous les guichets. Nous avons déjà raconté l'explosion, les désastres qui en furent la suite, et le salut miraculeux du premier consul.

C'était là ce que vint enfin dévoiler le ministre de la police, et les principaux coupables, au moment où il parlait, étaient déjà jetés en prison. Alors seulement Bonaparte comprit que l'attentat du 3 nivôse n'était point l'œuvre des jacobins; mais il était trop tard pour suspendre les effets de la justice prématurée qu'il avait exercée à l'égard des meneurs de ce parti. Il se résigna sans peine à une erreur de police qui avait si bien servi sa politique, et il se dit que, puisque les terroristes n'avaient point trempé dans le complot de la machine infernale, ils n'en étaient pas moins providentiellement punis pour leurs crimes du 2 septembre et du 31 mai. Et en cela il ne se trompait pas.

Limoëlan réussit à s'échapper; Carbon fut arrêté chez les demoiselles de Cicé, sœurs de M. de Cicé, autrefois archevêque de Bordeaux et ministre de la

justice. Elles ignoraient le crime de Carbon, et croyaient donner asile à un émigré. Plus tard, on découvrit Saint-Régent, qui avait été gravement blessé à la suite de l'explosion, et auquel des chouans avaient procuré un refuge. On trouva sur son lit une lettre qu'il adressait à Georges, et dans laquelle il cherchait à se justifier de n'avoir pas réussi à tuer le premier consul. Plusieurs personnes innocentes furent compromises dans cette épouvantable affaire; mais le jury fit la part des coupables, et se borna à déclarer que Carbon et Saint-Régent avaient voulu attenter aux jours de Bonaparte. Limoëlan fut jugé par contumace, et les autres accusés furent absous. Le drame de la machine infernale se dénoua sur l'échafaud, et la malédiction publique y accompagna les deux criminels. Janv. 1801.

Tel fut ce trop fameux complot du 3 nivôse, qui répandit une horreur profonde dans tous les esprits. Trente-quatre ans plus tard, au sein de Paris, et au milieu de la paix générale, ce grand attentat a été renouvelé, afin que l'humanité eût bien la mesure de ce qu'osent méditer les passions et les haines politiques pour arriver à leur but. L'histoire offre plus d'un exemple de ces conceptions atroces; mais, grâces soient rendues à Dieu, elle ne nous signale aucune de ces machinations qui ait réussi. Le crime du 3 nivôse tourna au profit de Bonaparte et de la réaction qui s'opérait vers le pouvoir absolu. Il motiva une mesure de proscription; il épouvanta la France en faveur d'une vie si odieusement menacée, et si nécessaire à la gloire et à la paix du pays. Plus les Observations sur le complot.



Janv. 1801. assassins préparaient de dangers à cette tête, plus la république cherchait à l'abriter, sans se mettre en peine des théories légales, sans prêter l'oreille aux réclamations de la liberté. La France est ainsi faite : elle a pour coutume d'aller au plus pressé, et de jeter à la mer les principes, sous prétexte de sauver le navire (1). Bonaparte connaissait trop bien cette habitude de notre nation pour ne point l'exploiter, et le sang criminel répandu autour de lui ne servit qu'à cimenter sa puissance.

On délibère sur l'établissement de tribunaux spéciaux et sur l'adoption de mesures révolutionnaires.

Le premier consul avait fait présenter au conseil d'État un projet de loi sur l'établissement de tribunaux spéciaux : c'était déjà une dérogation à ce principe salutaire qui place la liberté, l'honneur et la vie des citoyens sous la protection d'une justice égale pour tous, sous le droit d'une juridiction commune. A la faveur de l'émotion causée par le crime du 3 nivôse, la pensée vint aux amis de Bonaparte d'introduire dans cette législation exceptionnelle deux dispositions fort peu compatibles avec les grandes théories au nom desquelles la révolution s'était accomplie, qu'elle avait fastueusement inscrites sur son drapeau. En vertu d'un amendement, une commission militaire devait être instituée pour juger les

(1) Ce livre était écrit sous le régime monarchique de Juillet. L'auteur ignorait, lorsqu'il traçait ces lignes, que les événements allaient si promptement justifier ce qu'il osait dire du fatal empressement de la France à se dégoûter en quelques heures, et selon ses souffrances de la journée, aujourd'hui de la liberté, demain du pouvoir. C'est aux hommes intelligents et sages à se défier de ces entraînements irréfléchis, et à demeurer jusqu'au bout fidèles à la vérité et aux principes.

crimes commis contre les consuls; l'autre, plus explicite encore, avait pour but d'autoriser Bonaparte à éloigner de Paris les hommes dont la présence dans la capitale serait réputée dangereuse, et de prononcer contre eux la peine de la déportation, en cas de rupture de ban. Ces dispositions, destructives de plusieurs garanties sociales, ne suffirent point à l'impatience du premier consul. Dominé par sa nature corse, il ne laissa aucun doute sur la violence de ses intentions : il demanda que les jacobins fussent fusillés ou déportés par mesure extraordinaire, et non par jugement. Au besoin, il offrait de faire comparaître devant lui les meneurs de la faction terroriste, de les juger sommairement, et d'envoyer immédiatement au supplice les coupables. Cela se passait, nous devons le reconnaître, quelques jours avant l'arrestation de Saint-Régent et de ses complices. Néanmoins, le conseil d'État. composé de magistrats honorables, demeura consterné par la violence de ce langage. On commençait à avoir horreur du sang ; et, si l'on savait gré à Bonaparte d'un service immense rendu au pays, c'était, avant toute chose, d'avoir renversé l'échafaud et enchaîné la terreur. On s'effraya en voyant le premier consul disposé à rentrer dans cette politique, et un petit nombre de conseillers se hasardèrent à émettre quelques objections. Le seul de l'assemblée qui osa contrarier à haute voix les idées du premier consul fut l'amiral Truguet, et il le fit dans le sens des passions révolutionnaires que Bonaparte cherchait à comprimer. Janv. 1801.

Cette scène, pénible pour tout le monde, eut un

Janv. 1801. terme. Le lendemain, par l'entremise de Cambacérès, les conseillers d'État et le premier consul s'entendirent mieux: les uns abdiquèrent, sous quelques rapports, leurs scrupules de légalité; l'autre imposa silence à son exaltation passionnée. Pour le moment, on se borna à présenter aux assemblées législatives le projet de loi qui instituait des tribunaux spéciaux, mais on s'abstint d'y introduire le luxe d'arbitraire et de despotisme qui, au premier abord, avait complu à Bonaparte et à ses affidés.

Le gouvernement obtient, au prix de beaucoup de difficultés, les tribunaux spéciaux.

Les tribunaux spéciaux étaient appelés à connaître des crimes commis contre les chefs du gouvernement, des vols à main armée exécutés sur les routes par des bandes de malfaiteurs, des menaces suivies d'effet dirigées contre les acquéreurs de biens nationaux, et de quelques autres délits du même genre, que la peur, cette complicité des gens de bien, n'avait que trop enhardis depuis plusieurs années. Il importait, en effet, qu'une répression prompte et rigoureuse épouvantât les brigands et rendît un peu de sécurité au pays : l'audace des bandes de voleurs ou de chauffeurs était poussée si loin, que les diligences, aux portes mêmes de Paris, ne pouvaient continuer leur route que sous l'escorte d'un détachement; qu'un membre du Sénat, le citoyen Clément de Ris, avait été enlevé de son domicile par des malfaiteurs inconnus, et séquestré, durant trois semaines, à la grande stupéfaction des hommes paisibles, sans qu'il eût été possible au gouvernement de découvrir sa trace ou de le secourir. Tout le monde s'accordait donc à reconnaître l'insuffisance des lois, et à demander l'éta-

blissement d'une législation provisoire destinée à parer au fléau. Cependant les républicains modérés mais sincères se disposèrent, dans le sein des assemblées législatives, à combattre le nouveau projet du gouvernement. Comme ils entrevoyaient avec douleur qu'on rétrogradait vers la tyrannie, que chaque jour le pouvoir s'affranchissait de la rigueur des principes de 1789, ils cherchaient les moyens de stigmatiser cette tendance vers l'arbitraire, d'opposer une barrière constitutionnelle à ces usurpations que l'opinion publique ratifiait trop complaisamment. Isnard fut le premier qui, au tribunat, prit la parole contre le projet de loi; il se plaignait de ce que la juridiction qu'on voulait instituer réduisait au néant le droit de défense des accusés; de ce qu'un article mettait au rang des crimes justiciables des tribunaux spéciaux les vagabonds et les gens sans aveu, rigueur extrême que rien n'excusait, sinon la crainte : il poursuivit énergiquement le vice de l'arbitraire qui se cachait dans les autres dispositions du projet; enfin il demanda avec force que le droit de se pourvoir en cassation ne fût point enlevé aux individus condamnés par les commissions spéciales, qui allaient être composées mi-parties de militaires et de juges civils. Benjamin Constant parla dans le même sens, et sa parole fut trouvée honnête et éloquente. « Tribuns, dit l'orateur en terminant, on cherche à absoudre le projet de loi en « nous disant qu'il est dirigé contre les brigands : mais « à quels signes extérieurs reconnaîtra-t-on ces hommes? Si ces signes existaient, il n'y aurait besoin « ni de tribunaux ordinaires ni de tribunaux spéciaux :

Opinion de Benjamin Constant.

Janv. 1801. « mais ils n'existent pas; et, pour y suppléer, tous les « peuples humains et libres ont réclamé l'institution « des jurés.

« La conviction est le but des formes judiciaires. « Si elles sont inutiles lorsqu'il s'agit de la sûreté pu- « blique, pourquoi les maintenir dans les procès vul- « gaires? Avez-vous moins besoin d'être convaincus « quand il s'agit de la peine de mort que lorsqu'il est « question d'une peine légère? Supprimez les for- « mes, et vous courez risque de préjuger injustement « le crime.

« Tribuns, rouvrez, je ne dis pas les cahiers de « 1789, mais toutes les doléances que le peuple fran- « çais fit entendre sous la monarchie : vous y verrez « que la nation entière a toujours réclamé contre la « création de tribunaux exceptionnels. Cette opinion « s'est toujours manifestée avec une force renaissante; « le despotisme des rois n'a jamais pu la réduire au « silence : c'est l'opinion la plus nationale qui existe... « Je vote contre le projet de loi. »

Benjamin Constant, qui venait de parler, appartenait à l'école de madame de Staël et de Necker : on ignore s'il prenait au sérieux la liberté, mais il luttait en apparence avec la générosité de la jeunesse, avec le dévouement d'une âme que l'expérience ou le spectacle de l'odieuse corruption n'a point encore flétrie. L'homme qui prit la parole après lui, le tribun Jean Debry, était cette ancienne victime de l'Autriche, ce plénipotentiaire de Rastadt échappé au sabre des uhlans. On aurait pu attendre de lui plus de respect pour le droit des gens; mais il gardait un

souvenir amer de l'acte de brigandage impérial exercé contre sa personne, et il conclut énergiquement en faveur du projet présenté par le gouvernement consulaire. Daunou parla et vota dans un sens contraire; il eut pour appuis Chénier et Ginguené. On remarqua que les comptes rendus officiellement publiés dans les journaux se bornèrent à une analyse froide et incomplète des discours de ces orateurs, et l'on dut en conclure avec raison que le gouvernement voyait avec déplaisir cette opposition inattendue d'une minorité indépendante. La discussion se prolongea durant plusieurs séances; mais elle se termina par l'adoption du projet de loi, à une majorité de 49 voix contre 41. C'était presque un échec politique, et le premier consul en fut vivement irrité. Le vote du corps législatif, quoique moins disputé, parut également significatif. Cette assemblée, condamnée au silence, passa au scrutin sur l'ensemble du projet; et la minorité fut de 88 suffrages contre 192. Ainsi l'établissement des tribunaux spéciaux était sanctionné. Janv. 1801.

D'autres symptômes annoncèrent que l'esprit public tendait à se réveiller : des lois de finances proposées par le gouvernement, et destinées à mettre un terme à un désordre fiscal trop longtemps maintenu, furent discutées avec aigreur et défiance; la plupart obtinrent l'adhésion de la majorité; mais un plan de finances, portant règlement définitif de la dette publique, et dont l'idée première appartenait au premier consul, fut rejeté par le tribunat à une majorité assez considérable. Ce vote fut accueilli dans les tribunes par quelques cris de *Vive la République!* mais,

Symptômes de résistance qui se manifestent dans l'opinion et dans les assemblées.



Fév. 1801. peu de jours après, le corps législatif, sans tenir compte de l'opposition du tribunat, passa outre, et revêtit le projet de loi de son adhésion.

Ainsi, malgré l'ascendant de la popularité et de la gloire, le gouvernement consulaire avait aussi ses dégoûts et ses épreuves. La révolution, écrasée sous le talon d'un soldat, se retournait avec désespoir, comme pour le mordre. La chouannerie, qui pillait encore les fonds de l'État transportés sur les routes publiques, dressait des embûches dans les rues de Paris, et cherchait à envelopper un homme dans un désastre. Ainsi la coalition étrangère ne désarmait point encore ; des deux côtés des Alpes tyroliennes, elle épiait l'occasion de prendre une dernière revanche de la journée de Marengo.

C'est pour cela que le gouvernement consulaire, dominé par la nécessité de sa position, éteignit, sous une même compression, l'opposition légitime et les manœuvres de l'anarchie, le droit et la révolte ; c'est pour cela qu'il marcha en avant, fauchant sur son passage, sans se mettre en peine de la justice ou de la loi, tout ce qui contrariait son action, tout ce qui semblait un obstacle, une résistance : aussi nos pères ne tardèrent-ils pas à voir le sénat, le corps législatif, le conseil d'État, les tribuns, domptés par une main de fer, adorer le glaive et rendre un culte à la force ; aussi le besoin de l'ordre et le cri des intérêts matériels ne tardèrent-ils pas à se substituer à tous les éléments de la vie sociale, à contraindre toutes les forces de la patrie à servir d'instrument à la volonté d'un homme. Le pouvoir consulaire datait à peine d'un an,

et déjà c'était révolte que d'en appeler aux principes; déjà la liberté était traitée comme une femme sans mœurs qu'il est honteux d'aimer, et qui rougit d'affronter le jour. Osons le dire, pour justifier, s'il est possible, la gloire de Bonaparte et la soumission de ses partisans : cette situation étrange n'était point le fait de la volonté d'un seul homme, elle résultait de la force des choses et du vœu national. La liberté ne devait pas s'en prendre à celui qui la tenait sous le joug; elle ne devait imputer sa ruine qu'aux attentats dont on l'avait naguère souillée, et qui, sous un masque de boue et de sang, avait fini par cacher son visage auguste, toujours digne de nos respects. Fév. 1801.



LIVRE QUATRIÈME.

Juill. 1800.

Situation de la France au point de vue de la politique extérieure.

Préoccupé de tout ce qui intéressait la grandeur de la France et sa propre gloire, le premier consul voulait nous rendre une marine et des colonies : faute de ces deux éléments de prospérité et de force, une nation est nécessairement condamnée à étouffer sur le continent, à n'exercer d'action que sur un coin du monde. Depuis le premier coup de canon tiré sur nos frontières en 1792, la France avait considérablement développé sa puissance et sa renommée : elle avait conquis la ligne du Rhin, et s'était entourée, du golfe de Gênes au Zuyderzée, d'une ceinture de petites républiques formées à son image et emportées dans son mouvement. L'Espagne subissait son amitié ; la Prusse et les petits cercles de l'Empire s'estimaient heureux de demeurer neutres ; la Russie hésitait, et laissait néanmoins entrevoir des dispositions pleines de bienveillance; l'Autriche était tenue en échec sur le Danube et sur l'Adige; et l'Angleterre, épouvantée de ses sacrifices, commençait à ne point connaître de régions où il lui fût possible d'acheter contre nous la haine d'un gouvernement ou celle d'un peuple. Tous ces résultats étaient pour la France un sujet d'orgueil;

Juill. 1800. mais si, du haut de sa grandeur continentale, elle jetait un regard sur les mers, le spectacle changeait pour elle, et elle se voyait promptement réduite à détourner ses yeux attristés, sous peine de n'avoir d'autre perspective que la ruine de notre ancienne puissance coloniale, et que le pavillon anglais flottant, presque sans rival, sur nos établissements conquis, sur nos possessions perdues.

L'Espagne nous cède la Louisiane. — Bonaparte cherche à donner des colonies à la France.

La question de l'Inde pouvait être ajournée, du moins elle se rattachait à la question d'Égypte; mais, sur un autre hémisphère, Bonaparte ambitionnait l'honneur de ressaisir Saint-Domingue et la Louisiane. Saint-Domingue fera plus tard l'objet d'un récit spécial : quant à la Louisiane, elle appartenait à l'Espagne, en vertu d'une stipulation qui datait de 1763. Le premier consul ouvrit des négociations avec la cour d'Espagne, pour obtenir la rétrocession de cette vaste colonie à la France. A la suite de ces pourparlers, une convention éventuelle fut signée, le 10 vendémiaire an IX, à Saint-Ildefonse, entre la France et l'Espagne. En échange de la Louisiane, Bonaparte s'engagea à procurer en Italie, à l'infant de Parme, un agrandissement de territoire avec le titre de roi : les troupes françaises occupaient alors la Toscane, et cette contrée semblait naturellement destinée à former le nouveau royaume. Au besoin, la France se proposait de constituer cet État souverain, en adjoignant les trois légations romaines au duché de Parme. Pour l'Espagne, indépendamment de la Louisiane qu'elle nous donnait, elle s'engageait à tenir dans ses ports, à la disposition de la France, six

vaisseaux de guerre de soixante-quatorze canons. Nous ne tarderons pas à voir ce pacte confirmé et tenu, au grand étonnement de l'Europe, qui ne pouvait se lasser d'admirer l'ancien protégé d'Augustin Robespierre, l'officier corse qui avait repris Toulon, le premier magistrat de la république française faisant servir son influence et ses victoires à organiser un royaume, pour le donner en apanage à un prince du sang des Bourbons. Pour le moment, le secret de ces négociations était gardé, et l'attention publique se portait avant tout sur la question des neutres. C'était le temps où se formait en Europe, contre la puissance britannique, une ligue menaçante, à laquelle prenaient part tous les États maritimes du Nord. Juill. 1800.

Cette question des neutres, tant de fois débattue, est de celles qu'il n'est pas permis d'indiquer en passant, sans essayer de les rendre claires par une esquisse rapide. Question des neutres.

Les nations civilisées, en posant les bases du droit des gens, n'ont accompli que la moitié de leur tâche; le droit des gens existe sur la terre ferme, il n'est point encore établi sur les mers. Sur la terre, quand des peuples se font la guerre, la querelle est vidée entre les armées et les gouvernements : les regnicoles paisibles ne sont point enveloppés dans la lutte. Le vainqueur s'empare des villes, détruit les remparts, enlève les fonds publics, substitue sa volonté et son action à la volonté et à l'action de la puissance vaincue; mais il s'interdit le pillage des propriétés privées; il ne réduit plus en état de captivité les

Juill. 1800. populations inoffensives; il n'interdit ni les transactions, ni la culture des terres, ni la récolte des fruits, et il ne fait sentir sa puissance que par une aggravation d'impôts désignée sous le nom de contribution de guerre. Sur les mers, il n'en est point ainsi : les anciens usages de la barbarie sont en pleine vigueur : on s'arroge le droit de piller les vaisseaux de commerce de la nation avec laquelle on est en lutte, et ces vaisseaux ne sont, au demeurant, que des propriétés particulières; on fait les équipages marchands prisonniers de guerre; on exerce d'une manière souveraine, et selon les hasards de la force, le droit rigoureux de confiscation. Tout cela est admis, reconnu, et pour ainsi dire incontesté.

Dès lors que les bâtiments ou les corsaires peuvent capturer les bâtiments de la nation avec laquelle leur propre pays est en guerre, il s'ensuit qu'ils revendiquent le droit de s'assurer de la nationalité réelle de tout navire qu'ils rencontrent. De là cet examen et ce contrôle qui constituent ce qu'on appelle le *droit de visite.*

Les puissances maritimes ne s'accordent pas sur la portée de ce droit. L'Angleterre, qui aspire à la tyrannie des mers, veut l'exercer dans toute sa rigueur, par mesure de haute police, et sans contrôle. Les autres nations, que cette inquisition du fort trouble et contrarie, ont souvent protesté contre la prétention des Anglais, et érigé en axiome de droit public la formule suivante: « Le pavillon neutre couvre la marchandise ennemie. » A l'abri de ce principe, les commerçants d'un pays en guerre avec un autre pays

se croient en droit d'expédier leurs denrées ou leurs marchandises, en empruntant l'aide ou le concours de la marine d'une tierce nation qui n'est en guerre avec aucune des deux parties belligérantes. Ces opérations sont coûteuses, mais elles profitent beaucoup aux puissances neutres qui s'en chargent. Juill. 1800.

Les marines neutres reconnaissent d'ailleurs sans difficulté que le droit de transporter des marchandises des pays qui sont en état de guerre est soumis à des règles de justice naturelle: ainsi elles admettent qu'il n'est point licite de faire avec une puissance un genre de commerce qui soit un acte d'hostilité contre une autre. De là une exception pour certains objets dont le transport est nécessairement interdit dans le cas donné, et qu'on appelle objets de contrebande : ce sont spécialement les armes et les munitions de guerre. De là encore la prohibition qui pèse sur les neutres, de porter aux ports ou aux places en état de blocus, des approvisionnements en blé et en vivres.

La France a toujours mis sa gloire à faire respecter ces principes, et l'Angleterre n'a cessé d'employer son génie et sa force à les contester, à les méconnaître. Les ordonnances de Louis XIV proclamaient la franchise des pavillons et la liberté des mers, et ce fut pour la mémoire du grand roi l'un des titres les plus illustres. A l'époque de la paix d'Utrecht, la France, abattue par de longs désastres, trouva encore assez d'énergie pour faire consacrer cet adage : « Le pavillon neutre couvre la marchandise. » Cependant l'Angleterre, qui dominait sans rivale sur l'Océan, se joua du principe qui garantissait les droits

Juill. 1800. des neutres, jusqu'au moment où, à la suite de l'émancipation des États-Unis, la France et la Russie réussirent à s'entendre, et à faire accepter à toutes les marines de second ordre les dispositions ci-après énoncées:

« Les vaisseaux neutres peuvent naviguer librement de port en port et sur les côtes des nations en guerre.

« Les effets appartenant aux sujets des puissances en guerre sont libres sur les vaisseaux neutres, à l'exception des marchandises de contrebande.

« Pour déterminer ce qui caractérise un port bloqué, on n'accordera cette dénomination qu'à celui où il y a, par la disposition de la puissance qui l'attaque avec des vaisseaux arrêtés et suffisamment proches, un danger évident d'entrer.

« Le droit de visite ne peut s'appliquer à des navires sous convoi, la certitude de la légitimité du pavillon étant prouvée par le seul fait de la présence des bâtiments de guerre de la nation dont ces navires sont la propriété. »

L'Angleterre n'a jamais voulu admettre ces principes dans leur sincérité : tantôt elle s'est arrogé le droit de visiter les navires voguant sous convoi; tantôt elle a mis au rang des objets de contrebande, non-seulement les armes et les munitions, mais encore des matières premières, telles que le goudron et le chanvre ; tantôt enfin elle a donné à la fiction du blocus une extension dérisoire, en plaçant en état de blocus des espaces de deux cents lieues de côtes observées par un seul bâtiment de la marine britannique. Ainsi elle acceptait pour vraie et légitime cette

déclaration de lord Chatham, « qu'il ne devait pas « être tiré sur la mer un seul coup de canon sans la « permission de l'Angleterre. » Août 1800.

La république avait trouvé, dans les archives de la monarchie, le principe de la liberté des mers, et elle y était demeurée fidèle ; le premier consul n'avait garde de répudier ce vieil héritage de la politique des Bourbons, et il se dévoua loyalement à défendre la franchise des pavillons et les droits des neutres. Cette cause était loin d'être triomphante; et depuis sept ans les États-Unis eux-mêmes, qui nous devaient tant, avaient consenti à abandonner le principe. Il est peut-être superflu de constater que, durant les guerres de la révolution, la France, tout en protestant en faveur du droit des neutres, se vit forcée de les méconnaître pour lutter à armes égales contre l'Angleterre : elle exagéra même plus d'une fois les rigueurs dont les Anglais prenaient l'initiative contre elle, et la marine marchande des Etats-Unis eut beaucoup à en souffrir.

L'Angleterre et les puissances du Nord se trouvent en désaccord dans la question des neutres.

La Suède et le Danemark n'avaient point voulu fléchir devant les prétentions de l'Angleterre : pour soustraire leurs navires de commerce au droit de visite, ces deux puissances les firent escorter par des convois de bâtiments de guerre. L'Angleterre osa ne point tenir compte de cette précaution, et les pavillons suédois et danois furent à plusieurs reprises humiliés par la marine britannique. La cour de Copenhague demanda réparation : pour toute réponse seize vaisseaux de ligne anglais passèrent le Sund, et vinrent s'embosser devant Copenhague, dans les derniers jours du mois de thermidor an VIII (août 1800).

Sept. 1800.

L'empereur de Russie met un moment l'embargo sur les navires anglais.

Menacé par un ennemi si redoutable, le Danemark céda, mais avec dignité, et sans faire fléchir les principes. L'Angleterre triomphait, lorsque bientôt, à son grand déplaisir, Paul Ier, empereur de Russie, évoqua l'affaire. Profondément irrité contre les Anglais, ce prince dénonça la conduite de la Grande-Bretagne aux cours de Berlin et de Stockholm, et les invita à s'unir à lui pour faire prévaloir les droits des neutres. Il fit plus, il mit l'embargo sur les navires britanniques, et séquestrer tous les capitaux anglais qui se trouvaient en Russie. C'était répondre à l'injustice par une injustice plus grande encore: les petites puissances n'osèrent accepter la solidarité de ces mesures violentes, et Paul Ier consentit pour le moment à ne point y donner suite.

Convention entre la France et les États-Unis.

Tandis que la Russie venait ainsi en aide aux neutres, la France obtenait un résultat inattendu en déterminant les États-Unis à reprendre pour leur propre compte les principes qu'ils avaient désertés depuis sept ans. Le 9 vendémiaire an IX, une convention ratifiée de part et d'autre mit fin aux démêlés qui s'étaient élevés entre le cabinet de Washington et la France; et les Etats-Unis décidèrent à leur tour que le pavillon couvrait la marchandise, et que le droit de visite ne pouvait être imposé à des navires convoyés. Ainsi le grand principe de la liberté des mers unissait et liguait contre l'Angleterre toutes les puissances maritimes des deux mondes, et les germes d'une prochaine alliance entre la France et la Russie continuaient à se développer.

Ce fut vers le même temps que, touché des pro-

cédés adroits de Bonaparte, et vivement irrité de ce que les Anglais s'appropriaient l'île de Malte, le czar Paul adressa à Bonaparte une lettre conçue en ces termes : Citoyen premier consul, je ne vous écris « point pour entrer en discussion sur les droits de « l'homme et du citoyen : chaque pays se gouverne « comme il l'entend. Partout où je vois à la tête d'un « pays un homme qui sait gouverner et se battre, « mon cœur se porte vers lui. Je vous écris pour vous « faire connaître le mécontentement que j'ai contre « l'Angleterre, qui viole tous les droits des nations, « et qui n'est guidée que par son égoïsme et son in- « térêt. Je veux m'unir à vous pour mettre un terme « aux injustices de ce gouvernement. » La parole de Paul Ier n'était jamais stérile, non plus que sa colère. Cédant aux impatiences d'un caractère violent et mobile, il mit de nouveau l'embargo sur tous les bâtiments anglais qui se trouvaient dans les ports de son empire, et il n'épargna rien pour faire partager ses ressentiments à la Prusse, au Danemark et à la Suède.

Oct. 1800.

Paul Ier unit sa politique à celle de la France contre l'Angleterre.

L'Angleterre semblait, pour sa part, travailler à susciter les haines des neutres contre sa propre ambition : sa marine méconnut outrageusement l'indépendance des pavillons prussiens et suédois. De pareils actes de violence portèrent leurs fruits, et, vers la fin de frimaire an IX (décembre 1800), la Suède, le Danemark, la Prusse et la Russie signèrent ensemble un traité d'alliance maritime, qui reproduisait et étendait les principes sur lesquels reposait l'indépendance des neutres. Il était évident que l'Angleterre

Traité d'alliance maritime signé par les puissances du Nord.

Nov. 1800. méconnaîtrait cette déclaration, et ce fut pourquoi Paul Ier invita le Danemark et la Prusse à faire occuper militairement les provinces allemandes appartenant au roi d'Angleterre, et à fermer au commerce anglais les embouchures de l'Ems, du Wéser, de l'Elbe et de la Trave. La Prusse, après beaucoup d'hésitations, se détermina à occuper le Hanovre; de son côté, le roi de Danemark mit garnison dans Hambourg et à Lubeck, et fit saisir toutes les marchandises anglaises qui se trouvaient dans ces ports : ce fut ainsi que les fleuves du nord de l'Allemagne cessèrent d'être ouverts au pavillon et au commerce de la Grande-Bretagne. Ces actes d'hostilité flagrante, et cette attitude courageuse des puissances du Nord, trouvaient un appui et de continuelles excitations dans le gouvernement français : pour la première fois depuis bien des années, l'Angleterre se sentit intimidée, prête à fléchir, et, pour comble de disgrâce, la fortune des armes venait de soustraire l'empire d'Allemagne à son amitié et à sa politique. Ici encore devons-nous revenir en arrière, et raconter les derniers événements de la guerre dont le continent était le théâtre.

Reprise des hostilités en Allemagne.

On a vu plus haut que l'armée du Danube, alors même que la victoire de Marengo avait retenti jusqu'à elle, s'était d'abord refusée à conclure un armistice; Moreau n'avait point voulu laisser perdre les résultats de la bataille d'Hochstedt; il avait repassé le Danube et le Lech, occupé Munich, envahi la Bavière, et contraint l'ennemi de repasser l'Isar; puis, à son tour, il avait consenti à conclure une suspension

d'armes avec les généraux de l'Empire. Grâce aux atermoiements de l'Autriche, à la négociation avortée à laquelle M. de Saint-Julien avait attaché son nom; grâce surtout aux projets pacifiques du premier consul, cet armistice s'était prolongé pendant quelques mois, et il avait été maintenu jusqu'au moment où la France avait dû renoncer à l'espérance d'amener l'Autriche à conclure une paix séparée. Ce moment était arrivé. Le comte de Cobentzel, chargé d'affaires de l'empereur, venait de déclarer officiellement à la France que les engagements récents de l'Autriche avec la cour de Londres ne permettaient pas à son gracieux souverain de poser les armes, tant que l'Angleterre ne consentirait pas à le délier de ses promesses. En présence de cette inimitié persévérante, le premier consul ne pouvait prolonger la trêve, et laisser à l'Autriche le temps précieux qu'elle employait à rassembler ses ressources et à accroître l'effectif de ses troupes. Il ordonna de dénoncer l'armistice dans les premiers jours de frimaire, et toutes les dispositions furent prises pour recommencer la lutte tant sur le Danube qu'en Italie. Nov. 1800.

Les forces de la France étaient ainsi réparties : sur la ligne du Mein, l'armée gallo-batave, aux ordres d'Augereau, tenait en échec vingt mille Impériaux ou Mayençais; Moreau, à la tête de l'armée du Danube, occupait l'électorat de Bavière; une armée de réserve se rassemblait sous le commandement de Murat, et se disposait à venir en aide à l'armée des Grisons, qui obéissait à Macdonald; l'armée d'Italie était sous les ordres de Brune. Ces cinq armées, qui compre-

Nov. 1800. naient un effectif de près de deux cent cinquante mille hommes, s'appuyaient par une de leurs ailes sur la monarchie prussienne, tandis que l'aile opposée se développait jusqu'au centre de l'Italie. Elles étaient maîtresses du cours du Rhin, des grandes Alpes, du haut Danube, du Pô supérieur, des côtes de l'Adriatique, et de la Toscane. De son côté, l'Autriche avait mis en ligne deux cent trente mille hommes en Souabe, dans le Tyrol et en Italie, indépendamment des contingents de l'Empire et de Naples, et d'une armée anglaise stationnée dans la Méditerranée, et prête à se porter partout. En réalité, l'Autriche était lasse de la guerre; elle ne voulait que tenter un dernier effort, et gagner, par une courte campagne, le terme des engagements contractés avec l'Angleterre. Elle espérait que l'issue de la lutte ne changerait pas les bases d'une paix séparée, déjà secrètement résolue.

Premières opérations. Dès le 18 brumaire, Augereau avait dénoncé l'armistice; le 3 frimaire, il attaqua près d'Aschaffenbourg le corps mayençais commandé par le baron d'Albini, et le lendemain il se rendit maître de la ville. Augereau, sans perdre de temps, marcha sur Schweinfurt; il en chassa les Autrichiens, et fit investir Wurtzbourg par la division batave. Wurtzbourg ouvrit ses portes, et la division batave bloqua la forteresse de Marienberg. Le 12 frimaire, Augereau culbuta un des corps de l'armée impériale qui avait pris position à Bourg-Eberach, sur la grande route de Wurtzbourg à Bamberg : le combat fut chaudement disputé. L'armée d'Augereau s'établit sur la

Rednitz, et la division Duhesme occupa Bamberg. Peu de jours après, la division Barbou s'empara de Jorcheim et de Nuremberg, et ce fut ainsi qu'Augereau, en se rapprochant du Danube et de la frontière de Bohême, remplit à propos sa mission, qui était de couvrir le flanc gauche de Moreau, et d'appuyer le mouvement de l'armée principale en Bavière. Nov. 1800.

Cette armée, toujours divisée en quatre corps, était ainsi répartie :

Le corps du général Lecourbe, formant l'aile droite, bordait les montagnes du Tyrol et du Voralberg, et s'étendait depuis Jeldkirch jusqu'à la rive gauche de l'Iser; le centre, dont Moreau avait gardé le commandement spécial, s'étendait, des deux côtés d'Ebersperg, sur la chaussée de Munich à Wasserbourg; l'aile gauche (le corps du général Grenier) avait sa droite à Hohenlinden, sur la route de Muhldorf, sa gauche à Horlkofen, et tenait en observation toute la vallée de l'Issen; sur son flanc, et un peu en avant de sa gauche, une avant-garde détachée couvrait les routes d'Œtting et d'Eggenfelden à Landshut; enfin, le corps du général Sainte-Suzanne, composé de trois divisions, avait pris position entre l'Alt-Muhl et le Danube. L'armée de Moreau en Bavière.

L'archiduc Jean reçut la dénonciation de l'armistice à son quartier général de Wels. Ce prince, jeune et sans expérience, se croyait appelé à la délivrance de l'Allemagne. Plein de foi dans ses destinées, il forma le projet d'envelopper l'armée de Moreau entre l'Inn et l'Iser, et de lui couper en même temps sa retraite sur Munich et sur Augsbourg.

Cependant, dès le 7 frimaire (28 novembre), le Préliminaires

Déc. 1800. d'une bataille générale.

général Moreau fit replier tous les postes autrichiens qui se trouvaient sur la rive gauche de l'Inn; le 9, l'ennemi prit sa revanche et contraignit, par la supériorité du nombre, une avant-garde française à abandonner ses positions à Vilzbibourg. Le même jour, l'archiduc passa l'Inn à Muhldorf, et déploya ses troupes dans la plaine d'Ampfingen : le lendemain, 10 frimaire, à la pointe du jour, les avant-postes de l'armée française furent attaqués sur plusieurs points, particulièrement à Ampfingen. Là, le corps d'armée du général Grenier, qui comptait à peine vingt-deux mille hommes, lutta pendant cinq heures contre soixante mille Impériaux, et finit par se replier en bon ordre. Cet avantage exalta l'armée autrichienne, et lui donna une confiance orgueilleuse qui devait tourner à sa perte. Toute la journée du lendemain fut employée des deux côtés aux dispositions que réclamait l'imminence d'une bataille générale.

Bataille de Hohenlinden.

Sur la droite de Munich, entre l'Iser et l'Inn, s'étend un plateau large de dix lieues, et couvert de bois et de collines; des ruisseaux, des vallons, des forêts de sapins et des hauteurs escarpées, coupent le sol en tous les sens. Le village de Hohenlinden forme le point central de cette contrée : c'était là que campait Moreau, et son armée gardait les deux routes principales qui traversent la forêt et aboutissent à l'Inn. Les autres voies, par où il semblait encore possible d'arriver aux Français, n'étaient que des chemins de traverse pratiqués pour le charriage des bois, et rendus impraticables par les longues pluies. C'est dans cette position formidable que l'archiduc voulait

atteindre l'armée républicaine : vainement le brave Lauer, l'un de ses généraux, conseillait-il de dissuader le prince de cette entreprise téméraire, l'archiduc, enflé par le succès de la veille et encouragé par les autres généraux, attendait avec impatience le moment de l'attaque. D'après le système qu'il avait conçu, et qui, au dire des gens de guerre, n'était pas sans valeur, une partie des troupes impériales devait aborder le front des Français, tandis que l'autre essayerait de dérober sa marche à Moreau, filerait sur la gauche des républicains, se dirigerait sur l'Iser, remonterait cette rivière, tournerait les positions de Moreau, et contraindrait ce général à battre précipitamment en retraite. Le plan était hardi; mais ni les moyens d'exécution, ni le talent, ni l'audace, ne devaient venir en aide au jeune archiduc. Déc. 1800.

Les bois de Hohenlinden, qu'il fallait nécessairement traverser pour arriver jusqu'aux Français, ne présentaient à l'ennemi qu'un passage étroit, un défilé d'un accès difficile. Attaquer les Autrichiens en flanc, les prendre à revers sitôt qu'ils se seraient engagés dans ces routes dangereuses, tel était le plan de Moreau.

Le 12 frimaire (3 décembre), quelques instants avant l'aube, les troupes autrichiennes s'ébranlèrent. Au lieu d'éclairer sa marche par des détachements jetés en avant et sur ses ailes, la colonne du centre, chargée d'attaquer les Français, se dirigea en masse sur Hohenlinden par une chaussée : elle marchait ayant l'infanterie en tête; venait ensuite l'artillerie; la cavalerie assurait les derrières. Deux autres co-

Déc. 1800. lonnes, destinées à seconder la colonne principale, s'avançaient l'une sur la droite, l'autre sur la gauche; mais toutes trois opéraient séparément, et se trouvaient hors d'état de se prêter un appui réciproque. Cependant une neige épaisse, chassée par le vent, retardait la marche de l'ennemi, et rendait incertaine la direction des deux colonnes de droite et de gauche. Il était huit heures lorsque la colonne du centre déboucha de la forêt et attaqua les avant-postes de l'armée républicaine. Ceux-ci, qui avaient reçu l'ordre de ne résister que faiblement, cédèrent aux premiers coups de fusil, et se replièrent ensuite sur la division Grouchy, qui, postée le long du bois, s'étendait à gauche de la grande route, jusqu'auprès d'Indingen. L'archiduc Jean, plein d'espoir dans le succès de ses manœuvres, chercha à écraser notre avant-garde, tout en la débordant sur la droite; mais, le déploiement des troupes ne s'opérant qu'avec beaucoup de difficultés, la route se trouva bientôt encombrée par le parc d'artillerie, et par l'arrivée des détachements hongrois et bavarois. Afin de s'ouvrir promptement un débouché, l'archiduc ordonna de brusquer l'attaque.

La 100e demi-brigade était rangée en bataille; elle opposa à l'ennemi une vigoureuse contenance : cependant, comme elle allait céder sous le nombre, on la fit soutenir, et l'ennemi fut rejeté dans le bois, après avoir perdu beaucoup de morts et de prisonniers.

Ce n'était là qu'un engagement partiel : Moreau avait réservé à Richepanse, soutenu par la division

Decaen, la tâche rude et difficile de contenir les colonnes autrichiennes dans la forêt de Hohenlinden. Déc. 1800.

Richepanse et Decaen avaient reçu l'ordre de se porter de la route d'Ebersberg sur celle de Hohenlinden, et de marcher par Saint-Christophe sur le village de Mattenboett, d'où ils se jetteraient ensuite sur le défilé de la forêt. Le sort de la journée dépendait de l'exactitude avec laquelle s'accomplirait ce mouvement. Arrivé près de Saint-Christophe, le corps de Richepanse rencontra la colonne de gauche des Autrichiens, qui s'avançait par le vallon d'Alpaching; une vive fusillade s'engagea de part et d'autre; l'ennemi réussit à couper le centre des Français, et à envelopper la brigade que commandait Drouet. Richepanse ne perdit pas de temps à dégager son lieutenant; il abandonna ce soin à la division Decaen, qui ne devait pas tarder à arriver par la même route; et il poursuivit résolument sa marche jusqu'à Mattenboett, n'ayant d'ailleurs que cinq mille hommes à la portée de son commandement. En cet instant, la cavalerie autrichienne, qui appuyait l'artillerie et l'infanterie de la colonne du centre, se présenta devant le village. Il importait de redoubler d'audace pour arrêter la marche de cette cavalerie, et pour prendre les devants sur elle. Richepanse ordonna au général Walther de la charger : ce mouvement, exécuté par une faible troupe, ne pouvait être suivi de succès, mais il devait donner à Richepanse le temps de prendre en queue les premières divisions de la colonne du centre. Suivi de quelques bataillons, il se jeta dans le défilé où cette troupe nombreuse s'était engagée, et il tomba

Déc. 1800. vigoureusement sur les derrières de l'ennemi. Trois bataillons de grenadiers hongrois firent volte-face, et se mirent en devoir de contenir les républicains. « Grenadiers de la 48e, s'écria Richepanse, que dites-« vous de ces hommes-là? — Ils sont morts! » répondit un brave; et tous ses compagnons répétèrent ce cri, en s'élançant à la baïonnette sur les bataillons impériaux. En peu d'instants ceux-ci furent rompus, dispersés ou tués.

En ce moment, et sur un autre point du champ de bataille, le général Ney venait de culbuter les troupes autrichiennes qui faisaient de vains efforts pour déboucher par le défilé de Hohenlinden. Le centre des Autrichiens, fort de quarante mille hommes, se trouva donc pressé en tête par la division du général Ney, et refoulé en queue par Richepanse : il essaya vainement de résister sur un terrain mal choisi, au milieu des tourbillons d'une neige épaisse, et incertain sur le nombre de ses ennemis. Peu d'instants suffirent pour répandre dans les esprits la confusion et l'épouvante. Les Impériaux rompirent les rangs, jetèrent leurs armes, s'éparpillèrent dans les bois, abandonnant au hasard les canons et les bagages, et cherchant, à la voix de leurs officiers, les moyens de se réfugier précipitamment vers la position de Muhldorf : déjà l'archiduc avait pris cette route, après avoir vu toutes ses espérances confondues.

Les deux ailes de l'armée autrichienne, séparées du centre, combattaient encore avec vigueur, et parfois avec avantage. Cependant le désastre qui venait de frapper la principale colonne ne tarda pas à porter

ses fruits : sur la gauche, le général Grenier réussit à contenir puis à disperser le corps autrichien qu'il était chargé de combattre; sur la droite, le général Decaen, arrivé à Saint-Christophe à la tête de sa division, battit et mit en déroute les divisions impériales aux ordres du général Riesch. Enfin, la victoire demeura également à nos troupes sur tous les autres points de ce vaste champ de bataille. Il était deux heures, et les deux ailes de l'armée autrichienne, confondues avec le centre dans une déroute commune, se réfugiaient en toute hâte sur Dorfen, abandonnant sur le terrain un grand nombre de blessés et de morts. Cent pièces de canon et onze mille prisonniers tombèrent au pouvoir des républicains; les Autrichiens perdirent en outre quatorze mille hommes tués ou blessés : la perte des républicains s'éleva à peine au tiers de ce chiffre. Généraux, officiers, soldats, tous les nôtres avaient fait leur devoir; et les blessés, transportés aux ambulances, demandaient qu'au moins il leur fût donné de ne pas mourir avant le soir, avant d'avoir vu la fin d'une si glorieuse journée. Déc. 1800.

La bataille de Hohenlinden fut l'honneur impérissable de Moreau; elle révéla une fois de plus à la patrie ce qu'elle pouvait attendre de l'élite de ses fils, de Richepanse, de Ney, de Grouchy et de tant d'autres dont la liste serait trop longue. Elle fut pour l'Allemagne ce que la journée de Marengo avait été pour l'Italie. L'armée autrichienne se retirait en désordre, pêle-mêle, les corps confondus, et à peine protégée par une arrière-garde de cavalerie. Ce fut ainsi

Résultats de cette glorieuse journée.

Déc. 1800. qu'elle repassa l'Inn, suivie de près par une partie de l'armée française. Le plan de Moreau était de quitter la Bavière pour envahir la haute Autriche et gagner la route de Vienne. Cette entreprise présentait les plus sérieuses difficultés ; il fallait franchir une contrée presque inaccessible, et la triple ligne fermée par l'Inn, l'Alza et la Salzach : l'Inn est une barrière redoutable, et Turenne lui-même la considérait comme l'un de ces boulevards naturels qu'il faut respecter. Ses eaux tortueuses lui ont creusé un lit profond, et sa rive droite est presque partout bordée par une chaîne de rochers qui, partant des Alpes, ne se termine qu'à l'embouchure de la rivière.

L'armée de Moreau traverse l'Inn.

Moreau mit plusieurs jours à donner le change sur ses véritables projets ; puis, dans la journée du 18 frimaire, il fit franchir la rivière par le corps d'armée du général Lecourbe. Le passage de l'Inn fut chaudement disputé par un corps d'émigrés français qui servait dans les rangs de l'armée autrichienne ; les jours suivants, une partie de l'armée républicaine traversa aussi cette rivière, et l'archiduc se vit contraint de se replier sur l'Alza. Par ce mouvement rétrograde, les Autrichiens perdaient leurs communications avec Inspruck et le Tyrol ; ils cessaient de disputer aux Français l'électorat de Bavière. La Salzach offrait aux Impériaux une bonne ligne de défense entre Braunau et Salzbourg ; mais plusieurs postes importants, d'où dépendait cette ligne, n'avaient point été fortifiés, et Moreau hâtait sa marche, afin de ne point donner à l'ennemi le temps nécessaire pour réparer cette erreur stratégique.

Le 21 frimaire, le prince Charles reprit le commandement de l'armée autrichienne, et Moreau pressentit qu'il allait enfin avoir face à face un adversaire digne de lui. Cependant il était bien difficile de réparer en quelques jours une longue suite de fautes. Le 24 frimaire, l'ennemi ayant été constamment repoussé ou culbuté de positions en positions, les généraux Lecourbe et Decaen se rendirent maîtres de Salzbourg : cette nouvelle victoire faisait perdre à l'archiduc la ligne de la Salzbach, et le sort de l'Autriche semblait fixé. Que pouvaient faire des troupes vaincues et découragées, qui avaient successivement abandonné à une armée forte et victorieuse les principales barrières de la monarchie? Elles se retiraient en disputant avec honneur le terrain, en livrant sans succès, mais avec honneur, les combats de Lauffen, de Salzburgshofen, de Schwanstadt, de Lambach : partout l'activité et l'audace des Français ne laissaient que peu de durée à la résistance.

Déc. 1800.

Le prince Charles opposé à Moreau.

Dès le 29 frimaire, la ville de Linz fut occupée par nos troupes. L'archiduc Charles n'épargna rien pour retarder la marche de Moreau et de ses lieutenants; il prit la résolution de rallier les débris de l'armée autrichienne derrière l'Ens, et d'attendre, dans cette position, des renforts de Hongrois qui devaient lui permettre (du moins il l'espérait encore) de livrer une bataille rangée sous les murs de Vienne. Le 30 frimaire, un armistice de deux jours fut sollicité et obtenu; mais, si cette courte trêve suspendit l'effusion du sang, elle n'eut pas pour effet d'arrêter le mouvement rapide de l'armée française. Moreau continua sa

L'armée française poursuit sa marche offensive.



Déc. 1800. marche sur l'Ens, et enleva, en passant, bon nombre de prisonniers et de canons à l'armée autrichienne. Vers la fin du deuxième jour, les Français prirent possession de la ligne que voulait occuper l'archiduc, et le 3 nivôse leur avant-garde poussa des reconnaissances à vingt lieues de Vienne. En moins de trois semaines, les républicains avaient conquis un vaste territoire de quatre-vingts lieues d'étendue; ils avaient franchi sans perte les lignes formidables de l'Inn, de la Salzbach, de la Traun et de l'Ens; ils avaient mis hors de combat quarante-cinq mille Impériaux, pris cent quarante-sept pièces de campagne, et enlevé à l'ennemi un grand nombre de glorieux trophées. La résistance de l'Autriche ne pouvait se prolonger davantage. L'archiduc fit déclarer à Moreau que l'empereur d'Allemagne se déterminait enfin à conclure la paix sans l'intervention de ses alliés; et un armistice, précurseur de cette paix, fut signé à Steyer le 4 nivôse. L'effet de cette convention s'étendit à l'armée gallo-batave, et interrompit la marche victorieuse du général Augereau.

L'Autriche demande et obtient un armistice.

Opérations de l'armée des Grisons et de Macdonald.

Sur ces entrefaites, le pays des Grisons et le Tyrol étaient le théâtre d'opérations militaires qui, pour demeurer presque inaperçues entre les grands résultats de Marengo et de Hohenlinden, n'en fournissaient pas moins à nos troupes des occasions de dévouement et de patience.

Au moment de la rupture du congrès de Lunéville, le premier consul avait confié au général Macdonald le commandement d'un corps de troupes destiné, sous la dénomination d'*armée des Grisons*, à lier entre elles

les armées d'Italie et d'Allemagne, et à opérer dans le Tyrol une diversion importante. Cette petite armée avait pénétré, vers la fin de fructidor, dans les Alpes rhétiennes; et Macdonald, pour rattacher ses opérations à celles de Moreau, avait entrepris d'occuper les positions qui devaient le rendre maître des débouchés de l'Allemagne, du côté d'Inspruck et de Botzen. L'armée ennemie, aux ordres du général Hiller, s'élevait à vingt-cinq mille hommes répandus dans le Tyrol allemand : le corps de Macdonald atteignait à peine la moitié de ce chiffre. Déc. 1800.

Le 1er vendémiaire an IX, une division de l'armée des Grisons occupa le Voralberg et la vallée de Coire. Une autre division s'établit à Feldkirch, et dans les vallées qui entourent cette position centrale. Trois jours après, les deux autres divisions arrivèrent en ligne. Ces mouvements furent suspendus par la convention de Hohenlinden; mais, pour ne point laisser ces forces inactives, Bonaparte prescrivit à Macdonald de lier ses mouvements, non plus à ceux de Moreau, mais bien à ceux de l'armée d'Italie. En conséquence, l'armée des Grisons eut ordre de prendre position dans la Valteline et la Val Camonica, de laisser derrière elle les détachements nécessaires pour fermer à l'ennemi les routes des montagnes, de descendre l'Oglio, et de tourner, conjointement avec l'armée d'Italie, la ligne du Mincio par Riva et Trente.

La première division de l'armée des Grisons, placée sous les ordres du général Baraguay-d'Hilliers, et composée de moins de quatre mille hommes, com-

Déc. 1800. mença son mouvement pour entrer dans la Valteline dans les premiers jours de brumaire. Le passage des troupes, dans ce pays d'un accès difficile, rencontra de nombreux obstacles que surmonta le courage des Français : bientôt le général Baraguay-d'Hilliers atteignit les eaux de l'Adda, et se posta dans la Valteline. De son côté, Macdonald occupa la vallée de Coire jusqu'à Rheineck, où il établit son quartier général (27 brumaire). Les jours suivants, il poursuivit ses mouvements, et, pour dérober sa marche vers les sources du Rhin, il s'empara des postes qui commandent les têtes des vallées, dans une partie du pays des Grisons qui était comprise dans la neutralité déterminée par la convention de Hohenlinden. C'était une violation du droit des gens, contre laquelle protesta vainement l'ennemi.

Passage du Splugen.

On était dans une saison rigoureuse; nos soldats manquaient de vêtements et souvent de vivres, et ils avaient à combattre dans une contrée montagneuse, couverte de glaces et coupée par de profonds ravins. On démonta les pièces de canon, et on les mit sur des traîneaux : les munitions furent portées à dos de mulet.

Le général Laboissière, à la tête de la cavalerie, traversa Coire, remonta le Rhin, et arriva, le 4 frimaire (26 novembre), au village de Splugen, où se trouvait déjà le général Verrières avec des sapeurs et un peu d'artillerie. Le lendemain, la tête de colonne se mit en marche pour tenter le passage du Splugen. Bientôt le vent d'est, s'étant mis à souffler, chassa contre le visage de nos soldats la pluie glaciale et la

neige, et la marche devint bien pénible. La petite troupe ne se laissa point arrêter. Soudain une avalanche, se détachant de la crête la plus élevée de la montagne, engloutit et entraîna dans un torrent un assez grand nombre de cavaliers. Ce spectacle intimida la colonne, et d'ailleurs l'avalanche avait couvert le chemin. La nuit étant venue, il fallut rétrograder. Le général Laboissière, presque enseveli dans les neiges, faillit périr, et ne put être sauvé que par quelques dragons qui le transportèrent dans un couvent hospitalier. Déc. 1800.

L'ouragan dura trois jours : le 10e de dragons, aux ordres du chef de brigade Cavaignac, voulait entreprendre de se frayer un passage; mais il fallut attendre. Les gens du pays assuraient que la route ne serait pas praticable avant quinze jours, et ce délai, c'était la destruction de l'armée. Enfin Macdonald arriva, et des deux extrémités il choisit la plus honorable. Il ordonna qu'on ouvrît le passage, à quelque prix que ce fût; et l'on se mit en devoir d'exécuter les travaux nécessaires, sous les ordres du chef d'état-major général Matthieu Dumas. « Quatre bœufs des plus forts du pays, conduits par les meilleurs guides, foulaient les neiges : on les voyait s'enfoncer et presque disparaître; ils étaient suivis par quarante paysans travailleurs, qui déblayaient et formaient le sentier. Une compagnie de sapeurs les soutenait, et perfectionnait la tranchée; deux compagnies d'infanterie, marchant par le flanc, les files bien serrées, achevaient d'aplanir et d'affermir la neige. Après cette avant-garde marchait, à quelque distance, une

Déc. 1800. compagnie du 10[e] de dragons. Un convoi d'artillerie et cent bêtes de somme venaient ensuite, et les escortes fermaient la marche (1). » Malgré la perte de quelques hommes et de plusieurs chevaux qui, vers le soir, manquèrent le sentier et ne purent être secourus, on parvint à maintenir l'ordre et le silence. La colonne se rallia enfin à l'hospice, où elle rejoignit le général Laboissière; le lendemain la marche recommença, et s'opéra sans accident sérieux, grâce aux efforts soutenus de la troupe et des travailleurs. Les jours suivants, deux autres colonnes passèrent par les mêmes chemins. Le froid était des plus rigoureux et plusieurs de nos soldats périrent gelés. Le 12 frimaire (4 décembre), Macdonald tenta à son tour le passage à la tête de la quatrième colonne, presque tout entière formée d'infanterie.

Mais, ce jour-là, une violente tourmente s'éleva sur la montagne: la neige tombant à gros flocons, et chassée en tourbillons par le vent, couvrit les sentiers, et il ne resta aucune trace des jalons qu'avait plantés le chef de brigade Cavaignac. La situation présentait les dangers les plus sérieux. Macdonald ne se laissa point intimider par de tels obstacles, et il ordonna de continuer la marche. On obéit; mais au tiers du chemin, la tempête ayant redoublé, les guides s'arrêtèrent, en déclarant qu'ils ne pouvaient faire un pas de plus. On les contraignit, à force de menaces, à risquer leur vie. Macdonald, se montrant dévoué et fort, se mit lui-même à percer les murailles de neige

(1) Récit du général Matthieu Dumas.

qui fermaient la route, et sous lesquelles beaucoup de soldats demeurèrent ensevelis. On jeta des planches sur les gouffres, et la troupe défila, homme à homme, sur ces ponts tremblants. Une partie de la colonne, ne pouvant découvrir sa route au milieu des neiges, s'égara, et ne fut ralliée que deux jours après. Le général Vandamme, qui marchait à l'arrière-garde, eut à surmonter des difficultés plus grandes encore. Enfin, le 14 frimaire, après tant de glorieuses fatigues, l'armée des Grisons avait rempli sa tâche, et elle établissait ses cantonnements sur la rive gauche du lac de Como.

Déc. 1800.

L'armée des Grisons établit ses cantonnements près du lac de Como.

Le général Hiller entreprit de la suivre, à la tête des forces autrichiennes; mais la nouvelle de la bataille de Hohenlinden étant parvenue à Inspruck, l'ennemi, déconcerté, suspendit ses mouvements, et les opérations se ralentirent de part et d'autre. L'armée des Grisons, épuisée de fatigues et manquant de vivres, avait à subir les plus rudes privations. Le mois de frimaire s'acheva au milieu de ces épreuves. Dans les premiers jours de nivôse, et conformément aux ordres du premier consul, Macdonald combina tous ses mouvements avec ceux du général Brune, et reçut de lui la direction nécessaire pour imprimer à leurs efforts une commune impulsion.

Suite des opérations militaires en Italie.

Au delà des Alpes, nos troupes ne laissèrent point perdre le fruit de la grande journée de Marengo; mais les hostilités ne recommencèrent que le 26 frimaire.

En Italie, le général autrichien, M. de Bellegarde, avait sous ses ordres soixante-dix mille combattants,

Janv. 1801. dont dix-huit mille hommes de cavalerie. Cette armée occupait la ligne du Mincio, et, pour entrer en Lombardie, elle attendait que ses flancs fussent assurés à gauche par l'armée napolitaine, à droite par les corps des généraux Laudon et Wukassowich, qui avaient ordre de déboucher du Tyrol italien, et de déborder l'aile gauche de l'armée française. En attendant, le général Bellegarde avait fortifié avec soin la ligne du Mincio,

Premiers combats. — Bataille de Pozzolo.

De son côté, le général Brune cherchait aussi à gagner du temps; il ne voulait prendre l'offensive que lorsque l'armée des Grisons, aux ordres de Macdonald, serait en mesure de lui donner la main. Sur sa droite, d'ailleurs, il éprouvait quelques inquiétudes, en se voyant menacé de près par les divisions napolitaines et par une insurrection des Toscans.

Quelques affaires d'avant-postes eurent lieu; et les Autrichiens, qui avaient ordre de ne point engager prématurément une lutte sérieuse, se replièrent sur la rive gauche du Mincio, après avoir abandonné aux Français des ouvrages considérables établis et fortifiés, depuis deux mois, sur la rive droite de cette rivière. Le 30 frimaire, Brune fit attaquer à la fois les points les plus forts de la ligne, Goito, Mozanbano et la Volta : ce mouvement combiné eut un plein succès. Brune voulait franchir le Mincio à Mozanbano; mais il crut utile de masquer ses intentions par une fausse attaque contre Molino della Volta, en face de Pozzolo. Dupont fut chargé de cette manœuvre; mais bientôt la fausse attaque prit un caractère plus grave, et devint une véritable bataille. Les Autrichiens cru-

rent que l'armée française tout entière se disposait à tenter le passage sur ce point, et ils concentrèrent la plus grande partie de leurs forces pour s'y opposer. Brune envoya au général Dupont, qui déjà s'était établi sur la rive gauche, l'ordre de rétrograder, et de reprendre sa première position sur la rive droite. Cet ordre arriva trop tard : l'action était engagée ; un mouvement rétrograde pouvait avoir de dangereuses conséquences. Le général Dupont persista à se maintenir sur la rive gauche, et le général Suchet, qui commandait le centre, prit le parti de l'appuyer. On se battait à la fois sur les deux rives du Mincio. Le village de Pozzolo devint le foyer principal de la lutte, et fut plusieurs fois pris et repris. Enfin il demeura au pouvoir des Français, et l'ennemi se replia sur Vérone. Dans cette bataille de Pozzolo, livrée contre toute prévision et gagnée à force de persévérance, vingt mille Français avaient contenu et vaincu quarante-cinq mille Impériaux. La journée eût été bien autrement décisive si Brune avait consenti à venir en aide à ses lieutenants, mais il s'opiniâtra dans son premier système, et, le lendemain, il porta toutes ses forces sur la rive gauche du Mincio, par le point qu'il avait désigné d'avance. L'armée autrichienne, affaiblie par les pertes qu'elle avait subies en disputant le passage du Mincio, se retira sur l'Adige pour y attendre les renforts du Tyrol. Janv. 1801.

Prise de Vérone.

Le comte de Bellegarde, cherchant ensuite à retarder les mouvements des Français, fit connaître au général Brune l'armistice qui venait d'être signé, à Steyer, entre Moreau et le prince Charles. Quelques



Janv. 1801. jours se passèrent en pourparlers sans résultats. Le 12 nivôse, Brune passa l'Adige à Bussolengo; puis, après avoir détaché vers Roveredo le général Moncey et l'aile gauche, il suivit, avec le reste de son armée, la direction de Vérone. Le camp de Saint-Martin, sous cette place, fut précipitamment abandonné par les Impériaux, et la ville ouvrit ses portes. Deux forts, occupés par une garnison autrichienne, tenaient encore, mais ne pouvaient sérieusement inquiéter les républicains.

Prise de Roveredo et de Trente.

Le 16 nivôse, Moncey entra à Roveredo ; le même jour, Macdonald, à la tête de l'armée des Grisons, s'empara de Trente. et se trouva presque en mesure de donner la main à l'aile gauche de l'armée d'Italie. Le général autrichien Laudon, qui était posté avec douze mille hommes entre Roveredo et Trente, se vit au moment d'être cerné. Pour s'échapper, il fit déclarer mensongèrement, au général Moncey, qu'un armistice venait d'être signé entre Bellegarde et Brune, et il parvint à se soustraire à une destruction totale, au moyen de cette ruse peu honorable. Le lendemain, les avant-gardes de Moncey et de Macdonald opérèrent leur jonction dans le défilé de Caldonazzo.

Prise de Vicence.

Cependant le gros de l'armée autrichienne manœuvrait pour couvrir Vicence. La marche rapide de l'armée française ne lui en donna pas le temps. Les Impériaux furent chassés de la position qu'ils occupaient à Montechio-Maggiore, et ils évacuèrent Vicence à la faveur de la nuit. Le 19 nivôse, cette ville tomba au pouvoir des Français. Quoique renforcé

par l'armée du Tyrol, le comte de Bellegarde continua de se replier. Enfin, le 27 nivôse, des ordres lui ayant été transmis de Vienne, il demanda et obtint qu'un armistice fût signé de part et d'autre. La suspension d'armes devait durer trente jours, et plusieurs places fortes devaient être remises à l'armée française. Cette convention, qui fut conclue à Trévise, déplut au premier consul. Bonaparte jugea avec raison que Brune, victorieux et fort, aurait dû imposer à son ennemi des conditions plus dures : aussi l'armistice ne fut-il ratifié que lorsque M. de Cobentzel, plénipotentiaire de l'Autriche, eut consenti à l'occupation de Mantoue par les troupes républicaines. A la possession de cette place était, en partie, attachée la question de la paix et de la guerre; et tout, dès lors, dut faire pressentir qu'une pacification durable était prochaine.

Janv. 1801.

Armistice de Trévise. — Suspension des hostilités.

Les négociations qui devaient aboutir à ce résultat se poursuivaient activement au congrès de Lunéville. M. de Cobentzel y représentait les intérêts de l'empereur ; Joseph Bonaparte, frère du premier consul, homme doux et poli, avait été désigné comme le fondé de pouvoirs du gouvernement républicain. Pour plus de sûreté, on lui adjoignit le général Clarke, qui avait la pensée du premier consul, et M. de la Forêt, qui appartenait à une bonne école diplomatique et dont l'expérience égalait la capacité. L'ancien palais des ducs de Lorraine, meublé avec beaucoup de magnificence, servait de lieu de réunion aux plénipotentiaires : là aussi s'étaient rendus avec empressement un nombre considérable de diplomates, et parmi

Reprise des conférences de Lunéville.

Janv. 1801. eux figurait M. de Lucchesini, ministre de Prusse. Ces agents officiels étaient chargés d'observer la tenue des conférences, et d'en rendre compte à leurs cours.

Expédition de Murat contre le royaume de Naples.

Pendant la durée de ces négociations, la France achevait de vider sa querelle avec le royaume de Naples; elle travaillait à chasser les Anglais de tous les points de l'Italie, où leur commerce et leur influence avaient pénétré. Bien avant l'ouverture de la campagne, terminée par les deux armistices de Steyer et de Trévise, le gouvernement consulaire avait rassemblé une armée de réserve, dont le commandement avait été donné à Murat. D'abord destinée, au moins en apparence, à seconder les opérations de Macdonald dans le pays des Grisons et dans les Alpes tyroliennes, cette armée de réserve était demeurée dans l'inaction. On ne tarda pas à connaître sa mission véritable, lorsque, dans les derniers jours de nivôse (13 janvier), Murat arriva à Milan, et se hâta de diriger ses forces le long des côtes de la mer Adriatique, et de les porter dans la direction des États napolitains. En passant, Murat et ses troupes occupèrent la ville et la citadelle d'Ancône; mais ce n'était là que l'exécution d'une des clauses de la convention de Trévise.

Le comte Roger de Damas, à la tête d'un corps d'armée au service de Naples, avait, depuis plusieurs mois, pris possession de Rome et du château Saint-Ange. Murat somma les Napolitains d'évacuer la capitale du monde catholique et tout le reste du territoire romain. Les Napolitains obéirent et se replièrent

sur leurs frontières. Cet événement affranchit du joug étranger les domaines de l'Église, et le pape se vit rétabli sur son siége. C'était pour la première fois, depuis de longues années de luttes et d'épreuves, que la république française étendait sa protection sur l'héritier de saint Pierre. Fév. 1801.

Bonaparte à la prière de Paul Ier consent à épargner le royaume de Naples.

La cour de Naples était tombée dans une consternation profonde; elle rappela sa faible armée pour couvrir sa capitale, mais elle comprit sans peine qu'il était impossible de tenir tête à la fortune du consul, devant lequel l'Autriche venait de s'humilier. Pour se soustraire à une ruine inévitable, elle eut adroitement recours à la seule intervention qui pût fléchir les colères de la France. La reine Caroline, implacable ennemie de la révolution, fit taire son orgueil, et se rendit elle-même, au cœur de l'hiver, à la cour de Paul Ier : elle savait que, femme, reine et mère, elle serait à tant de titres écoutée par un prince qui aimait à protéger le malheur. Les prières de cette illustre suppliante touchèrent le czar; il promit son appui, et, sans tarder, il fit demander au premier consul que, dans les arrangements qui allaient être conclus, l'intégrité du royaume de Naples fût stipulée.

Bonaparte tenait à l'amitié du fils de Catherine : il consentit à épargner la cour de Naples, pourvu que, de son côté, elle s'engageât à renoncer à l'alliance anglaise, à fermer ses ports aux agents et aux troupes de la Grande-Bretagne et de la Turquie. Les préliminaires de cette convention pacifique furent signés à Foligno le 29 pluviôse (18 février). Mais déjà s'était

Fév. 1801. accompli un événement de la plus haute importance pour les destinées de l'Europe.

Paix de Lunéville.

Les plénipotentiaires assemblés au congrès de Lunéville s'étaient enfin mis d'accord. Les pourparlers avaient été longs : habituée à la grandeur que lui avait faite Marie-Thérèse, l'Autriche ne s'était déterminée qu'à regret à subir les conditions imposées par la France; elle avait disputé pied à pied, dans les conseils, le terrain que ses armées n'avaient point su défendre par la force. D'abord elle avait exigé la restitution de la Lombardie, et ensuite la réintégration des archevêques-électeurs de Cologne, de Trèves et de Mayence, dans leurs domaines. Mais la politique du premier consul demeura inflexible : victorieuse à Hohenlinden, la république ne pouvait se montrer moins exigeante qu'avant la bataille; elle ne devait plus se contenter des concessions naguère consenties par M. de Saint-Julien. A la limite du Mincio, précédemment accordée à l'Autriche, Bonaparte substitua celle de l'Adige; il exigea que le grand-duc de Toscane et le duc de Modène, dépossédés par nos armes, reçussent leurs indemnités, non plus en Italie, mais en Allemagne; il offrit de garantir l'archevêché de Salzbourg au premier, et le Brisgaw au second; il contraignit l'empereur de maintenir la sécularisation des biens ecclésiastiques en Allemagne, et de garantir, tant en son nom qu'en celui de l'Empire, la cession de la rive gauche du Rhin à la France; enfin, il réclama la démolition des forts de Kehl, de Cassel et d'Ehrenbreistein, situés sur la rive droite du Rhin. Chacune de ces exigences fut l'objet d'une discussion

sérieuse, mais l'Autriche se résigna à les subir l'une après l'autre. Elle obtint seulement, en ce qui concernait les forts dont Bonaparte demandait la destruction, qu'ils fussent démantelés par la France, et non par des mains allemandes. Ce fut sur ces bases que la paix intervint entre la république et l'Autriche. Signée de part et d'autre le 20 pluviôse, la paix de Lunéville ne fut ratifiée par la diète que le 16 ventôse (7 mars); et, seule en Europe, l'Angleterre demeura debout contre la France. Fév. 1801.

Cette paix, achetée par nos armes, répandit en Allemagne une profonde consternation. En France elle fut accueillie avec enthousiasme, célébrée par des fêtes; et le gouvernement consulaire adressa au peuple la proclamation suivante :

« Français! une paix glorieuse a terminé la guerre du continent. Vos frontières sont reportées aux limites que leur avait marquées la nature. Des peuples séparés longtemps de vous se rejoignent à vos frères, et accroissent d'un sixième votre population, votre territoire et vos forces.

« Ces succès, vous les devez surtout au courage de vos guerriers, à leur patience dans leurs travaux, à leur passion pour la gloire, à leur amour pour la liberté, pour la patrie; mais vous les devez aussi à l'heureux retour de la concorde, et à cette union de sentiments et d'intérêts qui, plus d'une fois, sauva la France de sa ruine. Tant que vous fûtes divisés, vos ennemis n'espérèrent pas de vous vaincre, ils espérèrent que vous seriez vaincus par vous-mêmes, et que cette puissance qui avait triomphé de tous leurs

Fév. 1801. efforts s'écroulerait dans les convulsions de la discorde et de l'anarchie. Leur espoir a été trompé : que cet espoir ne renaisse jamais! Soyez éternellement unis par le souvenir de vos malheurs domestiques, par le sentiment de votre grandeur et de vos forces; craignez d'avilir par des lâches passions un nom que tant d'exploits ont consacré à la gloire et à l'immortalité!

« Qu'une généreuse émulation seconde nos arts et notre industrie; que d'utiles travaux embellissent cette France, que les peuples ne nommeront plus qu'avec respect et admiration; que l'étranger qui s'empressera de la visiter retrouve parmi vous ces vertus douces et hospitalières qui caractérisaient nos aïeux; que toutes les professions s'élèvent à la dignité du nom français; que le commerce, en reformant ses relations avec les autres peuples, y porte cette fidélité qui fixe la constance et qui asseoit la fortune, non sur des spéculations hasardées et fugitives, mais sur des rapports constants, dont l'estime et l'intérêt mutuel garantissent la durée. Ainsi notre commerce reprendra le rang qui lui est dû; ainsi se fortifieront les liens qui attacheront à notre cause les peuples éclairés du continent d'Europe; ainsi cette nation même qui est armée contre la France abjurera des prétentions excessives, et sentira enfin qu'il n'est pour les peuples, comme pour les individus, de bonheur véritable que dans la prospérité de tous. »

L'Angleterre ne devait pas répondre à cet appel : la gloire et la fortune de la France, à mesure qu'elles prenaient des développements rapides, envenimaient

Fév. 1801.

la blessure au cœur de notre rivale. Elle eût pardonné à la France vaincue et désarmée : elle ne réservait à la France puissante et victorieuse qu'une haine opiniâtre et une fausse paix plus à craindre que la guerre elle-même. Et comment la Grande-Bretagne aurait-elle, pour poser les armes, saisi l'occasion de cette paix de Lunéville, qui, reproduisant pour l'Europe les effets du traité de Westphalie, rendait à la France une influence presque prépondérante sur les affaires d'Allemagne? L'Angleterre éprouvait toutefois, il faut le dire, un sentiment de terreur qui la portait à réfléchir. Trois cent mille soldats, les vainqueurs de l'Italie et de l'Autriche, rentraient en France ivres d'orgueil et d'ambition militaire, et cette formidable masse d'hommes commençait à n'avoir en face d'elle qu'un seul ennemi, le peuple anglais.

Création du royaume d'Etrurie.

Peu de jours après, la convention de Saint-Ildefonse, que l'Espagne avait conclue avec la France, prit place officielle dans les archives de la diplomatie européenne, et ce fut alors que l'infant de Parme commença de régner sur la Toscane par la grâce de Bonaparte, sous le titre fastueusement historique de roi d'Étrurie.

État des affaires en Egypte.

Du côté de l'Orient, notre étoile pâlissait : la conquête de l'Égypte était de plus en plus menacée, depuis que l'héritage de Kléber était tombé aux mains de l'incapable Menou. Profondément inquiet de cette situation, Bonaparte méditait les moyens d'envoyer des renforts à l'armée d'Égypte, et il destinait cette mission aux troupes qui venaient de combattre dans la haute Italie. Il avait à cœur de secourir ses vieux

Fév. 1801. frères d'armes des Pyramides et de Saint-Jean-d'Acre, ne fût-ce que pour se disculper à leurs yeux de l'injuste reproche qu'on élevait contre lui, parce qu'il avait cessé de partager leur fortune pour venir en Europe accomplir une plus grande tâche. On a vu que, lors des négociations commencées avec l'Angleterre, il avait essayé, mais sans succès, d'obtenir les moyens de faire entrer une escadre dans la rade d'Alexandrie. Depuis lors, il espérait que des circonstances meilleures s'offriraient à lui. L'Angleterre, obligée de couvrir à la fois ses vastes possessions d'outre-mer, se voyait dans la nécessité de disséminer ses forces; l'hiver ne permettait point à ses croisières d'intercepter d'une manière absolue les routes maritimes de l'Orient.: il était peut-être possible de faire passer une nouvelle armée en Égypte, et, en attendant que cette espérance pût être réalisée, on réussissait du moins à envoyer dans cette contrée lointaine des secours en munitions, en numéraire et en vivres.

Le général en chef Menou, par sa vaniteuse ineptie, achevait de mécontenter l'armée et de détruire en Égypte ce qui nous restait de force et d'influence. Ennemi de Kléber, il n'avait point assez regretté la mort de ce général illustre : bien plus, la femme turque qu'il avait épousée selon le rit musulman, lui ayant donné un fils, Menou n'eut pas honte de donner à cet enfant le nom de Soleyman, celui que portait l'assassin de Kléber. L'armée fut profondément indignée, et plusieurs chefs délibérèrent entre eux pour savoir s'il ne serait pas indispensable de faire arrêter

Menou, de lui enlever le commandement, et de le détenir au Caire. On n'osa donner suite à ce projet; nul ne se chargea d'encourir une responsabilité si redoutable; mais le sentiment de l'armée à l'égard de l'incapable Abd-Allah (c'était le nom du renégat Menou) ne fut point changé. Pour se dérober aux difficultés de cette situation, Menou destitua les officiers et les fonctionnaires qui occupaient des emplois dans l'administration de l'Égypte, et il se hâta de les remplacer par ses créatures. Il n'en fut que plus haï et méprisé. Fév. 1801.

Menou avait renié le nom chrétien pour plaire aux mahométans; mais il eut le zèle maladroit de froisser les mœurs et les habitudes de l'Égypte, en violant les usages que le peuple de cette contrée aime à suivre avec un scrupule religieux. Il abolit l'usage de revêtir du caftan les personnages appelés à des fonctions publiques. Comme ses innovations soulevaient des murmures, il eut la ridicule pensée de créer au Caire un journal arabe, destiné à républicaniser l'opinion égyptienne et à attaquer l'*aristocratie* de cette contrée. Aucun écrivain n'ayant voulu concourir à cette œuvre, le journal ne parut pas. Vainement Mourad-Bey, qui était devenu le fidèle vassal de la France, voulut-il éclairer Menou sur les dangers auxquels l'entraînait son aveugle ignorance; vainement lui fit-il entrevoir que les Anglais et les Turcs étaient à la veille de tenter un effort commun pour enlever l'Égypte aux mains inhabiles qui la gouvernaient : le général renégat s'obstina à fermer les yeux et à attendre.

Fév. 1801. Bonaparte ne connaissait point cette situation. L'Égypte, étroitement bloquée du côté de la mer, demeurait isolée de la France, et ne donnait aucune nouvelle. Mais le premier consul avait trop le pressentiment d'une ruine prochaine réservée à l'armée d'Orient, pour ne pas rechercher dans son esprit les moyens d'opérer une diversion, et de multiplier si habilement les embarras de l'Angleterre, que le salut de l'armée d'Égypte pût naître de ces complications et de ces efforts.

Projets de Bonaparte.

Le premier consul avait conçu la gigantesque pensée de combattre l'Angleterre sur quatre champs de bataille différents : en Égypte, dans les Indes, en Portugal, en Irlande. Par ses ordres, plusieurs camps se formaient en Hollande, en Flandre, en Espagne, en Italie; les marines de nos alliés, réunies aux débris de la nôtre, pouvaient encore former un effectif considérable, et porter à la fois des troupes en Orient, aux Antilles, à l'embouchure du Gange, partout où il s'agirait de tenir en respect le pavillon britannique et de ruiner les intérêts anglais. Ces armements de terre et de mer se poursuivaient avec activité et dans le plus grand secret, et les journaux avaient ordre de n'en instruire le public qu'en se conformant aux indications tantôt pleines de réserve, tantôt à dessein inexactes, que le gouvernement faisait insérer au *Moniteur*.

Une armée anglaise débarque en Egypte.

Mais les Anglais ne se faisaient point illusion sur les obstacles que suscitait contre eux le génie inquiet et entreprenant de Bonaparte. Pour eux aussi, le principal point qui restait à débattre était en Égypte, et ils n'épargnaient rien de ce qui pouvait soustraire

ce pays à la domination de la France. L'incurie de Menou ne leur en fournissait que trop l'occasion. Au moment même où une flotte anglaise, ayant à bord près de dix-huit mille hommes, apparaissait en vue d'Aboukir, après avoir réussi à donner le change à nos marins, la côte d'Égypte n'était protégée que par deux cents hommes de cavalerie, aux ordres du général Friant. Fév. 1801.

Dès que Menou fut informé de cette situation, il prit à la hâte quelques dispositions pour y faire face; mais il n'envoya à Belbéis, à Alexandrie, à Damiette, que des détachements hors d'état de tenir tête à une armée anglaise. Sept jours se passèrent néanmoins, durant lesquels l'ennemi n'osa point tenter un débarquement. A la fin, dans la nuit du 15 au 16 ventôse, cent cinquante chaloupes portant le pavillon de la Grande-Bretagne se déployèrent sur une ligne de près de deux lieues, et menacèrent à la fois différents points de la côte : vers dix heures du matin, les Anglais descendirent sur le rivage et s'y établirent, après avoir soutenu une lutte opiniâtre et meurtrière contre la division du général Friant. Ce combat inégal n'ayant pu se prolonger davantage, les Français se replièrent sur Alexandrie, suivis de près par l'ennemi. L'arrivée de quelques renforts conduits par le général Lanusse suffit pour les dégager, et les Anglais se rejetèrent sur la route d'Aboukir. Ils mirent huit jours à se rendre maîtres de ce fort, et de nouveau ils se rapprochèrent d'Alexandrie, où le général en chef de l'armée française avait enfin concentré ses troupes.

Le 30 ventôse (21 mars), non loin de Canope, les

Fév. 1801.

Bataille de Canope.

deux armées se rencontrèrent : l'armée française n'était forte que de huit mille trois cent cinquante hommes d'infanterie, de quatorze cents chevaux et de quarante-six pièces de canon. L'armée anglaise s'élevait à seize mille hommes d'infanterie, à deux cents chevaux, et elle avait établi en batterie ou sur ses redoutes quarante-deux bouches à feu, sans compter les chaloupes canonnières rangées le long de la côte. Il était quatre heures du matin; nos troupes se formèrent en bataille en avant du camp qui se trouvait près de la porte de Rosette. Le général Regnier commandait l'aile droite, Rampon le centre, et Lanusse l'aile gauche. Le général Menou ordonna une fausse attaque sur la gauche des Anglais, tandis que le général Lanusse, suivi du régiment des dromadaires, marcha le long du rivage pour surprendre leur droite: Lanusse n'avait point exécuté son mouvement, lorsqu'un boulet parti des chaloupes canonnières lui coupa la cuisse : cet événement porta le trouble dans sa division, qui fut obligée de rétrograder, après avoir essuyé des pertes énormes. La division du général Roize accourut pour la soutenir; mais, après avoir enfoncé la ligne anglaise, elle périt dans des puits couverts de chausses-trapes que les Anglais avaient creusés, et le général Roize resta parmi les morts. En ce moment critique, le général Rampon dirigea une attaque désespérée contre le centre de l'armée ennemie; mais, malgré le dévouement du petit nombre de braves qui combattaient sous ses ordres, il ne put réussir à opérer une diversion utile. Le général Menou fit sonner la retraite, et les débris de l'armée

française se replièrent vers Alexandrie. Dans cette funeste bataille de Canope, sir Ralph Abercrombie, le général en chef de l'armée ennemie, périt glorieusement et fut remplacé par le général Hutchinson. Fév. 1801.

L'armée anglaise, victorieuse, se porta à marches forcées sur le Caire. La division Belliard occupait la capitale de l'Égypte, et les derniers événements venaient de la priver de toutes communications avec l'armée de Menou. Cependant la victoire de Canope, l'arrivée des Anglais, la mort de Kléber, ces grandes calamités qui se succédaient, portaient le découragement dans l'âme de nos soldats, et ranimaient toutes les espérances des musulmans. Le grand vizir, à la tête de ses troupes, seconda le mouvement des Anglais, et, de son côté, se porta dans la direction du Caire. Le général Belliard se vit alors menacé par deux armées et par un ennemi bien autrement redoutable, par la populace du Caire, toujours prête à rallumer les torches de l'insurrection. En face d'une situation qui rendait toute résistance impossible, Belliard consentit à accepter une capitulation dont les conditions furent jugées très-dures, et aux termes de laquelle on stipula que la division s'embarquerait à Aboukir pour retourner en France. Cet événement ne faisait que trop pressentir le sort réservé au reste de l'armée. Nous nous hâterons de le décrire, en anticipant sur l'ordre des faits; mais nous sommes impatients d'en finir avec un sujet si triste.

Le général Menou refusa de reconnaître la convention acceptée par le général Belliard, et se prépara à défendre Alexandrie jusqu'à la dernière extrémité.

1801. Vers la fin de thermidor, les Anglais investirent cette place. Bientôt les communications de l'armée française furent coupées, et la disette se fit sentir dans la ville. Pendant qu'elle menaçait nos troupes, une division anglaise, aux ordres du major Coote, et soutenue, du côté de la mer, par les frégates turques, débarqua à l'ouest d'Alexandrie, et attaqua le fort du Marabou. Ce poste, hors d'état de prolonger sa défense, capitula dans la nuit du 1er au 2 fructidor. Dès que l'ennemi se fut rendu maître d'un point aussi important, plusieurs frégates anglaises se rapprochèrent de notre flottille, et la contraignirent de se retirer sous le canon du fort Leturque. Le 7 fructidor, ce poste fut bombardé, et les Anglais exécutèrent une attaque générale sur toute la ligne : ils emportèrent les positions les plus avancées, mais les réserves de l'armée républicaine les continrent. L'ennemi revint à la charge, et le combat qui s'établit alors fut le dernier. Le découragement fit de rapides progrès dans l'esprit du soldat et des chefs. Menou persistait à prolonger la lutte; mais le conseil de guerre, assemblé par ses ordres, se prononça pour une capitulation immédiate. A peine restait-il sur pied cinq mille hommes; les autres étaient retenus dans les hôpitaux par les maladies; les vivres et les médicaments touchaient à leur fin; l'eau douce était si rare, qu'on ne la distribuait plus que par petites rations : il était impossible de résister davantage à un ennemi devenu formidable par le grand nombre. Ce fut sous l'empire de ces désastreuses circonstances que le général Menou se résigna à abandonner l'Égypte. L'An-

1801.

gleterre, en échange, consentit à ramener en France la garnison d'Alexandrie; et l'expédition d'Orient fut consommée. Plus de la moitié de ceux qui l'avaient entreprise ne revirent jamais le sol natal, et leurs ossements gisent encore sous les sables.

Ainsi se termina cette épopée des âges modernes, qui rappela les glorieuses misères des dernières croisades, et dont le souvenir restera dans nos annales comme le plus poétique des épisodes de la révolution. En nous arrachant l'Égypte, l'Angleterre révéla au monde qu'elle avait compris de quels dangers la menaçait l'occupation de cette terre par le drapeau de la France : elle releva l'obstacle qui nous séparait de ses colonies de l'Inde, de cet empire vassal qui lui sert d'épargne, et qui, à lui seul, solde les frais de sa gloire. C'est pour la puissance anglaise une question de vie et de mort que la domination de la France en Égypte et en Syrie. La France républicaine en avait à peine le pressentiment : la France moderne sait à quoi s'en tenir, et il ne tient qu'à elle d'aviser.

Changements politiques survenus en Europe. — Puissance de la révolution française. — Retraite de Pitt.

Mais déjà dans le nord de l'Europe s'étaient accomplis d'autres événements, qui avaient changé la face des choses. Or, ici encore, les nécessités de notre récit nous font un devoir de revenir sur nos pas, et de reprendre la situation au moment où la coalition des neutres venait de se former sous les doubles auspices de la France et de la Russie, et de compromettre gravement l'influence et les intérêts maritimes de l'Angleterre.

La révolution française, après dix ans de luttes et



Fév. 1801. de sacrifices, en était venue à l'une de ses phases les plus glorieuses : au dedans et au dehors, son œuvre avait été forte. Et d'abord il lui avait fallu triompher de la résistance des ordres privilégiés, de la vanité des courtisans, des régiments de ligne, de la maison du roi et des Suisses ; sous le toit du Jeu de paume, elle avait solennellement conclu un pacte avec les principes de l'avenir, et rompu avec les traditions du passé ; au 20 juin, elle avait avili la royauté ; au 10 août, elle l'avait détrônée ; au 21 janvier (d'effroyable souvenir), elle l'avait couchée, décapitée et froide, dans un obscur cimetière. Plus tard, et au milieu d'affreuses convulsions, elle avait rejeté les soldats de l'Europe par delà les frontières de la patrie ; elle avait contenu les vengeances de l'émigration et les entreprises des rois, elle avait affranchi le sol. Plus tard encore, elle avait elle-même porté la guerre sur le territoire ennemi ; son drapeau à trois couleurs avait flotté sur la rive gauche du Rhin, sur le versant espagnol des Pyrénées, sur toutes les cimes de l'Apennin et des Alpes, aux embouchures de l'Ems et du Tibre : Rome et Naples, Amsterdam et Munich, Alexandrie, le Caire, Thèbes aux cent portes, Nazareth, Cana, le Liban et le Thabor, avaient retenti du chant de la *Marseillaise*, et subi la puissance de notre épée. Peu à peu la France s'était entourée de nations vassales ou vaincues; elle avait imposé la paix à l'Espagne, à la Prusse, à l'Italie, à l'Empire; elle avait serré dans ses mains républicaines la main de la Russie, et déterminé, par ses menaces ou son exemple, tous les pavillons de la Baltique et du Midi à se

liguer contre l'ambition britannique. L'Angleterre était écrasée par une dette énorme; toutes les nations se détachaient de son alliance; et, pleine de stupeur ou d'indignation, elle considérait le triomphe et la sécurité de sa rivale... C'était à de pareils résultats qu'était venue aboutir la haine de Pitt. Mars 1801.

Eh bien, Pitt ne s'était pas trompé; sa haine ne l'avait point servi à faux; l'avenir devait faire prévaloir sa persévérance et sa politique. Seulement une heure d'épreuve avait sonné pour son pays, et le monde, et l'Angleterre, et lui-même, avaient cessé d'ajouter foi à son intelligence et à son courage. La veille encore, on croyait à la défaite certaine de la France; aujourd'hui, les marchands de la Cité de Londres, regardaient avec inquiétude du côté de Douvres, on se demandait si le drapeau républicain n'allait pas bientôt apparaître, en signe de destruction et de deuil. Ce fut alors que Pitt se sentit fléchir sous le fardeau de sa responsabilité et de ses espérances détruites. La veille même du jour où fut signée la paix de Lunéville entre la France et l'empereur, le fils de lord Chatham donna sa démission, et laissa à des mains moins compromises le soin de recueillir son héritage. Sa retraite amena au pouvoir M. Addington et lord Hawkesbury, l'un et l'autre ses amis et ses complices; et le nouveau ministère, affranchi de l'impopularité de Pitt, eut pour mission de continuer l'œuvre de cet homme, et de prolonger jusqu'au bout ses projets et ses entreprises.

L'Angleterre ceignit ses reins. Elle fit face aux dangers. Elle consentait bien à conclure la paix avec la

Mars 1801.

L'Angleterre entreprend de prolonger la lutte contre la France.

France, mais, avant d'en venir là, elle voulait maintenir par la force ses principes en matière de navigation. Elle apporta dans l'exécution de ses desseins une vigueur et une activité sans exemple. Ne venait-elle pas d'achever la conquête de l'Inde par la destruction de Tippo-Saëb, et de s'assurer au midi, par la prise de Malte, une position non moins formidable que celle de Gibraltar? Sans désemparer, elle résolut de forcer l'entrée de la Baltique avant que les marines neutres eussent eu le temps de se rassembler contre elle. Elle possédait huit cent quatorze bâtiments de guerre de toute grandeur, dont près de cent vingt vaisseaux de ligne et deux cent cinquante frégates, montés par cent vingt mille matelots. A la tête de cette nombreuse marine elle avait placé Nelson, le vainqueur d'Aboukir, le grand homme de mer qui, deux fois dans sa vie, devait détruire la vieille force maritime de la France. Sans doute, les puissances neutres, dans la Méditerranée, le long des côtes de l'Océan, dans la Baltique, pouvaient lui opposer cent soixante-six vaisseaux de haut bord et un nombre encore plus considérable de frégates; mais, grâce à la science des manœuvres, à l'unité du commandement, à la centralisation des intérêts, elle pouvait, avec beaucoup d'avantages, balancer la supériorité qu'on évalue par des chiffres. Il est vrai que, pour elle, la question ne devait pas être débattue uniquement sur mer : à l'intérieur, des difficultés considérables surgissaient par l'effet de la disette, qui exerçait dans le pays de douloureux ravages; les classes ouvrières étaient en proie à de vives souffrances, et exposées aux pernicieux conseils du

chômage forcé et de la faim. La question d'Irlande et celle de l'émancipation des catholiques commençaient à poindre, et ajoutaient dans une mesure énorme aux embarras du pouvoir. Mars 1801.

Le ministère Addington accepta avec une résolution généreuse le fardeau des circonstances. Tandis qu'il envoyait dans la Méditerranée une flotte destinée, comme on l'a vu, à nous arracher l'Égypte, il confiait à l'amiral Parker, vieux et habile marin, la mission d'assurer la prédominance du pavillon anglais dans la Baltique. De tous les membres de la ligue des neutres, le Danemark était le plus vulnérable, et néanmoins il était celui qui, après la France, avait proclamé, avec le dévouement le plus généreux, le principe de la liberté des mers. Le Danemark était possesseur des clefs de la Baltique: ce fut contre lui que se tournèrent d'abord les ressentiments de l'Angleterre. Le 21 ventôse (12 mars) un envoyé de M. Addington arriva à Copenhague, et osa intimer au Danemark l'ordre de rompre ses engagements avec la Russie, d'ouvrir le Sund aux vaisseaux anglais, et de renoncer à son droit de faire escorter ses bâtiments marchands par des bâtiments de guerre. Une flotte de cinquante-deux voiles, dont dix-huit vaisseaux de ligne, était chargée d'appuyer ces audacieuses sommations: ces forces maritimes étaient placées sous le commandement de l'amiral Parker et de lord Nelson. Le 30 ventôse (20 mars), elles entrèrent dans le Catégat et vinrent mouiller auprès de l'île d'Anholt; les jours suivants, elles continuèrent de cingler vers le Dane-

Expédition de la marine anglaise contre le Danemark.

Mars 1801. mark, et d'un moment à l'autre on s'attendait à voir éclater la guerre.

Le czar Paul Ier meurt assassiné. — Détails sur la conspiration.

Soudain l'un de ces drames cruels, fréquents dans les annales de la Moscovie, et qu'on dirait empruntés à l'histoire du Bas-Empire, vint porter un coup fatal à la coalition des neutres, et terminer l'amitié, encore si récente, de la république française et de la Russie. C'était le moment où cette alliance allait bouleverser le monde : déjà transpirait mystérieusement quelque chose des secrets de Bonaparte, et l'on se disait que le premier consul et le czar, unis par l'ambition, les sympathies et la politique, se préparaient de concert à attaquer la puissance anglaise dans l'empire de l'Inde et sur les deux mers. Ce grand rêve ne devait pas s'accomplir.

L'empereur Paul Ier, par la bizarrerie de son humeur et l'emportement de ses volontés, avait lassé la patience de cette vieille noblesse russe, qui se plie au caprice des czars et adore leur despotisme, mais qui, par mutinerie ou par fatigue, s'émancipe quelquefois jusqu'à briser l'idole. Ce sont des muets du sérail qui, dans leurs jours de révolte, renvoient le cordon au maître, et le lendemain se remettent à obéir. Paul Ier, malgré son cœur chevaleresque, n'avait rien de ce qui impose aux hommes l'admiration ou le respect; sous plus d'un rapport, il tenait de son père, le malheureux Pierre III, et lui ressemblait par quelques actes de sa vie, en attendant que le genre de mort établît entre eux une similitude plus complète. C'était un prince fantasque, tantôt grand, plus souvent puéril; quelquefois un héros, plus souvent un

enfant gâté et boudeur. Dans ses démarches comme souverain, il avait pour coutume de prendre conseil de ses antipathies nerveuses, et de mettre en oubli les intérêts matériels de son peuple: aussi, pendant qu'il était pour les rois et pour les nations un sujet d'inquiétude ou d'espérance, ne soulevait-il le plus souvent que la risée ou la haine de ses sujets. Mars 1801.

La place était dangereuse pour un tel homme sur le trône de Russie. L'Europe occidentale oublie trop souvent, lorsqu'elle juge les événements accomplis par delà le Niémen, que la Russie en est encore à la phase du moyen âge ; elle ne comprend pas assez que, depuis Pierre le Grand, les czars poursuivent contre la féodalité une lutte à peu près semblable à celle que, depuis Louis le Gros, nos rois engagèrent contre les grands vassaux de la couronne. Dans cette querelle d'un homme contre une formidable aristocratie militaire, le czar cherche à se faire des alliés dans les rangs subalternes de la société, tandis que la noblesse se réserve le droit d'étrangler le czar. Vainement le souverain s'attache-t-il à centraliser en sa main tous les ressorts du pouvoir, à organiser toutes les populations de l'empire comme un régiment, à établir en dogme l'obéissance passive et la subordination militaire: la noblesse, forte et frémissante, épie le moment où le réformateur s'endort, et elle le frappe au défaut de la cuirasse.

Pierre le Grand avait failli se briser contre les obstacles que lui opposaient des modes puériles sans doute, mais chères à ses boyards ; Pierre III s'était aliéné les cœurs par sa sotte admiration pour l'uni-

Mars 1801. forme prussien, pour la charge en douze temps, pour les parades de Frédéric; Paul Ier, en écoutant les inspirations mesquines de sa haine contre la révolution française, avait eu la ridicule manie de proscrire nos anciennes modes, nos anciens costumes, et de froisser dans tous les rangs de la société des habitudes prises depuis un demi-siècle; il avait rétabli une étiquette servile, qui forçait les Russes de toute condition et de tout sexe à rendre aux membres de la famille impériale des honneurs excessifs, que les monarqūse asiatiques persistent à peine à revendiquer. La noblesse russe, sous le joug de cet homme, se voyait donc humiliée et livrée au ridicule, tandis que les vieilles prérogatives seigneuriales étaient compromises ou ménacées.

Paul Ier se sentait haï; un secret instinct l'avertissait en partie du mépris qu'il inspirait, et, au lieu de s'en prendre à ses fautes, à ses incartades, à la brusquerie de ses manières, à mille autres causes personnelles que sa vanité lui cachait, il attribuait le nombre de ses ennemis et leurs rancunes persévérantes à la haine de la noblesse, à des conspirateurs en habit de cour. Au fond, la conspiration existait; elle était favorisée par les souffrances qu'imposait au peuple et à tous les genres de commerce la rupture des relations avec l'Angleterre : par suite de l'embargo jeté sur le pavillon britannique, la noblesse russe ne pouvait échanger ses fers, ses bois, son chanvre. Cependant le czar, au lieu de ramener les esprits par la justice ou la douceur, ne faisait que les irriter de plus en plus par des rigueurs impolitiques. Pour échapper

aux ressentiments publics, Paul I[er] se tenait confiné dans les appartements de son palais de Michaëloff, où personne ne pouvait être reçu qu'après un redoublement de précautions minutieuses, et que protégeaient une garnison fidèle et des portes solidement assises sûr des gonds de fer. Là, ses enfants étaient à peine admis à jouir des embrassements d'un père; là ne pénétraient habituellement que le comte Pahlen, gouverneur militaire de Saint-Pétersbourg; Koutaizoff, valet de chambre du czar, et la princesse Gagarin, que l'autocrate entourait de ses chevaleresques hommages. C'était au fond de cette inaccessible retraite que les conspirateurs devaient atteindre le chef de toutes les Russies. Ils en vinrent à bout, grâce à l'homme qu'ils choisirent pour principal instrument; et cet homme, à la honte des mœurs de ce pays à demi sauvage, était ce même comte Pahlen que le czar avait choisi pour confident et pour satellite. Pahlen était un homme profondément habile, une de ces figures historiques du Bas-Empire, dont le moule semble brisé depuis Mahomet II. Plein de duplicité et de hardiesse, il savait concevoir le crime, et le mener à terme avec le calme de l'homme qui accomplit un devoir. Comme il était à la fois gouverneur militaire et civil de Saint-Pétersbourg et gardien du palais impérial, la vie de son souverain était entre ses mains, et il n'en devait compte qu'à Dieu et au grand-duc Alexandre, héritier du trône. Pour les hommes de ce caractère, le compte dû à Dieu n'est point un obstacle; mais Pahlen redoutait avec raison d'être puni de son parricide par le futur empereur, jeune prince sans ex- Mars 1801.

Mars 1801. périence, mais qu'on disait bon et honnête. C'était là le grand obstacle. Afin de l'écarter, Pahlen entreprit d'associer Alexandre à la conspiration, et il le fit dans une certaine mesure. Tandis que, dépositaire de la confiance de Paul, il acceptait de lui les ordres inopportuns ou insensés qui révoltaient la conscience des Russes, il allait en secret gémir avec le jeune Alexandre des calamités qu'un règne semblable réservait à l'empire. Alexandre se borna d'abord à soupirer, et à garder le silence; puis il témoigna hautement sa douleur, puis (telle est la pente ordinaire du cœur) il s'accoutuma à cette idée, que l'abdication de son père serait un bienfait pour l'humanité tout entière. Quand Pahlen l'eut amené à être complice moral d'une révolution politique, il cessa de l'initier davantage aux secrets de la conjuration. L'essentiel était d'engager le grand-duc dans une voie telle, qu'il lui fût impossible de rétrograder.

Des conciliabules se formaient dans les salons de la comtesse Gerbsoff, sœur des Zoubow, ces frères que la faveur de Catherine avait élevés à des postes importants, et qui, tantôt exilés, tantôt rappelés à la cour, ne cessaient d'épier l'occasion d'asseoir leur influence sur des bases moins incertaines. Parmi leurs complices figuraient les Ouvaroff, et avec eux Mouravieff, Argamakoff, Scaretine, Ivacheff et Poltaraski. Plusieurs d'entre eux n'étaient point initiés dans le redoutable secret, mais on disciplinait leur mécontentement et on exaltait leurs vengeances. Surtout Pahlen comptait sur l'appui du général Beningsen, Hanovrien au service de la Russie. C'était un homme

de guerre célèbre, distingué par un courage aventureux, mais un officier ruiné par le jeu et la débauche. Disgracié par le czar dans un moment d'humeur fantasque, il avait reparu à la cour plein de haine et de défiance. Toutefois, lui aussi, il ignorait que l'on tramait la mort de Paul : il se serait contenté de la déchéance de ce prince. Mars 1801.

Un trait fera connaître l'audace de Pahlen. Le malheureux Paul, averti peut-être par de secrets agents, l'interpella un jour, et lui parla des conspirations qui menaçaient le chef de l'empire. « On médite ma déchéance et ma mort! lui dit-il en le regardant en face, et vous êtes du complot. — Oui, sire, » répondit Pahlen. Puis il ajouta que c'était là le seul moyen de surveiller les ennemis de son maître et de déjouer leurs manœuvres. Paul Ier, sans être convaincu de la franchise de son serviteur, se promit de se tenir sur ses gardes; mais déjà il était trop tard.

Le 23 mars était le jour fixé pour le crime. Afin d'en finir avec les scrupules du grand-duc, Pahlen signala ce prince à son père comme étant au nombre des conjurés; et, l'empereur lui ayant remis par écrit l'ordre d'arrêter ce fils coupable, Pahlen se hâta d'en donner communication au jeune Alexandre, et de placer ainsi l'héritier du trône entre l'espoir de régner ou la crainte d'une prison éternelle. Palhen se rendit ensuite auprès des conspirateurs, et les pressa, pour leur propre sûreté, de prendre un parti. L'empereur était alors au palais de Michaëloff. Sous prétexte d'un grand repas, ces hommes se réunirent dans les appartements de Pahlen, et là, échauffés par le vin, en-

Mars 1801. couragés par l'ambition, exaltés par les cris de vengeance, ils se formèrent en deux bandes, et se dirigèrent armés vers le palais impérial. Ils étaient au nombre de soixante, mais quelques-uns seulement étaient dans le secret du drame sanglant. Les autres ne songeaient encore qu'à exiger une abdication.

La garde du palais, rassurée par la présence du gouverneur militaire, se range pour laisser passer les conjurés. Cependant, sur le seuil des appartements de l'empereur, une sentinelle pousse un cri d'alarme, et défend la porte. Le fidèle soldat est massacré, et les conspirateurs s'engagent dans un défilé obscur. Un moment ils semblent hésiter; mais Beningsen les menace de son épée et les contraint d'avancer. Averti par le bruit, l'infortuné Paul sort de son lit et se réfugie sous le faible abri d'un paravent. Huit conjurés, l'épée à la main, pénètrent dans la chambre et s'épouvantent en voyant que le lit est vide, et que leur victime échappe à la mort. Bientôt ils découvrent l'empereur, ils se jettent sur lui, tournent leurs sabres sur sa poitrine, et lui présentent un acte d'abdication. L'empereur se débat; tantôt il résiste, tantôt il demande grâce. Une lutte s'engage. La lampe est éteinte; et, quand l'obscurité cesse, ceux qui ont apporté des torches découvrent le malheureux empereur renversé, sans vie, le crâne enfoncé par le pommeau d'une épée, et ayant encore autour du cou une écharpe qui a servi à l'étrangler. Le crime était consommé. Il ne restait plus qu'à le notifier à l'héritier de l'empire, et qu'à placer sur la tête d'Alexandre la sanglante couronne de son père.

Quand Pahlen s'offrit aux regards d'Alexandre et que son silence eut tout révélé, le grand-duc fondit en larmes, et exhala sa douleur en reproches amers. Pahlen laissa passer ce désespoir, dont la sincérité ne lui était pas démontrée; puis il reprit d'un ton ferme : « C'est assez pleurer comme un enfant, agissons en « hommes. Venez prendre possession de l'empire. Le « temps presse! » Alexandre ne sécha point ses larmes, mais il se laissa couronner; il subit la complicité morale d'un crime qu'il répudiait, et il eut à régner, durant de trop longues années, sous la tutelle et sous la honteuse amitié des meurtriers de son père. Ce prince était âgé de vingt-trois ans. Il ne tarda pas à être intronisé en grande pompe; et, ce jour-là, un rapport adressé à la police consulaire renferma cette phrase, qu'on aurait dit échappée à la plume de Tacite : « Le jeune empereur marchait, précédé des as« sassins de son grand-père, suivi des assassins de « son père, et entouré des siens. » C'est ainsi qu'on peut écrire l'histoire de la maison régnante de Russie. Le *Moniteur*, rédigé sous la surveillance de Bonaparte, fut également laconique, quoique moins juste : « Paul Ier, dit-il, est mort dans la nuit du 24 « mars : l'escadre anglaise a passé le Sund le 31. « L'histoire nous apprendra les rapports qui peuvent « exister entre ces deux événements. » L'histoire, plus lente dans ses jugements et plus froide dans ses appréciations, n'a pas encore ratifié cette accusation solennelle jetée à la face de l'Angleterre. Mais, au mois de germinal an IX, la France entière partageait la colère ou les préventions du premier consul, et, dans le

Mars 1801.

Mars 1801. crime prétorien commis sur les bords de la Newa, elle ne voyait qu'une main anglaise.

Changements que la mort de Paul Ier introduit dans la politique des puissances du Nord.

L'Angleterre était innocente du crime; ce n'étaient point ses agents qui avaient serré l'écharpe autour du cou de Paul; mais depuis longtemps ils n'avaient rien épargné pour fomenter la haine des chefs de la noblesse contre ce prince, et la mort de l'empereur servait merveilleusement la politique du cabinet de Londres. La nouvelle de l'attentat commis dans la nuit du 24 mars ne se fut pas plutôt répandue à Berlin, à Stockholm et à Copenhague, que l'alliance maritime formée par les cours du Nord contre l'Angleterre, par les soins du czar et du premier consul, se trouva entièrement brisée. Il suffit à l'amiral Parker, arrivé devant Copenhague, de détacher Nelson, avec douze vaisseaux de ligne et toutes ses frégates, contre la ligne d'embossage formée par les Danois dans la rade : après une résistance de cinq heures, cette partie de la ligne, que n'appuyaient pas les batteries de terre, fut obligée d'amener. Les pertes furent grandes des deux côtés; mais la marine anglaise triomphait, et le Danemark se voyait réduit à conclure un armistice imposé par lord Nelson. La cour de Copenhague subissait le droit de la force, et se résignait à abandonner ses prétentions quant à la question des neutres et à l'indépendance du pavillon. La Suède à son tour, surprise par la présence du vainqueur dans la mer Baltique, accéda aux dures conditions subies par le roi de Danemark; elle adopta les principes du droit maritime anglais, et se soumit aux exigences du droit de visite. Elle fit plus, elle s'enga-

gea à venir en aide à l'Angleterre pour contraindre la France et ses alliés à demander la paix. Ainsi il ne restait plus de traces des efforts que Paul Ier et Bonaparte avaient faits pour consacrer la liberté des mers.

Traité de paix entre la république et le roi de Naples.

L'intervention du malheureux Paul avait été plus utile au royaume de Naples. Le 7 germinal (28 mars), un traité avait été signé à Florence entre la cour des Deux-Siciles et la république française. Le roi Ferdinand conserva son trône, et en fut quitte pour quelques cessions, telles que celle de Porto-Longone et des droits de la couronne de Naples sur l'île d'Elbe, sur la principauté de Piombino, et sur les États des présides en Toscane. Il est vrai que les ports des Deux-Siciles devaient être fermés aux Anglais, et que, pour sanction de cette promesse, des troupes françaises étaient admises, par un article secret, à stationner dans le royaume de Naples. A la suite de ce traité de paix, Ferdinand IV quitta son royal exil de Palerme et rentra dans sa capitale, encore toute désolée par les fureurs de l'Anglais Acton. Cette restauration de royauté napolitaine plut aux lazzaroni et aux autres classes populaires. A Naples, comme dans le reste de l'Italie, l'idée républicaine ne souriait qu'aux hommes de la bourgeoisie et à la portion philosophique de la noblesse. Le peuple aimait la monarchie; le despotisme ne l'atteignait guère, et, comme spectacle, il éblouissait par ses pompes : la république, au contraire, ne plaçait au-dessus des ouvriers, des paysans et des lazzaroni, qu'une aristocratie de prétendus penseurs ou de clubistes de la classe moyenne; et,

Avril 1801.

tyrannie pour tyrannie, le peuple préférait un roi à un millier de rois. Cette disposition des esprits ne favorisa que trop les sanglantes réactions qu'exerça contre ses ennemis la royauté napolitaine restaurée.

Expédition contre le Portugal.

Les Bourbons de Naples recevaient la paix des mains du premier consul; un Bourbon de Parme obtenait la couronne d'Étrurie, vassale de la France; les Bourbons d'Espagne, domptés par la peur et trompés par l'astucieuse intrigue de Godoï, se liguaient avec la France contre l'Angleterre, et dirigeaient contre le Portugal une armée destinée à soustraire cette puissance à la suzeraineté des marchands de Londres. Pour seconder cette démonstration, une armée française, rassemblée à Bayonne sous les ordres du général Leclerc, beau-frère du premier consul, pénétra en Espagne et se dirigea vers les frontières lusitaniennes. D'abord, à l'attitude du gouvernement de Sa Majesté Très-Fidèle, on put croire que le Portugal allait opposer à ses ennemis une résistance sérieuse. « Clergé, noblesse, peuple, disait-il dans ses proclamations, on veut vous dégrader, vous avilir, en vous réduisant à ne plus être que les simples courtiers de votre commerce : l'Espagne exige que nos ports soient gardés par ses troupes, pour garantir notre fidélité. Une nation qui sut résister aux Romains, conquérir l'Asie, enseigner une route sur les mers, secouer, lorsqu'elle était encore affaiblie, le joug héréditaire d'un chef étranger, recouvrer et maintenir son indépendance, cette nation doit maintenant rappeler les fastes honorables de son histoire... Portugais! nous conservons encore le courage et les

sentiments d'honneur que nous ont transmis nos ancêtres. La justice est de notre côté, et le vrai Dieu, favorable à notre cause, punira par nos bras les injures de nos ennemis!... » Mai 1801.

Pour l'Espagne, il s'agissait moins de servir la France et de subjuguer le Portugal, que de conquérir en faveur de Godoï la principauté des Algarves, par lui convoitée. L'ambassadeur de la république, Lucien Bonaparte, diplomate astucieux, avait su, par l'appât de cette proie, intéresser à la guerre le favori de la reine. Le prince de la Paix, à la tête d'une armée, se mit en marche vers l'Estramadure, appuyé, du côté du nord, par le général Leclerc, dont la présence opérait une diversion. Les Espagnols enlevèrent quelques villes; mais, en dépit du manifeste emphatique du prince régent, les Portugais opposèrent peu de résistance. Après quelques jours de tranchée, Godoï se rendit maître d'Oliverza, et le cabinet de Lisbonne se hâta de solliciter la paix, qui lui fut accordée par l'Espagne au prix de quelques concessions (28 avril). Ce n'était pas là le compte du premier consul. Pour la France, il s'agissait moins de voir donner satisfaction à Godoï et à l'Espagne, que de chasser le pavillon anglais de Porto et de Lisbonne. Le Portugal et l'Espagne eurent peur de s'être déterminés trop promptement à une amitié que désapprouvait Bonaparte. Des négociations furent ouvertes : le Portugal, par un traité ostensible, s'engagea à entrer dans la ligue des neutres, et à mettre sa marine à la disposition de la France; par un traité secret, il consentit à payer au premier consul une

Juin 1801.

somme de vingt millions, contribution destinée à subvenir à ses dépenses politiques. Lucien Bonaparte reçut en présent une indemnité de cinq millions; le ministre Talleyrand ne se laissa point oublier; et le Portugal escompta à un taux fort usuraire les années de sécurité et de paix qui lui étaient encore réservées. Cette affaire causa de grands déplaisirs au premier consul : dans sa pensée, l'expédition contre le Portugal aurait dû n'être qu'une simple manœuvre stratégique, destinée à inquiéter l'Angleterre; et voilà qu'on la réduisait aux proportions d'une querelle vulgaire entre les cours de Madrid et de Lisbonne.

La lutte engagée entre la France et l'Angleterre paraît entrer dans une nouvelle phase.

Pendant le cours de ces négociations, des événements d'une portée plus haute s'étaient accomplis en dehors de la France, ou par son entremise. Et d'abord, le 28 prairial (17 juin), était intervenue, entre l'Angleterre et la Russie, une convention à laquelle le Danemark et la Suède n'avaient point tardé d'accéder.

Cependant le ministère Addington avait eu à rendre compte au parlement de sa conduite à l'égard du Danemark et des neutres. Placé entre les amis de M. Pitt et l'opposition de Fox, le cabinet anglais avait cherché à préparer la paix avec la France, non en désarmant, non en s'avouant vaincu, mais en mettant moins d'opiniâtreté dans sa haine, moins d'hostilité dans ses desseins. Cette ligne politique ne déplaisait pas à M. Pitt, dont l'esprit sagace entrevoyait la nécessité de donner des satisfactions au parti de la paix, et qui aimait à laisser à d'autres la responsabi-

lité de cette tactique; mais elle ne satisfaisait que médiocrement M. Fox et ses amis, aux sarcasmes desquels l'apparente faiblesse de M. Addington livrait le gouvernement. M. Pitt exerçait, à l'égard du ministère Addington, le rôle humblement glorieux de protecteur; et, par cette habile situation, il préparait son retour aux affaires. M. Fox, au contraire, froissait l'orgueil britannique, en invoquant en faveur de la paix des principes de justice internationale très-exacts au point de vue du droit des gens, mais dont l'application contrariait l'ambition de l'Angleterre et les prétentions de ce royaume à la tyrannie exercée sur les mers. Par suite de cette attitude respective des partis, les torys, nonobstant l'injustice de leur politique, constituaient dans le parlement anglais l'opinion nationale, alors que l'opposition, par l'organe de Fox et de Grey, ne venait en aide qu'aux idées de la France et aux espérances du premier consul. Ainsi l'habile Pitt, qui était sorti du pouvoir sous un prétexte populaire, l'émancipation des catholiques, disposait tout pour y rentrer, en protégeant son héritier provisoire contre une politique opposée à l'orgueil britannique. Et comment le vieux peuple anglais aurait-il répudié un homme d'État qui lui assurait la domination exclusive de l'Océan? Comment aurait-il persisté à entourer de ses hommages les orateurs de l'opposition, qui, au nom de l'humanité et de la justice, condamnaient sa vanité et ses triomphes? Juin 1801.

Cependant le besoin de la paix était si impérieux, même en Angleterre, qu'il dominait tout autre senti-

Juin 1801. ment. Avant la mort de Paul Ier, la Grande-Bretagne avait demandé que des négociations fussent ouvertes avec le gouvernement consulaire. Quelques jours après le drame sanglant de Michaëloff, cette tendance pacifique parut fort affaiblie; et le cabinet de Londres fit présenter à la France des conditions inacceptables, dont la première base était la ruine de notre système colonial. Bonaparte répondit par un refus, et, plus que jamais, l'on parut éloigné de s'entendre. Sur ces entrefaites, les événements de Portugal enlevèrent à l'Angleterre un royaume vassal; et Bonaparte, affectant de tout disposer pour frapper un grand coup, chercha à intimider l'Angleterre par des armements et des projets de descente. A Londres, on prit la démonstration au sérieux, et on se crut menacé par un nouveau Guillaume le Bâtard. Le peuple anglais se résigna à de grands sacrifices pour défendre l'inviolabilité de ses ports. Nelson, alors revenu de son expédition de Copenhague, eut ordre de détruire la flottille française, et d'incendier Boulogne, où se faisaient les préparatifs. Les tentatives de l'amiral anglais échouèrent, mais de part et d'autre, on ne se porta que de faibles coups. Il semblait que nos marins et ceux de la Grande-Bretagne fussent convaincus de l'impopularité d'une guerre continuée plus longtemps. Le premier consul et M. Pitt ne voulaient en aucune façon d'une paix indéfinie; mais tous deux comprenaient instinctivement la nécessité d'une trêve, qui permettrait aux deux peuples de parer aux difficultés de l'intérieur et de reprendre des forces.

Alors fut résolue, non sans longues difficultés, la

grave question qui intéressait la société française, et de laquelle dépendait le problème de l'avenir : je veux parler de la question religieuse.

Préliminaires de la pacification religieuse de la France et de la conclusion du concordat.

Dieu avait vanné son Église, en permettant qu'elle fût éprouvée par la persécution et le châtiment; mais les semaines d'opprobre et d'exil allaient finir pour le clergé de France : la république et Rome allaient se réconcilier dans un baiser.

Rôle du clergé dans notre histoire.

Les évêques et le clergé avaient joué un grand rôle dans notre histoire. Sous la domination des Césars, et tandis que la Gaule faisait modestement partie d'un prétoire de l'empire, ils avaient conservé sur le sol, dépourvu de nationalité et de bonheur, les notions de la justice et du droit, les consolations impérissables dont l'Évangile et la prière sont la double source. Durant les siècles signalés par les invasions barbares, ils avaient adouci la tyrannie des hommes du Nord, et stipulé en faveur du peuple. La société ne s'était fondée que par eux, et, avec elle, la monarchie carlovingienne et capétienne. Tuteurs naturels d'une civilisation qui émanait de leur autorité et de leurs travaux, ils avaient été associés à son gouvernement, ils avaient pris place dans l'État ; et si le peuple existait, il ne le devait qu'à l'Église. D'autres temps étaient venus. Le clergé était entré dans le système féodal. Plus tard, il avait formé un des ordres de l'État; plus tard encore, il avait eu à lutter contre les invasions armées du protestantisme; et quand le traité de Westphalie avait exclu l'idée catholique du gouvernement des peuples et du droit international, il s'é-

1801. tait vu relégué dans ses temples, et comme parqué sur le terrain religieux.

Là étaient désormais sa puissance et sa gloire. Son œuvre sociale, loin d'être finie, devait se prolonger aussi longtemps que durerait l'humanité; sa mission administrative et politique touchait à son terme. Les nations occidentales, désormais instruites et façonnées à la vie publique, pouvaient, dans l'ordre des faits purement humains, agir d'elles-mêmes en dehors de l'initiative du clergé, et résoudre, au gré de leur souveraineté individuelle, ces problèmes subalternes que Dieu a livrés aux disputes du monde.

Le clergé français ne sait point assez maintenir les traditions de son indépendance.

Les rois savent que le clergé est d'autant plus puissant qu'il est libre, et qu'il demeure isolé des agitations terrestres. Philippe le Bel avait commencé la lutte contre l'indépendance de l'Église; mais l'Église avait tenu bon, malgré les attentats d'Agnani. Louis XIV, plus sincère dans sa foi, mais plus orgueilleux encore dans l'exercice de son pouvoir, s'était montré le digne héritier des traditions royales du quatorzième siècle. Aidé par les parlements, favorisé par la mollesse de quelques évêques, par les craintes de quelques autres, il avait entendu constituer autour de lui une Église monarchique, soumise au roi et à ses lieutenants, relevant d'eux autant que possible, sans consommer sa séparation d'avec Rome, sans détruire formellement l'unité catholique. Le clergé du dix-septième siècle, docile aux conseils de Bossuet, avait accepté cette dure condition, afin d'éviter à l'Église des coups plus rudes. Il avait consenti à vivre sous la police des rois, en qualifiant de libertés

et de priviléges les maximes qui l'éloignaient de Rome. 1801.
Le dix-huitième siècle avait permis à l'Église de France de moissonner les tristes fruits de la politique de Louis XIV. Associé aux pompes de la cour, l'épiscopat s'était vu recruter dans la noblesse et dans les salons de Versailles. Compromis aux yeux du peuple par sa solidarité avec le pouvoir civil, il avait été emporté dans l'exil par la même tempête ; et le jansénisme, un moment victorieux, n'avait usé de sa puissance que pour créer le schisme constitutionnel.

Expiation.

Ainsi l'expiation avait suivi de près la faute ; ainsi le clergé avait vu ce qu'on gagne en associant la cause de l'Église à une cause humaine; ainsi il se trouvait opprimé par le peuple, pour avoir trop longtemps oublié son vieux rôle de défenseur de la cité et de tribun catholique. Avait-il compris cette rude leçon? nous n'osons dire oui; mais nous affirmons, et Dieu lui en sut gré, que si, trop dominé par les traditions des deux derniers siècles, le clergé de 1801 n'avait point encore acquis l'intelligence de sa mission dans l'ordre des choses politiques, du moins dans l'ordre des faits religieux s'était-il trouvé plus grand, plus noble, plus pur qu'avant l'orage. Il avait vu rejeter de son sein les germes de mort; le vent de la persécution avait brisé et dispersé au loin les branches desséchées ; la foi s'était ravivée, la résignation et le repentir avaient fait place au dangereux repos d'une situation incontestée ; le clergé était pauvre et proscrit ; l'heure de sa réconciliation avec le peuple venait de sonner.

1801.

Politique et sentiments de Bonaparte dans les questions religieuses.

Bonaparte entrevoyait à demi le rôle de la religion au milieu des sociétés humaines. Homme d'État, il savait, par les leçons de l'histoire, que toute organisation puissante et durable doit reposer sur une croyance, sur un culte. Les législateurs primitifs dont les siècles se sont transmis les noms avaient pris pour point de départ de leur œuvre les rapports nécessaires et réciproques de la Divinité et de l'homme. L'antiquité confondait la royauté et le sacerdoce dans une même mission, et les peuples des temps héroïques ne se soumettaient qu'à la loi des fondateurs d'empires inspirés par les dieux. C'est un besoin de tous les temps; l'homme ne vénère que l'inconnu ; il méprise l'ouvrage de ses mains. Mais, en dehors de cet ordre d'idées, Bonaparte gardait au fond du cœur les premiers instincts de la foi italienne, les traditions mal éteintes d'une enfance catholique. Il aimait les belles cérémonies du culte paternel : le son des cloches, vibrant à travers le silence du soir, le faisait tressaillir malgré lui; quand il passait devant nos vieilles basiliques fermées, il se rappelait avec une émotion mêlée de crainte la pauvre église d'Ajaccio, le signe de croix de sa nourrice, et son vieil oncle, l'archidiacre Lucien, qui l'avait béni au lit de mort. De cet ensemble de sentiments religieux et politiques naissait en son âme le désir fermement arrêté de reconstituer l'Église de France; mais il voulait que cette Église, docile et disciplinée, ne devînt jamais un obstacle à ses desseins, et servît avant tout d'instrument à sa politique. Un tel homme était fait pour comprendre la tyrannie de Philippe le Bel et la grandeur de

Charlemagne, pour passer de l'imitation de l'un aux exemples de l'autre. Il cherchait à rétablir l'Église ; mais il tenait à ce que, vaincue et réduite à merci, elle subît sans murmurer les dures conditions du pouvoir temporel et la surveillance de la haute police consulaire. Juill. 1801.

Situation de l'Eglise de France.

Pour le moment, l'Église de France présentait un douloureux spectacle. Le premier consul avait, depuis plus d'un an, rendu les édifices religieux au culte ; mais cette restitution était demeurée illusoire, n'ayant profité qu'à l'Église constitutionnelle ou schismatique. Les *assermentés* étaient alors tombés dans une situation abjecte. Ils formaient un clergé sans fidèles, une agglomération de pasteurs sans troupeau. Beaucoup étaient des hommes de mauvaises mœurs, d'autres des jansénistes apostats ; et parmi eux figuraient des prêtres mariés, condamnés au mépris et déshonorés par leur intrigue. Le plus petit nombre, désabusé par une cruelle épreuve, luttait contre de secrets remords, et voulait rentrer en communion avec Rome.

Le clergé orthodoxe formait deux camps : dans le premier, on rangeait les prêtres qui, demeurés fidèles à l'unité de l'Église, avaient néanmoins reconnu le gouvernement républicain, et s'étaient liés à lui par la promesse d'obéissance ou de respect; dans l'autre figuraient tous ceux qui, rentrés en France clandestinement ou simplement tolérés, n'avaient jamais voulu pactiser avec le nouvel ordre social. Ceux-là, dociles aux exemples des anciens évêques, unissaient dans leur conscience le trône et l'autel, Dieu et le roi ; la

Juill. 1801. révolution, à leurs yeux, n'était qu'une longue révolte que son triomphe n'absolvait pas ; ils considéraient tous les actes du pouvoir républicain comme entachés d'une nullité originelle. Rome n'avait pas encouragé cette opiniâtreté hostile, mais elle ne s'était point prononcée. Le nouveau pape, désireux d'entretenir de bons rapports avec le premier consul, s'était bien gardé d'interdire au clergé de France de se soumettre aux institutions nouvelles; mais des hommes considérables, tels que l'abbé Maury, déjà promu au cardinalat, écrivaient ostensiblement aux ecclésiastiques transalpins que la conscience n'admettait aucune transaction avec les ennemis du roi légitime. De là des rivalités et des conflits qui portaient le trouble dans les âmes: et toutefois, parce que Rome n'avait point parlé, les deux classes de prêtres orthodoxes dont il vient d'être question étaient l'objet de respects particuliers, et jouissaient, inégalement peut-être, d'un crédit que le peuple refusait aux assermentés et aux schismatiques. Les uns et les autres célébraient la messe dans des chambres; ils administraient les sacrements, sans que la police surveillât de trop près ces infractions aux lois de colère encore inscrites dans nos codes. De cette situation anormale résultait une séparation profonde entre la religion et la société officielle, la force de l'une ne se prêtant ni à la protection ni au respect de l'autre.

État des esprits au point de vue religieux.

Les philosophes s'accommodaient fort bien de cet état de choses; ils ne voyaient dans les actes religieux qui se manifestaient encore que les débris d'un ordre subsistant depuis des siècles, et qu'on n'avait pu dé-

truire en un jour; ils se moquaient des *superstitions dévotes qui se cachaient dans l'ombre*, et Dieu leur apparaissait comme vaincu : dans leurs journaux, dans leurs livres, dans les réunions académiques, ils demeuraient les disciples fervents de Voltaire; et parmi eux la doctrine matérialiste était seule en honneur, comme la marque de l'esprit humain parvenu à la virilité intellectuelle. Les classes qui devaient leur fortune et leur influence à la révolution, l'armée et ses chefs, les bourgeois enrichis, toute la jeunesse élevée dans l'oubli de Dieu et dans le culte de la raison, cette immense tourbe de familles que le directoire avait démoralisées, une portion du peuple des villes et des travailleurs, vivaient dans une étrange indifférence des choses religieuses, et entrevoyaient avec déplaisir toute pensée de réorganisation en matière de culte et de sacerdoce. Mais ces exceptions ne constituaient point le vrai peuple : la partie saine de la bourgeoisie, les restes de l'ancienne noblesse que le malheur avait éclairée, les bons ouvriers, les paysans, et quelques intelligences d'élite qui parlaient aux masses par des écrits ou par des exemples, regrettaient profondément que la société persévérât officiellement dans ses voies impies. Les uns s'indignaient des scandales du clergé constitutionnel; les autres se redisaient à voix basse les actes du martyrologe révolutionnaire et ils se distribuaient les reliques des derniers confesseurs de la foi. Tous s'attristaient de ne plus entendre la cloche des églises, de ne plus assister à ces belles processions de la Fête-Dieu, à ces pompes du culte de Marie, dont le souvenir n'était point effacé Juill. 1801.

Juill. 1801. dans leurs âmes; et ils jugeaient que, malgré les victoires de Hohenlinden et de Marengo, l'anarchie n'était point terrassée, tant que Dieu n'avait pas repris sa place dans les cœurs, dans les lois, dans les choses extérieures de la vie sociale.

Obstacles que le monde officiel et les corps constitués opposent à la pacification religieuse.

Et comment Bonaparte n'aurait-il pas tenu compte du besoin religieux, de cette force qui ne pouvait demeurer en dehors de la société française, sous peine de la condamner à n'être qu'un corps sans âme? Seulement, il ne se dissimulait point les obstacles qu'il avait à vaincre : les autorités constituées, le sénat, le tribunat, le corps législatif, le conseil d'État, les fonctionnaires chargés de l'enseignement, les magistrats de tous les degrés, les classes de l'Institut, et, par-dessus tous, les chefs militaires et la plupart des soldats, opposaient à sa pensée secrète une opiniâtre résistance. Il ne s'appuyait que sur des parias ou sur des vaincus, ou, pour mieux dire, que sur des classes puissantes par le nombre, mais toujours faciles à intimider, toujours disposées à courber la tête. Jamais aucun des desseins que conçut cet homme ne fut entouré de plus grands obstacles : depuis Fouché et Talleyrand, deux apostats introduits dans le cœur même du gouvernement; depuis Cambacérès, deuxième consul et régicide, jusqu'aux sous-officiers et aux soldats qui avaient pillé les églises d'Italie et d'Allemagne, jusqu'aux vétérans de la garnison de Mayence, dont l'impiété avait épouvanté nos départements de l'Ouest, tous les partisans de son pouvoir condamnaient un retour vers le catholicisme, et se prononçaient avec une audacieuse énergie contre toute

arrière-pensée chrétienne. Ces gens-là avaient fait bon marché de la république et de la liberté; ils tenaient à se montrer dédaigneux ou rigoureux envers les prêtres : c'était le dernier gage qu'ils donnaient à la révolution par eux trâhie, et ils se croyaient quittes envers elle pourvu que la messe demeurât proscrite. On ne s'est point assez rendu compte de cette disposition des esprits et du courage qu'il fallut pour la braver : là aussi on trouvera le secret de beaucoup de précautions malveillantes prises contre l'Église, dans les lois qui devaient garantir sa réapparition parmi nous.

Juill. 1800.

Préliminaires de cette pacification.

Dès le lendemain de la victoire de Marengo, Bonaparte avait fait chanter en pompe un *Te Deum* dans la cathédrale de Milan; puis, après avoir convoqué le clergé de cette ville, il avait exposé devant lui des sentiments dont l'expression, adroitement calculée, devait rassurer, en deçà et au delà des monts, toutes les personnes attachées à la foi catholique. Vers la même époque, il avait chargé le cardinal Martiniana, évêque de Verceil, d'annoncer au saint-père qu'il était prêt à traiter avec lui pour le rétablissement du culte catholique en France. Le vénérable Chiaramonte accueillit les avances du premier consul avec une satisfaction pieuse, et en rendant grâce à Dieu, qui tient dans sa droite le cœur des conquérants. « Vous « pouvez dire au premier consul, écrivit-il à l'évêque « de Verceil, que nous nous prêterons volontiers à « une négociation dont le but est si respectable, si « convenable à notre ministère apostolique, si con- « forme aux vœux de notre cœur. » Ces ouvertures

Juill. 1801. faites de part et d'autre, les deux gouvernements nommèrent des plénipotentiaires pour débattre les conditions d'un concordat. Ce furent, du côté du saint-siége, Mgr Spina, archevêque de Corinthe, et le père Cazelli, théologien consultant; du côté de la France, Joseph Bonaparte, le conseiller d'État Cretet, et le curé Bernier, le même qui, par des moyens souvent peu honorables, avait concouru à la pacification de l'Ouest.

Y avait-il lieu de conclure un concordat?

La négociation du concordat fut entourée de difficultés. Et d'abord un concordat était-il nécessaire? et ne valait-il pas mieux laisser au catholicisme, comme à tous les cultes, la jouissance d'une liberté absolue?

Au point de vue des intérêts religieux, cette question est grosse d'incertitudes que le temps résoudra sans doute, et que la société actuelle étudie. Un clergé absolument libre, et ne recevant de l'État aucun salaire, doit, par une conséquence naturelle de sa situation, agir sans contrôle, et jouir pleinement de la faculté d'acquérir et de posséder. S'il agit avec une indépendance illimitée, il peut, sans contredit, braver le pouvoir temporel, et le reléguer exclusivement dans le domaine de la police civile; mais il ne peut réclamer de lui ni protection ni concours, et il demeure impuissant devant la violence, l'agression et le scandale, chaque fois qu'au lieu d'attaquer l'homme dans le prêtre on se borne à ruiner la base de toute morale, à saper le dogme, à pervertir les âmes. De quel droit réclamera-t-il de l'État protection pour telle ou telle vérité, pour telle noble et généreuse croyance,

lorsqu'il aura enjoint à l'État de rester étranger aux problèmes de cette nature, et de se borner à régir la matière? N'aura-t-il pas admis et reconnu que le glaive est donné aux puissances pour toute autre mission que pour protéger l'Église? et la conséquence de ce principe ne conduira-t-elle pas fort loin? Quant à la question du salaire refusé par la société aux ministres des cultes, et accordé volontairement par les fidèles de chaque communion, n'y aura-t-il pas à appréhender deux redoutables situations : ou le clergé pauvre sera obligé de tendre la main, et de tarifer, en apparence, un ministère que le grand et le petit ont également droit de réclamer : ne sera-ce point là le commencement d'une désorganisation religieuse, qu'il faut éviter? ou il arrivera que le clergé trouvera dans les fidèles les dispositions bienfaitrices des chrétiens du moyen âge; et alors s'il peut acquérir, posséder; si rien ne limite les donations entre-vifs ou testamentaires; s'il y a sacrilége légal à restreindre l'aumône somptueuse qu'on lui destinera, ne faudra-t-il pas s'attendre à voir s'accroître d'une façon démesurée les biens de main morte et les possessions temporelles du clergé; de telle sorte qu'une époque viendra où le pouvoir civil *mettra révolutionnairement la main* sur ces propriétés privilégiées, ce qui serait un attentat au droit; de telle sorte aussi que le clergé, s'il n'est ni frustré ni dépouillé de sa chose, pourra méconnaître sa mission, s'endormir dans son opulence, et étaler sous nos yeux le scandale d'un clergé trop riche, ce qui serait plus à redouter que le malheur d'un clergé trop pauvre? Juill. 1801.

Juill. 1801.

Au point de vue des intérêts de la société temporelle, l'État doit désirer que ses rapports avec l'Église soient nettement déterminés et définis. Comme il a un puissant intérêt à ne point laisser échapper de ses mains toute action exercée sur l'esprit, sur la pensée, sur l'intelligence, il ne peut s'isoler absolument de cette sphère d'idées, et se contenter de régner sur des corps sans âmes. Toutefois, le glaive et l'encensoir ne doivent point être tenus par une même main: si la prière doit être bienveillante, il est nécessaire aussi qu'elle demeure libre. Une société ne peut pas plus séparer la religion de la puissance publique qu'elle ne peut séparer le corps vivant de l'esprit qui l'anime. Et si des rapports de tous les moments doivent exister entre l'Église et le gouvernement temporel, n'est-il pas indispensable de préciser l'étendue et la limite de ces rapports, de savoir à quoi s'en tenir sur les droits respectifs? D'où la nécessité d'un traité ou d'un concordat.

Anciens rapports de la France avec Rome.

Avant le règne de François I[er], l'indépendance réciproque des deux pouvoirs avait été garantie par des principes plus ou moins contestés, et dont quelques-uns constituaient la fameuse pragmatique sanction, faussement attribuée à saint Louis. Une seconde *pragmatique*, dont cette fois l'authenticité ne saurait être mise en doute, avait été arrêtée et promulguée à Bourges, sous le règne de Charles VII. Cet acte, enregistré par le parlement de Paris, avait sa base dans les règlements dressés par le concile de Bâle; mais il en différait sous divers rapports. Il traitait de l'autorité et du pouvoir des conciles généraux, des

élections, des réserves, des collations, des causes ecclésiastiques, des appels frivoles, des annates, et de plusieurs autres points dont l'énumération ne trouverait pas ici sa place. Conclue durant les démêlés qui affligeaient alors l'Église, la pragmatique sanction de l'assemblée de Bourges n'obtint jamais l'assentiment de Rome; les souverains pontifes protestaient contre elle : « C'était, au témoignage de Pie II, une tache qui défigurait l'Église de France, un décret qu'aucun concile général n'avait porté, qu'aucun pape n'avait reçu, un principe de confusion dans la hiérarchie ecclésiastique, puisqu'on voyait, depuis ce temps-là, que des laïques étaient devenus maîtres et juges du clergé; que la puissance du glaive spirituel ne s'exerçait plus que sous le bon plaisir de l'autorité séculière ; que le pontife romain, malgré la plénitude de juridiction attachée à sa dignité, n'avait plus de pouvoir en France qu'autant qu'il plaisait au parlement de lui en laisser. » Louis XI essaya d'abolir la pragmatique sanction, mais les parlements et l'Université défendirent cette institution; et le conflit dura jusqu'à l'époque où intervint, entre François Ier et Léon X, le célèbre concordat de 1516.

En vertu de cette transaction, destinée, selon le pape, *à extirper toutes les espines qui nuysoient à l'union* entre la France et le saint-siége, on déclara nulle la pragmatique à laquelle *le roy Françoys avoit voullu renoncer de franc et prompt couraige;* il fut convenu que le roi aurait droit de présentation aux évêchés, tandis que l'institution ecclésiastique appartiendrait toujours au pape. L'élection des évêques cessa dès lors

Juill. 1801. d'appartenir au clergé local. Nous ne parlons pas, à dessein, des autres dispositions du concordat de 1516: cette analyse serait ici sans objet.

Les parlements avaient vu avec déplaisir ce contrat naturel, qui réservait à chaque pouvoir sa part naturelle : les gens de justice, traités de robins par les classes nobles, cherchaient à tyranniser le clergé, pour asseoir quelque part leur domination. L'assemblée constituante osa aller au delà de ces colères. Mais il est inutile de rappeler ce que nous avons déjà fait connaître de ces entreprises pour séparer l'Église de France de celle de Rome, *la mère et la maîtresse de toutes les Églises*. En l'an IX de la république, il ne s'agissait que de relever les pierres dispersées sur le sol, et de reconstruire le temple.

On pose les premières bases d'une convention religieuse. — Prétentions et concessions réciproques.

Les bases de la convention furent posées de part et d'autre et discutées par les négociateurs. Le premier consul demandait que les évêques fussent nommés par le gouvernement français, et institués canoniquement par le pape : il insistait pour obtenir une nouvelle circonscription des diocèses, soixante, au lieu de cent cinquante-huit; il voulait que ces siéges fussent déclarés vacants, pour se trouver en mesure d'y pourvoir, et de désigner des ecclésiastiques favorables à la cause nationale; il demandait que le clergé fît acte de soumission au pouvoir établi; qu'il renonçât à ses biens confisqués, pour se contenter d'un traitement annuel sur le budget de l'État; que pardon et oubli fussent accordés aux prêtres engagés dans les liens du mariage.

Ces prétentions n'étaient point les seules : Bona-

parte voulait que le célibat des prêtres ne fût point obligatoire en France; il exigeait que les titulaires des anciens évêchés, quoique inamovibles, fussent réputés démissionnaires de gré ou de force. Juill. 1801.

Quant au mariage des prêtres, Rome le repoussait avec énergie; elle voulut conserver au clergé cette chasteté qui le rehausse, et qui est l'une des plus nobles parures de l'Église. Le cardinal Gonsalvi, le conseiller et l'ami de Pie VII, avait été envoyé à Paris pour hâter la solution de certaines difficultés : ce prélat ne consentit à aucune concession sur un point aussi grave, d'où dépendait le maintien de la discipline ecclésiastique dans le monde. Il déclara, en ce qui concernait les prêtres déjà mariés, qu'on pourrait absoudre ceux qui avaient manqué aux conciles ; mais qu'on ne voudrait en aucun cas ériger l'infraction en principe. Le premier consul se vit contraint de céder. En revanche, Pie VII accorda des bulles de sécularisation aux prêtres mariés. Il y en eut de spéciales délivrées au ministre Talleyrand, ancien évêque d'Autun; et cet homme d'État, réconcilié par cette grâce avec l'Église catholique, dont il avait autrefois déserté la cause, ne tarda pas à prêter ses talents diplomatiques à la conclusion du concordat.

Le pape, le cardinal Gonsalvi, Mgr Spina, et tous les négociateurs qui stipulaient au nom de Rome, hésitèrent longtemps avant d'accepter, devant Dieu et devant l'Église, la responsabilité d'une nouvelle circonscription diocésaine, qui, en réduisant des deux tiers le nombre des évêchés, portait atteinte aux droits imprescriptibles des évêques. Jamais Rome

Juill. 1801. n'avait osé frapper un pareil coup ; mais toutes les considérations ne devaient-elles pas céder, s'il était possible, devant la nécessité de faire rentrer la France dans le giron de l'Église catholique ? Entre deux dangers, Rome ne devait-elle pas choisir le moindre? et lorsqu'il était démontré qu'une résistance prolongée de la part des évêques qu'il s'agissait de déposséder plongerait le monde catholique dans la désolation, le pape ne pouvait-il pas proclamer ces évêques démissionnaires? Il y avait beaucoup de hardiesse dans ce raisonnement, mais il prévalut: les évêques réfugiés à Londres eurent beau protester, on les menaça de se passer de leur adhésion; plusieurs d'entre eux n'en persistèrent pas moins dans leur opposition aux volontés du saint-siége, et de cette résistance naquit un schisme obscur, dirigé par un clergé non concordataire, et qui s'est prolongée de nos jours sous le nom de *petite Église.* Au moment où nous écrivons cette histoire, ce schisme semble prêt à s'éteindre: la raison ou le temps ont fait leur œuvre.

Comment devrait s'opérer à l'avenir l'institution des évêques.

Sur le mode d'institution des évêques et des archevêques, il y eut de longs débats. Bonaparte tenait à sortir des termes du concordat de 1516, et à ne point laisser à la cour de Rome la faculté d'ajourner indéfiniment l'approbation canonique demandée par le gouvernement français en faveur des évêques par lui désignés. Toute concession, en pareille matière, était impossible ; l'institution libre et volontaire des évêques a toujours été considérée, par le saint-siége, comme un droit inhérent à sa prépotence spirituelle. Le premier consul, réduit à céder, ne s'en montra

que plus ferme à exiger des concessions sur d'autres points fort délicats, tels que l'admission des évêques constitutionnels dans la nouvelle organisation du clergé, et la garantie par la cour de Rome des droits de tout acquéreur de biens nationaux appartenant autrefois à l'Église. Rome se déclara disposée à pardonner aux prêtres constitutionnels qui abjureraient leur erreur passée et se soumettraient à l'Église : en conséquence, quatre évêques qui avaient eu le malheur de tremper dans le schisme furent confirmés dans leur siége. Après cette concession douloureuse, Rome ne fit pas de difficulté pour se résigner à déclarer irrévocables la vente et l'aliénation des biens du clergé : elle se contenta de l'engagement pris par le gouvernement consulaire d'assurer aux évêques et aux curés un traitement convenable. Juill. 1801.

Les négociateurs romains insistaient pour que la religion catholique fût proclamée religion de l'État; pour que les catholiques seuls pussent être appelés à la dignité consulaire. Le gouvernement de Bonaparte ne crut pas devoir accepter de semblables prétentions. On se borna à déclarer que la religion catholique, apostolique et romaine, était celle de la majorité des Français : en d'autres termes, c'était la reconnaître comme religion nationale; de plus, on stipula que si, dans l'avenir, on nommait un premier consul qui ne professât pas la religion catholique, de nouvelles conventions interviendraient pour régler le mode de nomination et de présentation des évêques. On était d'accord sur l'institution des curés. L'évêque devait les nommer, et soumettre ses choix à

Stipulations en faveur de l'Eglise. — Institution des curés. — Fêtes légales.

Juill. 1801. l'approbation de l'autorité civile. Quatre fêtes de l'Église furent conservées, savoir : la fête de Noël, et celles de l'Acension, de l'Assomption et de la Toussaint; les solennités de Pâques et de la Pentecôte, ayant lieu le dimanche, étaient placées en dehors de la question. Déclarer fêtes légales l'Assomption et la Toussaint, c'était rendre hommage au dogme catholique, et accorder à la religion de la majorité des Français un privilége en dehors de l'égalité et du droit commun : les autres cultes admis en France n'obtiennent aucun privilége pour leurs jours de repos. Quant aux monastères et aux abbayes, le concordat ne mentionna rien en leur faveur; ce qui fit considérer leur abolition comme définitive, sauf retour à des règlements ultérieurs.

Serment des évêques.

La religion catholique devait être librement exercée. On stipula que son culte serait public, en se conformant aux règlements de police que le gouvernement jugerait nécessaires pour la tranquillité extérieure. On convint de part et d'autre que les évêques, avant d'entrer en fonctions, prêteraient directement entre les mains du premier consul le serment dont voici la teneur : « Je jure et promets à Dieu, sur les « saints Évangiles, de garder obéissance et fidélité « au gouvernement établi par la constitution de la « république française. Je promets aussi de n'avoir « aucune intelligence, de n'assister à aucun conseil, « de n'entretenir aucune ligue, soit au dedans, soit « au dehors, qui soit contraire à la tranquillité pu- « blique; et si, dans mon diocèse ou ailleurs, j'ap- « prends qu'il se trame quelque chose au préjudice

« de l'État, je le ferai savoir au gouvernement. » On détermina la prière qui serait récitée pour la république et pour les consuls; on décida que les évêques pourraient avoir, chacun dans son diocèse, un chapitre et un séminaire ; on remit à la disposition des évêques toutes les églises métropolitaines, cathédrales, paroissiales et autres nécessaires au culte. Le gouvernement s'engagea à prendre des mesures pour autoriser les fondations que les fidèles voudraient faire en faveur des églises; et le pape, de son côté, reconnut au premier consul les droits et les prérogatives dont l'ancien gouvernement jouissait auprès des souverains pontifes. Juill. 1801.

Echange et ratifications du traité. — Lettre du pape aux évêques dépossédés par le concordat.

Lorsque ces bases de la réconciliation de la France avec Rome furent posées; lorsque, durant quelques mois de discussion, tous les points du concordat eurent été admis par les négociateurs, le traité définitif fut remis aux mains des cardinaux Gonsalvi et Spina, pour être soumis à la signature du vénérable Pie VII. Le chef de l'Église catholique rendit grâces à Dieu de ce que la France, ce brillant fleuron du monde chrétien, allait de nouveau être placée sous son obédience. Pour adoucir ce que devait avoir d'inusité ou d'amer l'obligation imposée aux anciens évêques de renoncer à leurs siéges, il les conjura, dans les termes les plus touchants, de faire ce grand sacrifice à la paix de l'Église : « Tous nos soins, leur écrivait-il, toutes nos « peines, ont échoué contre l'inflexible nécessité des « temps... Nous nous sommes dit que nous ne pou- « vions, sans faire injure à votre religion, vous croire « capables et de préférer vos intérêts aux intérêts et

Juill. 1801. « à la conservation de la religion, et d'oublier ce que « saint Augustin écrivait, au nom des évêques d'A- « frique, au tribun Marcellus, en lui annonçant leur « détermination d'abdiquer l'épiscopat : *Quoi donc !* » *hésiterions-nous à offrir à notre Rédempteur ce* « *sacrifice d'humanité? Dieu est descendu d'en haut* « *dans un corps mortel, pour que nous devinssions* « *ses membres. Nous pouvons les garantir, ces mem-* « *bres, d'un déchirement ; et nous craindrions de* « *descendre de nos chaires à ce prix !... C'est pour* « *les peuples que nous avons été institués. Faisons* « *donc de notre épiscopat tout ce qui peut arriver à* « *donner la paix chrétienne à des chrétiens... Péris-* « *sent nos dignités, si, en voulant les retenir, elles* « *dispersent les ouailles de Jésus-Christ ! Gloire à* « *notre dépouillement, s'il en rassemble un plus* « *grand nombre !...* » Une circonstance digne d'intérêt pour les catholiques, c'est qu'en faisant parvenir à Rome la minute du concordat, destinée à recevoir la ratification du saint-père, Bonaparte consola les fidèles d'Italie en restituant à l'église Notre-Dame de Lorette l'image vénérée de la Mère de Dieu, que ses soldats avaient prise en l'an V, lors de sa fameuse campagne et qu'il avait envoyée au directoire comme un trophée.

Le concordat avait été signé à Paris le 23 messidor an IX : ce ne fut que le 23 fructidor suivant que les ratifications furent échangées de part et d'autre.

Obstacles prévus. Il était indispensable de faire entrer dans le domaine de la loi un traité qui, sans la ratification du

corps législatif, ne pouvait être rendu exécutoire en France. Une sourde opposition se manifesta dans les rangs du clergé français; mais Bonaparte en vint à bout par des menaces ou par des emprisonnements arbitraires. La répugnance des corps constitués fut plus tenace. Il était plus aisé de vaincre la coalition des rois sur la frontière du Rhin ou dans les champs de Marengo, que de réduire les haines philosophiques et antireligieuses à mettre bas les armes devant l'autel.

Bonaparte annonce au conseil d'État la conclusion du concordat.

Le 18 thermidor, la séance du conseil d'État, présidée par le premier consul, touchait à sa fin : Bonaparte, affectant de parler avec indifférence, et comme d'un acte sans grande portée, dit d'une voix brusque : « J'ai besoin de vous parler du concordat. Tout est fini. Il y aura cinquante évêques, on leur donnera cinq à six mille francs; et environ six mille curés, un par canton. On payera les évêques sur les dépenses secrètes, et les curés sur les centimes additionnels. J'ai réglé ce qui concerne les protestants. Les calvinistes ont leur métropole à Genève; il n'y a pas de difficultés: les luthériens recevaient leurs ministres des princes d'Allemagne; on leur envoyait les plus mauvais sujets. A l'avenir, ils nommeront eux-mêmes leurs ministres: les luthériens de Strasbourg l'ont demandé. Quant aux juifs, c'est une nation à part : elle ne se mêle à aucune autre secte, elle est d'ailleurs en trop petit nombre pour s'en occuper. »

Ce fut ainsi que le conseil d'État apprit la pacification religieuse. En dépit de l'insouciance apparente

Août 1801. du premier consul, les hommes politiques qui recueillirent ces paroles entrevirent tout d'un coup la signification du concordat : ils reconnurent que l'œuvre du dix-huitième siècle était finie, et que désormais l'Église de France allait renaître, rajeunie, forte, et revêtue de ses ornements. Ce fut pour le conseil d'État une révélation désagréable. Ce corps avait renoncé à la liberté ; il avait accepté comme une nécessité sociale le gouvernement militaire et la vigoureuse hiérarchie imposée par le premier consul, mais il tenait aux principes de l'école philosophique, il ne faisait pas bon marché de Voltaire et d'Helvétius, et le retour aux idées religieuses le choquait, l'humiliait, comme la seule défaite à laquelle la révolution ne se fût point encore résignée. Bonaparte, cependant, avait pris ce ton d'autorité froide et calme qui n'admet ni discussion ni réplique. Le conseil d'État enregistra sans résistance le traité conclu avec le pape ; mais il prit sa revanche en coordonnant (comme nous le verrons plus tard), sous la dénomination d'articles organiques, toutes les dispositions légales que, de Philippe le Bel à Louis XIV, les rois, les parlements et les pouvoirs temporels avaient inventées pour restreindre, diminuer, et, au besoin, faire disparaître l'autorité du souverain pontife dans les questions d'administration et de discipline religieuses.

Synode schismatique. Le clergé schismatique avait imaginé, depuis environ six semaines, de se réunir en concile dans la cathédrale de Paris ; environ quarante évêques constitutionnels et autant de prêtres sectateurs de leur doctrine composaient cet étrange synode, sous la pré-

sidence du citoyen Lecoz, se disant évêque métropolitain de Rennes. Le citoyen Grégoire, évêque élu du département de Loir-et-Cher, avait été le principal orateur de cette Église ennemie de Rome; et les journaux de l'époque, dociles aux inspirations du ministre Chaptal, avaient célébré à l'envi la modération, la sagesse et les vertus des Pères du prétendu concile national. Bonaparte avait toléré cette réunion; peut-être même l'avait-il secrètement provoquée, afin de rendre le pape plus disposé à accepter ses conditions, dans la crainte de voir le schisme étendre de profondes racines sur le sol français. Mais, lorsque toutes les signatures eurent été échangées, le premier consul intima au synode constitutionnel l'ordre de se dissoudre, et il fut obéi. Sept. 1801.

Résistance des évêques retirés à Londres.

Le pape avait fait attendre sa sanction pontificale; et d'abord il avait éprouvé des refus de la part des évêques français réfugiés à Londres, qui contestaient au saint-siége le droit d'exiger leur démission, de modifier ou de supprimer, sans leur aveu, les diocèses dont ils étaient pasteurs légitimes. Ces évêques écrivirent au pape; ils lui dépeignirent les maux qui allaient résulter, pour l'Église, de la *viduité simultanée et universelle* de tous les siéges épiscopaux de France; ils ajoutèrent : « La voie à suivre pour éviter ces maux ne peut être ouverte à Votre Sainteté que par une assemblée de tous les évêques de l'Église gallicane. Nous ne voulons pas parler ainsi pour faire entendre qu'il nous est pénible et désagréable de faire un pas en arrière à travers ces temps de douleur et de deuil; au contraire, dans notre faiblesse nous



Sept. 1801. éprouverions une consolation pour chacun de nous, et un bonheur ineffable pour tous, en nous voyant déchargés d'un si grand fardeau... Mais le droit de notre ministère semble nous demander de ne pas souffrir que l'on rompe facilement ce lien qui nous a unis aux églises immédiatement confiées à notre sollicitude, par la providence de Dieu très-bon et très-haut. »

Plusieurs évêques dépossédés se soumettent.

Cette protestation causa une vive affliction au saint-père; mais il avait pris la résolution de passer outre. Les évêques dépossédés de leurs siéges, mais qui avaient obtenu la permission de rentrer en France, se montrèrent disposés à sacrifier tous leurs droits à la pacification de l'Église; ils adhérèrent aux volontés de Pie VII, sans résistance et sans murmure; quant à leurs vénérables confrères qui avaient cherché un refuge en Allemagne, tardivement prévenus, ils obéirent à la même inspiration.

Difficultés relatives aux évêques constitutionnels.

Une difficulté plus sérieuse se rattachait aux soi-disant évêques constitutionnels. Le pape exigeait d'eux une rétractation, parce qu'ils avaient erré publiquement et en connaissance de cause : le gouvernement français aurait voulu que le pape se contentât d'une soumission tacite, qu'il retirât les brefs de condamnation portés par Pie VI, et qu'il revêtit plusieurs prélats schismatiques de l'institution canonique, en se contentant de cette déclaration par eux offerte, *qu'ils professaient la même foi que les apôtres.* Il était évident, aux yeux de Rome, que cette déclaration pouvait cacher une arrière-pensée, une réticence dangereuse : aussi le pape ne voulut pas s'en contenter. Il exigea donc des évêques constitutionnels une

explication générique, aux termes de laquelle ils adhéreraient et se soumettraient *aux jugements émanés du saint-siége sur les affaires ecclésiastiques de France.* Ces expressions devaient comprendre, de la manière la moins humiliante, la reconnaissance de leur illégitimité. Elles constituaient une rétractation sérieuse, mais non publique et non solennelle. Oct. 1801.

Le gouvernement français n'entendait pas violenter le dogme; il admit donc les justes prétentions du souverain pontife sur cette matière délicate. Mais la résistance des évêques constitutionnels se prolongea. Vainement le pape leur rappela-t-il l'exemple de la généreuse rétractation de Fénelon : les évêques schismatiques s'obstinèrent, tout en se démettant de leurs siéges, à ne pas reconnaître qu'ils les avaient occupés sans titre. Il est vrai qu'ils déclaraient adhérer au concordat; mais cette reconnaissance ne suffisait pas pour absoudre le scandale du passé. Aussi le pape déclarait-il qu'il ne se croyait pas obligé, à l'égard de ces évêques entachés d'hérésie, à une collation de bénéfices, collation qui compromettait le salut des âmes. Il rappelait cette menace que le concile de Trente a fulminée, lorsqu'il a dit que Dieu demanderait compte au chef de l'Église des ouailles par lui confiées à d'indignes pasteurs.

Le gouvernement consulaire n'entendait pas froisser la conscience du pape : les évêques constitutionnels comprirent qu'ils ne seraient point soutenus dans leur résistance, et ils renoncèrent à l'autorité dont ils avaient été investis par usurpation.

Les évêques retirés en Espagne n'hésitèrent point

Déc. 1801.

Nouvelles adhésions des évêques légitimes.

à adhérer aux prières de Pie VII, et à abdiquer. Parmi ceux qui résidaient en Angleterre, il s'en trouva cinq, MM. de Cicé, de Boisgelin, d'Osmond, de Noé et du Plessis-d'Argentré, qui se séparèrent de leurs collègues dissidents, et qui, à leur tour, ne reculèrent devant aucun sacrifice pour hâter la pacification de l'Église. Ainsi, en ne tenant point compte de quelques refus partiels, le clergé de la révolution et le clergé royaliste se soumirent l'un après l'autre, et le scandale du schisme cessa d'affliger la France catholique. Mais ces démarches solennelles avaient pris du temps, et le second anniversaire de la révolution de brumaire fut célébré sans que Bonaparte eût la joie de réunir à Notre-Dame, en grande pompe, les soixante évêques des nouveaux diocèses, rassemblés autour du même autel, et priant pour la république et pour les consuls. Quand tous les retards eurent pris fin de la part de Rome, on avait atteint le 1er frimaire, et la session de l'an X était ouverte. Ici commençaient d'autres obstacles : le XVIIIe siècle survivait encore dans ses traditions antireligieuses; la révolution, vaincue sur le terrain politique, allait se cantonner vigoureusement sur le terrain de la philosophie, et Bonaparte s'indignait en prévoyant des résistances et des luttes.

Difficultés de la politique extérieure.

En attendant le jour où il parviendrait à en triompher par le double ascendant de sa volonté et de son génie, les difficultés de la politique extérieure appelaient de nouveau sa sollicitude.

La mort de Paul Ier avait ruiné l'influence de la république française dans le nord de l'Europe, et la

ligue des neutres se trouvait dissoute; l'Égypte était perdue pour la France, et l'Angleterre, qui avait réussi à nous arracher cette conquête, se posait comme la protectrice de la Porte Ottomane; la France avait précipité l'Espagne sur le Portugal, mais elle n'avait retiré de cette manœuvre militaire que de procurer à Godoï la gloire facile de médiateur et de pacificateur. Cette expédition contre le Portugal, maladroitement combinée, affaiblissait beaucoup notre autorité dans la Péninsule, et créait, entre l'Espagne et la France, des germes de défiance et de ressentiment. Lucien Bonaparte, qui avait prêté la main au traité de Badajoz, reçut les plus vifs reproches, et envoya au ministre des affaires étrangères sa démission d'ambassadeur. Pour toute consolation, la république française pouvait inscrire sur ses bulletins deux glorieux combats maritimes livrés en vue d'Algésiras et de Cadix; mais ces brillants faits d'armes n'étaient que des accidents isolés, et ne suffisaient point à contre-balancer la puissance du pavillon anglais. Avril 1801.

Le premier consul, dont les agents négociaient avec le cabinet de Londres, avait vu avec un amer déplaisir la paix de Badajoz. Dans sa pensée, il était nécessaire que l'Angleterre eût à craindre pour l'indépendance du Portugal; qu'elle entrevît, dans un prochain avenir, le drapeau tricolore flottant sur les tours de Lisbonne : cette crainte ne pouvait que déterminer le gouvernement britannique à se montrer plus accommodant, plus disposé à accepter les conditions de la France. Et d'abord, dans un premier

Avril 1801. moment de colère, Bonaparte menaça de tourner ses armes contre l'Espagne. Quand la réflexion fut venue, et quand M. de Talleyrand eut été admis à donner de prudents conseils, le premier consul s'abstint d'ajouter cet embarras à tant d'autres : seulement, vis-à-vis de l'Espagne, sa politique se trouva plus à l'aise, son amitié fut comme dégagée. Les agents de l'Angleterre, entre autres concessions par eux réclamées, exigeaient qu'on remît à leur gouvernement l'île espagnole de la Trinité, l'une des Antilles : le premier consul préférait abandonner Tabago, possession de la France, et l'Angleterre n'avait garde d'accepter. M. de Talleyrand proposa au premier consul de terminer la négociation aux dépens des Espagnols, en livrant aux Anglais l'île de la Trinité. Bonaparte accueillit cette idée; il autorisa l'envoyé de la France, M. Otto, à faire cette concession; et toutefois le négociateur ne devait s'y déterminer qu'à la dernière extrémité. Les Anglais insistaient pour que Malte leur fût donnée; mais le premier consul ne voulait à aucun prix renoncer à la possession de cette île, d'où une puissance européenne peut, en quelque sorte, tenir l'Afrique en respect. Dans les Indes orientales, le gouvernement anglais voulait l'île de Ceylan; en revanche, il offrait de rendre à la Hollande le cap de Bonne-Espérance, et, en outre, Surinam, Demerari, Berbice, Essequibo. Ces prétentions flattaient l'orgueil et les intérêts des marchands de Londres; elles leur faisaient espérer que l'Angleterre, après une lutte de dix ans, se verrait amplement dédommagée de ses sacrifices par la possession de la

Trinité, de Ceylan et de Malte, les trois postes avancés d'où la marine anglaise peut menacer à la fois la mer des Indes, les deux Amériques et l'Orient.

Tentative du premier consul pour maintenir l'alliance russe.

Le premier consul ne s'était pas courbé silencieusement devant les résultats du drame de Michaëloff: bien qu'il eût pu entrevoir d'un coup d'œil les conséquences politiques de la mort du czar, il n'avait point renoncé à rattacher, par quelques liens, la cause de la Russie à celle de la paix européenne. Dès que M. de Kalitcheff, ambassadeur de Paul Ier, eut notifié à Bonaparte la mort de son maître et l'avénement d'Alexandre Ier au trône impérial de toutes les Russies, le premier consul chargea le colonel Duroc de se rendre à Saint-Pétersbourg, soit pour féliciter le nouvel empereur, soit pour travailler à lever les obstacles qui retardaient un rapprochement définitif. La ligue des neutres étant réléguée dans le domaine de l'histoire, on pouvait encore donner aux difficultés existantes une solution amicale. L'une de ces difficultés se rattachait aux idées chevaleresques de l'empereur Paul. Ce prince n'avait pu restaurer le trône des Bourbons de France; mais il avait contribué à raffermir les Bourbons de Naples, et il s'était opiniâtrément mis en tête de rendre à la maison de Savoie ses possessions continentales. Bonaparte avait ses projets sur le Piémont; il considérait cette contrée comme la grande porte de l'Italie, et il voulait que ce fût une porte toujours ouverte pour la France. La possession du Piémont est en nos mains le gage assuré de la conquête de l'Italie. Louis XIV l'avait facilement compris; mais, ne pouvant se rendre maître du Piémont, il y

Avril 1801. avait établi des alliances. L'indépendance du Piémont importe à la France dans ses projets sur l'Italie, comme l'indépendance de la Bavière dans ses entreprises contre l'Autriche. Bonaparte se trouvait en mesure de procurer à la république une garantie plus certaine encore de l'indépendance du Piémont : la domination complète et exclusive de ce royaume, sa réunion à la France. La mort de Paul Ier était pour cette politique une circonstance favorable, puisque aucune promesse ne liait encore le premier consul à l'empereur Alexandre. Le 28 ventôse (19 avril), une déclaration, publiée à Turin par le général Jourdan, annonça aux Piémontais que leur pays formait une division militaire de la France, et qu'il allait être divisé en départements. Ainsi avait-on procédé, peu d'années auparavant, avec le territoire conquis sur la rive gauche du Rhin : la transformation de ce pays en division militaire, en départements ou en districts, avait été un acheminement à son incorporation à la France. L'Europe ne se fit point illusion sur la pensée de Bonaparte.

Le Piémont forme une annexe militaire de la France.

La conjoncture était favorable. L'empereur Alexandre n'avait point hérité des plans et de l'amitié de son père ; il ne devait point s'alarmer outre mesure de l'absorption du territoire piémontais par la république. L'Angleterre négociait : prendre le Piémont, c'était se mettre en état de lui accorder une concession qui, portât-elle sur ce même royaume, dont on stipulerait l'abandon, aurait au moins ce résultat avantageux, qu'elle garantirait d'autant à la France ses possessions ou ses conquêtes plus anciennes. L'Au-

triche, depuis la paix de Lunéville, se trouvait hors d'état de recommencer la lutte; elle ne pouvait que protester, et se réserver d'agir plus tard : en attendant, elle laissait faire. L'Autriche, d'ailleurs, par tradition, est ennemie de la maison de Savoie, qu'elle considère comme un obstacle à ses projets sur l'Italie. Mai 1801.

Politique hostile de l'Autriche.

Cependant le caractère de la politique autrichienne est de ne renoncer jamais à la réalisation de ses idées : pour elle, opiniâtre dans la mauvaise fortune comme dans la bonne, l'Italie est une terre dépendante de l'Empire, et le drapeau allemand ne saurait, sans humiliation, cesser de flotter sur les villes cisalpines. L'Autriche avait à peine consenti au traité de Lunéville, que déjà elle songeait à créer des difficultés à la France. La Prusse, la Bavière, le Wurtemberg, la Hesse, et tous les autres États d'Allemagne dépossédés sur la rive gauche du Rhin, réclamaient de la république des indemnités stipulées dans les traités de pacification : surtout ils tenaient à recevoir en biens ecclésiastiques sécularisés l'équivalent des biens qu'ils avaient perdus. L'Autriche prit parti pour les princes ecclésiastiques ; elle seconda leurs efforts. L'évêché de Munster était vacant; les puissances qui exigeaient des indemnités demandaient qu'on ne pourvût pas au siége, et que la principauté de Munster fût sécularisée; la Prusse et la France étaient d'accord pour appuyer cette prétention, pour obtenir du moins la suspension de toute nomination nouvelle. L'Autriche autorisa l'élection. Elle envoya à Munster un commissaire impérial; et le prince évêque qui fut élu fut

Mai 1801.

l'archiduc Antoine, de la maison de Lorraine. L'intervention de l'Autriche contribua également à faire nommer le même archiduc électeur de Cologne. Cette tactique adroite, en retardant les indemnités, avait pour résultat de créer des mécontentements parmi les princes séculiers, dont le dédommagement se trouvait incomplet; et c'était là s'assurer plus tard des appuis ou des adhérents en cas de guerre (1).

Changements politiques introduits dans la constitution des républiques alliées.

Ce fut vers cette époque que la république de Gênes changea sa constitution, et s'en donna une imitée de celle de la France : elle soumit cet acte à l'approbation du premier consul; et Bonaparte, en indiquant plusieurs changements à introduire dans cette charte, continua d'exercer sa suzeraineté envers la Ligurie. La république cisalpine imita l'exemple de Gênes; la Hollande, à son tour, revisa son pacte fondamental, et sollicita la sanction du premier consul. Ainsi toutes les républiques, vassales de la nôtre, s'empressaient de faire acte de soumission et de dévouement. Pour la Russie, elle se contentait de s'isoler de la France, mais elle gardait la paix.

Le roi et la reine d'Etrurie viennent en France, recevoir l'investiture de leur royaume.

Alors un spectacle assez inattendu fut donné à la France, et la république se crut un moment appelée à jouer dans le monde le rôle de la Rome des Paul-Émile, des Pompée, de cette Rome qui donnait des rois aux peuples, et n'en voulait pas pour elle. Les in-

(1) Ceci se rattache à l'affaire importante des sécularisations et des indemnités, en Allemagne. On se borne, pour le moment, à quelques indications succinctes. On donnera, dans le tome suivant, des détails plus étendus sur ces négociations, où la France joua un si grand rôle.

fants de Parme, de la famille des Bourbons, avaient été appelés par le premier consul à régner sur la Toscane, transformée en royaume d'Étrurie. Bonaparte les invita à ne prendre possession de leurs Etats qu'après avoir reçu à Paris même l'hospitalité, et, en quelque sorte, l'investiture du peuple français. Les infants ne pouvaient guère se dispenser d'obtempérer au désir du premier consul, et ils vinrent visiter cette capitale, dont le seul nom épouvantait les rois. L'infant don Luis, proclamé roi d'Étrurie, était un prince maladif, sujet à des attaques d'épilepsie, et doué de la plus médiocre intelligence. La jeune reine dona Maria-Luisa avait plus d'esprit et de tact, mais son visage était peu attrayant; et le jeune couple n'était guère destiné à rehausser, par les avantages extérieurs, la dignité royale dont ils étaient revêtus. Il y avait un calcul orgueilleux chez Bonaparte à montrer au peuple, qui ne connaissait plus les rois, ce qu'étaient les débris de cette famille de Louis XIV et de Philippe V, dont le parti monarchique honorait avec complaisance l'image ou les souvenirs. La vue de ces pauvres infants, débiles de corps et d'âme, peu accoutumés aux usages de notre nation, et entourés d'une étiquette puérile ou ridicule, prêtait aux sarcasmes de la foule, et grandissait d'autant le général-consul. On n'en combla pas moins de fêtes don Luis et la reine. M. de Talleyrand leur offrit une soirée splendide sous les avenues et sous les ombrages de Neuilly : le parc, magnifiquement illuminé, offrait aux infants l'image du palais Pitti et de la place de Florence; il y eut des danses, des jeux, un concert où se Juin 1801.

Juin 1801. firent entendre les plus célèbres cantatrices de l'époque; et tout cela sous un ciel étoilé par une chaude nuit de prairial. La fête fut terminée par un feu d'artifice des plus splendides, par un bal et par un immense souper, renouvelé plusieurs fois. Quatre jours après, le citoyen Chaptal, ministre de l'intérieur, suivit l'exemple de son collègue des relations extérieures; puis ce fut le tour de Berthier, le ministre de la guerre. Ainsi le couple royal, au milieu des hommages dont il était entouré, n'en saluait que plus humblement les faisceaux de la république.

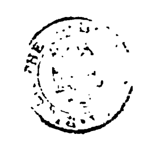
Le peuple français, témoin de ces pompes, ressentit intérieurement la pensée que Bonaparte avait voulu faire naître : il admira le premier consul de toute l'admiration qu'il refusa aux monarques d'Étrurie ; il trouva le général de l'armée des Pyramides plus grand que les rois : et lorsqu'au théâtre, le premier consul étant présent aussi bien que don Luis et dona Maria-Luisa, un personnage de la tragédie d'*Œdipe* eut fait entendre ce vers,

J'ai fait des souverains, et n'ai pas voulu l'être,

tous les regards se dirigèrent sur Bonaparte, et une triple salve d'applaudissements et d'acclamations vint consacrer sa popularité et sa gloire. Le premier consul jouit de son triomphe : dans l'abaissement des infants de Parme, il entrevit un moyen de plus d'exclure les Bourbons du trône de France, et d'écarter de sa route la redoutable concurrence des exilés de Mittau. Il n'eut pas même la générosité de dissimuler sa satis-

faction intérieure; et quand il se trouva entouré de ses conseillers d'État, il se plut à étaler sous leurs yeux ce qu'il savait des infirmités de ses hôtes. Il ajouta d'un air dédaigneux : « Il était assez politique « d'amener un prince dans les antichambres du gou- « vernement républicain, et de faire voir aux jeunes « gens qui n'en avaient pas vu, *comment était fait un « roi.* Il y en a assez pour dégoûter de la royauté. » Cromwell aspirant au trône ne tenait point un langage moins rassurant à ses puritains et au parlement régicide. Les Cromwells de toutes les époques s'abritent sous des dehors pareils. Juill. 1801.

Le général Clarke, organisateur habile, fut imposé au roi don Luis comme tuteur politique, sous la dénomination modeste de ministre de la république française en Étrurie; et comme l'anniversaire du 14 juillet approchait, Bonaparte hâta le départ des infants, pour qu'ils ne fussent pas témoins des fêtes anniversaires destinées à rappeler le souvenir de l'abaissement de leur race. Ces démonstrations, adroitement calculées, n'avaient point interrompu les négociations ouvertes en vue de la paix. L'Angleterre, plus heureuse que nous dans la question des neutres, avait réussi à traiter avec la Russie à des conditions avantageuses, facilement acceptées par l'inexpérience de l'empereur Alexandre. La Russie abandonna la défense de cet axiome du droit maritime, que le pavillon couvre la marchandise; mais elle obtint que le droit de visite ne fût exercé que d'égal à égal, et qu'à l'égard des bâtiments de commerce convoyés, la visite ne serait opérée que par les vaisseaux de guerre. C'était



La Russie se détache de la coalition des neutres.

Juill. 1801. obtenir quelques ménagements de plus pour la dignité du pavillon, mais c'était sacrifier le principe. Toutefois, en ce qui concernait le blocus, il fut stipulé que les neutres ne devraient s'arrêter qu'à l'entrée des ports réellement bloqués, et lorsqu'il y avait danger imminent de forcer le blocus. Ainsi, l'on enlevait à l'Angleterre le privilége tyrannique de bloquer d'un seul mot les côtes d'un empire, et de constituer, par un simple arrêté ministériel, la moitié d'un continent en état de blocus. C'était déjà quelque chose; mais le premier consul avait désiré davantage, et la liberté des mers se trouva grandement compromise par les concessions de la Russie.

Préparatifs commencés à Boulogne, en vue d'une descente sur les côtes de l'Angleterre.

Bonaparte montra plus de fermeté; il refusa d'accorder aux Anglais la Trinité, la Martinique et l'île de Malte; il acquiesça au désir de l'Angleterre en ce qui concernait Ceylan : et comme le Foreing-Office insistait, menaçant de diriger une expédition contre les Açores, une autre contre le Brésil, Bonaparte donna ordre de presser et de développer rapidement les préparatifs de descente qui, depuis plusieurs mois, se faisaient à Boulogne, en vue de porter la guerre dans le cœur même de la Grande-Bretagne.

Bonaparte avait étudié l'histoire du peuple romain; il voulait, lui aussi, éprouver si l'Angleterre n'était vulnérable par aucun point de ses côtes. César et Germanicus avaient franchi l'Océan; l'aigle romaine avait étendu ses ailes jusqu'aux extrémités de la Calédonie; les Angles et les Saxons avaient eu leur tour, et, plus tard, les vassaux de Guillaume de Normandie avaient arraché l'*île des Martyrs* à la domination d'Ha-

rold. Les moments semblaient propices; nos vaillantes armées étaient rentrées victorieuses sur le sol de la patrie; elles sollicitaient de nouvelles fatigues : il ne s'agissait plus que de rassembler, sous la protection d'une flotte suffisante, toutes les embarcations nécessaires au transport de nos soldats et du matériel de la guerre. Aussi les chantiers et les arsenaux de la France avaient été mis en mouvement pour assurer la construction et l'armement d'une quantité immense de chaloupes canonnières, de bâtiments légers. Toutefois, de pareilles entreprises sont de celles qu'on fait plus facilement entrer dans le domaine de la pensée que dans celui de la réalité. Malgré les ordres donnés, les ressources financières manquaient, et les préparatifs ne se poursuivaient que lentement. Peu importait au premier consul; il savait bien que si l'Angleterre persistait dans ses prétentions hautaines, il serait toujours temps de recourir à des sacrifices sérieux, à un concours général de toutes les forces : pour le moment il importait avant tout d'effrayer le cabinet de Londres, et de le déterminer à prendre une attitude plus conciliatrice. Les ministres anglais eurent beau tourner en dérision les armements de Boulogne; vainement excitèrent-ils les faiseurs de caricatures à livrer aux sarcasmes de la foule des flottes de coquilles de noix descendant la Seine, et venant se heurter follement contre un grand vaisseau de guerre du roi Georges, la France n'avait pas terrassé l'Europe depuis dix ans, sans que le peuple anglais n'eût fini par croire à la puissance et à l'audace d'une si redoutable ennemie; et l'opinion publique réclama énergiquement la paix.

Juill. 1801.

Août 1801.

Négociations.

L'Angleterre consentit à renoncer à la possession de Malte; elle cessa d'insister pour obtenir la Trinité ou la Martinique; elle demanda néanmoins certaines portions du territoire colonial que la Hollande possédait en Amérique; enfin, elle exigea la cession du cap de Bonne-Espérance. Le premier consul refusa d'accéder à de telles prétentions.

Tentative de Nelson contre Boulogne.

L'amirauté anglaise prescrivit à Nelson de faire une tentative contre la flottille de Boulogne : le vainqueur d'Aboukir fit voile vers ce port; il avait sous ses ordres une escadrille de quarante bâtiments de guerre, bricks, chaloupes canonnières, bombardes, brûlots et cutters, et dans le nombre trois vaisseaux de ligne et deux frégates. Son but était de contraindre la flottille française à chercher un refuge dans le port, de l'y entasser dans cette étroite enceinte, et de la détruire par l'incendie. Le 16 thermidor, il commença l'attaque, mais ses espérances furent trompées : le contre-amiral Latouche attendait les Anglais en avant de la rade avec des forces à peu près égales; la ligne d'embossage des Français ne fut point ébranlée; la flottille républicaine et les batteries de la côte ripostèrent avec avantage au feu de l'ennemi, et lord Nelson fut obligé de se retirer à Deal et à Margate. Dix jours après, l'orgueilleux amiral revint à la charge : par ses soins, des renforts avaient été organisés à Nore et à Scherness; trois à quatre mille soldats de marine avaient été embarqués à bord de l'escadre anglaise, munis de sabres, de piques et de haches d'abordage. L'attaque eut lieu de nuit; la flottille française fut attaquée par quatre points, mais l'espérance de l'ennemi fut trom-

pée. Après un combat opiniâtre et meurtrier, lord Nelson se vit réduit à donner une fois encore le signal de la retraite; les vaisseaux anglais, foudroyés par les batteries établies le long des côtes, intrépidement attaqués par nos marins, prirent le large pour échapper à une destruction complète. Cette tentative, qui humilia le pavillon britannique, eut un grand retentissement en Europe, et exerça une influence utile sur les dispositions du cabinet de Londres. Le dernier coup de canon d'une guerre qui durait depuis dix ans venait enfin d'être tiré. Sept. 1801.

Reprise des négociations.

Les négociations se poursuivirent encore durant quelques semaines, et, de part et d'autre, on se détermina à quelques concessions : le premier consul autorisa définitivement M. Otto à céder l'île de la Trinité; l'Angleterre garda Ceylan, et, à l'exception de ces deux îles, elle consentit à restituer à la France, à l'Espagne et à la Hollande, toutes ses anciennes conquêtes maritimes. Ceylan et la Trinité, et la possession devenue irrévocable du grand empire de l'Inde, tels étaient les trophées de l'Angleterre, après dix ans d'efforts opiniâtres et de sacrifices persévérants. C'était assez pour sa fortune et pour sa gloire. Quant à la république française, elle ne pouvait se montrer jalouse : dans le même espace de temps, elle avait reculé ses frontières jusqu'au Rhin; elle avait acquis la Savoie, le comté de Nice, le Piémont, l'île d'Elbe; elle dominait la Suisse, la péninsule espagnole, l'Italie, la Batavie; elle avait affaibli la maison d'Autriche, et reculé au loin les frontières de cette puissance. Si l'Égypte était perdue pour elle, ce n'était point au

Oct. 1801. profit de l'Angleterre; si la Russie était soustraite à son alliance offensive et défensive, du moins demeurait-elle neutre et bienveillante; si les Bourbons régnaient encore à Naples, c'était par la tolérance du premier consul. Ainsi la paix dont on échangeait les ratifications, était glorieuse et utile pour les deux nations rivales. Les préliminaires en furent signés à la Malmaison le 11 vendémiaire (3 octobre), et, vers la chute du jour, le canon des Invalides annonça à la France que le temple de la guerre était fermé. Deux jours après, la ville de Londres éclatait en transports de joie, et le nom de Bonaparte était porté jusqu'au ciel par les acclamations du peuple anglais et du peuple français. La révolution du 18 brumaire ne datait point encore de deux ans.

Préliminaires de la paix.

Des conférences sont ouvertes à Amiens pour régler définitivement les bases de la paix.

De part et d'autre on convint que des plénipotentiaires se réuniraient dans la ville d'Amiens pour rédiger le traité de paix définitif. Le cabinet de Londres désigna lord Cornwallis, ancien gouverneur général du Bengale, et naguère vice-roi d'Irlande; le premier consul fit choix de son frère Joseph, qui, déjà, avait eu l'insigne honneur de signer la paix de Lunéville. C'était proposer les membres de la famille Bonaparte aux douceurs de la popularité. Les fondateurs de dynastie suivent toujours les mêmes sentiers.

Traité avec l'Espagne et le Portugal.

D'autres traités de paix intervinrent; et d'abord Bonaparte fit signer à Madrid, par son frère Lucien, une convention qui mettait fin aux difficultés soulevées entre la France, l'Espagne et le Portugal. Cette dernière puissance s'en tira moyennant des concessions commerciales, et en payant une lourde indem-

nité pour les frais de la guerre. L'Égypte étant rendue au sultan, les anciens rapports de la France avec la Porte Ottomane furent rétablis; enfin, un traité de paix fut signé avec la Russie, et les relations des deux pays redevinrent ce qu'elles avaient été avant la guerre. On fit plus : une convention secrète fut conclue entre les cabinets de Paris et de Saint-Pétersbourg, dans le but de resserrer les liens politiques que la mort tragique de Paul avait dénoués. En vertu de ces stipulations, dont le mystère ne demeura pas longtemps gardé, les deux cabinets s'engagèrent « à former un concert parfait pour amener les parties intéressées à l'adoption de plans qui auraient pour principe invariable le maintien d'un juste équilibre entre les maisons d'Autriche et de Prusse. » Elles s'engagèrent en outre à se concerter pour terminer à l'amiable les affaires de l'Italie et celles du Saint-Siége, sous le rapport politique. En ce qui concernait le Piémont, il fut stipulé que le premier consul et Sa Majesté l'empereur de toutes les Russies s'occuperaient *à l'amiable et de gré à gré* des intérêts de Sa Majesté le roi de Sardaigne, et y auraient tous les égards compatibles avec les exigences de la situation. C'était là, de la Russie au Piémont, une promesse bien vague de protection, et la France ne devait point tarder à la rendre illusoire.

Oct. 1801.

Traité avec la Russie.

On stipula l'indépendance de la république des Sept-Iles, et l'on s'engagea, de part et d'autre, à rétablir *un juste équilibre dans les différentes parties du monde*, aussi bien qu'à assurer *la liberté des mers*. Ces promesses mutuelles étaient graves : elles attribuaient

Nov. 1801. à la France et à la Russie, agissant de concert, la police générale de l'Europe et de toutes les nations civilisées. Il est vrai que l'infatigable jalousie de l'Angleterre ne devait point laisser éclore les germes de cette alliance, si menaçante pour les intérêts et la puissance britanniques.

Traités conclus avec d'autres puissances.

Quelques différends d'ordre subalterne restaient encore à terminer : c'était, par exemple, la question du Hanovre et celle du Danemark. Le Hanovre fut restitué à l'Angleterre par la Prusse; et le Danemark, en renonçant à sa généreuse adhésion aux droits des neutres, obtint que l'Angleterre lui rendrait ses îles d'Amérique, dont elle s'était emparée. D'autres traités réglèrent les différends qui s'étaient élevés entre la France et les États barbaresques, et ils eurent pour effet d'accroître la sécurité de notre navigation dans la Méditerranée. Les puissances musulmanes s'inclinaient devant l'étoile de Bonaparte. Nous ne tarderons pas à voir combien d'années encore cette étoile devait jeter ses clartés sur le monde, avant l'heure où elle pâlirait devant le double ascendant de l'Angleterre et de la liberté. En attendant ce jour, nécessairement réservé à tous les despotismes, nous aurons à mettre sous les yeux de notre pays, comme une consolation et une espérance, surtout comme un profitable enseignement, le récit d'une gloire chèrement payée par les générations qui en jouirent, et que nous, hommes de la génération présente, nous envions à nos pères, en dépit de ce qu'elle leur a coûté.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

ARRÊTÉS DE SURETÉ GÉNÉRALE

RENDUS

le 26 brumaire et le 4 frimaire an VIII,

PAR LES CONSULS.

« Les consuls de la république, en exécution de l'article 3 de la loi du 19 de ce mois, qui les charge spécialement de rétablir la tranquillité intérieure, arrêtent :

« Art. 1er. Les individus ci-après nommés :

« Destrem, ex-député; Arena, ex-député; Marquezi, ex-député; Truck, ex-député; Félix Lepelletier, Charles Hesse, Scipion de Roure, Gagni, Massard, Fournier, Giraud, Fiquet, Basch, Boyer, Vanhek, Michel, Jorry, Brutus Maignet, Marchand, Gabriel, Mamin, J. Sabathier, Clémence, Marné, Jourdeuil, Metge, Mourgoing, Corchant, Maignant de Marseille, Henriot, Lebois, Soulavie, Dubreuil, Didier, Lamberté, Daubigny, Xavier Audoin,

« Sortiront du territoire continental de la république française. Ils seront, à cet effet, tenus de se rendre à Rochefort, pour être ensuite conduits et retenus dans le département de la Guyane française.

« 2. Les individus ci-après nommés :

« Briot, Antonelle, Lachevardière, Poulain-Grandpré, Grandmaison, Talot, Quirot, Daubermesnil, Frison, Declercq, Jourdan de la Haute-Vienne, Lesage-Sénault, Prudhon, Groscassand-Dorimond, Guesdon, Julien de Toulouse, Santhonax, Tilly, ex-chargé des affaires à Gênes; Stévenotte, Gastaing, Bouvier et Delbrel,

« Seront tenus de se rendre dans la commune de la Rochelle, département de la Charente-Inférieure, pour être ensuite conduits et retenus dans tel lieu de ce département qui sera indiqué par le ministre de la police générale.

« 3. Immédiatement après la publication du présent arrêté, les individus compris dans les deux articles précédents seront dessaisis de tout droit de propriété, et la remise ne leur en sera faite que sur la preuve authentique de leur arrivée au lieu fixé par le présent arrêté.

« 4. Seront pareillement dessaisis de ce droit ceux qui quitteront le lieu où ils se seront rendus, ou celui où ils auront été conduits en vertu des dispositions précédentes. »

Arrêté des consuls du 4 frimaire an VIII.

« Les consuls de la république, après avoir entendu le ministre de la justice, tant sur la promulgation du décret du 18 et de la loi du 19 brumaire, que sur les mesures de sûreté déterminées par l'arrêté du 26, arrêtent ce qui suit :

« Art. 1er. Les individus qui, en conformité de l'arrêté du 26 brumaire, étaient tenus de sortir du territoire continental de la république, et ceux qui devaient se rendre dans le département de la Charente-Inférieure, sont mis sous la surveillance du ministre de la police générale.

« 2. Ils se retireront respectivement dans les communes qui leur seront désignées par ce ministre; ils y demeureront jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné.

« 3. Il leur est enjoint de se présenter à l'administration municipale aux époques que le ministre de la police générale aura soin de déterminer. »

CONSTITUTION DE L'AN VIII.

TITRE Ier. — *De l'exercice des droits de cité.*

ART. 1er. La république française est une et indivisible.

Son territoire européen est distribué en départements et arrondissement communaux.

2. Tout homme né et résidant en France qui, âgé de vingt et un ans accomplis, s'est fait inscrire sur le registre civique de son arrondissement communal, et qui a demeuré depuis, pendant un an, sur le territoire de la république, est citoyen français.

3. Un étranger devient citoyen français lorsque, après avoir atteint l'âge de vingt et un ans accomplis, et avoir déclaré l'intention de se fixer en France, il y a résidé pendant dix années consécutives.

4. La qualité de citoyen français se perd :

Par la naturalisation en pays étranger ; — par l'acceptation de fonctions ou de pensions offertes par un gouvernement étranger ; — par l'affiliation à toute corporation étrangère qui supposerait des distinctions de naissance ; — par la condamnation à des peines afflictives ou infamantes.

5. L'exercice des droits de citoyen français est suspendu :

Par l'état de débiteur failli, ou d'héritier immédiat détenteur à titre gratuit de la succession totale ou partielle d'un failli ; — par l'état de domestique à gages, attaché au service de la personne ou du ménage ; — par l'état d'interdiction judiciaire, d'accusation ou de contumace.

6. Pour exercer les droits de cité dans un arrondissement communal, il faut y avoir acquis domicile par une année de résidence, et ne l'avoir pas perdu par une année d'absence.

7. Les citoyens de chaque arrondissement communal désignent, par leurs suffrages, ceux d'entre eux qu'ils croient les plus propres à gérer les affaires publiques; il en résulte une *liste de confiance*, contenant un nombre de noms égal au dixième du nombre de citoyens ayant droit d'y coopérer. C'est dans cette première liste communale que doivent être pris les fonctionnaires publics du département.

8. Les citoyens compris dans les *listes communales* d'un département désignent également un dixième d'entre eux; il en résulte une seconde *liste* dite *départementale*, dans laquelle doivent être pris les fonctionnaires publics du département.

9. Les citoyens portés dans la liste départementale désignent pareillement un dixième d'entre eux : il en résulte une troisième liste, qui comprend les citoyens de ce département éligibles aux fonctions publiques nationales (1).

10. Les citoyens ayant droit de coopérer à la formation de l'une des listes mentionnées aux trois articles précédents sont appelés, tous les trois ans, à pourvoir au remplacement des inscrits décédés, ou absents pour toute autre cause que l'exercice d'une fonction publique.

11. Ils peuvent en même temps retirer de la liste les inscrits qu'ils ne jugent pas à propos d'y maintenir, et les remplacer par d'autres citoyens dans lesquels ils ont une plus grande confiance.

12. Nul n'est retiré d'une liste que par les votes d'une majorité absolue des citoyens ayant droit de coopérer à sa formation.

13. On n'est point retiré d'une liste d'éligibles par cela seul qu'on n'est pas maintenu sur une autre liste d'un degré inférieur ou supérieur.

(1) Dans un aperçu inséré au *Moniteur*, Rœderer, par approximation, évalue le nombre d'éligibles que pouvaient contenir les listes formées en vertu des articles 7, 8 et 9, que l'on vient de lire. Selon lui, la liste de confiance aurait contenu cinq cent mille citoyens; la liste départementale, cinquante mille; et la liste nationale, seulement cinq mille.

14. L'inscription sur une liste d'éligibles n'est nécessaire qu'à l'égard de celles des fonctions publiques pour lesquelles cette condition est expressément exigée par la constitution ou par la loi. Les listes d'éligibles seront formées, pour la première fois, dans le cours de l'an IX.

Les citoyens qui seront nommés pour la première formation des autorités constituées feront partie nécessaire des premières listes d'éligibles.

TITRE II. — *Du sénat conservateur.*

15. Le sénat conservateur est composé de quatre-vingts membres, inamovibles et à vie, âgés de quarante ans au moins.

Pour la formation du sénat, il sera d'abord nommé soixante membres ; ce nombre sera porté à soixante-deux dans le cours de l'an VIII, à soixante-quatre en l'an IX, et s'élèvera ainsi graduellement à quatre-vingts par l'addition de deux membres en chacune des dix premières années.

16. La nomination à une place de sénateur se fait par le sénat, qui choisit entre trois candidats, présentés, le premier par le corps législatif, le second par le tribunat, et le troisième par le premier consul.

Il ne choisit qu'entre deux candidats, si l'un d'eux est présenté par deux des trois autorités présentantes; il est tenu d'admettre celui qui serait proposé à la fois par les trois autorités.

17. Le premier consul sortant de place, soit par l'expiration de ses fonctions, soit par démission, devient sénateur de plein droit et nécessairement.

Les deux autres consuls, durant le mois qui suit l'expiration de leurs fonctions, peuvent prendre place dans le sénat, et ne sont pas obligés d'user de ce droit.

Ils ne l'ont point quand ils quittent leurs fonctions consulaires par démission.

18. Un sénateur est à jamais inéligible à toute autre fonction publique.

19. Toutes les listes faites dans les départements en vertu

de l'article 9 sont adressées au sénat; elles composent la *liste nationale*.

20. Il élit dans cette liste les législateurs, les tribuns, les consuls, les juges de cassation, et les commissaires à la comptabilité.

21. Il maintient ou annule tous les actes qui lui sont déférés comme inconstitutionnels par le tribunat ou par le gouvernement. Les listes d'éligibles sont comprises parmi ces actes.

22. Des revenus de domaines nationaux déterminés sont affectés aux dépenses du sénat. Le traitement annuel de chacun de ses membres se prend sur ces revenus, et il est égal au vingtième de celui du premier consul.

23. Les séances du sénat ne sont pas publiques.

24. Les citoyens *Sieyes* et *Roger-Ducos*, consuls sortants, sont nommés membres du sénat conservateur. Ils se réuniront avec le second et le troisième consul, nommés par la présente constitution. Ces quatre citoyens nomment la majorité du sénat, qui se complète ensuite lui-même, et procède aux élections qui lui sont confiées.

Titre III. — *Du pouvoir législatif.*

25. Il ne sera promulgué de lois nouvelles que lorsque le projet en aura été proposé par le gouvernement, communiqué au tribunat et décrété par le corps législatif.

26. Les projets que le gouvernement propose sont rédigés en articles. En tout état de la discussion de ces projets, le gouvernement peut les retirer; il peut les reproduire modifiés.

27. Le tribunat est composé de cent membres, âgés de vingt-cinq ans au moins; ils sont renouvelés par cinquième tous les ans, et indéfiniment rééligibles tant qu'ils demeurent sur la liste nationale.

28. Le tribunat discute les projets de loi; il en vote l'adoption ou le rejet.

Il envoie trois orateurs pris dans son sein, par lesquels les motifs du vœu qu'il a exprimé sur chacun de ces projets sont exposés et défendus devant le corps législatif.

Il défère au sénat, pour cause d'inconstitutionnalité seulement, les listes d'éligibles, les actes du corps législatif et ceux du gouvernement.

29. Il exprime son vœu sur les lois faites et à faire, sur les abus à corriger, sur les améliorations à entreprendre dans toutes les parties de l'administration publique, mais jamais sur les affaires civiles ou criminelles portées devant les tribunaux.

Les vœux qu'il manifeste en vertu du présent article n'ont aucune suite nécessaire, et n'obligent aucune autorité constituée à une délibération.

30. Quand le tribunat s'ajourne, il peut nommer une commission de dix à quinze de ses membres, chargée de le convoquer si elle le juge convenable.

31. Le corps législatif est composé de trois cents membres, âgés de trente ans au moins; ils sont renouvelés par cinquième tous les ans.

Il doit toujours s'y trouver un citoyen au moins de chaque département de la république.

32. Un membre sortant du corps législatif ne peut y rentrer qu'après un an d'intervalle; mais il peut être immédiatement élu à toute autre fonction publique, y compris celle de tribun, s'il y est d'ailleurs éligible.

33. La session du corps législatif commence chaque année le 1er frimaire et ne dure que quatre mois; il peut être extraordinairement convoqué durant les huit autres par le gouvernement.

34. Le corps législatif fait la loi en statuant par scrutin secret, et sans aucune discussion de la part de ses membres, sur les projets de lois débattus devant lui par les orateurs du tribunat et du gouvernement.

35. Les séances du tribunat et celles du corps législatif sont publiques; le nombre des assistants, soit aux unes, soit aux autres, ne peut excéder deux cents.

36. Le traitement annuel d'un tribun est de 15,000 francs; celui d'un législateur de 10,000 francs.

37. Tout décret du corps législatif, le dixième jour après

son émission, est promulgué par le premier consul, à moins que, dans ce délai, il n'y ait eu recours au sénat pour cause d'inconstitutionnalité. Ce recours n'a point lieu contre les lois promulguées.

38. Le premier renouvellement du corps législatif et du tribunat n'aura lieu que dans le cours de l'an X.

TITRE IV. — *Du gouvernement.*

39. Le gouvernement est confié à trois consuls nommés pour dix ans, et indéfiniment rééligibles.

Chacun d'eux est élu individuellement, avec la qualité distincte ou de premier, ou de second, ou de troisième consul.

La constitution nomme *premier consul* le citoyen BONAPARTE, ex-consul provisoire; *second consul* le citoyen CAMBACÉRÈS, ex-ministre de la justice; et *troisième consul*, le citoyen LEBRUN, ex-membre de la commission du conseil des anciens.

Pour cette fois, le troisième consul n'est nommé que pour cinq ans.

40. Le premier consul a des fonctions et des attributions particulières, dans lesquelles il est momentanément suppléé, quand il y a lieu, par un de ses collègues.

41. Le premier consul promulgue les lois; il nomme et révoque à volonté les membres du conseil d'État, les ministres, les ambassadeurs et autres agents extérieurs en chef, les officiers de l'armée de terre et de mer, les membres des administrations locales, et les commissaires du gouvernement près les tribunaux. Il nomme tous les juges criminels et civils, autres que les juges de paix et les juges de cassation, sans pouvoir les révoquer.

42. Dans les autres actes du gouvernement, le second et le troisième consul ont voix consultative. Ils signent le registre de ces actes pour constater leur présence, et, s'ils le veulent, ils y consignent leurs opinions; après quoi la décision du premier consul suffit.

43. Le traitement du premier consul sera de 500,000 fr. en l'an VIII. Le traitement de chacun des deux autres consuls est égal aux trois dixièmes de celui du premier.

44. Le gouvernement propose les lois, et fait les règlements nécessaires pour assurer leur exécution.

45. Le gouvernement dirige les recettes et les dépenses de l'État, conformément à la loi annuelle qui détermine le montant des unes et des autres; il surveille la fabrication des monnaies, dont la loi seule ordonne l'émission, fixe le titre, le poids et le type.

46. Si le gouvernement est informé qu'il se trame quelque conspiration contre l'État, il peut décerner des mandats d'amener et des mandats d'arrêt contre les personnes qui en sont présumées les auteurs ou les complices; mais si, dans un délai de dix jours après leur arrestation, elles ne sont mises en liberté ou en justice réglée, il y a, de la part du ministre signataire du mandat, crime de détention arbitraire.

47. Le gouvernement pourvoit à la sûreté intérieure et à la défense extérieure de l'État; il distribue les forces de terre et de mer, et en règle la direction.

48. La garde nationale en activité est soumise aux règlements d'administration publique : la garde nationale sédentaire n'est soumise qu'à la loi.

49. Le gouvernement entretient des relations politiques au-dehors, conduit les négociations, fait les stipulations préliminaires, signe, fait signer et conclut tous les traités de paix, d'alliance, de trêve, de neutralité, de commerce, et autres conventions.

50. Les déclarations de guerre et les traités de paix, d'alliance et de commerce, sont proposés, discutés, décrétés et promulgués comme des lois.

Seulement, les discussions et délibérations sur ces objets, tant dans le tribunat que dans le corps législatif, se font en comité secret quand le gouvernement le demande.

51. Les articles secrets d'un traité ne peuvent être destructifs des articles patents.

52. Sous la direction des consuls, le conseil d'État est chargé de rédiger les projets de loi et les règlements d'administration publique, et de résoudre les difficultés qui s'élèvent en matière administrative.

53. C'est parmi les membres du conseil d'État que sont toujours pris les orateurs chargés de porter la parole au nom du gouvernement devant le corps législatif.

Ces orateurs ne sont jamais envoyés au nombre de plus de trois pour la défense d'un même projet de loi.

54. Les ministres procurent l'exécution des lois et des règlements d'administration publique.

55. Aucun acte du gouvernement ne peut avoir d'effet s'il n'est signé par un ministre.

56. L'un des ministres est spécialement chargé de l'administration du trésor public; il assure les recettes, ordonne les mouvements de fonds et les payements autorisés par la loi. Il ne peut rien faire payer qu'en vertu : 1° d'une loi, et jusqu'à la concurrence des fonds qu'elle a déterminés pour un genre de dépenses; 2° d'un arrêté du gouvernement; 3° d'un mandat signé par un ministre.

57. Les comptes détaillés de la dépense de chaque ministre, signés et certifiés par lui, sont rendus publics.

58. Le gouvernement ne peut élire ou conserver pour conseillers d'État, pour ministres, que des citoyens dont les noms se trouvent inscrits sur la liste nationale.

59. Les administrations locales établies, soit pour chaque arrondissement communal, soit pour des portions plus étendues du territoire, sont subordonnées aux ministres. Nul ne peut devenir ou rester membre de ces administrations, s'il n'est porté ou maintenu sur l'une des listes mentionnées aux articles 7 et 8.

TITRE V. — *Des tribunaux.*

60. Chaque arrondissement communal a un ou plusieurs juges de paix élus immédiatement par les citoyens pour trois années.

Leur principale fonction consiste à concilier les parties, qu'ils invitent, dans le cas de non-conciliation, à se faire juger par des arbitres.

61. En matière civile, il y a des tribunaux de première instance et des tribunaux d'appel. La loi détermine l'organisation des uns et des autres, leur compétence, et le territoire formant le ressort de chacun.

62. En matière de délits emportant peine afflictive ou infamante, un premier jury admet ou rejette l'accusation; si elle est admise, un second jury reconnaît le fait, et les juges, formant un tribunal criminel, appliquent la peine. Leur jugement est sans appel.

63. La fonction d'accusateur public près un tribunal criminel est remplie par le commissaire du gouvernement.

64. Les délits qui n'emportent pas peine afflictive ou infamante sont jugés par des tribunaux de police correctionnelle, sauf l'appel aux tribunaux criminels.

65. Il y a pour toute la république un tribunal de cassation, qui prononce sur les demandes en cassation contre les jugements en dernier ressort rendus par les tribunaux, sur les demandes en renvoi d'un tribunal à un autre pour cause de suspicion légitime ou de sûreté publique, sur les prises à partie contre un tribunal entier.

66. Le tribunal de cassation ne connaît point du fond des affaires; mais il casse les jugements rendus sur des procédures dans lesquelles les formes ont été violées, ou qui contiennent quelque contravention expresse à la loi, et il renvoie le fond du procès au tribunal qui doit en connaître.

67. Les juges composant les tribunaux de première instance, et les commissaires du gouvernement établis près ces tribunaux, sont pris dans la liste communale ou dans la liste départementale.

Les juges formant les tribunaux d'appel, et les commissaires placés près d'eux, sont pris dans la liste départementale.

Les juges composant le tribunal de cassation, et les commissaires établis près ce tribunal, sont pris dans la liste nationale.

68. Les juges autres que les juges de paix conservent leurs fonctions toute leur vie, à moins qu'ils ne soient condamnés pour forfaiture, ou qu'ils ne soient pas maintenus sur les listes d'éligibles.

TITRE VI. — *De la responsabilité des fonctionnaires publics.*

69. Les fonctions des membres, soit du sénat, soit du corps législatif, soit du tribunat, celles des consuls et des conseillers d'État, ne donnent lieu à aucune responsabilité.

70. Les délits personnels emportant peine afflictive ou infamante, commis par un membre, soit du sénat, soit du tribunat, soit du corps législatif, soit du conseil d'État, sont poursuivis devant les tribunaux ordinaires, après qu'une délibération du corps auquel le prévenu appartient a autorisé cette poursuite.

71. Les ministres prévenus de délits privés emportant peine afflictive ou infamante sont considérés comme membres du conseil d'État.

72. Les ministres sont responsables : 1° de tout acte de gouvernement signé par eux, et déclaré inconstitutionnel par le sénat ; 2° de l'inexécution des lois et des règlements d'administration publique ; 3° des ordres particuliers qu'ils ont donnés, si ces ordres sont contraires à la constitution, aux lois et aux règlements.

73. Dans les cas de l'article précédent, le tribunat dénonce le ministre par un acte sur lequel le corps législatif délibère dans les formes ordinaires, après avoir entendu ou appelé le dénoncé. Le ministre mis en jugement par un décret du corps législatif est jugé par une haute cour, sans appel et sans recours en cassation.

La haute cour est composée de juges et de jurés. Les juges sont choisis par le tribunal de cassation et dans son sein ; les jurés sont pris dans la liste nationale, le tout suivant les formes que la loi détermine.

74. Les juges civils et criminels sont, pour les délits rela-

tifs à leurs fonctions, poursuivis devant les tribunaux auxquels celui de cassation les renvoie, après avoir annulé leurs actes.

75. Les agents du gouvernement autres que les ministres ne peuvent être poursuivis pour des faits relatifs à leurs fonctions, qu'en vertu d'une décision du conseil d'État; en ce cas, la poursuite a lieu devant les tribunaux ordinaires.

TITRE VII. — *Dispositions générales.*

76. La maison de toute personne habitant le territoire français est un asile inviolable.

Pendant la nuit, nul n'a le droit d'y entrer que dans le cas d'incendie, d'inondation, ou de réclamation faite de l'intérieur de la maison.

Pendant le jour, on peut y entrer pour un objet spécial déterminé, ou par une loi, ou par un ordre émané d'une autorité publique.

77. Pour que l'acte qui ordonne l'arrestation d'une personne puisse être exécuté, il faut : 1° qu'il exprime formellement le motif de l'arrestation, et la loi en exécution de laquelle elle est ordonnée; 2° qu'il émane d'un fonctionnaire à qui la loi ait donné formellement ce pouvoir; 3° qu'il soit notifié à la personne arrêtée, et qu'il lui en soit laissé copie.

78. Un gardien ou geôlier ne peut recevoir ou détenir aucune personne qu'après avoir transcrit sur son registre l'acte qui ordonne l'arrestation : cet acte doit être un mandat donné dans les formes prescrites par l'article précédent, ou une ordonnance de prise de corps, ou un décret d'accusation, ou un jugement.

79. Tout gardien ou geôlier est tenu, sans qu'aucun ordre puisse l'en dispenser, de représenter la personne détenue à l'officier civil ayant la police de la maison de détention, toutes les fois qu'il en sera requis par cet officier.

80. La représentation de la personne détenue ne pourra être refusée à ses parents et amis porteurs de l'ordre de l'officier civil, lequel sera toujours tenu de l'accorder, à moins

que le gardien ou geôlier ne représente une ordonnance du juge pour tenir la personne au secret.

81. Tous ceux qui, n'ayant point reçu de la loi le pouvoir de faire arrêter, donneront, signeront, exécuteront l'arrestation d'une personne quelconque; tous ceux qui, même dans le cas de l'arrestation autorisée par la loi, recevront ou retiendront la personne arrêtée dans un lieu de détention non publiquement et légalement désigné comme tel, et tous les gardiens ou geôliers qui contreviendront aux dispositions des trois articles précédents, seront coupables du crime de détention arbitraire.

82. Toutes rigueurs employées dans les arrestations, détentions ou exécutions, autres que celles autorisées par les lois, sont des crimes.

83. Toute personne a le droit d'adresser des pétitions individuelles à toute autorité constituée, et spécialement au tribunat.

84. La force publique est essentiellement obéissante; nul corps armé ne peut délibérer.

85. Les délits des militaires sont soumis à des tribunaux spéciaux et à des formes particulières de jugement.

86. La nation française déclare qu'il sera accordé des pensions à tous les militaires blessés à la défense de la patrie, ainsi qu'aux veuves et aux enfants des militaires morts sur le champ de bataille, ou des suites de leurs blessures.

87. Il sera décerné des récompenses nationales aux guerriers qui auront rendu des services éclatants en combattant pour la république.

88. Un Institut national est chargé de recueillir les découvertes, de perfectionner les sciences et les arts.

89. Une commission de comptabilité nationale règle et vérifie les comptes des recettes et des dépenses de la république. Cette commission est composée de sept membres, choisis par le sénat dans la liste nationale.

90. Un corps constitué ne peut prendre de délibération que

dans une séance où les deux tiers au moins de ses membres se trouvent présents.

91. Le régime des colonies françaises est déterminé par des lois spéciales.

92. Dans le cas de révolte à main armée, ou de troubles qui menacent la sûreté de l'État, la loi peut suspendre, dans les lieux et pour le temps qu'elle détermine, l'empire de la constitution.

Cette suspension peut être provisoirement déclarée, dans les mêmes cas, par un arrêté du gouvernement, le corps législatif étant en vacance, pourvu que ce corps soit convoqué au plus court terme par un article du même arrêté.

93. La nation française déclare qu'en aucun cas elle ne souffrira le retour des Français qui, ayant abandonné leur patrie depuis le 14 juillet 1789, ne sont pas compris dans les exceptions portées aux lois rendues contre les émigrés : elle interdit toute exception nouvelle sur ce point.

Les biens des émigrés sont irrévocablement acquis au profit de la république.

94. La nation française déclare qu'après une vente légalement consommée de biens nationaux, quelle qu'en soit l'origine, l'acquéreur légitime ne peut en être dépossédé, sauf aux tiers réclamants à être, s'il y a lieu, indemnisés par le trésor public.

95. La présente constitution sera offerte de suite à l'acceptation du peuple français.

RELEVÉ DES VOTES

ACCEPTANT OU REJETANT LA CONSTITUTION DE L'AN VIII.

D'après un rapport fait au conseil d'État, et publié par les consuls le 18 pluviôse an VIII (18 février 1800), il résultait que le nombre des citoyens acceptant la constitution de l'an VIII est de........................... 3,011,007

Et celui des non-acceptants de................ 1,562

Trois constitutions avaient été précédemment proclamées.

Celle de 1791 ne fut point acceptée nominativement.

Le nombre des citoyens acceptant celle de 1793 a été de.................................. 1,801,918

Celui des refusants s'est élevé à............... 11,610

Les votants pour la constitution de l'an III furent au nombre de...... 1,057,390

Les refusants, de 49,978

Ainsi, le nombre des votants pour la constitution de l'an VIII excède de..................... 1,209,089 celui des votants pour la constitution de 1793;

Et de.................................. 1,953,617 celui des votants pour la constitution de l'an III.

MESURES PRISES

CONTRE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE.

Le 27 nivôse, les consuls prirent l'un des arrêtés les plus oppressifs que nous ayons à enregistrer. Il n'excita cependant aucune réclamation. Voici cet arrêté :

« *Arrêté du 27 nivôse.* — Les consuls de la république, considérant qu'une partie des journaux qui s'impriment dans le département de la Seine sont des instruments dans les mains des ennemis de la république; que le gouvernement est chargé spécialement, par le peuple français, de veiller à sa sûreté, arrêtent ce qui suit :

« Art. 1er. Le ministre de la police ne laissera, pendant toute la durée de la guerre, imprimer, publier et distribuer que les journaux ci-après désignés :

« *Le Moniteur universel; le Journal des Débats et des Décrets; le Journal de Paris; le Bien-Informé; le Publiciste; l'Ami des Lois; la Clef des Cabinets; le Citoyen Français; la Gazette de France; le Journal des Hommes libres; le Journal du Soir,* par les frères Chaigneau; *le Journal des Défenseurs de la patrie; la Décade philosophique;* et les journaux s'occupant *exclusivement* de sciences, arts, littérature, commerce, annonces et avis.

« 2. Le ministre de la police générale fera incessamment un rapport sur tous les journaux qui s'impriment dans les autres départements.

« 3. Le ministre de la police veillera à ce qu'il ne s'imprime aucun nouveau journal, tant dans le département de la Seine que dans les autres départements de la république.

« 4. Les propriétaires et rédacteurs des journaux conservés par le présent arrêté se présenteront au ministère de la police, pour justifier de leur qualité de citoyen français, de leur domicile et de leur signature, et promettront fidélité à la constitution.

« 5. Seront supprimés sur-le-champ tous les journaux qui inséreront des articles contraires au respect dû au pacte social, à la souveraineté du peuple et à la gloire des armées, ou qui publieront des invectives contre les gouvernements et les nations amis ou alliés de la république, lors même que ces articles seraient extraits des feuilles périodiques étrangères. »

LOI DU 28 PLUVIOSE AN VIII.

Au nom du peuple français, BONAPARTE, premier consul, proclame loi de la république le décret suivant, rendu par le corps législatif le 28 pluviôse an VIII, conformément à la proposition faite par le gouvernement le 18 du même mois, communiqué au tribunat.

DÉCRET.

TITRE PREMIER.

DIVISION DU TERRITOIRE.

Art. 1er. Le territoire européen de la république sera divisé en départements et en arrondissements communaux, conformément au tableau annexé à la présente loi.

TITRE II.

ADMINISTRATION.

§ Ier. *Administration du département.*

2. Il y aura, dans chaque département, un préfet, un conseil de préfecture et un conseil général de département, lesquels rempliront les fonctions exercées maintenant par les administrations et commissaires de département.

Le conseil de préfecture sera composé de cinq membres,

et le conseil général le sera de vingt-quatre, dans les départements ci-après nommés :

Aisne.
Calvados.
Charente-Inférieure.
Côtes-du-Nord.
Dordogne.
Escaut.
Eure.
Finistère.
Garonne (Haute-).
Gironde.
Isère.
Ille-et-Vilaine.
Jemmapes.
Loire-Inférieure.
Lys.
Maine-et-Loire.
Manche.
Mont-Blanc.
Morbihan.
Nord.
Orne.
Pas-de-Calais.
Puy-de-Dôme.
Rhin (Bas-).
Saône-et-Loire.
Seine.
Seine-Inférieure.
Seine-et-Oise.
Somme.

Le conseil de préfecture sera composé de quatre membres, et le conseil général le sera de vingt, dans les départements ci-après nommés :

Ain.
Aveyron.
Bouches-du-Rhône.
Charente.
Côte-d'Or.
Dyle.
Gard.
Loire.
Lot.
Lot-et-Garonne.
Mayenne.
Meurthe.
Moselle.
Oise.
Ourthe.
Pyrénées (Basses-).
Rhône.
Sarthe.
Yonne.

Le conseil de préfecture sera composé de trois membres,

et le conseil général le sera de seize, dans les départements ci-après nommés :

Allier.	Loir-et-Cher.
Alpes (Basses-).	Loire (Haute-).
Alpes (Hautes-).	Loiret.
Alpes-Maritimes.	Lozère.
Ardèche.	Léman.
Ardennes.	Marne.
Ariége.	Marne (Haute-).
Aube.	Meuse.
Aude.	Meuse-Inférieure.
Cantal.	Nèthes (Deux-).
Cher.	Nièvre.
Corrèze.	Pyrénées (Hautes-).
Creuse.	Pyrénées-Orientales.
Doubs.	Rhin (Haut-).
Drôme.	Sambre-et-Meuse.
Eure-et-Loir.	Saône (Haute-).
Forêts.	Seine-et-Marne.
Gers.	Sèvres (Deux-).
Golo.	Tarn.
Hérault.	Var.
Indre.	Vaucluse.
Indre-et-Loire.	Vendée.
Jura.	Vienne.
Landes.	Vienne (Haute-).
Liamone.	Vosges.

3. Le préfet sera chargé seul de l'administration.

4. Le conseil de préfecture prononcera,

Sur les demandes de particuliers tendant à obtenir la décharge ou la réduction de leur cote de contributions directes;

Sur les difficultés qui pourraient s'élever entre les entrepreneurs de travaux publics et l'administration, concernant le sens ou l'exécution des clauses de leurs marchés;

Sur les réclamations des particuliers qui se plaindront des torts et dommages procédant du fait personnel des entrepreneurs, et non du fait de l'administration;

Sur les demandes et contestations concernant les indemnités dues aux particuliers, à raison des terrains pris ou fouillés pour la confection des chemins, canaux et autres ouvrages publics;

Sur les difficultés qui pourront s'élever en matière de voirie;

Sur les demandes qui seront présentées par les communautés des villes, bourgs ou villages, pour être autorisées à plaider;

Enfin, sur le contentieux des domaines nationaux.

5. Lorsque le préfet assistera au conseil de préfecture, il présidera : en cas de partage, il aura voix prépondérante.

6. Le conseil général de département s'assemblera chaque année : l'époque de sa réunion sera déterminée par le gouvernement; la durée de sa session ne pourra excéder quinze jours.

Il nommera un de ses membres pour président, un autre pour secrétaire.

Il fera la répartition des contributions directes entre les arrondissements communaux du département.

Il statuera sur les demandes en réduction faites par les conseils d'arrondissement, les villes, bourgs et villages.

Il déterminera, dans les limites fixées par la loi, le nombre de centimes additionnels dont l'imposition sera demandée pour les dépenses du département.

Il entendra le compte annuel que le préfet rendra de l'emploi des centimes additionnels qui auront été destinés à ces dépenses.

Il exprimera son opinion sur l'état et les besoins du département, et l'adressera au ministre de l'intérieur.

7. Un secrétaire général de préfecture aura la garde des papiers et signera les expéditions.

§ II. *Administration communale.*

8. Dans chaque arrondissement communal il y aura un sous-préfet et un conseil d'arrondissement composé de onze membres.

9. Le sous-préfet remplira les fonctions exercées maintenant par les administrations municipales et les commissaires de canton, à la réserve de celles qui sont attribuées ci-après au conseil d'arrondissement et aux municipalités.

10. Le conseil d'arrondissement s'assemblera chaque année : l'époque de sa réunion sera déterminée par le gouvernement; la durée de sa session ne pourra excéder quinze jours.

Il nommera un de ses membres pour président, et un autre pour secrétaire.

Il fera la répartition des contributions directes entre les villes, bourgs et villages de l'arrondissement.

Il donnera son avis motivé sur les demandes en décharge qui seront formées par les villes, bourgs et villages.

Il entendra le compte annuel que le sous-préfet rendra de l'emploi des centimes additionnels destinés aux dépenses de l'arrondissement.

Il exprimera une opinion sur l'état et les besoins de l'arrondissement, et l'adressera au préfet.

11. Dans les arrondissements communaux où sera situé le chef-lieu de département, il n'y aura point de sous-préfet.

§ III. *Municipalités.*

12. Dans les villes, bourgs et autres lieux pour lesquels il y a maintenant un agent municipal et un adjoint, et dont la population n'excédera pas deux mille cinq cents habitants, il y aura un maire et un adjoint; dans les villes ou bourgs de deux mille cinq cents à cinq mille habitants, un maire et deux adjoints; dans les villes de cinq mille habitants à dix mille, un maire, deux adjoints et un commissaire de police; dans

les villes dont la population excédera dix mille habitants, outre le maire, deux adjoints et un commissaire de police, il y aura un adjoint par vingt mille habitants d'excédant, et un commissaire par dix mille d'excédant.

13. Les maires et adjoints rempliront les fonctions administratives exercées maintenant par l'agent municipal et l'adjoint : relativement à la police et à l'état civil, ils rempliront les fonctions exercées maintenant par les administrations municipales de canton, les agents municipaux et adjoints.

14. Dans les villes de cent mille habitants et au-dessus, il y aura un maire et un adjoint, à la place de chaque administration municipale ; il y aura de plus un commissaire général de police, auquel les commissaires de police seront subordonnés, et qui sera subordonné au préfet. Néanmoins il exécutera les ordres qu'il recevra immédiatement du ministre chargé de la police.

15. Il y aura un conseil municipal dans chaque ville, bourg ou autre lieu pour lequel il existe un agent municipal et un adjoint.

Le nombre de ses membres sera de dix dans les lieux dont la population n'excède pas deux mille cinq cents habitants; de vingt, dans ceux où elle n'excède pas cinq mille; de trente, dans ceux où la population est plus nombreuse.

Ce conseil s'assemblera chaque année le 15 pluviôse, et pourra rester assemblé quinze jours.

Il pourra être convoqué extraordinairement par ordre du préfet.

Il entendra et pourra débattre le compte des recettes et dépenses municipales, qui sera rendu par le maire au sous-préfet, lequel l'arrêtera définivement.

Il réglera le partage des affouages, pâtures, récoltes et fruits communs.

Il réglera la répartition des travaux nécessaires à l'entretien et aux réparations des propriétés qui sont à la charge des habitants.

Il délibérera sur les besoins particuliers et locaux de la

municipalité, sur les emprunts, sur les octrois ou contributions en centimes additionnels qui pourront être nécessaires pour subvenir à ces besoins; sur les procès qu'il conviendra d'intenter ou de soutenir pour l'exercice et la conservation des droits communs.

16. A Paris, dans chacun des arrondissements municipaux, un maire et deux adjoints seront chargés de la partie administrative et des fonctions relatives à l'état civil.

Un préfet de police sera chargé de ce qui concerne la police, et aura sous ses ordres des commissaires distribués dans les douze municipalités.

17. A Paris, le conseil de département remplira les fonctions de conseil municipal.

§ IV. *Des nominations.*

18. Le premier consul nommera les préfets, les conseillers de préfecture, les membres des conseils généraux de département, le secrétaire général de préfecture, les sous-préfets, les membres des conseils d'arrondissement, les maires et adjoints des villes de plus de cinq mille habitants, les commissaires généraux de police et préfet de police dans les villes où il en sera établi.

19. Les membres des conseils généraux de département, et ceux des conseils d'arrondissement communaux, seront nommés pour trois ans : ils pourront être continués.

20. Les préfets nommeront et pourront suspendre de leurs fonctions les membres des conseils municipaux; ils nommeront et pourront suspendre les maires et adjoints dans les villes dont la population est au-dessous de cinq mille habitants. Les membres des conseils municipaux seront nommés pour trois ans : ils pourront être continués.

§ V. *Des traitements.*

21. Dans les villes dont la population n'excède pas quinze mille habitants, le traitement du préfet sera de 8,000 fr.

Dans celles de quinze mille à trente mille habitants, il sera de 12,000 francs;

Dans celles de trente mille à quarante-cinq mille habitants, il sera de 16,000 francs;

Dans celles de quarante-cinq mille à cent mille habitants, il sera de 20,000 francs;

Dans celles de cent mille habitants et au-dessus, de 24,000 fr.

A Paris, il sera de 30,000 francs.

22. Le traitement des conseillers de préfecture sera, dans chaque département, le dixième de celui du préfet : il sera de 1,200 francs dans le département où le traitement du préfet ne sera que de 8,000 francs.

23. Le traitement des sous-préfets, dans les villes dont la population excédera vingt mille habitants, sera de 4,000 fr., et de 3,000 francs dans les autres.

24. Le gouvernement fixera, pour chaque département, la somme des frais de bureau qui sera employée pour l'administration.

Soit la présente loi revêtue du sceau de l'État, insérée au Bulletin des lois, inscrite dans les registres des autorités judiciaires et administratives, et le ministre de la justice chargé d'en surveiller la publication.

A Paris, le 8 ventôse, an VIII de la république.

Signé : Bonaparte, *premier consul.*

Contre-signé : *Le Secrétaire d'État*, Hugues-B. Maret.

RÉCIT DE LA BATAILLE DE MARENGO,

D'APRÈS LES DOCUMENTS ÉTRANGERS.

Extrait du Journal militaire autrichien (1).

Le 14 juin 1800, à la pointe du jour, les Autrichiens marchaient au combat dans l'ordre accoutumé, et avec leur sang-froid ordinaire. Des deux ponts très-rapprochés sur lesquels ils devaient passer la Bormida, l'un était destiné à la colonne principale, l'autre à celle du général Ott. La tête du pont n'avait qu'une seule issue : cette circonstance retarda singulièrement leur marche. Les troupes que conduisait le général Ott furent même forcées d'attendre que la colonne principale eût débouché. Pendant que celle-ci se dirigeait sur la tête du pont, le général O'Reilly se porta vers Pietra-Buona avec l'avant-garde, qui avait passé la nuit au dedans et au dehors de la tête du pont. Elle arriva bientôt au point qui lui était indiqué, et attaqua avec vigueur les avant-postes de la division Gardanne.

Bonaparte avait appris, par les rapports de la nuit, que l'armée autrichienne devait passer la Bormida à la pointe du jour pour attaquer l'armée française. De son côté, le général Desaix l'avait prévenu qu'il n'avait découvert aucun mouvement ennemi dans les reconnaissances qu'il avait poussées jusqu'à Acqui, et en avant de Novi ; ainsi le dessein qu'avait le général en chef autrichien de livrer bataille lui était doublement signalé.

(1) Cette relation contient de nombreuses inexactitudes, sur tout ce qui concerne nos troupes ; il sera facile de les rectifier à l'aide du récit que nous avons donné nous-même.

Bonaparte ordonna donc au général Desaix de quitter Rivalta avant le jour, pour arriver par San-Giuliano; mais ce général ne put marcher qu'avec la division Monnier, attendu que la division Boudet était éparpillée, et qu'il fallait avant tout faire rentrer les détachements qu'elle avait jetés dans les villages. D'une autre part, en même temps que le colonel Frimont engageait le combat à la tête de l'avant-garde de la principale colonne autrichienne, le général O'Reilly s'étendait sur sa droite le long de la Bormida, afin de menacer le flanc gauche de la division Gardanne, de l'inquiéter, et de gagner ainsi le chemin de Frugarolo.

Gardanne jugea, au mouvement qui s'opérait devant lui, du dessein que l'ennemi méditait. Il sentit, en voyant la séparation des divisions françaises, le danger qui menaçait l'armée, si les Autrichiens parvenaient, avant qu'elles fussent réunies, à se déployer, à se mettre en bataille, et qu'ils fussent à même d'utiliser la supériorité de leurs forces. Il fit son rapport au général en chef, et ne lui dissimula pas les craintes que lui donnaient les premiers mouvements des Autrichiens.

Au premier coup de canon, Bonaparte fit avancer les généraux Lannes et Murat pour appuyer Victor. Celui-ci était décidé à défendre sérieusement le village de Marengo, ainsi que le fossé de Fontanone, et à soutenir ensuite aussi longtemps que possible la division Gardanne au delà du ruisseau. L'armée autrichienne ne pouvait se déployer pendant que Gardanne était posté en deçà : cependant elle ne devait pas perdre de temps pour gagner l'espace nécessaire. Le général O'Reilly, sur le flanc gauche, et le colonel Frimont, appuyé au centre par le général Haddick, avaient ouvert une canonnade très-vive sur la division Gardanne : ils parvinrent à l'ébranler. La cavalerie autrichienne chargea alors les Français, et les força de se retirer sur leurs réserves, qui occupaient Marengo.

Le général Berthier (1), qui s'y était rendu de sa personne,

(1) Berthier n'arriva sur le champ de bataille qu'à trois heures de l'après-midi, avec le premier consul.

avait ordonné au général Victor de défendre avec opiniâtreté ce village, ainsi que le fossé de Fontanone qui s'étend à gauche. Victor devait poster au delà et à hauteur du reste des troupes, entre la Bormida et ce ruisseau, quelques bataillons avec de la cavalerie, pour assurer le flanc gauche. Le général Lannes reçut ordre de s'étendre sur la droite de Marengo jusqu'au delà de la Barbotta, avec la division Watrin et la brigade Mainoni, qui venaient d'arriver. Murat répartit les trois brigades de cavalerie de la manière suivante : la brigade Kellermann, derrière l'aile gauche du corps de Victor, qui était appuyé au fossé de Fontanone; la brigade de Champeaux, derrière l'aile droite du corps de Lannes; et la brigade Rivaud (qu'il ne faut point confondre avec la brigade d'infanterie du même nom) fut envoyée à Salé, afin de surveiller les mouvements des Autrichiens sur le flanc droit des Français. La division Gardanne occupait Marengo; et, sur sa gauche, la division Chambarlhac était placée le long du fossé de Fontanone, où elle arrêta les Autrichiens qui assaillaient la division Gardanne par un feu de mitraille et de mousqueterie. Pendant cette manœuvre, la première ligne des Autrichiens s'était déployée sous les ordres du général Haddick. L'extrémité de l'aile droite, appuyée à la Bormida, était formée par les troupes du général O'Reilly; à côté se trouvait le colonel Frimont, et, en face de Marengo, la division Haddick; la division Kaim formait la deuxième ligne; le corps de cavalerie du général Elssnitz et les grenadiers étaient derrière, en réserve et en colonne. Afin de gagner du temps pour la formation de la ligne de bataille, le général Haddick entretint avec cinq bataillons la canonnade sur la ligne des Français, et fit jeter des grenades dans Marengo.

A peine les troupes autrichiennes étaient-elles en bataille, que le général Haddick, à la tête de la brigade Bellegarde, mit toute la première ligne en mouvement : lui-même se disposa à prendre Marengo d'assaut. Ce mouvement en avant se fit, au son de la musique et drapeaux déployés, sous un feu meurtrier de la mousqueterie française. On atteint le fossé,

les soldats ne s'occupent pas à en sonder la profondeur; animés par l'exemple de leurs chefs, ils bravent tout danger, et se mettent en devoir de le franchir. Déjà les Français semblent hésiter et vouloir dégarnir le bord opposé, lorsque le général Victor arrive avec ses réserves et se porte au-devant des Autrichiens.

Dans cette rencontre, le brave général Haddick reçoit une blessure mortelle. Le général Kaim suivait les progrès de l'attaque avec une attention proportionnée à la gravité des circonstances. Il reçut et protégea la première ligne en désordre; lui-même marcha avec sa division sur Marengo; mais ses efforts pour franchir le fossé furent inutiles, car ce ruisseau de Fontanone, marécageux et profond, était défendu, du bord opposé, par le feu meurtrier de la division Victor. On sentit alors la faute qu'on avait commise en abandonnant aussi légèrement aux Français la possession de Marengo. En effet, que de sang ne se vit-on pas obligé de répandre pour reconquérir une ligne de bataille dont il eût été d'abord si facile de se rendre maître! Le général Mélas ordonna alors au général Pilati d'appuyer sur la droite de Marengo avec sa brigade de cavalerie, afin de chercher un passage sur le fossé et de charger l'ennemi.

Le général Lannes venait d'arriver au poste qui lui était assigné dans la ligne sur la droite de Marengo, et prenait part à la bataille. La division Haddick, ralliée sous les ordres du général Bellegarde, se porta au-devant des Français, sur la gauche de la division Kaim. Pendant que le combat s'engagait sur toute la ligne, le général Pilati était parvenu à faire passer quelques escadrons des dragons de l'Empereur. Les cavaliers n'avaient pu gagner l'autre rive que lentement et avec beaucoup de peine, car ils n'avaient pu franchir le fossé qu'un à un: toutefois, le passage s'était effectué sans que l'ennemi s'en fût aperçu; mais à peine les escadrons avaient-ils quitté la partie boisée de la plaine pour se porter dans la prairie, afin de charger l'infanterie française par le flanc, qu'ils furent aperçus par Kellermann. Ce général s'ébranla aussitôt avec

toute sa brigade de cavalerie pour aller à leur rencontre; il les joignit, les attaqua avec des forces supérieures, les culbuta d'autant plus facilement qu'ils n'étaient pas soutenus, et les rejeta en deçà du fossé. Les dragons impériaux, ainsi dispersés, se précipitèrent en désordre et au grand galop dans le fossé, qui, comme on l'a dit, était très profond. Hommes et chevaux y tombèrent pêle-mêle. Tout ce qui ne perdit pas la vie dans cet affreux désordre fut sabré et fait prisonnier. Un très-petit nombre d'hommes furent assez heureux pour regagner le bord opposé.

Pendant cet engagement, le général O'Reilly avait attaqué avec succès la ferme appelée la Stortigliana, située entre la Bormida et le fossé de Fontanone, et occupée par les troupes légères françaises, que soutenait une pièce de canon; celles-ci furent obligées de céder, et se retirèrent à Cassina-Bianca. Le général Kaim venait également de rallier ses troupes, afin d'essayer une troisième attaque sur Marengo. Le général Lattermann le soutint en réserve avec cinq bataillons de grenadiers. Les troupes pénétrèrent, sous une grêle de balles, jusqu'au fossé, et essayèrent de forcer ce passage difficile: quelques soldats du régiment d'infanterie archiduc-Joseph atteignirent le bord opposé, et parvinrent à s'y maintenir. Aussitôt le général autrichien la Marseille fit pointer ses pièces à proximité de l'emplacement dont l'occupation avait coûté tant de sang, afin d'entretenir un feu de mitraille qui pût faciliter le passage des autres bataillons et l'établissement de quelques ponts volants.

Le général Ott, avec la colonne de gauche, venait de pénétrer jusqu'à Castel-Ceriolo, et n'avait trouvé aucun ennemi dans cette direction. Le général Lannes y avait jeté quelques compagnies; mais, destinées à observer plutôt qu'à défendre, elles ne firent que peu de résistance.

Le général Ott, d'après les ordres de Mélas, devait se diriger sur Salé; mais, n'apercevant pas les colonnes ennemies qu'on supposait être dans cette direction, il fit un changement de front sur le flanc droit du général Lannes, afin de faciliter,

par cette manœuvre, l'attaque de front des divisions Kaim et Haddick. Ce mouvement fut décisif : le général Lannes fut obligé d'opposer sa réserve au général Ott sur son flanc droit et en première ligne ; et chaque instant vint augmenter les craintes que devait avoir le général français d'être entouré, et de voir Marengo tomber au pouvoir des Autrichiens. Déjà le corps de Victor, qui avait soutenu jusque-là le général Lannes, était considérablement affaibli par les pertes qu'il venait de faire ; il avait même engagé sa dernière réserve pour la défense de Marengo : c'était la brigade d'infanterie Rivaud.

Les pionniers autrichiens étaient occupés à construire des ponts volants sur le fossé, à l'emplacement qu'on leur avait assigné : le général Rivaud avança avec quelques bataillons pour les troubler. Le général Kaim joignit sa batterie à celle du général la Marseille, pour les protéger. Le général Victor concentra également ses pièces sur ce point : la canonnade devint bientôt extrêmement vive : on réussit néanmoins, malgré la vivacité du feu, à jeter un pont. Le général Lattermann le franchit aussitôt avec ses grenadiers, et donna tête baissée sur Marengo. Les Français plièrent : toutefois, le général Rivaud s'avança avec ses bataillons de réserve, et arracha aux grenadiers autrichiens la possession du village, sans pouvoir cependant les rejeter au delà du bouquet de bois. L'intrépide général Lattermann se maintint au delà du passage, où il reçut une blessure grave.

Bonaparte était resté, jusqu'à ce moment, dans la ferme appelée la Torre di Garofolo : les rapports du général Berthier, qui se succédaient rapidement, étaient d'une nature toujours plus alarmante. Aussi le premier consul attendit avec une vive anxiété des nouvelles du général Desaix, qui lui fit dire enfin « qu'il espérait positivement réunir à lui, vers midi, la division Boudet ; qu'il se proposait de se diriger avec elle, après lui avoir donné quelque repos, par le chemin le plus court, sur San-Giuliano ; et qu'il croyait y être rendu sur les quatre heures de l'après-midi. »

Il s'agissait donc de gagner du temps, et d'arriver à cet

instant de la journée : pour cela, il fallait un surcroît de bravoure et de persévérance de la part des troupes françaises. Il était onze heures du matin (1) : Bonaparte se rendit sur le champ de bataille accompagné de sa garde à cheval. Déjà, depuis une heure, il avait fait prendre les devants à la division Monnier : celle-ci venait justement d'arriver sur le terrain. Bonaparte ordonna au général Monnier de se porter en avant, sur l'aile droite de Lannes, avec la brigade Schilt, et la garde consulaire à pied. La brigade Carra Saint-Cyr reçut ordre de s'avancer plus à droite vers Castel-Ceriolo, et d'enlever ce point, situé sur les derrières du général Ott.

D'après ces dispositions, l'aile gauche du général Ott fut simultanément attaquée, à son extrémité, par Carra Saint-Cyr, et sur son front par le général Lannes. Les troupes autrichiennes furent forcées de plier. Saint-Cyr se dirigea droit sur Castel-Ceriolo, qu'il enleva, après une courte résistance, aux détachements autrichiens qui le défendaient. Mais le général Ott, quelque occupé qu'il fût sur son centre, ordonna au général Vogelsang, qui était en seconde ligne, de se porter sur ce point. Carra Saint-Cyr avait à peine eu le temps de s'établir sur le terrain et de s'y disposer à la défense, que le feu du canon lui annonça l'approche des colonnes qui marchaient à lui. Le régiment d'infanterie de Stuart monta le premier à l'assaut, et força les Français à abandonner le poste dont ils s'étaient rendus maîtres.

Il est probable que, si Bonaparte avait dirigé la division Monnier tout entière sur Castel-Ceriolo, elle aurait conservé ce point, et aurait prévenu l'échec que subit le général Lannes. Mais, quand même cette disposition aurait eu lieu, Bonaparte ne pouvait plus songer à la conservation de sa ligne de bataille : le corps de Victor avait considérablement souffert, et les efforts réitérés des Autrichiens avaient ébranlé le courage des troupes françaises.

(1) Près de trois heures de l'après-midi. — Voir les rapports français.

Le général Bellegarde venait de se frayer, avec la division Haddick, un passage vis à vis le corps de Lannes. En un mot, la formation latérale du général Ott, les attaques opiniâtres de la principale colonne autrichienne, et l'effet meurtrier du canon, forcèrent enfin les Français d'abandonner la défense du fossé de Fontanone, et de se retirer derrière Marengo.

Quatre cents Français, laissés dans la ferme voisine de Marengo pour couvrir la retraite, rendirent bientôt les armes, et furent faits prisonniers.

Le général O'Reilly avait continué, sur ces entrefaites, d'avancer dans la direction de Cassina-Bianca ; il y trouva un escadron et un bataillon français.

A l'apparition des hussards autrichiens, l'escadron ennemi prit la fuite, le bataillon fut enveloppé et fait prisonnier. O'Reilly, après ce succès, reprit son mouvement, et se dirigea sur Frugarolo.

La division Gardanne avait battu en retraite sur la grande route, et la division Chambarlhac, à sa gauche, sur Spinetta, lorsque la principale colonne autrichienne franchit sur plusieurs points le fossé de Fontanone, et se déploya, au delà de ce ruisseau, sous la protection d'une canonnade si vive, qu'il paraissait impossible que les Français ne fussent immédiatement dispersés.

C'est dans ce moment décisif que Bonaparte ordonna à sa garde consulaire à pied de se faire jour à travers le corps de Lannes, qui se retirait en désordre, et de se porter en avant. Il espérait que ce corps d'élite ralentirait la retraite, et lui ferait gagner du temps.

La garde consulaire, formée de colonnes de déploiement, traversa la plaine et marcha à la rencontre du général Ott; elle était précédée de ses tirailleurs, qui la devançaient d'environ soixante pas, et masquaient son mouvement. Le général Ott l'aperçut bientôt, et ordonna au régiment de dragons de Lobkowitz de la charger. Elle se serra, disposa ses quatre pièces de canon, couvrit les dragons de mitraille au moment où ils arrivaient au grand galop, et les força à faire demi-tour.

Une partie de la brigade de cavalerie de Champeaux se mit aussitôt sur leurs traces, et la garde consulaire reprit son mouvement offensif. Le général Gottesheim s'avança en ligne déployée avec le régiment autrichien de Spleny contre les troupes à cheval qui soutenaient la garde consulaire. Celles-ci n'attendirent pas et se retirèrent dès les premiers coups de canon. La garde restait seule. Le régiment Spleny, qu'appuyait un bataillon du corps de Frolich, continua d'avancer, et l'action s'engagea. L'ennemi s'était aussi déployé sur son centre, le feu était roulant, mais rien ne présageait encore de quel côté pencherait la victoire. Tout à coup le colonel Frimont arrive; il se porte avec la rapidité de l'éclair sur les derrières de la garde consulaire, la charge à la tête de quatre escadrons de hussards restés jusque là en dehors de la colonne principale du côté de Marengo. La garde fut enfoncée, rompue; les soldats dont elle se composait furent presque tous tués ou pris, et ses pièces enlevées.

Cette action brillante paraît décider de la journée. Il est une heure : les Français n'opposent plus qu'une faible résistance, et la retraite ne tarde pas à commencer. Toutes les divisions ont prononcé leur mouvement; celle de Victor touche à une dissolution complète. Le moment est arrivé où la cavalerie autrichienne devait, non-seulement profiter de la victoire qu'elle avait obtenue, mais achever, par une charge générale, l'anéantissement total de l'armée française.

Malheureusement la plus grande partie de cette cavalerie, sur laquelle le général en chef ainsi que l'armée avaient fondé leurs espérances, et que l'ennemi redoutait à si juste titre, était trop éloignée du champ de bataille dans ce moment important.

Déjà, à neuf heures du matin, lorsque l'armée autrichienne était occupée à opérer son déploiement et à chasser la division Gardanne de la Pietra-Buona et environs, le capitaine Ceiwrang, qui était détaché avec un escadron de dragons de l'Empereur auprès d'Acqui pour observer le général Suchet, avait fait le rapport qn'il avait été attaqué par une forte co-

lonne de cavalerie française soutenue par de l'infanterie, et rejeté jusqu'à Alexandrie. Sur ce rapport, le général Mélas crut que la réunion des généraux Masséna et Suchet, à laquelle on s'attendait, avait été effectuée, et que la colonne qui avait paru devant Acqui était l'avant-garde de Masséna. Dans la crainte que ce corps ne parvînt à exécuter, sur les derrières de l'armée autrichienne, un mouvement qui aurait pu avoir une influence fâcheuse sur l'issue de la bataille, il ordonna au général Nimpsch de se porter, avec sa brigade de cavalerie, jusqu'à Alexandrie, d'y recevoir l'escadron battu, et marcher au-devant de l'ennemi jusqu'à Cantalupo. Le général Nimpsch repoussa en effet la cavalerie française; mais l'armée fut privée, par ce moyen, de 2,341 cavaliers qui auraient été si utiles sur le champ de bataille, dans la grande plaine qui sépare Marengo et Giuliano. Par surcroît de malheur, le régiment de hussards Archiduc-Rodolphe avait été envoyé la veille à Casal, et les régiments de dragons de l'Empereur et Caraczay avaient déjà éprouvé des pertes considérables au passage du fossé de Fontanone : ces contre-temps mirent les Autrichiens hors d'état de tenter une charge générale, et de profiter de l'hésitation et du désordre des Français. Leurs troupes à cheval ne formaient que des pelotons isolés; les régiments de dragons Lichtenstein et Archiduc-Jean étaient les seuls qui présentassent des masses un peu compactes, et fussent à même de porter un coup décisif.

Le général Mélas, qui avait été légèrement blessé, et qui avait eu deux chevaux tués sous lui, crut la victoire décidée en sa faveur; pensant qu'il ne s'agissait plus que de faire un dernier effort pour réaliser les espérances qu'il avait conçues dès le commencement de l'affaire, il n'en attendit pas l'issue, et quitta le champ de bataille. Il remit le commandement au général Kaim, le chargea de la poursuite, de la destruction entière de l'ennemi, et retourna de sa personne à son quartier général d'Alexandrie. Ce subit éloignement du général en chef dut nécessairement produire un mauvais effet : le changement du commandement occasionna de l'hésitation dans les

dispositions primitives. Le quartier-maître général Zach, qui se trouvait dans ce moment à l'avant-garde, n'était pas assez rapproché pour y remédier, et donner à l'ensemble des opérations la direction qu'exigeaient les circonstances : il avait formé une nouvelle avant-garde à la tête de la colonne principale, avec laquelle il s'était mis à la poursuite des Français; il l'avait composée de la brigade Saint-Julien et de la brigade de grenadiers Lattermann; il essayait avec ses huit bataillons, auxquels se joignit le régiment de dragons Lichtenstein, d'empêcher l'ennemi de se former de nouveau à San-Giuliano. Le général Briey, avec le régiment d'infanterie François-Kinski, quitta Spinetta et se dirigea, à droite de la route, vers Cassina-Grossa. A mille pas environ derrière l'avant-garde et sur la route, venait la colonne principale, dans l'ordre suivant : la brigade Bellegarde, la brigade Knesewich, la brigade la Marseille. Cette colonne était suivie, à mille pas plus loin, par sa réserve, la brigade Weidenfeld; plus à gauche, et à hauteur de la colonne principale, était, en première ligne, la brigade de cavalerie Pilati; en deuxième ligne se trouvait le régiment de dragons Archiduc-Jean. Le colonel Frimont soutenait, d'une part la brigade Sticker, et de l'autre maintenait en partie la communication avec le général O'Reilly, qui avait pris position à Frugarolo. Ce dernier poussa des reconnaissances jusqu'à Novi, le long de l'Orba, où l'on rencontre partout des troupes du corps de Suchet. Le général Ott, au contraire, n'aperçut pas l'ennemi vers Salé; en conséquence, il prit le chemin de Villa-Nuova vers Casa-Ghilna, avec toute sa colonne. Le régiment de dragons de Lobkowitz était sur les traces de l'ennemi : l'avantage obtenu par l'armée autrichienne l'avait exalté; il marchait avec la confiance que donne la victoire, et n'imaginait pas rencontrer de résistance sérieuse, attendu que la bataille paraissait perdue pour les Français. Les chemins étaient couverts de fuyards, de blessés et de mourants, mais le général Desaix arrivait : les choses ne tardèrent pas à changer de face. Il pouvait être cinq heures environ lorsque ce général parut avec la division Boudet de-

vant San-Giuliano : l'armée française, presque désorganisée et coupée en deux, se retirait, à droite et à gauche de ce point, dans la direction de Torre di Garofolo. Bonaparte, plaçant tout son espoir sur cette division, jugea qu'elle était en état de rétablir la balance, et de donner une autre tournure à la bataille.

Le corps de Lannes et la division Monnier prirent position à la droite du général Desaix, au delà du corps du général Victor ; vint ensuite la division Boudet, qui fut placée, sur deux lignes, devant San-Giuliano. La première ligne s'étendait sur un terrain couvert de vignes et d'arbres : douze pièces de canon protégèrent sa droite, et la brigade de cavalerie du général Kellermann appuya sa gauche.

Le général Zach n'eut pas plutôt débouché par les hauteurs de Cassina-Grossa, qu'il déploya son avant-garde sur deux lignes : la première était composée de trois bataillons du régiment de Michel-Wallis, qui avaient sur leur gauche le régiment de dragons Lichtenstein ; et la deuxième ligne, de la brigade de grenadiers Lattermann. Le mouvement offensif vers San-Giuliano continua au son de la musique. Déjà l'avant-garde avait atteint les vignes, lorsque le régiment Wallis fut accueilli par une forte canonnade et par un feu de mousqueterie des plus vifs. Il fut repoussé et se replia sur la deuxième ligne, qui tint ferme et s'ouvrit pour laisser passer les fuyards : elle se referma aussitôt qu'ils furent écoulés, et répondit au feu de l'ennemi en avançant lentement. En même temps on dirigea le feu de deux batteries sur la position des Français à San-Giuliano. Le régiment de Wallis se rallia pendant cette manœuvre, et se porta de nouveau au-devant de l'ennemi.

Bonaparte découvrit alors la cavalerie de l'aile gauche autrichienne, qui lui donna de l'inquiétude pour ses pièces. Il ordonna en conséquence au général Kellermann d'exécuter une charge par l'aile droite de la division Boudet. Ce mouvement se fit au trot, en poussant entre les deux lignes. Le général Desaix, à la tête de la 9e demi-brigade, déboucha avec

impétuosité des enclos de vigne, et se jeta tête baissée au milieu des bataillons autrichiens. Le reste de la division Boudet suivit ce mouvement : les débris des divisions Lannes et Monnier prirent aussi part au combat.

L'audace et la vigueur de cette attaque ébranlent les Autrichiens. Leurs batteries se portent rapidement en arrière, pour ne pas tomber dans les mains des assaillants; l'avant-garde commence à plier. C'est dans ce mouvement critique que le général Desaix tombe de cheval, frappé à mort par une balle.

Les Français, transportés de rage, pénètrent dans la première ligne de l'avant-garde autrichienne, et la font rétrograder. Toutefois le général Zach réussit, avec ses grenadiers, à arrêter leurs progrès; mais le général Kellermann débouche avec sa cavalerie. Le régiment de dragons Lichtenstein ne peut résister à la supériorité de ces forces; il n'attend pas même la charge, et se replie sur la cavalerie autrichienne, qui se trouve à la tête de la colonne principale. Kellermann fait poursuivre ce régiment par une partie de sa brigade, enveloppe avec le reste les huit bataillons de l'avant-garde, et les pénètre de toutes parts. Cette attaque inopinée, et exécutée avec une célérité surprenante, met en désordre l'infanterie autrichienne, la disperse, et lui coûte une foule de fantassins qui tombent sous le tranchant du sabre. Le général Zach, trente-sept officiers et seize cent vingt soldats sont faits prisonniers. Le général Saint-Julien est également au pouvoir des Français; mais il est délivré presque aussitôt par quelques dragons impériaux.

La défaite de l'avant-garde de la principale colonne autrichienne ranima le courage des Français. Leurs divisions, battues auparavant, s'avancèrent dans le meilleur ordre : le général Kellermann fut appuyé très à propos par la garde consulaire à cheval et par un régiment de la brigade Champeaux; il rallia rapidement sa cavalerie, encore tout échauffée de la charge qu'elle venait d'exécuter si heureusement, et se mit à la poursuite des dragons de Lichtenstein : ceux-ci s'étaient jetés en droite ligne sur la brigade de cavalerie Pilati,

qui venait d'arriver, à la tête de la colonne principale, sur les hauteurs de Cassina-Grossa. Le désordre, inséparable d'une fuite, se communiqua à cette brigade; les cavaliers, saisis d'une terreur panique, se jettent, les uns sur la colonne du général Ott, les autres rebroussent chemin, et tombent sur l'infanterie de la colonne principale, afin de regagner la grande route.

Cependant ceux qui faisaient partie de la colonne principale ne pouvaient se rendre compte de la fuite de la cavalerie. On avait entendu, à la vérité, gronder le canon du côté de San-Giuliano, mais on ignorait ce qui s'était passé : la plupart des cavaliers eux-mêmes ne savaient pas non plus pourquoi ils fuyaient si rapidement. La principale colonne autrichienne, percée par les cavaliers qui la traversaient en fuyant, commença également à plier.

Le général Kaim fit déployer les premiers bataillons, pour s'opposer à l'ennemi; mais, avant qu'ils se fussent reformés, un nouveau groupe de fuyards vint les culbuter, et, semblable à un torrent, les entraîna dans sa fuite. Au même instant arrive Kellermann avec sa cavalerie, qui, sans perdre de temps, se met à les sabrer : le désordre est bientôt au comble, les bataillons qui essayent de se reformer sont rompus; chacun fuit et va se réfugier sur les derrières. Les six bataillons de grenadiers que commande le général Weidenfeld, et qui sont placés en réserve sur les hauteurs de Spinetta, sont les seuls qui tiennent ferme. Ils prennent position à la gauche de la route, et leur chef se prépare à recevoir l'ennemi avec son sang-froid et son énergie ordinaires. La nuit arrive, et les fuyards continuent à se porter en désordre sur Marengo. La confusion est extrême, les officiers font de vains efforts pour rétablir l'ordre et rallier les troupes derrière le fossé de Fontanone; le soldat est sourd à leur voix et se jette en tumulte à la tête du pont : cavaliers, fantassins, canons et chariots s'y précipitent à la fois; chacun se hâte, chacun veut échapper au danger. Arrêté par la multitude, désespérant de passer le pont, un soldat du train, avec sa pièce, se hasarde à traverser

la Bormida, et atteint heureusement la rive gauche : on suit aussitôt son exemple; mais le fond glissant et marécageux sur lequel elle coule ne tarde pas à céder, et vingt ou trente pièces avec leurs fourgons restent embourbées dans la rivière.

Un temps considérable s'était écoulé depuis que les fuyards avaient dépassé les grenadiers de Weidenfeld, et cependant l'ennemi ne se présentait pas encore. Le général Kellermann avait ralenti sa poursuite, afin de laisser gagner du terrain à l'infanterie française ; mais à peine fut-elle à proximité, qu'il s'avança sur Marengo, où se retirèrent les grenadiers autrichiens : il s'y arrêta assez longtemps pour permettre au général O'Reilly, venant de Frugarolo, de se placer à sa hauteur. Le général Weidenfeld reçut les Français par une canonnade et un feu de mousqueterie très-vifs, et arrêta ainsi leur poursuite.

Le général O'Reilly, qui avait observé de loin l'issue inopinée de la bataille, fit sa retraite le long de la Bormida; il marcha d'abord sans être inquiété, mais, arrivé à la hauteur de Marengo, il fut assailli vivement. Aussitôt que le général Weidenfeld l'aperçut, il se retira en bon ordre sur la tête du pont, protégée par les troupes légères du général O'Reilly. La résistance des Croates empêcha l'ennemi de pénétrer en même temps que les troupes autrichiennes dans la tête du pont.

Le général Ott n'avait point pris part à cette deuxième partie de la bataille. Pendant le combat meurtrier de San-Giuliano, ce général, dont la tête de colonne était à la même hauteur que l'avant-garde de la colonne principale, fit arrêter la sienne en ordre serré. Renforcé par la cavalerie dispersée de la brigade Pilati, il pouvait espérer quelque succès d'une attaque contre l'ennemi, qu'avait affaibli le combat soutenu contre le général Kaim. Il résolut donc de se former en ordre de bataille et de prendre en flanc les Français, qui continuaient d'avancer sur la route de Marengo. Déjà quelques bataillons du centre commençaient à se déployer; mais la

principale colonne ennemie avait cheminé avec une telle vitesse, que le moment opportun était passé avant que le général Ott eût fait les dispositions préparatoires.

Le feu indiquait que les efforts des Français se dirigeaient sur Marengo. La nuit était déjà noire; il était impossible de distinguer leur force : le général Ott ordonna donc à ses troupes de faire demi-tour et de battre en retraite sur Castel-Ceriolo.

Bonaparte, qui hésitait à faire avancer le corps du général Lannes, à cause des manœuvres exécutées par la cavalerie Ott, eut à peine aperçu le mouvement rétrograde de celle-ci, qu'il ordonna à Murat de prendre toute la cavalerie disponible et de la harceler. Murat la pressa si vivement qu'il l'obligea de faire volte-face. A la fin, cependant, elle atteignit Castel-Ceriolo, qui était déjà occupé par l'ennemi.

Le général Vogelsang se mit à la tête du régiment Stuart, pénétra dans le village au pas de charge et se fit jour, mais fut grièvement blessé. Il était minuit lorsque le général Ott arriva à la tête de pont, où il rentra, d'après les ordres reçus, dans le vieux camp.

La division du général Gardanne reprit, à dix heures du soir, sa position de la matinée à Pietra-Buona; le général Rivaud, avec sa brigade de cavalerie, occupa Castel-Ceriolo; le général Champeaux se porta à la Barbotta; les divisions Monnier, Lannes, Boudet et Chambarlhac s'établirent derrière Marengo, sur les hauteurs de Spinetta, et à cheval sur la grande route. Elles formèrent un front sur une seule ligne, qu'appuyait, à son aile gauche, la cavalerie du général Kellermann.

La perte des Autrichiens était de 963 tués, dont 14 officiers.

De........................... 5,518 blessés, dont faisaient partie le général Haddick, qui mourut le 18 juin à Alexandrie; les généraux Vogelsang, Lattermann, comte Frédéric Bellegarde,

la Marseille, Gottesheim, et 238 officiers supérieurs et autres.

De........................ 2,921 prisonniers, parmi lesquels se trouvaient le général Zach, et 74 officiers supérieurs et autres. Par conséquent, la perte des Autrichiens s'élevait à........... 9,402 hommes.

On compte 1,493 chevaux tués ou blessés : 12 canons, 1 obusier, 13 fourgons chargés de munitions, tombèrent au pouvoir de l'ennemi.

D'après l'évaluation du général Berthier, l'armée française aurait perdu en tués (parmi lesquels se trouvait le général Desaix)............................... 1,100 hommes.

En blessés, parmi lesquels on comptait les généraux Rivaud, Monnier et Mainoni..... 3,600

En prisonniers...................... 300

Total général............. 5,600

Par conséquent, une perte de 3,802 hommes en moins que l'armée autrichienne.

Nous avons acquis la certitude que les rapports du général Berthier étaient souvent inexacts : son évaluation de nos pertes à la bataille de Marengo peut en fournir la preuve. L'armée autrichienne aurait eu, suivant ce général, 12,000 hommes tués ou blessés, et 7,000 prisonniers, c'est-à-dire une perte totale de 19,000 hommes.

Nous avons donné le récit fidèle de la bataille de Marengo, la plus sanglante de la campagne de 1800. D'abord gagnée, son issue déplorable anéantit en quelques heures les espérances des Autrichiens, et leur fit perdre le fruit de longs et glorieux travaux. Mélas avait quitté à midi son armée victorieuse; il la retrouva le soir vaincue et touchant à une entière dissolution. Ce revers cruel, cette transition subite de la victoire à la défaite, consterna les troupes et les frappa d'un morne désespoir. Elles se voyaient arracher, par des circonstances imprévues et indépendantes de leur courage, le prix

d'un succès si chèrement acheté. La terreur inexplicable d'un corps isolé s'était propagée avec la rapidité de l'éclair. Le général en chef s'était éloigné du champ de bataille; le quartier-maître général avait été pris, l'armée était restée sans guide et sans direction. Dans une position aussi grave, aucun général n'osa prendre le commandement en chef. Chacun se borna à exécuter partiellement les dispositions que lui dictait sa prudence et que réclamait la situation des affaires.

Cet état de choses suffisait à lui seul pour paralyser toutes les mesures qui auraient pu assurer encore le salut de l'armée après le déplorable événement survenu à San-Giuliano.

Bonaparte fit les préparatifs, dès la nuit même, pour poursuivre les avantages qu'il avait obtenus. A peine le jour commençait-il à poindre, qu'il fit avancer l'avant-garde du général Gardanne contre la tête de pont; et en un clin d'œil les avant-postes du général O'Reilly furent repoussés.

Dans un instant aussi critique, dans un événement qui devait, non-seulement décider de l'existence de l'armée, mais encore exercer une puissante influence sur la prospérité de la monarchie autrichienne, il était du devoir du général Mélas de prévoir toutes les chances défavorables que pouvait amener un nouveau combat contre un ennemi supérieur.

Il assembla un conseil de guerre, composé des généraux Ott, Kaim, Schellenberg et du colonel Best, faisant fonction de quartier-maître général. Après avoir exposé la situation de l'armée sur toutes les faces, avoir fait observer que les vivres n'étaient assurés que jusqu'au 20 juin, il soumit au conseil de guerre les quatre questions suivantes :

1° Serait-il convenable de risquer encore une bataille avec une armée affaiblie de 10,000 hommes, afin de gagner la rive droite du Pô, et de rétablir ainsi, par Plaisance, la communication avec les États héréditaires?

2° Serait-il plus convenable de choisir un passage sur le Pô, à Casal ou à Valence, pour se porter de là sur le Tésin et sur l'Adda?

3° Faudrait-il, laissant au pouvoir de l'ennemi toute l'artil-

lerie et tous les bagages, se faire jour à travers l'armée française, gagner Gênes, et se renfermer dans cette place?

4° Ou enfin, vu les circonstances critiques où se trouvent les États héréditaires, à cause des événements malheureux survenus aux deux armées d'Allemagne et d'Italie, ne serait-il pas utile d'entamer avec le premier consul une négociation qui mît le général en chef à même de ramener au secours des États héréditaires une armée respectable, bien pourvue, et encore en bon état?

Après une délibération longue et réfléchie, le conseil de guerre adopta à l'unanimité la quatrième et dernière proposition. L'opinion de ces généraux était qu'on pouvait, à la vérité, livrer successivement un nombre indéterminé de batailles; mais qu'elles offraient des chances trop incertaines, et que même une victoire complète n'amènerait pas un résultat aussi décisif qu'une convention qui tirerait l'armée impériale de la triste et précaire situation où les circonstances venaient de la placer. Que la marche sur Gênes était hérissée de difficultés, aussi bien que le passage sur la rive gauche du Pô, aux environs de Casal; que le mouvement de l'armée, le long de la Bormida sur Acqui, en abandonnant son artillerie et ses bagages, serait également inexécutable, attendu que Bonaparte pouvait la devancer à Ovada, en longeant l'Orba, de manière qu'on se trouverait enfermé entre l'armée de réserve (française) et celle de Masséna, et que, dans la deuxième hypothèse, les divisions Chabran et Lapoype étaient en état de défendre le Tésin assez longtemps pour donner à l'armée de réserve la facilité de passer le Pô, et qu'alors il devenait impossible de pénétrer jusqu'à Mantoue. Le conseil de guerre, assemblé, décida de proposer sur-le-champ un armistice de quarante-huit heures, à l'effet d'enterrer les morts et d'échanger les prisonniers : il pensait qu'il se présenterait, dans cet intervalle, quelque occasion de nouer des négociations.

Le major comte de Neuperg, de l'état-major du quartier-maître général, fut envoyé au quartier général du premier consul : dès qu'il parut hors de la tête de pont, le feu cessa,

et on le conduisit à Torre di Garofolo, au quartier général de Bonaparte. Celui-ci accepta la proposition des Autrichiens, à condition qu'ils évacueraient à l'instant la rive droite, et se porteraient sur la gauche de la Bormida.

Mélas ordonna ce mouvement : l'armistice fut ratifié par Bonaparte, et le général Skal se rendit au quartier général français pour y entamer avec le premier consul une négociation, au nom du général en chef autrichien.

Les conditions principales que le conseil de guerre autorisa le général Skal à stipuler étaient :

Que l'armée autrichienne quitterait l'État de Gênes ; qu'elle retirerait même ses garnisons de Gênes et de Savoie; qu'elle évacuerait en entier les États du Piémont et ses forteresses, mais qu'elle pourrait en revanche prendre position, avec tout son attirail de guerre, le long du Tésin, et y attendre les ordres de son gouvernement;

Qu'un officier d'ordonnance se rendrait à Vienne afin d'y exposer la situation de l'armée, et que les hostilités cesseraient jusqu'à son retour.

Le général Skal se rendit le 15 juin, à midi, à Torre di Garofolo; mais, quels que fussent ses efforts pour obtenir les conditions que proposait le conseil de guerre, ou tout au moins la possession de l'Adda, ou enfin celle de l'Oglio, il ne put y parvenir : Bonaparte ne voulut pas céder un pouce de terrain. On fut obligé de subir la loi de la nécessité, et d'abandonner aux Français tout le Piémont, avec les forteresses de Tortone, d'Alexandrie, de Turin, de Coni, de Ceva, d'Arona; tout l'État de Gênes, y compris la forteresse de ce nom; Savone, Santa-Maria, le duché de Parme, y compris la forteresse de Plaisance (qui du reste se rendit le 16 juin); la plus grande partie de la Lombardie, avec la forteresse de Pizzighetthone et le château de Milan.

DOCUMENTS RELATIFS A L'ATTENTAT DU 3 NIVOSE.

(AFFAIRE DE LA MACHINE INFERNALE).

Rapport du préfet de police, aux consuls de la république. Paris, le 10 nivôse an IX.

« Citoyens consuls, le 27 fructidor dernier, un complot a été découvert.

« Des brigands organisés étaient dirigés par des chefs. Différents cabarets, et notamment un au coin des rues de la Loi et de Louvois, servaient de points de ralliement. Les conjurés avaient leur signe de reconnaissance. Tous les moyens d'exécution concertés, le premier consul devait périr à la sortie d'un des spectacles où il se serait trouvé. Un tumulte aurait favorisé l'assassin : Chapelle eût donné le signal, et Humbert donné le coup de poignard. Ces deux hommes furent arrêtés et conduits au Temple; on y conduisit également leurs complices, Guibert, Dufour, Perrault et Sallabert.

« Le 11 vendémiaire, on arrêta Metge et Delarue, imprimeurs. Les ouvrages les plus atroces ont été trouvés sur le premier. Tous semblent appeler la mort sur la tête du premier magistrat de la république. Il suffit de jeter un coup d'œil sur *le Turc et le Militaire français,* sur *le Militaire et le Démocrate*, sur *le Jugement rendu par le tribunal de la raison*, pour connaître les intentions qui dirigeaient l'auteur de ces odieux libelles : peut-être même doit-on croire qu'il ne se bornait

point à écrire. Une note tracée de sa main contient les noms de quelques individus arrêtés en fructidor.

« Le 18 vendémiaire, de nouveaux projets furent près d'éclater. Des sommes avaient été données, de plus fortes promises. Bonaparte devait être frappé dans la salle de l'Opéra.

« Diana, Ceracchi, furent arrêtés au moment même de l'exécution. Peu de temps après, on s'assura de la personne de Demerville, d'Aréna, de Lavigne, de Dartey, et de la fille Fumey; on parvint enfin à découvrir la retraite de Topino-Lebrun.

« Les différents individus qui avaient figuré dans ces divers complots furents tous traduits devant le tribunal; ceux impliqués dans l'affaire du 18 vendémiaire ont seuls passé au jury d'accusation.

« Metge, Humbert, Chapelle et les autres sont encore au Temple, et aucune instruction judiciaire n'a été commencée contre eux.

« Quelques jours s'étaient à peine écoulés, que l'on reçut d'autres renseignements. Des hommes qui ne soupirent qu'après l'anarchie furent encore signalés. L'un d'eux s'occupait d'une machine inconnue: il était difficile de la saisir. Éloigné de son domicile, il fallait connaître l'endroit qu'il avait choisi pour exécuter ses coupables desseins. Enfin, on fut averti qu'il s'était retiré dans la maison des Blancs-Manteaux.

« Le 17 brumaire, un commissaire de police, accompagné de la force armée, s'y transporte, monte au second étage, et frappe à la porte désignée. Personne ne répond. Un serrurier est appelé; la porte ne cède qu'en partie; elle reste embarrassée. Des précautions avaient été prises par les nommés Veycer et Chevalier, qui se trouvaient dans la chambre. Ces deux hommes sont arrêtés, et reconnus pour avoir déjà été traduits devant le tribunal criminel. Ils y avaient été déclarés atteints et convaincus d'avoir participé à une conspiration dont le but était de rétablir le régime de 1793. La question intentionnelle put seule les sauver.

« Une perquisition exacte est faite. On trouve des balles, des cartouches, six paquets de marrons, et une machine infernale, que Chevalier reconnaît pour lui appartenir.

« On trouve aussi des bretelles en cuir garnies d'un anneau de fer, et dans la cour une petite charrette à bras.

« Veycer dit l'avoir achetée la veille, pour vendre des falourdes.

« Chevalier, Veycer, Guérault, Bousquet, Jumillard, Decreps, Desforges et Goubault-Lachausse furent amenés à la préfecture, et conduits au Temple.

« Les interrogatoires subis par Chevalier ne laissent point de doute sur ses intentions. Suivant lui, sa machine pouvait être utile aux armateurs, et il n'en connaît aucun.

« Il devait la faire transporter à Bordeaux, et il ne peut désigner la personne qui l'eût reçue; et il convient qu'il est dans le dénûment le plus absolu, dénûment tel, qu'il n'aurait pu même payer les frais de transport.

« La machine apportée à la préfecture, le citoyen Monge, membre de l'Institut national, consentit à l'examiner.

« Son rapport, effrayant sous un point de vue, rassurait au moins sous un autre.

« Elle pouvait blesser et même tuer indistinctement une quantité de personnes réunies, comme, par exemple, dans un cas d'abordage; mais, en supposant son auteur un homme sensé, elle ne paraissait point imaginée pour une vengeance particulière, pour une personne désignée.

« Dans le courant de frimaire, l'on sut que des individus malintentionnés cherchaient à égarer cette classe estimable du peuple qui, occupée de son travail, n'est pas toujours assez instruite pour résister à des impressions étrangères; mais que, bien loin de réussir, partout le peuple témoigna attachement et estime au gouvernement, et au premier consul en particulier. Dans plusieurs cabarets même, et notamment dans les faubourgs, les bons ouvriers conspuent les brigands.

« Le 1er, le 2 nivôse, des rapports faisaient connaître que les enragés étaient en mouvement; mais aucun fait positif

n'était encore connu, rien ne semblait devoir donner d'inquiétudes fondées.

« Le 3 nivôse, deux tonneaux, l'un grand, l'autre petit, remplis de poudre, furent emmenés rue Saint-Nicaise, sur une charrette attelée d'une jument. La voiture du premier consul était à peine passée, qu'une explosion terrible se fit entendre. Elle a jeté des familles dans le deuil, plongé Paris dans la consternation, et exposé la France entière.

« Le chef du gouvernement, échappé au danger, donna l'ordre au préfet de police de se transporter sur les lieux.

« Les blessés furent transportés aux hospices ou conduits chez eux. Quatre cadavres furent déposés à la basse-geôle.

(Suit l'état des uns et des autres.)

« Des procès-verbaux constatent les funestes effets de cette infernale invention.

« Quarante-six maisons sont extrêmement endommagées.

« Le dégât des immeubles est estimé à la somme de 40,805 fr.

« Celui des meubles à 123,645 fr.

« Les maisons nationales ne sont point comprises dans cette estimation.

« Une foule de citoyens gémissent sur la perte de leur fortune.

« Le cheval, les débris de la voiture, et quelques parties des tonneaux, ont été transportés à la préfecture.

« Ces débris ont été scrupuleusement recueillis; l'on a pris avec le plus grand soin le signalement du cheval.

« Dès les premiers moments de l'explosion, on a fait une enquête sur les lieux mêmes. Des déclarations furent reçues, et, au milieu des cris que la douleur arrachait aux malheureuses victimes du plus atroce attentat, le cœur put encore éprouver une sensation agréable. Ces infortunés s'oubliaient pour ne penser qu'au premier consul: c'était pour lui qu'ils demandaient vengeance.

« Depuis, les citoyens se sont empressés de communiquer les moindres indices qu'ils ont recueillis. Tous paraissent ani-

més du même esprit; tous voudraient faire connaître les auteurs du plus horrible des crimes.

« La police continue les plus actives recherches.

« Salut et respect.

« *Le préfet de police*,

« Signé : Dubois. »

Rapport du ministre de la police générale aux consuls de la république. — Du 11 *nivôse an* IX.

« Citoyens consuls, la France frémira longtemps de l'attentat du 3 nivôse. A la nature de ce forfait, aux nombreux homicides qu'il devait produire et qu'il a produits, même en manquant son but, on a pu voir qu'il n'a pu être commis que par des ennemis des hommes.

« Paris et la république donnent des larmes et des secours aux victimes qui ont été frappées; et le premier consul, échappé aux dangers, est plus environné, plus pressé en quelque sorte, mieux gardé que jamais par l'amour et par les forces de tous les citoyens.

« Par ce forfait inouï qu'ils viennent d'ajouter à tant d'autres forfaits, les homicides ont rendu plus inviolable encore l'union intime et sacrée de la république et de son premier magistrat; ils ont donné plus de puissance à ce qu'ils ont voulu anéantir; ils ont manifesté aux yeux de l'Europe entière combien est indestructible une autorité qui a pour fondement les lois, et pour appui l'amour de tous ceux qui leur obéissent.

« Des hommes exercés à tous les genres de forfaits renouvellent chaque jour, sous toutes les formes, le plan conçu d'anéantir en France l'ordre et le bonheur publics.

« Ce ne sont pas là de ces brigands contre lesquels la justice et ses formes sont instituées, et qui menacent seulement quelques personnes et quelques propriétés; ce sont des ennemis de la France entière, et qui menacent à chaque instant tous les Français de les livrer aux fureurs de l'anarchie.

« Ces hommes affreux sont en petit nombre, mais leurs attentats sont innombrables.

« C'est par eux que la convention nationale a été attaquée à main armée jusque dans le sanctuaire des lois de la nation; ce sont eux qui ont voulu faire tant de fois, de tous les comités de gouvernement, les complices ou les victimes de leur rage sanguinaire; ce sont eux qui ont essayé de faire tourner contre le directoire exécutif et contre la ville de Paris les troupes destinées à les garder. Ils ne sont pas les ennemis de tel gouvernement, mais de toute espèce de gouvernement; et celui qu'eux-mêmes auraient créé serait bientôt renversé de leurs propres mains.

« Ils ont dû changer de tactique à l'aspect d'un gouvernement constamment environné de l'opinion publique, et fort spécialement par l'affection du peuple. Sous ce gouvernement, ils ont senti qu'ils ne pouvaient pas multiplier les groupes, soulever le peuple, qui leur montre tous les jours le mépris et l'aversion qu'il a pour eux.

« Aussi tout ce qu'ils ont tenté depuis un an n'avait pour but que des assassinats, soit sur le chemin de la maison de campagne du premier consul, soit à l'Opéra, soit dans les rues, soit même en s'introduisant par des souterrains dans l'intérieur des Tuileries. La stupeur, le désordre qu'aurait produits la mort du premier consul de la république, paraissaient propices à leurs affreux desseins.

« C'est une guerre atroce, qui ne peut être terminée que par un acte de haute police extraordinaire.

« Parmi ces hommes que la police vient de signaler, tous n'ont pas été pris le poignard à la main; mais tous sont universellement connus pour être capables de l'aiguiser et de le prendre.

« Il ne s'agit pas seulement aujourd'hui de punir le passé, mais de garantir l'ordre social.

« Le ministre de la police,

« Signé : FOUCHÉ. »

Extrait du registre des délibérations du conseil d'État, séance du 11 *nivôse an* IX *de la république.*

« Le ministre de la police fait un rapport, à la suite duquel il présente un projet d'arrêté pour mettre en surveillance hors du territoire de la république, un certain nombre d'individus.

« Le premier consul soumet ensuite à la délibération du conseil les deux questions suivantes :

« *Première question.* La mesure proposée par l'arrêté présenté par le ministre est-elle nécessaire à la conservation de la constitution et de la liberté publique?

« *Seconde question.* Cette mesure doit-elle être un acte de haute police du gouvernement, ou être convertie en projet de loi?

« Le conseil d'État, délibérant sur ces deux questions, et considérant :

« *Sur la première,* que, depuis le commencement de la révolution, il a existé une classe d'individus qui, profitant des divers interrègnes de la loi et de l'absence de toute force publique, s'est livrée à des crimes dont l'impunité a été une source de calomnies contre la liberté et la nation française; que, depuis l'organisation du gouvernement actuel, elle n'a pas été un seul jour sans tramer l'assassinat des principaux magistrats de la république; qu'ainsi cette classe, produit d'une révolution qui a déchaîné toutes les passions, ne peut être et n'est en effet envisagée par toute la nation que comme une ligue de brigands qui est en guerre permanente contre tout ordre public; qu'une constitution et des lois faites pour le peuple le plus généreux et le plus doux de la terre ne peuvent offrir aucun moyen contre cette classe d'individus;

« EST D'AVIS que, pour assurer la constitution et la liberté publique, le gouvernement doit mettre en surveillance hors du territoire européen de la république les individus que le ministre de la police lui indiquera, et que le gouvernement reconnaîtra comme appartenant à cette classe d'hommes.

« *Sur la seconde question*, le conseil EST D'AVIS que l'acte de haute police dont il s'agit n'est pas de nature à être l'objet d'une loi.

« Néanmoins, le conseil, considérant que cet acte, étant un acte extraordinaire, et ayant pour objet le maintien de la constitution et de la liberté publique, est par cela même de la compétence spéciale d'un corps qui, par l'esprit de son institution, doit veiller à tout ce qui intéresse la conservation du pacte social;

« Que d'ailleurs, dans un cas comme celui-ci, le référé du gouvernement au sénat conservateur, pour provoquer sur ses propres actes l'examen et la décision de ce corps tutélaire, devient, par la force de l'exemple, une sauvegarde capable de rassurer pour la suite la nation, et de prémunir le gouvernement lui-même contre tout acte dangereux à la liberté publique;

« EST D'AVIS que cet acte du gouvernement doit être porté par trois membres du conseil d'État au sénat conservateur, pour devenir la matière d'un *sénatus-consulte* prononçant sur la question de savoir si cette mesure est conservatrice de la constitution.

« Approuvé le 14 nivôse an IX.

« Le premier consul,

« Signé : BONAPARTE. »

Bonaparte, premier consul, au nom du peuple français, proclame le sénatus-consulte dont la teneur suit :

« SÉNATUS-CONSULTE. — *Du* 15 *nivôse an* IX.

« Le sénat conservateur, réuni au nombre de membres prescrit par l'article 98 de la constitution;

« Délibérant sur le message du gouvernement, du 14 de ce mois, qui lui a été transmis par trois conseillers d'État, ledit message relatif à l'attentat du 3 nivôse, et aux mesures de précaution et de haute police qu'il nécessite;

« Après une seconde lecture des diverses pièces de ce message, savoir :

« 1° Le discours de l'orateur du gouvernement;

« 2° La délibération du conseil d'État, du 11 nivôse;

« 3° Le rapport du ministre de la police, du 11 nivôse;

« 4° L'arrêté des consuls de la république, du même jour, qui met en surveillance spéciale hors du territoire européen de la république les citoyens dont les noms sont portés audit arrêté;

« Après avoir entendu le rapport de sa commission spéciale nommée dans la séance d'hier, pour lui rendre un compte particulier desdites pièces;

« Considérant qu'il est de notoriété que, depuis plusieurs années, il existe dans la république, et notamment dans la ville de Paris, un nombre d'individus qui, à diverses époques de la révolution, se sont souillés des plus grands crimes;

« Que ces individus, s'arrogeant le nom et les droits du peuple, ont été et continuent d'être en toute occasion le foyer de tout complot, les agents de tout attentat, l'instrument vénal de tout ennemi étranger ou intérieur, les perturbateurs de tout gouvernement, et le fléau de l'ordre social;

« Que les amnisties accordées à ces individus en diverses circonstances, loin de les rappeler à l'obéissance aux lois, n'ont fait que les enhardir par l'habitude et les encourager par l'impunité;

« Que leurs complots et attentats réitérés dans ces derniers temps, par cela même qu'ils ont échoué, leur deviennent un nouveau motif d'attaquer un gouvernement dont la justice les menace d'une punition finale;

« Qu'il résulte des pièces soumises au sénat conservateur, que la présence de ces individus dans la république, et notamment dans cette grande capitale, est une cause continuelle d'alarmes et d'une secrète terreur pour les citoyens paisibles, qui redoutent, de la part de ces hommes de sang, le succès fortuit de quelque trame et le retour de leurs vengeances;

« Considérant que la constitution n'a point déterminé les

mesures de sûreté nécessaires à prendre en un cas de cette nature; que, dans ce silence de la constitution et des lois sur les moyens de mettre un terme à des dangers qui menacent chaque jour la chose publique, le désir et la volonté du peuple ne peuvent être exprimés que par l'autorité qu'il a spécialement chargée de conserver le pacte social et de maintenir ou d'annuler les actes favorables ou contraires à la charte constitutionnelle;

« Que, d'après ce principe, le sénat, interprète et gardien de cette charte, est le juge naturel de la mesure proposée en cette circonstance par le gouvernement;

« Que cette mesure a l'avantage de réunir le double caractère de la fermeté et de l'indulgence, en ce que d'une part elle éloigne de la société les perturbateurs qui la mettent en danger, tandis que d'autre part elle leur laisse un dernier moyen d'amendement;

« Considérant enfin, selon les propres expressions du conseil d'État, « que le référé du gouvernement au sénat conser-« vateur, pour provoquer sur ses propres actes l'examen et la « décision de ce corps tutélaire, devient, par la force de « l'exemple, une sauvegarde capable de rassurer pour la suite « la nation, et de prémunir le gouvernement lui-même contre « tout acte dangereux à la liberté publique; »

« Par tous ces motifs, le sénat conservateur déclare :

« *Que l'acte du gouvernement, en date du 14 nivôse, est une mesure conservatrice de la constitution.*

« Signé LAPLACE, président;

« CLÉMENT DE RIS et ROUSSEAU, secrétaires. »

Acte du gouvernement, du 14 nivôse an IX. — *Promulgué le* 18 (*comme faisant partie du sénatus-consulte du* 15).

« Les consuls de la république, sur le rapport du ministre de la police, le conseil d'État entendu, arrêtent ce qui suit :

« ART. 1er. Seront mis en surveillance spéciale, hors du

territoire européen de la république, les citoyens dont les noms suivent :

« André (Louis);

« Bailly (A.-A.-Côme); Barbier (J.-François); Baudry; Bescher; Boisjolly, dit Chrétien; Boniface (Antoine); Bormans (A.-A.); Boin (Mathurin); Breban (Jacques); Brissevin (J.-M.); Brochet; Barlois (Laurent);

« Cardinaux (P.-M.); Caretté (Pierre); Ceyrat, président aux massacres de septembre; Château (Joseph); Châteauneuf père; Châteauneuf fils; Chalandon (Claude); Cheval (C.-A.); Chevalier (Cl.-Louis); Choudieu; Chrétien (P.-Nicolas); Colette (Claude); Coquerelle; Cordas (Jacques); Corchant (André); Cozzette (Pierre); Crepin (Jacques); Crosnier;

« David, marchand de vin; Delabarre (R.-G.-A); Delrue (J.-B.-E.-J.); Derval (N.-Joseph); Destrem (Hugues); Derville (G.-L.); Ducatel (Pierre); Dufour (François); Dupont (G.-Jean); Dusoussy (Joseph);

« Eon (P.-M.-D.-B.);

« Friquet (C.-A.); Flamant (Claude); Fontaine; Fouryon (F.); Fournier l'Américain; Fremière (Barthél.); Fyou (J.-J.);

« Gabriel, ouvrier, septembriseur; Gaspard (G.), septembriseur; Georget (J.-B.); Gerbeaux (J.-L.); Giraud; Gosset (Jean); Gosset (Louis); Goulard (J.-B.); Guillemot (B.);

« Hesse (Charles); Humblet;

« Jacquot-Villeneuve; Jollabert (Étienne); Jolly (René), septembriseur; Jourdeuil (Didier);

« Lageraldi (J-P.); Lamberthé (Théod.); Laporte (A.-J.-B.); Lacombe (Bertrand); Lefebvre, colonel de gendarmerie; Lefebvre (Pierre); Lefranc (J.-B.-A.); Legros aîné, septembriseur; Lemmery (L.-J.); Lepelletier (Félix); Lepine (L.-M.-D.-F.-V.); Leroy (J.), dit Églator; Lesueur (J.-N.); Lebois (R.-F.); Linage (Jean-Pierre); Linage (Christophe); Louis, dit Brutus;

« Mamin (J.-G.-A.-P.); Marlet (Michel), septembriseur; Meignan (Joseph); Marconnet (Ambroise); Marseau (R.-F.); Marquezy, de Toulon; Marcelin (J.-F.-J.); Marchand, orateur du Manége; Massad (G.-G.-A.); Ménessier (Claude); Mé-

tivier (Pierre); Michel (Étienne); Michel (Sulpice); Millières (François); Moneuse, marchand de vin; Moreau (Louis); Mulot;

« Niquive (Jean);

« Pachon (Charles); Paris (Nicolas); Perrault (François); Pepin-Desgrouettes (P.-A.); Pradel (J.-B.); Prevost (G.-A.), septembriseur;

« Quinou (Joseph), septembriseur;

« Richardet (C.-M.); Richon (Pierre); Rivière; Rossignol, général de l'armée révolutionnaire; Rousselle (Robert);

« Saint-Amand-Gallebois, septembriseur; Saulnier (Jean); Saulnois (Charles); Serpollet, dit Lyonnais; Simon (Jacq.-Marie); Souiller (Nicolas);

« Talot (Michel-Louis); Taillefer (Jacques); Thiébault (Séb.-Hub.); Thirion; Tirot (Claude); Toulotte, de Saint-Omer; Trehant (J.-N.-P.); Tacray (J.-M.);

« Vanneck (J.-Bapt.); Vatar (René); Vauversin (Pierre); Vilain-d'Aubigny; Vitra (Agricole-Louis).

« ART. 2. Les ministres de la marine et de la police générale sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au *Bulletin des Lois*.

« Le premier consul,

« Signé : BONAPARTE. »

FIN DES PIÈCES JUSTIFICATIVES.

TABLE DES MATIÈRES.

LIVRE PREMIER.

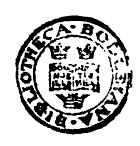
LIVRE DEUXIÈME.

LIVRE TROISIÈME.

LIVRE QUATRIÈME.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

FIN DE LA TABLE.



Angers, imp. Cosnier et Lachèse.

MÊME LIBRAIRIE

—

ŒUVRES COMPLÈTES DE A.-F. OZANAM, professeur à la Faculté des lettres de Paris; avec une *Préface* par M. Ampère, de l'Académie française. *Troisième édition, ornée d'un portrait d'Ozanam.* 11 beaux vol. in-8. . . . . 73 fr.

— Le même ouvrage. 11 vol. in-12. . . . . 44 fr.

Les Œuvres de A.-F. Ozanam comprennent :

Tomes I et II. **La Civilisation au cinquième siècle.** Introduction à une histoire de la civilisation aux temps barbares, suivie d'un essai sur les écoles en Italie, du cinquième au treizième *siècle.* 2 vol. in-8. . . . . 12 fr.

— Le même ouvrage. 2 vol. in-12.. . . . . 8 fr.

Tomes III et IV. **Études germaniques,** pour servir à l'histoire des Francs. 2 vol. in-8.. . . . . 14 fr.

— Le même ouvrage. 2 vol. in-12.. . . . . 8 fr.

Tome V. **Les Poètes franciscains** et les Études sur les sources poétiques de la *Divine Comédie.* 1 vol. in-8. . . . . . 7 fr.

— Le même ouvrage. 1 vol. in-12.. . . . . 4 fr.

Tome VI. **Dante et la Philosophie catholique au treizième siècle.** 1 vol. in-8. . . . . 6 fr.

— Le même ouvrage. 1 vol. in-12. . . . . 4 fr.

Tomes VII et VIII. **Mélanges.** Religion, plilosophie, politique, jurisprudence, biographies, discours, voyages. 2 vol. in-8. 14 fr.

— Le même ouvrage. 2 vol. in-12. . . . . 8 fr.

Tome IX. **Le Purgatoire de Dante,** traduction et commentaire avec texte en regard. 1 vol in-8. . . . . 7 fr.

— Le même ouvrage. 1 vol. in-12. . . . . 4 fr.

Tomes X et XI. **Lettres** (1831-1853). 2 vol. in-8. . . . . . 14 fr.

— Le même ouvrage. 2 vol. in-12. . . . . 8 fr.

CHRISTOPHE DE BEAUMONT, ARCHEVÊQUE DE PARIS (1703-1781), par le R. P. Émile Régnault, de la Compagnie de Jésus; ouvrage dédié à son Ém. le cardinal Guibert, archevêque de Paris. 2 vol. in-8, avec portrait. . . . . 12 fr.

MONTALEMBERT (le comte de), par M. Th. Foisset, avec une Introduction par M. P. Douhaire. 1 vol. in-8. . . . . 3 fr.

Imp. de la Soc. de Typ. - Noizette, 8, r. Campagne-Première. Paris.

